

BANQUE NATIONALE
DE BELGIQUE

SERVICE
des

Études Économiques

BULLETIN

d'Information et de Documentation

Publication mensuelle.

XIV^{me} année. Vol. I. N^o I.

Janvier 1939.

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : L'économie dérégulée, par M. Maurice Ansiaux. — A propos d'un centenaire. La première crise bancaire en Belgique, par M. B.-S. Chlepner. — La situation économique de la Belgique (octobre-décembre 1938). — Le bilan de la Banque Nationale de Belgique au 25 décembre 1938. — Informations monétaires, bancaires et financières. — Informations industrielles et commerciales. — Informations légales. — Statistiques.

L'ÉCONOMIE DÉRÉGLÉE

par M. Maurice Ansiaux,

Professeur à l'Université de Bruxelles.

Il faut avoir l'esprit enclin à l'optimisme pour affirmer que nous vivons à une époque d'économie constructive. Mais peut-être verserait-on dans le travers opposé en soutenant que nous vivons au milieu des ruines. La vérité paraît être que si, d'une part, les institutions du passé ne sont point entièrement détruites, et il s'en faut de beaucoup, d'autre part, tout espoir de redressement et de rénovation n'est pas perdu. Le désordre, à le bien analyser, ne serait donc qu'une phase de transition qui sans doute dure longtemps, mais n'est pas destinée à se perpétuer. Et il conviendrait d'ajouter que, somme toute, le désordre n'est qu'un ensemble de conflits entre forces économiques, politiques et idéologiques non encore équilibrées, mais susceptibles de l'être avec le temps.

Que nous est-il, en effet, donné de constater? Jusqu'ici, le cadre libéral de la vie économique, en Europe occidentale et en Amérique, n'est pas brisé. Il subsiste, en dépit des violentes secousses qui l'ont ébranlé. Le capitalisme est toujours debout. Mais des efforts puissants et continus s'appliquent à en restreindre l'empire, à l'affaiblir, à le dénaturer, à en menacer les fondements. Efforts qui ne sont pas purements négatifs. Car ils visent aussi à reconstruire les économies nationales sur de nouvelles bases. Comme ils sont cependant dispersés, inégaux

ou instables et qu'ils obéissent à des inspirations divergentes, parfois antagonistes, on ne doit pas s'étonner si les résultats reflètent ce défaut de coordination et d'harmonie. Ces constatations suffiraient déjà à expliquer l'impression pénible de désordre que nous éprouvons. D'autant plus que ce malaise est encore accru par l'anxiété provoquée par de profonds désaccords qui règnent entre les diverses orientations économiques des nations européennes.

* * *

Il convient de commencer cette étude en tournant nos regards vers le déclin de l'économie libérale. Tout le monde est d'accord pour reconnaître que la liberté de la production et des échanges, telle qu'elle s'est épanouie au XIX^e siècle, a été d'une surprenante fécondité. Elle a permis au progrès technique, qu'enrayait désespérément le corporatisme sénile du siècle précédent, de prendre un développement extraordinaire, une expansion prodigieuse. L'impulsion donnée par la liberté économique au progrès technique a été si forte que non seulement elle continue aujourd'hui à le stimuler, mais qu'elle lui a imprimé une allure d'une telle rapidité qu'elle inspire de nos jours autant d'inquiétude que d'admiration.

Pourquoi, dans des conditions aussi remarquables, l'économie libérale semble-t-elle être en proie à la décadence? Parce qu'elle a vainement essayé de s'organiser et qu'elle ne peut échapper au reproche d'être dérégulée. Charles Gide avait prédit que la libre concurrence conduirait infailliblement au monopole. Cette prédiction n'était pas tout à fait exacte. Et c'est dans la mesure où elle ne l'était point, que le dérèglement de l'économie libérale a persisté jusqu'aujourd'hui et s'est aggravé. Qu'est-il advenu en effet? Que la concurrence a engendré la concentration et même la superconcentration des entreprises industrielles, financières, commerciales, sans réussir cependant à transformer en véritables monopoles capitalistes ni les *Kartells*, ni les trusts, ni les vastes entreprises intégrées. Elle n'a fait naître que des quasi-monopoles ne possédant point la maîtrise absolue des marchés. Ainsi la puissance des *mammouths*, comme disent les Américains, n'a pu s'élever jusqu'à la domination durable et incontestée de cette économie que soutiennent malgré tout des législations demeurées favorables à la liberté et à la concurrence.

Convient-il de regretter cet insuccès final? Assurément non. Il n'en est pas moins vrai que, par voie de conséquence, aucune organisation durable n'a pu s'établir.

La preuve la plus flagrante de cette incapacité du capitalisme à organiser la production, c'est la succession des crises générales. Les premières, il est vrai, ont fait explosion avant qu'apparussent les syndicats de producteurs, les consortiums, les *Konzerns*, les trusts et les divers types d'intégration des entreprises. Mais le fait significatif est que les crises cycliques n'ont pas été rendues impossibles par la superconcentration, qu'elles se sont succédé jusqu'à présent, et qu'elles ont pris des dimensions gigantesques, provoqué même de véritables désastres (1).

Le mal a empiré sous le régime boiteux des quasi-monopoles. Il faut reconnaître toutefois que parallèlement à la superconcentration industrielle, l'importance des capitaux fixes, c'est-à-dire des immobilisations, n'avait cessé de grandir. Ces immobilisations qui se sont accrues dans d'énormes proportions au cours des périodes de prospérité, ont rendu laborieuse et lente la liquidation des crises. La rigidité des coûts de production, issue principalement des charges occasionnées par l'énorme masse des capitaux fixes engagés dans l'industrie, forme un obstacle presque insurmontable aux réadaptations qui sont nécessaires après chaque crise. Obstacle d'autant plus difficile à vaincre que le coût de production unitaire augmente dans la mesure où diminue le chiffre des ventes, étant donné que par suite de cette diminution, les

(1) Suivant M. H. FUSS, la moyenne annuelle des journées de chômage en Belgique, de 1921 à 1936 inclus, serait d'environ 48.000.000; d'où une perte, pour l'économie nationale, d'au moins 1.920.000 francs. (Cfr. « Quelques aspects économiques de l'assurance-chômage » in *Revue économique internationale*, novembre 1938.)

frais fixes de toute production pèsent plus lourdement sur chaque unité réalisée, par exemple sur chaque tonne de houille ou d'acier vendue.

Quiconque est versé dans la science économique sait qu'une crise frappant les industries lourdes, celles qui produisent les moyens de la production ultérieure, se propage par de multiples incidences. Si bien que les branches de production restées normales au début de l'essor subissent la contagion de la griserie lorsque la demande de leurs produits augmente fortement du fait de la hausse des profits et des salaires dans les industries de base. Ainsi se généralise l'expansion démesurée de l'économie nationale et même de l'économie mondiale. Ce qui explique la portée générale de la crise inévitable et l'énormité si démoralisante d'une liquidation quasi universelle.

En conclusion, le capitalisme, qui paraissait devoir se transformer à brève échéance en une féodalité industrielle et financière toute-puissante et partant régulatrice, a dégénéré en une succession de débordements forcément suivis de réactions douloureuses et de paniques redoutables, avances et reculs étant également marqués du signe du déséquilibre (2).

* * *

Il serait toutefois inexact — et injuste — d'attribuer toute la gravité de la situation présente à la liberté économique ou plutôt à l'usage souvent malencontreux qui en a été fait. On constatera en premier lieu que cette liberté n'a régné dans les relations internationales, que durant une vingtaine d'années, entre 1860 et 1880 environ. Et encore durant ces deux décades, existait-il de vastes territoires : Russie, Etats-Unis, qui restaient soumis au régime de la protection douanière. A l'expiration de cette courte période, on a vu le protectionnisme reconquérir peu à peu les domaines dont le mouvement libéral l'avait momentanément expulsé et par degrés reprendre force et vigueur. A la veille de la guerre, il y avait à peu près partout des droits de douane plus ou moins élevés. Seule parmi les grandes puissances, l'Angleterre restait fidèle à la politique de la libre entrée.

On sait ce qui est advenu depuis lors. Favorisée par la longue durée de la guerre, l'industrialisation des pays neufs a été accompagnée d'une recrudescence universelle de la protection et a rendu très critique la situation des anciennes nations exportatrices, celles de l'Europe occidentale tout particulièrement. Si nous rappelons ces faits bien connus, c'est uniquement pour montrer que l'on ne saurait imputer à la

(2) M. BERNARD LAVERGNE (*La crise et ses remèdes*, Paris, 1938, pp. 6-7 et 58) conteste la responsabilité du capitalisme dans cette alternance regrettable de l'inflation et de la déflation du mouvement économique. Il n'en accuse que la nature humaine. Il est pourtant certain qu'une concordance historique s'affirme entre le régime capitaliste et ce que l'on appelle les cycles économiques. Sans doute, il y a eu des prodromes des cycles antérieurement au XIX^e siècle, mais il y a eu aussi des manifestations du capitalisme avant l'ère de la liberté.

liberté de la production toute la responsabilité de nos misères présentes et particulièrement de la désharmonie économique qui sévit aujourd'hui dans le monde.

* * *

Le retour offensif de la protection douanière n'est du reste pas la seule cause d'aggravation du déséquilibre. Une des sources les plus apparentes des difficultés au sein desquelles nous nous débattons est la crise opiniâtre des finances publiques de la plupart des Etats depuis le rétablissement de la paix. Certains auteurs ont même voulu voir dans ces embarras financiers presque inextricables le principe de tous nos maux. Embarras qu'ils attribuent aux suites de la grande guerre, ce qui n'est vrai qu'en partie car il faudrait joindre aux dépenses énormes de la période de 1914 à 1918, celles qui résultent des charges militaires écrasantes des années qui ont suivi et surtout des plus récentes. Quelques mots de commentaire s'imposent ici.

On dit couramment que les dépenses militaires sont improductives. Cette affirmation est exacte si, par dépenses improductives, on entend des dépenses qui ne sont pas lucratives. Une usine édifiée à grands frais est rémunératrice et, si l'on veut, productive lorsqu'elle fabrique des marchandises qui se vendent à des prix couvrant les frais de production. Ainsi les dépenses de premier établissement, les achats de matières premières, les salaires payés au personnel sont intégralement remboursés par la vente des produits.

L'équipement des armées de terre, de mer et de l'air fournit, il est vrai, de la sécurité — au moins relative —, mais cette sécurité, pour précieuse qu'elle soit, ne se vend point avec profit sur le marché. Ainsi, la défense nationale, qui répond à un besoin de première nécessité, n'est nullement lucrative. Par suite, les frais très élevés qu'elle occasionne doivent être couverts par une autre méthode que la vente à bon prix aux consommateurs et cette méthode, toute politique celle-ci, nous n'avons pas besoin de la nommer. Seulement, ce qu'il faut dire, c'est que le poids des impôts retombe sur la production purement économique et cela sous deux formes : 1) augmentation du prix de revient aggravé par l'impôt foncier, les taxes de circulation, les accises, etc. ; 2) diminution du pouvoir d'achat des consommateurs dont une part considérable des revenus est prélevée à divers titres par le fisc.

Sans doute, il faut bien se résigner. Mais il importe aussi de reconnaître que les haines et les ambitions qui se déchaînent sur le plan international provoquent inévitablement une régression économique d'autant plus déconcertante et lamentable que le monde contemporain vit sous le signe du progrès technique.

Nous n'insisterons pas sur les charges, parfois accablantes, de la dette des Etats. Elle a son origine dans des dépenses anciennes qui, elles aussi, tiennent souvent à des crédits militaires que les gouvernements ont dû inscrire aux budgets extraordinaires afin de ne pas ruiner les contribuables au cours d'une guerre ou au lendemain même de la fin des hostilités.

Les emprunts contractés en vue du financement des travaux publics ont, avec les dettes de guerre, ce caractère commun d'avoir pour contre-partie des services rendus au pays pour une période prolongée. Il serait injuste de faire supporter tout le poids de ces débours d'utilité collective durable par les contribuables au cours d'une seule année ou d'une couple d'années et cela d'autant plus que durant l'exécution des travaux, ils n'en retirent aucun avantage. Quelque fondé que soit ce raisonnement, il n'en est pas moins vrai que le passif permanent de l'Etat a augmenté. Et si, ce qui malheureusement est chose assez fréquente, la Dette publique s'alourdit également du chef de déficits budgétaires, la justification disparaît et néanmoins l'impôt devient plus pesant. Ainsi, des dépenses superflues contractées à la légère retentissent en dernière analyse sur la vitalité économique du pays qu'elles affaiblissent sans aucun doute possible.

* * *

Pareilles critiques peuvent-elles être adressées aux dépenses sociales ? Menacent-elles non seulement l'équilibre budgétaire, mais l'équilibre économique ? Question aussi délicate qu'importante à laquelle il n'est possible de répondre qu'après y avoir apporté quelques précisions.

Prenons un exemple un peu grossier emprunté à l'antiquité : celui des jeux du cirque qui coûtaient gros à l'Empire romain. Il aura l'avantage d'être clair. Il est certain que les dépenses somptuaires de ce genre doivent être regardées comme dépourvues de toute raison d'être économique. Economiquement parlant, elles étaient franchement nuisibles. Du point de vue politique, c'est une autre affaire. Elles avaient l'avantage de soutenir le régime. Mais celui-ci était-il si excellent qu'il justifiait de tels gaspillages ? Et les jeux du cirque ne devinrent-ils point à la longue un facteur de décadence ? La réponse n'est pas douteuse.

Le fait est donc que les seules dépenses sociales qui se puissent défendre, du moins sous le rapport économique, sont celles qui exercent une influence favorable sur la capacité productive de leurs bénéficiaires, et qui les disposent à la bonne exécution de leur tâche.

A cet égard, les assurances sociales proprement dites, c'est-à-dire les assurances-accident et maladie ainsi que les retraites ouvrières, se justifient fort bien. Tout d'abord, elles pèsent avant tout sur les

intéressés, ensuite elles sont suivies, c'est indéniable, d'effets économiques heureux. Les deux premières tendent à rétablir dans les meilleures conditions possibles la capacité productive compromise des accidentés et des malades. D'un point de vue purement industriel et donc en écartant toute considération humanitaire, ces assurances produisent le maximum d'effet utile quand elles s'appliquent aux ouvriers qualifiés dont on déplore partout la rareté ou du moins aux travailleurs robustes, aptes aux tâches pénibles et encore à ceux qui apportent à l'exécution de leur besogne bonne volonté, zèle et endurance. D'une manière générale, d'ailleurs, les assurances et les retraites, auxquelles il faut assimiler l'assurance contre l'incapacité prématurée de travail, s'accompagnent incontestablement d'une amélioration sensible de l'état social. En conférant à divers égards plus de sécurité aux ouvriers, elles augmentent leur bien-être moral et réagissent favorablement sur leur mentalité. De tout quoi l'industrie retire des avantages considérables qui échappent peut-être à ses dirigeants, mais dont l'importance ne paraît pas douteuse. Il se conçoit que les charges financières des assurances soient de nature à indisposer les employeurs dont les préoccupations sont déjà assez nombreuses et pourtant ils devraient se persuader que, tout compte fait, ce surcroît de dépenses a, pour eux, une très appréciable contre-partie.

Mais que faut-il penser de ce que l'on nomme assez improprement l'assurance-chômage? Ne doit-on pas l'inscrire parmi les causes d'aggravation du dérèglement économique de l'heure présente? Il est vrai qu'en principe, ce sont les intéressés qui, par leurs cotisations, doivent alimenter les fonds où puisera le secours-chômage. Mais le risque du chômage n'est pas techniquement assurable. Il est trop irrégulier pour qu'il en soit ainsi. En outre, il est massif et, en cas de dépression tenace, il couvre une période trop étendue pour que les sommes accumulées par les fonds de secours puissent y faire face pendant toute la durée du fléau. On ne doit d'ailleurs pas perdre de vue qu'une forte augmentation du nombre de chômeurs menace de tarir le courant des cotisations ouvrières et, en tout cas, ne laisse pas d'en affaiblir l'apport au moment précis où les besoins des fonds de secours deviennent plus pressants et plus considérables. La conséquence inévitable de tous ces faits est bien connue. C'est la nécessité d'une intervention pécuniaire des pouvoirs publics, intervention qui convertit l'assurance en assistance publique et qui est très onéreuse pour les finances de l'Etat ou des communes industrielles.

Nous ne dissimulons point, on le voit, les inconvénients sérieux du secours-chômage dont la répercussion sur une conjoncture déjà défavorable est certainement aggravante, en ce sens du moins qu'elle accroît les embarras du Trésor et surtout les charges

des contribuables à un moment où la logique commanderait de les alléger.

En revanche, il y a lieu de reconnaître que le secours-chômage atténue sensiblement la diminution du pouvoir d'achat des classes ouvrières, diminution parfois très forte et qui ne résulte pas seulement de la baisse des salaires, mais des licenciements de personnel provoqués par le ralentissement de la production. On objectera peut-être que le pouvoir d'achat ne fait que changer de mains. Ce sont les contribuables qui, à la longue, paient la nourriture, le logement et autres dépenses des chômeurs. Sans doute, mais alors il faudrait effacer du « passif » de l'institution les charges dont il vient d'être question.

En l'espèce, il n'y a pas seulement une compensation dictée par la solidarité sociale. Il y a mieux encore. Le gain d'utilité pour la société prise dans son ensemble est indiscutable. Ce sont des besoins de première nécessité que satisfait le secours-chômage; ce sont des besoins de moindre intensité que l'accroissement des impôts prive de satisfaction. L'avantage est d'autant plus évident que la sous-alimentation terrible des chômeurs dans le cas où ils n'auraient plus d'autre secours que celui de la charité privée retentirait violemment sur leur capacité productive. C'est assez déjà que l'inaction forcée les déshabitude du travail régulier pour ne pas y ajouter l'influence néfaste de la dénutrition. Encore une fois, la société tout entière est intéressée à la solution de ce problème physiologique collectif.

Reste qu'il faudrait pourvoir à cette solution autrement que par des expédients. Il est indispensable que les pouvoirs publics fassent preuve de prévoyance à cet égard et qu'ils adoptent une politique financière conjoncturelle. Et d'ailleurs, il importera encore davantage qu'ils s'appliquent à rechercher les causes profondes du chômage et s'efforcent sinon de les réduire à néant, du moins d'en atténuer sensiblement la virulence. Dans l'état actuel d'imprévision budgétaire, nous ne pouvons nous refuser à reconnaître que l'assurance-chômage est un des facteurs de l'économie dérégulée (3). Mais on entrevoit tout de suite la possibilité d'un redressement.

* * *

N'y a-t-il point d'autres causes de désordre économique que celles dont il s'est agi jusqu'à présent? Les défenseurs de la liberté répondent affirmativement à cette question. Prenant hardiment l'offensive, ils soutiennent que les troubles actuels sont imputables — et même en ordre principal — à l'économie dirigée. A les en croire, la dépression qui a suivi la crise de 1929 devrait même sa longue durée au fait que

(3) M. H. FUSSE (*art. cit.*, p. 22) estime que grâce à l'assurance-chômage, « l'Etat lui-même se trouvera assuré contre le risque de voir, certaines années, son budget déséquilibré par les crises de chômage ». Il va sans dire que cette observation, d'ailleurs très judicieuse, ne s'appliquerait pas à la période de mise en train de l'institution si cette période coïncidait avec une recrudescence du chômage.

les salaires n'ont pas été réduits. La liquidation de la crise aurait été retardée par l'interventionnisme syndical s'appuyant sur les sympathies des gouvernements.

En supposant même cette assertion fondée, on ne pourrait s'empêcher de faire observer que l'action défensive des syndicats n'est pas une intervention de l'Etat, à moins que l'on ne considère comme telle la liberté d'association ! Je sais bien que certains économistes du siècle passé, notamment Paul Leroy-Beaulieu, estimaient que s'il fallait choisir entre liberté d'association et liberté individuelle, c'est pour cette dernière qu'ils se prononceraient sans hésiter. Cette thèse est évidemment périmée. Il est généralement admis que les ouvriers, en se groupant, ne font que rétablir l'équilibre des forces entre la main-d'œuvre et le capital. Encore cet équilibre n'est-il point parfait. Et ce ne sont pas les sympathies platoniques d'un gouvernement qui auraient suffi à maintenir les salaires à un niveau jugé trop élevé en période de dépression. Du reste, les partis au pouvoir durant la dernière période de ce genre n'étaient pas tous favorables à la cause ouvrière. Enfin, il n'est pas niable que les salaires ne sont pas restés partout invariables. Là où, comme chez nous, ils subissent la loi du coût de la vie, les salaires ont baissé, avec un léger décalage, en conformité avec le fléchissement de l'index. Et cette baisse n'a point contribué à abrégé la période de dépression. Nous avons dit plus haut que l'obstacle principal à la réadaptation avait été le suroutillage et l'excessive immobilisation des capitaux. En d'autres termes, c'est la rémunération incompressible des emprunts à long et même à court terme qui a rendu assez longtemps impossible l'ajustement des prix de revient aux prix de vente en forte baisse. Que la défense ouvrière ait contribué à ce défaut de souplesse des coûts de production, c'est possible, mais très probablement dans une bien moindre mesure. Au surplus, du point de vue de la justice sociale, il est difficile d'admettre que les ouvriers auxquels le drame de la crise n'était nullement imputable eussent dû supporter tous les frais du redressement économique. Si l'on veut que règne la paix sociale et qu'elle favorise la prospérité de l'industrie, il ne faut plus assimiler la main-d'œuvre à une marchandise. De grands progrès ont été réalisés dans la mentalité capitaliste, il nous plaît de le reconnaître, mais il y a encore lieu de craindre le retour à une conception dont il serait superflu de faire ressortir le caractère périlleux. Pour justifier cette appréhension, il suffit de faire remarquer que le monde actuel se ressent encore du mal causé par les injustices du passé. Les haines sociales sont tenaces et de nature à survivre assez longtemps à leurs causes historiques

L'économie dirigée est-elle donc indemne de toute responsabilité dans le déséquilibre actuel, notamment en ce qui concerne le commerce international, la monnaie et, d'une façon générale, l'irrégularité de la demande des produits de l'industrie, particulièrement de l'industrie lourde ? Certes non. Et ce nouvel aspect du problème de l'économie dérégulée mérite de retenir sérieusement notre attention.

Il est évident que l'économie dirigée n'a point éliminé les causes du désordre puisqu'il persiste. Nous pensons même qu'elle l'a aggravé et cela pour plusieurs raisons. D'abord parce que, en général, elle est imprégnée d'un esprit étroitement nationaliste et que, de ce chef, elle a suscité entre les Etats des conflits commerciaux d'une inquiétante violence. Ensuite parce que, contrairement à son principe, elle manque absolument de cohésion, que la réalisation en est tâtonnante et fragmentaire et que, comme telle, elle a trahi l'idée maîtresse de ses inspirateurs.

On a tant écrit déjà en ce qui concerne l'affreux chaos où est plongé le commerce international qu'il serait sans utilité d'en refaire ici l'exposé détaillé. Voulant remédier à la dépression, tous les pays sans exception ont adopté un programme faussement patriotique dont l'objet est de réserver le plus possible le marché national à la production nationale. Que semblable programme soit, à la rigueur, réalisable sans trop de dommage dans une vaste contrée comme les Etats-Unis, passe encore. Et même en ce cas extrême, l'autarcie absolue est une impossibilité puisque les Américains ne produisent pas de caoutchouc et qu'ils tirent d'Europe et d'ailleurs une grande variété de produits finis. Pour les petites nations, l'autarcie est un idéal qui frise l'absurdité. La seule excuse que l'on peut invoquer à la décharge d'une telle politique appliquée dans un tel cadre, c'est que le commerce extérieur des petites nations a vu sinon se fermer, du moins se rétrécir progressivement ses débouchés. Mais l'erreur des petites nations a été de ne point s'aviser que le vrai remède résidait dans la solidarité et non dans ce farouche isolement qui ne pouvait qu'exaspérer le mal dont elles souffraient (4). En un mot, chaque nation a été empoisonnée par la haine de l'étranger. Réaction violente, aveugle et néfaste contre la trop rapide allure du progrès technique qui a supprimé la protection naturelle de la distance. Partout, on s'est engagé dans une impasse. Combien il est plus difficile d'en sortir que d'y entrer !

Il n'est donc nullement exagéré de dire qu'aux économies nationales plus ou moins dirigées s'oppose une économie internationale dérégulée. En supposant même — mais nous allons voir ce qu'il en faut penser — que les économies nationales soient habilement dirigées, que vaudrait un avantage aussi limité vis-à-vis d'une perturbation universelle ?

(4) Cette observation ne s'applique pas à l'accord d'Oslo : on sait quelle est la cause de son échec.

Perturbation d'autant plus redoutable qu'elle ne porte pas uniquement sur le commerce, mais sur les changes, les monnaies et le mouvement international des capitaux. Au surplus, elle réagit à l'intérieur de chaque pays où elle contrarie l'effort de rationalisation des entreprises industrielles. Car au delà d'une certaine limite, la production ne peut guère être rationalisée en l'absence de larges débouchés que l'on ne peut, dans la plupart des cas, trouver exclusivement sur le marché national. On le voit : rationalisation et nationalisme sont rarement conciliables. Aussi n'est-il pas exagéré de dire que le nationalisme arrête les progrès de l'organisation des entreprises et de la spécialisation. Comme ce nationalisme se présente sous les dehors d'une économie dirigée et qui prétend assurer le salut de la production de la patrie, nous sommes bien obligés de reconnaître qu'une économie dont la direction est ainsi conçue est dès à présent pernicieuse et, pour l'avenir, singulièrement menaçante. Il est juste de faire observer toutefois que la juxtaposition du système totalitaire et de celui de l'économie modérément dirigée crée un surcroît de difficultés dont cette dernière n'est point responsable.

Il nous serait facile de compléter ce tableau en rappelant qu'il y a une relation étroite entre la politique commerciale de la plupart des Etats du globe et leur politique monétaire et en ajoutant que les manipulations monétaires engendrent à leur tour des mouvements anormaux des capitaux disponibles puisque ces capitaux essaient par des déplacements massifs et fréquents d'échapper au péril de la dépréciation et qu'ils s'abstiennent prudemment de s'immobiliser dans des placements intérieurs ou extérieurs.

Que l'atmosphère orageuse de l'Europe aggrave énormément ces embarras, qu'elle coupe court à des tentatives de redressement en arrêtant à maintes reprises les commandes autres que celles qui sont d'intérêt matériel immédiat, qu'elle déprime profondément les cours des valeurs, il n'est personne qui ne le sache. Ainsi le nationalisme économique se double d'un nationalisme politique exacerbé dont l'étude ne peut trouver sa place ici, mais dont l'action funeste sur la marche des affaires ne saurait être passée sous silence. Car là est peut-être le facteur de perturbation économique le plus puissant et le plus alarmant.

* * *

Notre époque se caractérise par une prolifération insolite de lois, d'arrêtés-lois ou décrets-lois, d'arrêtés d'application, de créations d'offices et d'institutions parastatales, de dispositions administratives de toute sorte. Cette fécondité est telle que ce n'est sans peine que l'on se retrouve en un labyrinthe où manquent les fils conducteurs. Ce qui complique encore cette situation nouvelle, c'est le fait que les abrogations

se multiplient afin de permettre des mesures de perfectionnement ou d'extension. On n'affirme point qu'en pareille suractivité législative et administrative, tout soit à condamner : assurément non. On soutient seulement que la coordination fait défaut ou, si elle existe, qu'elle est si habilement dissimulée qu'on n'arrive pas à la découvrir.

Ce n'est même pas le risque de confusion ou d'excusable ignorance de décrets si abondamment multipliés qui nous paraît le plus sérieux inconvénient de ces pratiques. C'est comme nous venons de le dire, l'absence d'une coordination bien méditée et fortement assurée.

On a cru très spirituel de tourner en dérision le planisme. Il était, sans doute, loin d'être parfait. Il avait du moins la supériorité d'être un effort organique (5). Tout au rebours, les pouvoirs publics légifèrent et décrètent sans se préoccuper suffisamment de l'harmonie des dispositions nouvelles et des dispositions antérieures. Et il n'importerait pas seulement, dans notre pensée, d'éviter la contradiction toujours à craindre entre des textes trop nombreux. Il faudrait surtout se demander quelles seront les incidences des dispositions nouvelles.

C'est ce dont le législateur ne paraît pas avoir eu le souci. Et cependant il a été assez souvent averti — même dans le passé — de leur importance. Veillez, lui disait-on, à ne pas faire indirectement plus de mal que vous ne faites directement de bien. S'agissait-il de droits d'entrée, on n'a jamais manqué de lui recommander la prudence : des droits trop élevés vont susciter la surproduction intérieure, celle des produits agricoles par exemple, ou bien ils aggraveront les coûts de production des entreprises employant beaucoup de main-d'œuvre. Le pain cher, c'est le salaire élevé. A moins d'envisager froidement la diminution de capacité productive de l'ouvrier et de l'employé mal nourris. L'alternative est claire : ou, par suite d'une surproduction intérieure, le prix du blé ne haussera pas et la protection n'aura point atteint son but, ou le prix du blé montera et la protection fera des victimes. Afin d'éviter cette dangereuse conséquence, le législateur sera amené à généraliser la protection à titre de compensation. Mais en agissant ainsi, il provoquera une hausse de tous les prix à moins que la surproduction ne devienne, elle aussi, générale. En tout état de cause, il est impossible de faire régner l'égalité dans la protection : il y a donc des industries ou des cultures qui souffrent d'un pareil régime et cela d'autant plus que le législateur perd souvent de vue les représailles de l'étranger qui n'atteignent que les exportateurs (6).

Les remarques qui précèdent n'impliquent pas nécessairement un appel au *Laisser-faire*, mais simplement une invitation pressante à la prudence et à la

(5) Il est vrai qu'il y a par-ci par-là des plans partiels, lesquels ne se distinguent guère de la législation fragmentaire.

(6) Cf. notre *Traité d'Économie politique*, tome III, pp. 91-96.

réflexion. La critique d'une « direction » économique trop fruste, trop radicale et parfois même plus ou moins arbitraire (songeons aux licences) n'a d'autre fin que de mettre en lumière les défauts d'une réglementation conçue sans étude de ses incidences probables.

D'une manière générale, on ne saurait se lasser de recommander au pouvoir réglementaire de faire preuve de la plus grande souplesse et de pressentir, autant que possible, les réactions des intérêts privés aux dispositions légales ou administratives qui tendent à diriger leur activité. Sinon, il y aura lieu de modifier sans cesse ces dispositions. L'exemple le plus frappant d'une réglementation maintes fois retouchée est celui du régime fait à l'agriculture, au commerce des grains à la minoterie et à la boulangerie par le gouvernement allemand actuel. Réglementation instable et compliquée que les intérêts privés qui s'y trouvent assujettis ont plus d'une fois réussi non pas précisément à tourner, mais plutôt à utiliser à des fins étrangères aux intentions gouvernementales. La nature elle-même, par ce que nous appelons ses caprices, a réservé plus d'une déconvenue aux organismes créés en vue d'assurer une production régulière et des prix stables et équitables pour tous les intéressés. En un sens, cette réglementation témoigne de grands efforts, d'un zèle assez ingénieux et d'une persévérance indiscutable. Il n'en est pas moins vrai que les récoltes sont allées diminuant jusqu'en 1938 exclusivement, année où, par suite de la faveur des éléments, la récolte aurait été plus abondante.

* * *

Nous venons de jeter un coup d'œil sur les difficultés de l'économie dirigée et nous avons dû constater que, à plus d'un égard, elle a aggravé la situation économique, loin de l'améliorer de façon décisive (7).

La présente étude n'avait d'autre but que d'être un diagnostic. On lui reprochera peut-être d'être incomplète — oui, sans doute, — et contradictoire. Sous ce dernier rapport, nous voudrions formuler quelques observations qui seront la conclusion de notre exposé.

Les contradictions qui pourraient être alléguées sont les suivantes.

Nous avons dit que le capitalisme n'a point réussi à édifier une organisation suffisamment achevée pour empêcher pendant les périodes d'essor, ces débordements spéculatifs dont les crises et dépressions sont l'inéluctable conséquence. Et néanmoins nous estimions qu'il y avait lieu de se féliciter de cet insuccès,

(7) Le procès de l'économie dirigée a été fait récemment par M. BERNARD LAVERGNE, dans son ouvrage récent: *Essor et décadence du Capitalisme*, Paris, Payot, 1938, pp. 118-174. Il y aurait sans doute plus d'une réserve à faire à ce réquisitoire intéressant et plein de vie émanant d'un ardent protagoniste du coopératisme.

l'avènement d'une féodalité capitaliste n'étant nullement à désirer. Mais alors, l'économie dirigée n'apporterait-elle pas aux troubles actuels un remède efficace tout en écartant le danger de l'impérialisme du Capital? Force a été de constater que l'économie dirigée ne serait pas ce remède efficace. La complication et la mobilité des choses économiques est telle que la réglementation ne peut avoir qu'une action limitée sans pouvoir prétendre au rôle de régulatrice universelle. S'il en est ainsi et si, d'ailleurs, il n'y a pas lieu de s'arrêter à la solution corporatiste proprement dite (8) qui étoufferait le progrès technique, nous aboutirions donc à une décourageante négation ou pour mieux dire à cette affirmation qu'il faut subir stoïquement les troubles dont souffre le monde économique et en accepter la prolongation indéfinie.

A cette conclusion si peu rassurante, nous pensons toutefois qu'il est possible d'opposer une fin de non-recevoir. Signalons très sommairement quelques arguments et propositions en faveur d'une thèse plus optimiste :

1) Le régime capitaliste d'avant la guerre était moins troublé que celui d'aujourd'hui. Est-il impossible, dans des conditions qui, certes, ne sont plus les mêmes qu'alors, de réaliser un équilibre analogue des forces économiques?

2) Dans l'arsenal trop encombré de l'économie dirigée, on trouve une mesure de portée plus générale que les autres: le contrôle qualitatif et quantitatif du crédit, plus précisément de la monnaie scripturale. Systématiquement appliqué sur le plan international, ce contrôle empêcherait ou du moins atténuerait les excès des périodes d'essor, par suite la violence des crises et la rigueur des dépressions. Il serait, *mutatis mutandis*, modelé sur la réglementation des Banques d'émission, réglementation dont le fonctionnement est excellent et les résultats très appréciables. Ces résultats eussent été bien plus satisfaisants encore, si la législation relative à l'émission des billets n'avait été tournée par la pratique généralisée des ouvertures de crédit sur livres et des transferts par écritures (virements et compensations). Il ne s'agit, en somme, que d'étendre logiquement le statut de la monnaie fiduciaire à une nouvelle forme de celle-ci.

3) Les plus grands efforts doivent être faits pour diminuer les entraves apportées aux échanges internationaux. Dans cet ordre d'idées, il importe de fuir — le mot n'est pas excessif — les combinaisons restrictives telles que les contingentements ou le commerce de troc qui nous ramènent étrangement en arrière. Que le récent traité de commerce anglo-américain, au contraire, nous serve d'exemple et réveille la confiance dans le principe si fécond de la solidarité économique internationale. Dans l'application, il faudra

(8) On donne aujourd'hui le nom de corporatisme à des conceptions réglementaires plus ou moins éloignées du corporatisme médiéval. Cf. à ce sujet les magistrales études de M. GAËTAN FIROU: *Le Corporatisme, Nouveaux Aspects du Corporatisme* (Paris, 1935) et *Essais sur le Corporatisme* (Paris, 1936).

aturellement procéder par étapes afin d'éviter toute rechute.

4) Il serait du plus haut intérêt de consolider les étalons monétaires et de restituer aux mouvements de l'or leur caractère normal qui est de solder les déficits éventuels — et limités — de la balance des comptes. Les monnaies stabilisées, il est permis d'espérer qu'après un certain laps de temps, les placements internationaux des capitaux reprendraient, au moins en partie, l'importance qu'ils revêtaient avant la grande guerre. Il va sans dire que cette restauration monétaire suppose un redressement préalable des finances publiques de tous les Etats prenant une part importante au commerce international et aux placements internationaux des capitaux.

5) Si l'Etat jugeait à propos de prendre en mains la gestion d'un groupe d'entreprises, par exemple les centrales électriques, il serait à souhaiter qu'il appliquât à cette gestion le principe de la régie mixte comme plus souple et plus productif que celui de l'exploitation purement administrative.

6) Enfin, n'hésitons pas à dire ou plutôt à répéter que les perturbations économiques tiennent peut-être bien moins encore aux fièvres et aux dépressions du monde des affaires, aux interventions nationalistes ou trop inconsidérément multipliées de l'économie dirigée qu'à l'esprit de haine et de guerre et aux dépenses militaires ruineuses, qui en sont l'inévitable et funeste corollaire.

LA PREMIÈRE CRISE BANCAIRE EN BELGIQUE

par M. B.-S. CHLEPNER,

Professeur à l'Université de Bruxelles.

Le 17 décembre 1838, la Banque de Belgique suspendait ses paiements; elle cessait de rembourser aussi bien les billets que les dépôts. C'est ainsi que se déclenchait en Belgique la première crise bancaire et financière, crise qui se produisait précisément au moment où se déroulait le drame le plus grave qu'ait connu notre pays avant 1914.

L'enchevêtrement de la crise politique et de la crise financière est même l'un des aspects les plus intéressants et les moins connus de cette période tragique qui se place à la fin de 1838 et au début de 1839.

Pour exposer les circonstances de cette double crise, nous sommes obligés de remonter quelque peu en arrière et d'esquisser, fût-ce très sommairement, l'ambiance économique dans laquelle se trouvait la Belgique pendant les premières années qui suivirent la proclamation de son indépendance.

* * *

Au moment où se forma la Belgique moderne, le pays, outre une agriculture prospère, avait déjà une activité industrielle —, on aurait dit alors manufacturière, — qui était loin d'être négligeable. Cependant les grandes inventions techniques, qui venaient de révolutionner l'industrie anglaise et qui inauguraient l'ère industrielle moderne, ne trouvaient encore ici qu'une faible application.

Seul le métier mécanique à tisser et à filer était déjà assez bien utilisé, tant dans l'industrie cotonnière que dans l'industrie lainière. Mais les deux autres éléments de la révolution industrielle, la machine à vapeur et le coke métallurgique, apparaissaient à peine. Il est vrai que, proportionnellement à la population, leur application était plus restreinte encore dans les autres pays continentaux.

Les difficultés économiques qui suivirent la Révolution, commencèrent à s'atténuer vers le milieu de 1833, lorsque la convention d'armistice avec la

Hollande écarta l'éventualité d'une reprise des hostilités et assura la stabilité du régime politique nouveau.

Les deux principales industries des Flandres, le coton et surtout le lin, traversaient alors une phase très difficile (1) mais par ailleurs un essor industriel important se manifeste à partir de 1834-35.

En effet, l'application des inventions techniques modernes, commencée avant 1830, va se poursuivre avec une grande intensité (2). Elle se manifestera surtout dans les charbonnages que l'on va agrandir, approfondir, et dans la métallurgie où le haut fourneau à coke va remplacer le haut fourneau à bois.

L'extension et la modernisation des industries houillère et métallurgique étaient provoquées surtout par les projets de construction de chemins de fer en Belgique et en France, qui faisaient entrevoir un accroissement de la consommation du charbon et du fer.

Cette effervescence industrielle s'est exprimée par la première expansion en Belgique de ce qu'on appelait alors l'esprit d'association. Pour la première fois nous voyons déferler sur notre pays une vague de créations de sociétés anonymes.

Alors qu'en 1830, il existait à peine quelques sociétés anonymes, nous constatons qu'on en crée environ cent cinquante pendant la période 1833-1838. Chiffre considérable pour l'époque! Le capital engagé s'élevait approximativement à 350 millions, chiffre énorme lui aussi. La plus grande partie du capital était d'ailleurs libérée par les apports des installations industrielles existantes.

Parmi ces sociétés, les plus importantes étaient des charbonnages ou des entreprises métallurgiques, mais

(1) V. G. JACQUEMYS, *Histoire de la crise économique des Flandres*, Bruxelles, 1929.

(2) On trouvera un tableau précis de la situation industrielle en 1830 dans l'ouvrage remarquable que vient de publier M. R. DEMOULIN, *Guillaume Ier et la transformation économique des Provinces Belges (1815-1830)*, Liège, 1938.

il y en eut aussi dans d'autres industries : coton, laine, sucre, etc. En outre, on créa quelques sociétés financières et bancaires.

Entre 1834 et 1838, nous voyons se dérouler pour la première fois en Belgique ce qu'on appellerait à présent une phase d'essor nettement caractérisée : investissements importants dans plusieurs branches industrielles, hausse du prix de la houille et des minerais, hausse des salaires —, surtout dans les mines —, et hausse des valeurs boursières. C'est même la première apparition à la Bourse de Bruxelles des valeurs industrielles; auparavant on n'y négociait guère que des fonds d'Etat.

Or, dans ce mouvement les banques jouèrent un rôle marqué. En 1830 la Belgique ne possédait qu'une banque importante, la Société Générale, créée en 1822 par Guillaume 1^{er}. Elle était caissier de l'Etat, alors fonction très avantageuse : l'Etat payait une commission pour la gestion de ses fonds, en outre il disposait généralement à la Banque d'un avoir assez important, avoir qu'elle pouvait utiliser pour ses opérations.

En dehors de la Société Générale il n'y avait que des maisons de banque privées —, des banquiers particuliers comme on dirait plutôt à présent.

Pendant les années qui suivirent la Révolution, les rapports entre le Gouvernement et la Société Générale étaient assez tendus. Exposer ici tous leurs démêlés serait étendre démesurément cet article (3). Disons seulement que la principale cause du conflit était le refus de la Société Générale de livrer au Gouvernement diverses sommes qu'elle devait soit au roi Guillaume, soit au Gouvernement du Royaume des Pays-Bas. La Société Générale prétendait ne pouvoir faire aucun paiement ni à l'un ni à l'autre Gouvernement aussi longtemps qu'il n'y aurait pas d'arrangement définitif entre les deux pays.

En droit strict elle avait peut-être raison, mais il est certain que son attitude manquait complètement de souplesse. Toujours est-il que la Société Générale était violemment critiquée au Parlement et dans une partie importante de la presse; on allait jusqu'à la traiter de « banque de Guillaume ». Je ne sais si le lecteur actuel « réalise » ce que signifiait semblable expression en Belgique vers 1835. C'est comme si on avait traité en 1918 de « banque von Bissing » un établissement bruxellois!

On choisit précisément pour créer une banque nouvelle, le moment où le conflit entre le Gouvernement et la Société Générale atteignait son apogée, le début de 1835.

* * *

Les initiateurs de la Banque de Belgique (ce nom seul était tout un programme!) espéraient obtenir l'appui officiel et notamment se voir confier les fonc-

(3) On en trouvera un exposé très détaillé dans mon ouvrage *La Banque en Belgique*, t. I (*Le marché financier belge avant 1850*). Bruxelles, 1926 (seul paru), v. notamment le chap. IV.

tions de Caissier de l'Etat. En outre ils voulaient prendre part au mouvement industriel et financier qui se dessinait alors.

A leur tête se trouvait Ch. de Brouckère qui obtint l'autorisation royale, reçut les souscriptions et fut nommé, par le Roi, directeur de la Banque. Nos lecteurs connaissent évidemment le nom de Ch. de Brouckère qui, bien après les événements dont nous parlerons ici, devint bourgmestre de Bruxelles.

Au commencement de 1835 fut donc fondée la Banque de Belgique au capital de 20 millions, dont une bonne partie fut placée à Paris par la maison Rothschild.

Dès le début, la Banque de Belgique fut considérée comme la rivale de la Société Générale, non seulement sur le terrain financier, mais encore sur le terrain politique. On la considéra partout comme l'organisme créé par les hommes de 1830 en opposition à la grande société établie par Guillaume 1^{er}. Ajoutons cependant que l'espoir de ses fondateurs d'obtenir l'appui officiel ne se réalisa point; une certaine amélioration survint dans les rapports entre le Gouvernement et la Société Générale, laquelle conserva ses fonctions de Caissier de l'Etat.

Les relations entre la Société Générale et la Banque de Belgique furent, on le conçoit, peu amicales. Elles se tendirent surtout à partir de 1837 lorsque J. Cocke-
rill, appuyé par l'établissement nouveau, empêcha la Société Générale d'obtenir la concession du chemin de fer de Paris à la frontière belge, sans d'ailleurs l'obtenir lui-même.

* * *

Avant de continuer notre exposé, il convient de signaler quelques traits caractéristiques de l'activité bancaire en Belgique il y a cent ans. Soulignons d'abord qu'il n'existait pas alors de Banque centrale d'émission, rien de comparable à la Banque Nationale créée, comme on le sait, en 1850 seulement. La Société Générale et la Banque de Belgique avaient toutes deux le droit d'émettre des billets, comme aussi la Banque Liégeoise. Quelques banquiers privés même avaient essayé de mettre des billets en circulation. Mais le public ne se servait pour ainsi dire que de monnaie métallique. Les billets n'étaient guère utilisés que dans les milieux d'affaires de quelques grandes villes. Aussi leur circulation totale vers 1835-1838 était-elle inférieure à 20 millions de francs, tandis que celle des monnaies métalliques était de l'ordre de 200 millions.

Il faut cependant tenir compte aussi des dépôts. Mais les dépôts à vue, qu'on appelait avec raison comptes courants, étaient très peu développés. Ce n'est que par les dépôts à terme, dépôts représentant non les encaisses disponibles mais les capitaux d'épargne et exigeant une rémunération solide, que la Société Générale obtenait du public quelques ressources (45 millions en 1838). Elle les drainait grâce à

sa Caisse d'Épargne créée en 1831 par la reprise de quelques caisses communales d'épargne. La Banque de Belgique elle aussi avait fondé une Caisse d'épargne, mais elle obtint à peine un à deux millions de francs en dépôt.

Il convient de souligner surtout qu'à présent, en cas de complications économiques ou politiques, une banque obligée de rembourser ses dépôts peut demander des crédits à la Banque Nationale, si elle dispose d'un actif mobilisable bien entendu.

Mais il y a cent ans, chaque banque ne devait compter que sur elle-même. En cas de crise elle devait se tirer d'affaire toute seule. Nous verrons plus loin comment la Banque de Belgique en fit la cruelle expérience.

Quelles étaient donc, il y a un siècle, les principales opérations de nos banques ? Par ce dernier terme nous ne visons que la Société Générale et la Banque de Belgique qui, seules, comptaient vraiment.

Elles pratiquaient peu le crédit commercial proprement dit, qui ne pouvait prendre une grande extension à cause du faible développement de la circulation fiduciaire et des comptes courants. En revanche elles jouèrent un rôle considérable dans le mouvement financier et industriel auquel nous faisons allusion plus haut, en favorisant la création des principales sociétés industrielles, par la souscription d'une partie importante de leur capital nouveau. La Banque de Belgique, la seule qui nous intéresse ici, patronna la formation d'une quinzaine de sociétés industrielles au capital de 30 millions en chiffres ronds (4). Mais sur ce chiffre, 18 millions environ étaient représentés par les apports des installations existantes. Sur les 12 millions restants la Banque de Belgique en souscrivit approximativement huit.

Ces chiffres nous paraissent plutôt insignifiants, ils étaient énormes pour l'époque.

Certes, suivant l'usage qui s'implanta dès lors, la Banque de Belgique organisa des émissions publiques, offrant au public, et de préférence à ses propres actionnaires, les actions des sociétés fondées par elle. En apparence ces souscriptions jouirent d'un grand succès : chacune était couverte plusieurs fois et les titres étaient cotés en bourse avec des primes magnifiques !

Mais en fait la masse du public ne souscrivait que très parcimonieusement aux valeurs industrielles, c'était une nouveauté extraordinaire ! Les capitalistes possédant des capitaux disponibles étaient d'ailleurs assez peu nombreux ; ils se recrutaient surtout parmi les propriétaires fonciers. La moyenne et la petite épargnes, dans le sens actuel des termes, étaient à peu près inconnues.

De sorte que les valeurs industrielles étaient souscrites principalement par un certain nombre de spéculateurs dont quelques-uns se recrutaient d'ailleurs

dans l'entourage même des dirigeants bancaires. Mais pour libérer leurs souscriptions, c'est à la Banque même qu'ils demandaient des avances. Au début, la Banque de Belgique comme la Société Générale avançaient même 100 p. c. de la valeur des titres, proportion réduite ensuite à 80 p. c.

Ce n'est pas tout. Le capital souscrit en argent frais s'étant trouvé insuffisant pour permettre les investissements entrepris par les sociétés industrielles, les banques furent amenées à leur accorder des avances importantes en comptes courants. L'activité que nous venons de caractériser formait, en somme, le début de ce qu'on appela plus tard la « banque mixte ».

Par ces opérations, les deux grandes banques bruxelloises contribuèrent puissamment à l'expansion économique du pays. Quelques-unes des sociétés fondées sous leur patronage devinrent les plus beaux fleurons de la Belgique industrielle. Mais au moment même leur politique était trop hardie et même aventureuse.

Pour la comprendre il faut tenir compte de la vague d'optimisme qui déferlait alors non seulement sur la Belgique mais encore sur l'Angleterre, la France, les Etats-Unis (5) ; il faut tenir compte de l'émerveillement quasi général (6) devant les progrès de l'industrialisme, terme que les Saint-Simoniens venaient précisément de mettre à la mode ; il ne faut pas perdre de vue non plus l'absence complète de toute expérience en matière bancaire. En somme les fautes et les erreurs de cette époque étaient peut-être plus excusables que ces mêmes fautes et erreurs commises par les générations suivantes.

Toujours est-il que la Banque de Belgique et la Société Générale, engagèrent dans un nombre restreint de sociétés une grande partie de leurs ressources qui finirent par être immobilisées. Cette politique était particulièrement dangereuse pour la Banque de Belgique qui n'avait ni les moyens d'action ni les relations de sa puissante rivale.

La phase d'expansion industrielle et financière dura jusqu'aux premiers mois de 1838. Mais ensuite un certain fléchissement se manifesta, dans la métallurgie surtout. Les prix des minerais et de la houille, les salaires des ouvriers qualifiés avaient atteint des niveaux élevés et décourageaient les investissements nouveaux. En outre de longs débats parlementaires retardaient la construction des chemins de fer en France.

Dans les premiers mois de 1838, quelques entreprises métallurgiques ralentirent leur production. Symptôme précurseur de ce qu'on appellerait à présent une dépression cyclique. Les principaux débiteurs

(5) Voir à ce sujet les ouvrages historiques sur les variations de la conjoncture au XIX^e siècle, par exemple J. LESCURE, *Des crises générales et périodiques de surproduction*, 4^e édit., 1932, t. I, pp. 11 et suiv.

(6) Nous disons « quasi » général parce qu'en Belgique précisément, une partie de l'opinion publique était hostile à l'expansion de la grande industrie et se méfiait surtout des sociétés anonymes. Voir à ce propos mon ouvrage cité *supra*, pp. 355 et suiv.

(4) Nous laissons de côté sa filiale, la Société des Actions Réunies, une espèce de trust financier (une société de reprise) à laquelle la Banque ne fit aucun apport en argent frais.

des banques voyaient donc leur situation devenir moins brillante et cela précisément au moment où allaient survenir des complications politiques. Celles-ci provoquèrent la catastrophe.

* * *

On se souvient qu'en 1831, après la désastreuse campagne des dix jours, la Belgique se vit obligée d'accepter le traité des XXIV articles, non seulement défavorable mais injuste puisqu'il l'obligeait de céder une partie des provinces de Limbourg et de Luxembourg.

Le roi Guillaume ayant refusé de signer le traité, on vécut donc en somme sous un régime d'armistice; la Belgique garda les deux provinces contestées, qui continuèrent à participer à sa vie politique et sociale. On finit presque par oublier qu'elles étaient en principe cédées à la Hollande.

On se rappelle qu'au mois de mars 1838 le roi Guillaume fit savoir à la Conférence de Londres qu'il était disposé à signer le traité des XXIV articles. De longues négociations s'engagèrent alors.

Un problème tragique se posait devant la conscience du peuple belge. Certes, en 1831 la Belgique avait consenti à céder les régions contestées, mais on pouvait se demander si sa signature l'engageait encore, lorsque depuis sept années ces provinces participaient à la vie nationale de l'Etat nouveau et que leur population demandait unanimement à rester dans le sein de la communauté belge.

Quoi qu'il en soit, on apprend, dans les derniers mois de 1838, que les grandes puissances représentées à la Conférence de Londres, refusent de modifier le traité des XXIV articles, du moins en ce qui concerne les clauses territoriales.

Peut-être le Ministère de l'époque avait-il commis l'erreur de ne pas réagir à temps, de ne pas avoir mis plus tôt le pays en présence de la dure réalité. Car, aucune grande puissance ne soutenant la Belgique, il était évident qu'elle ne pouvait résister seule. Cependant, quand on parcourt les documents des derniers mois de 1838 (presse, discussions parlementaires, etc.) on a l'impression que le pays s'acheminait vers la guerre.

C'est ici que la crise politique et la crise financière vont s'enchevêtrer.

* * *

Le 6 décembre 1838 les représentants des grandes puissances signaient à Londres le protocole définitif par lequel les clauses territoriales du traité des XXIV articles étaient maintenues telles quelles. Les négociations étaient secrètes, mais il y a tout lieu de croire qu'il y eut des fuites.

La surexcitation des esprits, telle qu'elle se manifesta notamment à la séance de la Chambre du 13 novembre, pouvait faire craindre que la Belgique ne refusât de se soumettre à la décision de la Conférence. La guerre parut inévitable.

On comprend dès lors les inquiétudes des porteurs étrangers de valeurs belges. Celles-ci n'étaient guère négociées qu'à Paris, la plus en vue était l'action de la Banque de Belgique.

Le protocole final fut signé, nous venons de le dire, le 6 décembre. Or, c'est la veille, que les titres de la Banque de Belgique subirent à Paris leur première baisse. Cotées auparavant aux environs de 1.460-1.470 francs, les actions —, d'une valeur nominale de 1.000 francs —, tombent brusquement le 5 à 1.415, le 7 à 1.400 et le 12 à 1.300 francs. Ensuite la chute va se précipiter. Mais entretemps la panique se propage à Bruxelles et à Anvers. Les porteurs des billets de la Banque de Belgique, dont la circulation cependant n'était que de quatre millions environ, s'inquiètent eux aussi.

Ici se place un incident célèbre, bien oublié aujourd'hui, mais qui jadis fit couler beaucoup d'encre. La Société Générale et la Banque de Belgique admettaient réciproquement dans leur caisse les billets qu'elles émettaient. Plus ou moins régulièrement, deux fois par mois, les délégués des deux établissements se rencontraient, échangeaient leurs billets et réglaient le solde en numéraire.

Un règlement eut lieu le 4 décembre, la Banque de Belgique n'avait plus en caisse que 790.000 fr. en numéraire, en écus comme on disait alors. Le 10, la Société Générale faisait savoir qu'elle présenterait encore un million à l'échange. La Banque de Belgique demanda de remettre l'opération au 12, mais à cette date la somme présentée à l'échange était montée à 1.200.000 francs.

La Banque de Belgique fit appel au Ministre des Finances, qui consentit à lui venir en aide, en lui prêtant, sous une forme déguisée, une somme de 500.000 francs. Malgré ce secours, la Banque de Belgique ne remboursait que 1.125.000 francs à la Société Générale et demandait au Gouvernement une aide plus importante.

Mais le 15, un employé de la Société Générale venait présenter aux guichets de la Banque de Belgique 300.000 francs en billets dont il demandait l'échange immédiat. C'était un samedi. La direction de la Banque répondit que l'échange aurait lieu le lundi suivant, elle espérait obtenir entretemps un secours du Gouvernement. Celui-ci refusa cependant d'intervenir. Le 17 décembre la Banque de Belgique n'ouvrait pas ses guichets et suspendait les paiements. La crise était déclenchée.

L'attitude de la Société Générale en cette circonstance a été vivement critiquée à l'époque même et dans la suite. Dès le mois de février 1839, à l'Assemblée extraordinaire de la Banque de Belgique, Ch. de Brouckère l'accusait d'avoir « réuni » des billets pour provoquer la chute de sa rivale. L'accusation a été reprise maintes fois.

La Société Générale s'en défendit dans un mémoire publié en mars 1839. Elle admettait la matérialité des faits, mais soutenait que les billets de la Banque

de Belgique étaient entrés dans ses caisses par des opérations normales et qu'en présence de la panique manifestée par le public, son devoir lui interdisait de garder les billets d'un établissement dont la situation était menacée.

Il est impossible de dire aujourd'hui en toute objectivité si la direction de la Société Générale agissait vraiment avec l'intention de torpiller un organisme antagoniste. Quoi qu'il en soit, vu les circonstances, l'attitude de la Société Générale était trop brutale et même maladroite.

* * *

Avant d'exposer les phases de la crise il est utile de nous arrêter un instant à l'attitude du Gouvernement. Pourquoi refusa-t-il son aide? Était-il dans l'impossibilité de l'accorder? Ou bien, y avait-il d'autres motifs?

Nous avons dit que le 12 décembre le Ministre des Finances venait en aide à la Banque. Mais il ne s'agissait que de 500.000 francs, somme importante pour l'époque, il est vrai. Dans les jours qui suivirent il s'agit de plus grosses sommes, aussi la question fut-elle portée devant le Conseil des Ministres.

Quelle était l'importance du secours demandé? Les principaux postes de la situation de la Banque au 13 décembre 1838 peuvent être résumés comme suit :

ACTIF.	
Caisse (numéraire)	fr. 400.000,—
Portefeuille-effets	4.838.888,—
Portefeuille-titres	1.044.000,—
Avances sur titres	11.060.000,—
Avances en comptes courants	24.523.000,—
Avances sur hypothèques	811.000,—
PASSIF.	
Billets émis	fr. 3.750.000,—
Caisse d'Épargne	1.075.000,—
Comptes courants créditeurs	16.354.000,—
Obligations	1.545.000,—
Capital	20.000.000,—

On peut constater par ces chiffres que le passif exigible dépassait quelque peu 20 millions. L'encaisse était dérisoire; quant aux autres éléments de l'actif, leur mobilisation était pratiquement impossible: où aurait-on pu réescompter le portefeuille commercial? Comment les débiteurs auraient-ils pu faire des remboursements en pleine crise?

Il convient cependant de noter que le passif réellement exigible n'atteignait pas 20 millions. Une partie importante des comptes courants créditeurs appartenait à des sociétés industrielles patronnées par la Banque, avec lesquelles des arrangements étaient possibles. D'autre part, la Banque ne désespérait pas de réaliser à bref délai certains éléments de l'actif.

De sorte que le 13 et le 14 décembre, au moment où elle demandait l'aide du Gouvernement, elle estimait l'excédent du passif exigible sur l'actif réalisable à 11 millions. Nous ignorons comment ce chiffre a été calculé, mais nous savons que c'est lui qui effraya le Ministère.

Nous avons trouvé aux Archives, le texte de la résolution adoptée par le Conseil des Ministres. Cette résolution constate que le ministre des Finances a déjà versé à la Banque une somme de 500.000 francs, que les exigibilités immédiates de celle-ci s'élèvent à 11 millions de francs, et estime que « la situation de la Caisse de l'Etat ne permettrait pas qu'il en fût distrait une somme aussi considérable sans compromettre le service des dépenses publiques » (7). La résolution continue ainsi: « Ayant consulté et entendu M. le Gouverneur de la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale, sur les moyens que cette Société pourrait avoir d'aider la susdite Banque de Belgique et ayant acquis la conviction que cette Société qui, d'après la déclaration de son Gouverneur, s'est mise depuis longtemps en mesure de soutenir pour elle-même la crise financière qui pourrait résulter des circonstances où se trouve le pays, ne peut cependant sans danger dégarnir ses caisses de sommes aussi importantes que celles qui seraient nécessaires à l'établissement en péril. »

En conséquence, le Conseil des Ministres rejetait la demande de la Banque de Belgique, mais néanmoins chargeait la Société Générale de rembourser, sous la garantie de l'Etat, les dépôts de la Caisse d'Épargne de sa rivale.

On constate par ce texte que le Conseil des Ministres ne soulevait aucune objection de principe, seule l'arrêta l'importance de la somme nécessaire. S'il fit une exception en faveur des déposants de la Caisse d'Épargne (il ne s'agissait d'ailleurs que d'une somme dépassant à peine un million), c'est que ces dépôts, censés représenter l'épargne populaire, avaient droit, pensait-on, à une protection spéciale. En fait, la petite épargne n'en avait certainement fourni qu'une faible part.

Pour n'avoir pas à revenir sur ce point, signalons dès à présent que la Société Générale n'eut pas à intervenir en faveur de cette Caisse d'Épargne: nous allons voir l'Etat apporter tout de même un secours à la Banque de Belgique, une quinzaine de jours après l'avoir refusé.

* * *

La Banque de Belgique s'étant vu refuser le secours sollicité du Gouvernement, se voyait forcée de fermer ses guichets et demandait un sursis. C'est ce qu'annoncèrent les journaux du 17 décembre. On devine quelle panique cette suspension dût provoquer! A Paris, les actions de la Banque tombèrent en dessous de 600 francs; à Bruxelles, on cessa même de les coter. Nous reviendrons tantôt sur les autres répercussions de cette panique. Pour le moment, il importe d'exposer la suite des événements concernant la Banque elle-même.

(7) Pour se rendre compte de l'importance de ce chiffre de 11 millions, il faut se rappeler que le budget annuel total de l'Etat ne s'élevait alors qu'à une centaine de millions.

Malgré son refus de secourir la Banque de Belgique, le Gouvernement ne put cependant s'en désintéresser. D'abord parce qu'aussi longtemps que les guichets de la Banque restaient fermés, la crise financière menaçait de s'aggraver, ce qui était particulièrement inquiétant en présence de la situation politique.

En second lieu, si la Banque de Belgique entrait en liquidation, elle devait exécuter ses débiteurs, et notamment les entreprises industrielles patronnées; d'où danger de perturbations et de chômage.

La question revint donc devant le Conseil des Ministres. Dès le 20 décembre, la Banque lui soumettait une situation plus détaillée d'où il ressortait qu'une avance de 4 millions suffirait pour permettre la réouverture de ses guichets. Le 22 décembre, le Gouvernement déposait à la Chambre un projet de loi l'autorisant de faire à la Banque de Belgique une avance de 4 millions.

Le 26 du même mois, P. Devaux, rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet, lisait son rapport à la Chambre et disait notamment : « Personne dans votre commission ne s'est dissimulé ce que l'intervention de l'Etat dans les affaires privées avait d'extraordinaire et de dangereux en thèse générale. Mais nous avons tous pensé que la situation, momentanément extraordinaire aussi, de la Belgique légitimait cette intervention et lui ôtait le danger d'un précédent. » Plus loin, il disait : « Tous les créanciers de la Banque seront payés et tous les billets remboursés, sans qu'on exige des établissements industriels, débiteurs de la Banque, des restitutions qui pourraient embarrasser leur situation. »

La seconde partie de cette phrase fait ressortir la principale préoccupation du Ministère et de la Commission. Le jour même, le projet était voté à l'unanimité, moins six abstentions.

Le lendemain 27 décembre, le Sénat votait aussi le projet à l'unanimité et, le 1^{er} janvier 1839, la loi était promulguée au *Moniteur*.

En même temps, un arrêté royal nommait trois commissaires chargés de « veiller à l'emploi des sommes prêtées et à l'exécution des conditions du prêt ». La principale condition était d'accorder des délais aux établissements industriels débiteurs et de les traiter avec ménagement.

Grâce à cette avance, la Banque de Belgique put rouvrir ses guichets le 4 janvier 1839. Au début, elle ne remboursait que partiellement les billets et les dépôts, mais graduellement elle put augmenter le taux de ses remboursements et arriver finalement à une indemnisation complète de ses créanciers. Quant aux débiteurs, elle accorda à la plupart d'entre eux des délais de remboursement assez prolongés.

En résumé, on peut dire qu'elle parvint à réaliser une partie de ses actifs pour rembourser les billets, les dépôts et même l'avance du Gouvernement, mais son capital propre resta immobilisé pour longtemps.

Aussi se trouva-t-elle pendant toute une période sans moyens d'action, jusqu'en 1841 où son capital fut augmenté de 10 millions, grâce à l'intervention de Bisschofsheim.

Graduellement la circulation de ses billets reprit quelque peu, elle obtint aussi des dépôts. Plus tard, elle participa à la fondation de la Banque Nationale; entre 1855 et 1875 environ son rôle fut très actif sur le marché de Bruxelles, puis elle finit par une chute retentissante.

Nous espérons exposer un jour en détail toute la « biographie », extrêmement mouvementée et curieuse, de la Banque de Belgique. Pour l'instant, il nous faut revenir à la crise de 1838-1839.

* * *

La panique provoquée par la suspension de la Banque de Belgique ne s'est pas limitée à ses actionnaires et créanciers. L'inquiétude fit tache d'huile. La Société Générale, elle aussi, se vit assaillie par les déposants et les porteurs de billets. En peu de temps, elle dut rembourser 15 à 20 millions de francs. Elle put faire face à ces demandes, grâce à son encaisse et à ses relations avec le marché de Paris, d'où elle fit venir des sommes assez importantes en numéraire. Mais elle dut restreindre ses escomptes, ce qui, joint à l'arrêt total de la Banque de Belgique, provoqua naturellement un fort resserrement du crédit.

La panique se manifesta aussi en province, où quelques maisons de banque durent suspendre leurs opérations. A Liège notamment, la banque Bellefroid, maison ancienne et solide, dut demander un sursis.

De plus, diverses entreprises industrielles, notamment dans le groupe de la Banque de Belgique, furent victimes à la fois des restrictions du crédit et de la contraction des ventes. J. Cockerill notamment, dont les affaires — gigantesques pour l'époque — se trouvèrent très embrouillées, dut aussi demander un sursis.

Le Gouvernement fit d'urgence des commandes de charbons, de rails, de locomotives, etc., pour empêcher l'aggravation du chômage dans les charbonnages et les usines métallurgiques.

D'une manière générale, l'année 1839 marque le début d'un ralentissement industriel, qui va durer quelques années. D'autre part, les événements de décembre 1838 provoquent un effondrement des cours des valeurs industrielles et, pendant quelques années, la Bourse de Bruxelles souffrira d'une inactivité presque totale.

Nous avons vu les menaces de complications politiques provoquer et aggraver la crise financière. Il nous reste à montrer comment, par ricochet en quelque sorte, la crise financière eut des répercussions sur la situation politique.

Le 20 février 1839 le Président du Conseil, de Theux, déposait à la Chambre le projet ratifiant les protocoles de Londres par lesquels étaient réglées définitivement les bases de la séparation entre la Belgique et la Hollande. L'adoption du projet signifiait donc la cession d'une partie des provinces du Limbourg et du Luxembourg. La Belgique vécut alors la période, avant 1914, la plus dramatique de son existence.

Mais l'élan unanime de résistance était déjà brisé. En effet, la crise financière et industrielle avait fortement contribué à modifier l'état des esprits. Jusqu'au début de 1839 environ on n'entendait qu'un cri : il faut résister, ne pas livrer « nos frères ». Les partisans d'un avis opposé, s'il y en avait, n'osaient pas élever la voix.

Dans les premières semaines de 1839, la Belgique se rendit compte de son isolement : elle ne pouvait s'attendre à aucun appui extérieur, elle avait contre elle toutes les grandes puissances. La France, dont elle avait espéré le secours, ne voulait pas sacrifier l'alliance anglaise à l'amitié belge. En outre la crise économique de plus en plus sensible, ne fut pas étrangère au changement notable qui se constate bientôt dans l'état des esprits, surtout parmi les populations urbaines, du moins dans la bourgeoisie. Conseils communaux des grandes villes, chambres de commerce, associations industrielles adressent au Parlement des pétitions en faveur de l'adoption du traité, tandis qu'auparavant on ne pétitionnait qu'en faveur de la résistance.

En mars 1839 le projet approuvant les protocoles de Londres donnait lieu au débat le plus élevé, le plus émouvant qui se soit déroulé jamais au Parlement belge. La plupart des représentants du pays prirent part au débat et cependant, en somme, on n'entendit que deux voix : celle de la passion ou, si l'on préfère, du sentiment et celle de la raison ou de la résignation.

La première disait : « Malgré tout et contre tout il faut résister. » La seconde objectait : « Il serait inutile et insensé de se dresser contre toute l'Europe. » On le sait, la voix de la sagesse résignée l'emporta.

Or quels étaient les principaux arguments invoqués en faveur de l'acceptation ? Le premier, l'argument fondamental, c'était l'impossibilité de résister seuls aux grandes puissances. Cela c'était le *leitmotiv*. On disait aussi qu'il ne fallait pas troubler la paix de l'Europe. Mais ensuite venait l'argument démontrant la nécessité d'accepter le traité sans trop tarder, argument qui repoussait toute idée de tergiversation ou de résistance passive. Il s'inspirait de la nécessité de parer au plus tôt aux conséquences de la crise financière et industrielle.

Cette idée est développée dans la plupart des discours prononcés par les partisans de l'adoption du traité. Contentons-nous de citer quelques passages caractéristiques. « Les intérêts matériels crient d'une voix unanime de ne pas faire la guerre », disait Rogier

au début de son discours. Plus loin il constate que la Belgique a craint de voir sombrer sa jeune nationalité, « surtout elle a craint pour son commerce, son agriculture, son industrie, intérêts essentiellement nationaux qui n'avaient accepté et respecté la révolution qu'à la condition d'être acceptés et respectés par elle ».

Nothomb qui, avec de Theux, était le porte-parole du Gouvernement, évoque à plusieurs reprises la crise économique. La proposition d'accepter le traité, dit-il, arrêtera « une crise intérieure qui doit amener la misère, en exposant à de tristes tentations les vertus publiques et privées ». Et ailleurs : « En compromettant le crédit, en détruisant l'industrie et le commerce, en exigeant des sacrifices de tout genre, directs ou indirects, elle (la résistance) risquera de dépeupuler la révolution elle-même ; le jour pourra revenir où on lui posera derechef cette terrible question : La nationalité belge est-elle compatible avec le bien-être public ? »

Enfin, voici un passage très caractéristique du discours de Th. Verhaegen : « Notre position n'est plus la même qu'en 1830, elle est bien plus belle, et c'est pour cela qu'il ne faut pas la compromettre. En 1830 et 1831, les plus beaux rêves sur l'avenir réservé à la Belgique n'allaient pas jusqu'à la prospérité réalisée en 1837 et dans les premiers mois de 1838. En 1830 et 1831 on ne pouvait prévoir les brillants développements de notre industrie, les résultats des améliorations intérieures, les merveilles de l'esprit d'association. En 1830 et 1831 on pouvait résister et résister avec avantage, on n'était pas isolé de tout appui. et, après tout, on ne risquait que des espérances... Mais aujourd'hui huit années de paix et de prospérité ont créé de nouvelles idées, des besoins tout autres. Toujours le pays veut sa nationalité, son indépendance ; mais du moment qu'elles ne sont pas menacées, il ne veut pas de mesures violentes. Il gémit d'être obligé d'abandonner des frères, mais il ne veut pas mettre en jeu l'existence nationale pour les conserver, d'autant plus qu'il a la conviction que ses efforts, quels qu'ils fussent, resteraient infructueux pour eux et deviendraient nécessairement très dangereux pour lui. »

Il faut même signaler que certains partisans de la résistance à tout prix allaient jusqu'à soutenir que les partisans de l'acceptation du traité ne se laissaient guider que par des considérations matérielles mesquines, par des préoccupations financières sinon boursicotières. Certains discours et surtout quelques journaux étaient pleins d'invectives contre les « gens qui placent leurs intérêts au-dessus de toute considération », contre les menées du « parti banquiste », du « parti industrialiste », etc.

Les diatribes les plus violentes se lisent surtout dans quelques journaux de l'époque. Cependant à la Chambre, le député Simons, par exemple, s'exclamait : « Un mauvais génie plane sur la Belgique. L'esprit d'un vil agiotage s'est emparé de toutes les classes

de la société, et c'est cet agiotage infâme qui... après avoir placé le commerce et l'industrie sur le bord de l'abîme, achève maintenant l'œuvre liberticide de la Sainte-Alliance en entraînant le pays dans sa perte. »

Voici, d'autre part, un passage très curieux à divers points de vue, du discours prononcé par le fougueux Barthélemy Dumortier qui, avec L. Jottrand, peut être considéré comme le chef spirituel du parti de la résistance : « Vous avez vu, Messieurs, disait-il, quels ont été les efforts tentés par l'industrie pour faire accepter le traité qui nous est proposé... Je blâme hautement l'industrie de cette intervention dans les affaires du pays, que je regarde comme un élément de dissolution, puisqu'elle tend à remplacer, par les calculs de l'intérêt, les plus nobles sentiments de la nationalité et du patriotisme. L'industrie, dans l'Etat, doit rester passive, elle ne doit pas prendre part à la solution des questions d'intérêt national ; l'industrie et la bourse doivent subir les nécessités politiques et non les créer. »

Ainsi nous voyons dans l'ensemble des événements qui se déroulaient en Belgique, il y a exactement cent ans, un exemple caractéristique des réactions réciproques entre les phénomènes économiques et les phénomènes politiques.

* * *

Abordant un domaine plus spécial, nous signalerons que la crise de 1838-1839 avait démontré nettement les défauts du régime bancaire belge, notamment l'absence d'une banque centrale d'émission. On peut dire que dès lors les personnes averties ne doutèrent plus de la nécessité de séparer l'émission des autres opérations bancaires.

Cependant ce sera seulement après la crise de 1848, dont la Société Générale surtout sera victime, que la réforme s'imposera d'urgence et que Frère-Orban créera la Banque Nationale.

* * *

En somme, la période 1834-1838 nous offre le premier tableau de ce que sera durant cent ans l'évolution de l'économie belge, semblable d'ailleurs à celle des autres pays industriels : floraison de l'esprit d'initiative, créations d'entreprises, investissements, progrès techniques et économiques, période brillante suivie d'une crise et d'une dépression ; phases successives et plus ou moins longues d'un cycle qui va se répéter.

La crise de 1838-1839 n'a pas eu de conséquences économiques et sociales aussi graves que celles de 1921 ou de 1929-1930, parce que l'industrialisation était beaucoup moins poussée et que le chômage notamment était bien moins étendu. Toutefois, c'était la première crise cyclique, en Belgique, crise qui présentait cette particularité d'avoir été aggravée au point de vue financier par les événements politiques et les déficiences du système bancaire.

Vingt ans plus tard, la crise de 1857 aura des conséquences bien différentes : survenant à une époque politique calme et lorsque la Banque Nationale aura déjà acquis une situation solide, cette crise aura des répercussions boursières, mais ne provoquera guère de perturbations bancaires.

* * *

Pour terminer nous voudrions attirer l'attention du lecteur sur l'échelle modeste des événements financiers que nous avons relatés plus haut. Dans la perspective historique, ces événements sont tout proches de nous. Or, n'est-il pas frappant de constater que la deuxième banque du pays immobilise ses ressources parce qu'elle patronne la création d'une quinzaine de sociétés, la plupart au capital d'un à deux millions ? Ne nous paraît-il pas extraordinaire qu'une somme de 4 millions lui suffise pour reprendre ses paiements ?

A cette époque, production, échanges, crédit, finances de l'Etat, tout cela était à peu près dans l'enfance. Cent ans seulement nous en séparent !

Mais précisément les cent années qui suivirent ont vu le développement économique le plus extraordinaire, l'expansion foudroyante de la production, des échanges, du crédit, en même temps qu'une série de modifications profondes dans toute la structure de la société.

L'ère des transformations est loin d'être close, nos sociétés cherchent précisément à adapter toute leur structure sociale aux conditions nouvelles résultant des formidables bouleversements économiques survenus depuis un siècle.

Si nous avons voulu rappeler ici des événements qui se déroulèrent il y a cent ans, ce n'est pas uniquement pour leur intérêt propre, mais aussi parce que cela nous a permis d'esquisser sommairement le tableau d'un régime financier et bancaire proche de nous, en somme, et cependant si rudimentaire encore.

En le comparant à ce qu'il est aujourd'hui, le lecteur se rendra compte de l'intensité des transformations survenues en un siècle.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA BELGIQUE

(Octobre-décembre 1938.)

APERÇU GÉNÉRAL.

L'évolution très particulière de l'économie au cours de l'année 1938 justifie une brève comparaison entre la situation de la Belgique et celle de l'étranger.

Il y a un an, l'on se demandait si la contraction de l'activité industrielle, qui progressait rapidement aux Etats-Unis et se communiquait lentement à tous les pays de l'ancien continent, marquait le début d'une nouvelle crise mondiale.

La hausse spéculative des matières premières en 1937 avait provoqué un accroissement de la production et une augmentation du commerce international, suivis bientôt d'un renversement de la tendance aussi intense que rapide. Pendant les premiers mois de 1938, les craintes suscitées à la fin de l'année précédente s'accroissent. Aux Etats-Unis, centre de la dépression, la baisse de la production et l'extension du chômage se doublèrent d'une diminution des revenus et de la consommation. Ce fut le début d'un processus de contraction d'autant plus accusé que les stocks étaient extrêmement importants.

Dans beaucoup de pays, la crise de la production suivit bientôt celle dont les signes précurseurs avaient déjà atteint les bourses de valeurs. Le commerce d'exportation recula et les prix de gros des matières premières, dont l'évolution avait été un peu plus calme au début de l'année, se mirent à descendre autant par suite des restrictions de la demande que de la récolte excédentaire.

L'importance de la crise peut se déduire *grosso modo* des chiffres suivants établis par l'*Institut für Konjunkturforschung* (1).

Si l'on compare la crise de 1929-1932 à celle de 1937-1938, l'on constate que d'avril 1929 à juillet 1932, la production industrielle mondiale a reculé de 36,7 p. c., et que de mai 1937 à avril 1938, la baisse n'a été que de 13,5 p. c. Du deuxième trimestre 1929 au troisième trimestre 1932, le commerce mondial s'est desserré de 57,3 p. c. en valeur et de 30,7 p. c. en volume. Du deuxième trimestre 1937 au deuxième trimestre 1938, ces diminutions se sont chiffrées respectivement à 15,7 p. c. et 12,5 p. c. Quant aux prix des matières premières, ils sont descendus de 56 p. c. du premier trimestre 1929 au deuxième trimestre 1932, et de 26,3 p. c. d'avril 1937 à novembre 1938. En valeur

absolue, la dernière crise n'a donc pas été aussi importante que la précédente, mais son intensité n'a pas été moindre.

Ces constatations très générales traduisent imparfaitement l'évolution propre aux différents pays.

L'importance de la crise a été très inégale de pays à pays. Aux Etats-Unis, en Belgique et au Canada, le recul de la production s'établit respectivement à 38, 23 et 18 p. c. de mai 1937, à avril 1938. Dans les autres pays, la diminution de la production reste en dessous de la baisse mondiale chiffrée à 13,5 p. c.

Au milieu de l'année, la crainte a fait place à un sentiment d'optimisme. Tout comme le repli, l'essor a débuté aux Etats-Unis. De mai à novembre, la production s'y est relevée de 32 p. c. Le chômage a baissé d'un cinquième et les cours de la Bourse de New-York ont remonté de 30 p. c.

D'autres pays ont suivi. Il s'est produit en Grande-Bretagne, au Canada, dans les petits pays industriels d'Europe, une stabilisation effective sinon un redressement caractérisé.

Le commerce international a repris de la vigueur dès le troisième trimestre. Les échanges mondiaux se sont relevés. Ce changement d'orientation ne provient pas seulement de la reprise des approvisionnements de matières premières de la part des pays industriels, mais aussi de l'accroissement des importations des pays producteurs de matières premières, malgré les grosses pertes qu'ils avaient subies pendant la première moitié de 1938.

Toutefois, l'année s'est terminée sur des perspectives incertaines. Les prix des matières premières n'ont guère suivi le mouvement ascendant de l'économie générale. Dans l'ensemble, ils ont continué à baisser légèrement. Cela s'explique surtout parce que les prix des produits alimentaires ont subi une baisse profonde due à l'abondance des récoltes.

En outre, les marchés des matières premières ont été hésitants par suite de la réapparition des tendances à la surproduction que des conventions internationales ont essayé de contenir rapidement. Toutefois, l'augmentation de la demande a été telle qu'à la fin d'octobre, la moyenne des prix se situait légèrement au-dessus du niveau de mai 1938.

De plus, de nombreux facteurs politiques ou économiques, nationaux ou mondiaux, n'ont cessé de rendre l'avenir incertain.

(1) *Vierteljahrshefte für Wirtschaftsforschung*, 1938-1939, no 3, p. 282.

Si la tension politique en Europe est l'un des principaux obstacles au redressement, le conflit sino-japonais influence aussi défavorablement le cours de la conjoncture internationale par la diminution des achats de la Chine et les restrictions que le Japon a dû apporter à ses achats de matières premières.

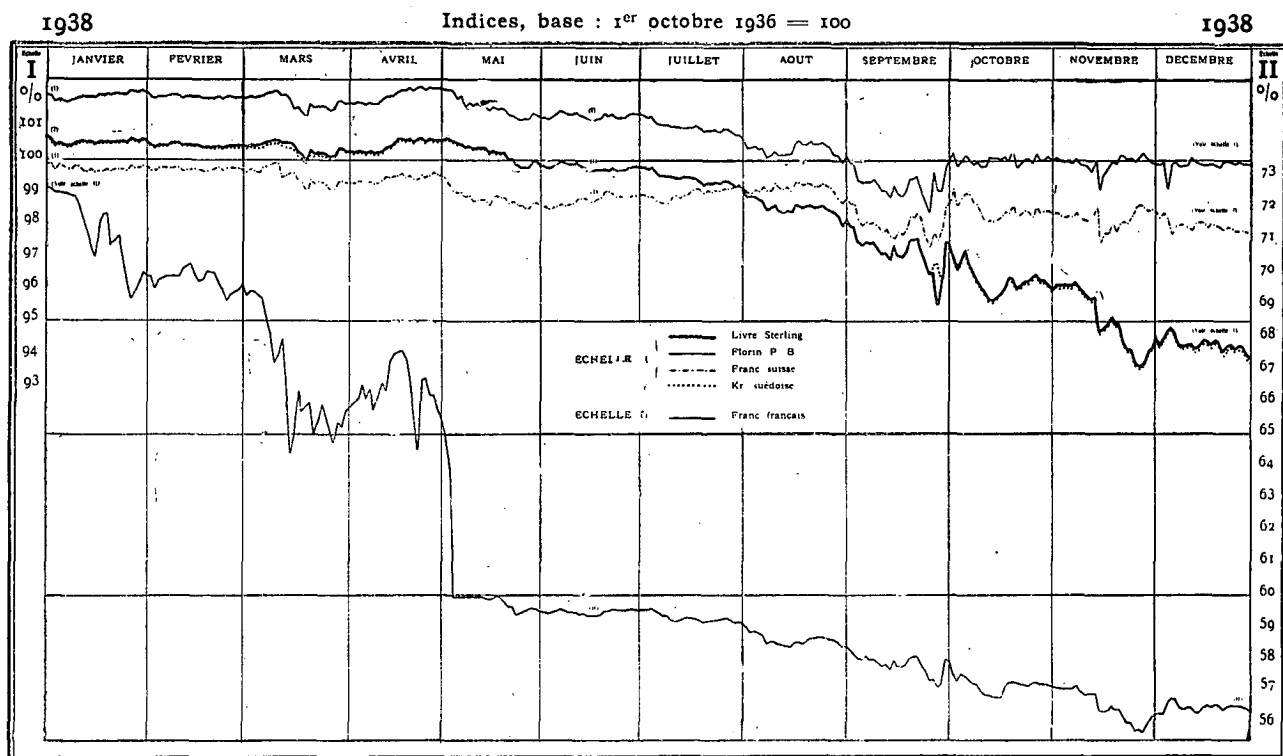
La crise agricole qui est survenue à un moment où les perspectives qui s'offraient à l'activité industrielle marquaient une amélioration, constitue un fait dont l'importance ne peut être sous-estimée, notamment en raison de la lenteur inévitable de sa résorption.

Reste enfin l'insécurité monétaire. A cet égard, l'évolution de la livre sterling occupe une position centrale. Cependant, jusqu'à la fin de l'année, le recul de la devise anglaise n'a pas déterminé de déséquilibres comparables à celui dont la dévaluation de la livre fut cause en 1931. Il n'est toutefois pas douteux qu'à l'insécurité politique internationale, il a ajouté un élément d'instabilité d'autant plus dommageable qu'il met en cause l'un des deux principaux étalons internationaux. Les décisions prises au début de

l'année en cours par la Banque d'Angleterre et le Trésor montrent combien la nation britannique se rend compte elle-même du danger auquel elle est exposée. Une baisse plus accusée de la livre aurait pu remettre en cause le problème monétaire mondial tout entier. A ce propos, l'on a d'ailleurs remarqué que pendant les derniers mois de l'année 1938, le florin et le franc suisse se sont nettement dissociés de la livre. En outre, bien que le franc français ait suivi par intervalles les fluctuations de la livre sterling, il serait erroné de croire que cette monnaie est rattachée au sterling. Enfin, si les monnaies du Bloc continuent à évoluer parallèlement à la monnaie anglaise, comme il appert du cours de la couronne dans le graphique 1, il n'en est pas moins vrai que les pays qui font partie de ce groupe restent dans l'attente et qu'il s'y est manifesté des tendances favorables à la reprise de l'autonomie monétaire pendant la période où l'avenir de la livre sterling était très incertain.

GRAPHIQUE 1.

Fluctuations de la £, du Florin P.B., du Franc suisse, de la Kr. suédoise et du Franc français d'après leur cours vis-à-vis de l'or



A tout bien considérer, la fin de l'année n'offre aucune unité au point de vue de l'évolution de la conjoncture.

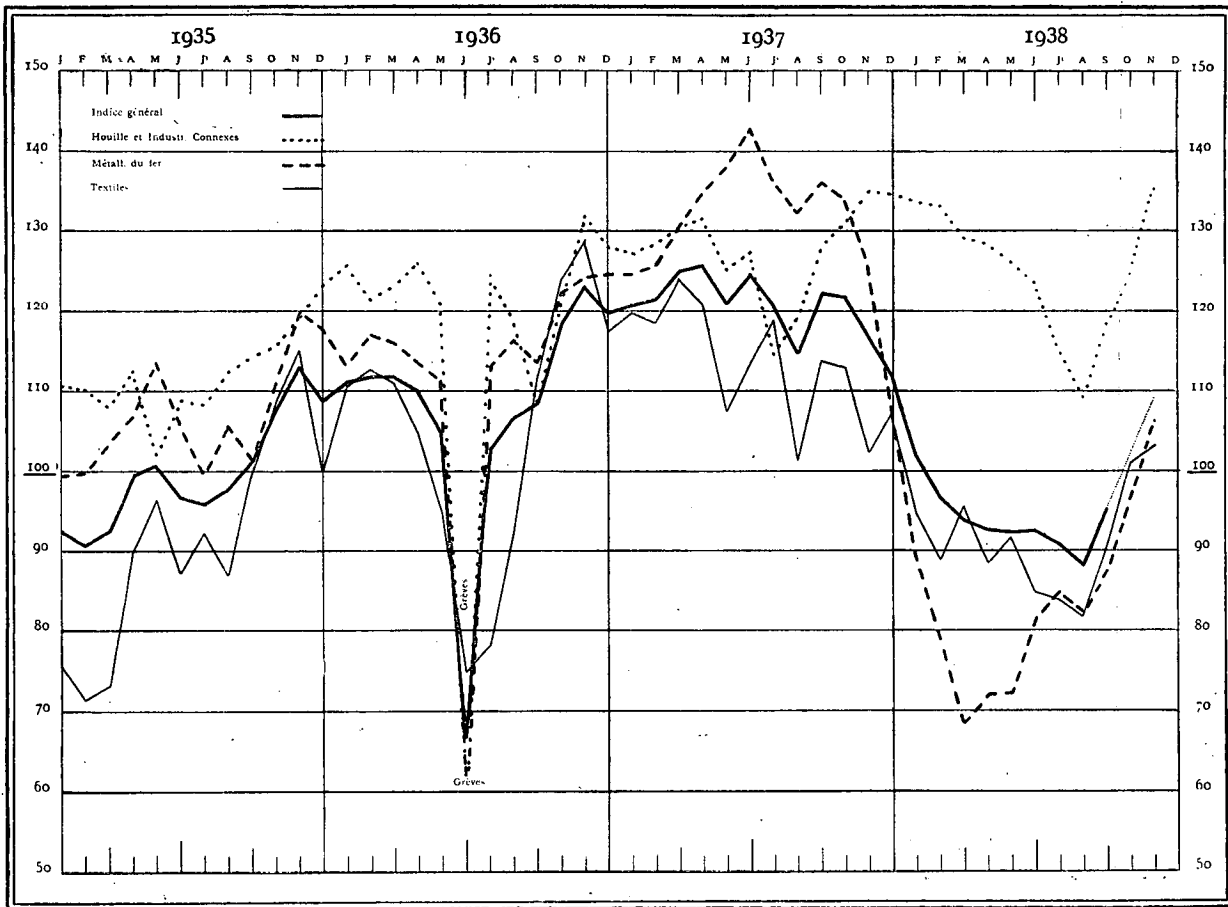
En Grande-Bretagne, la situation politique de l'empire pose de multiples problèmes.

En France, les conséquences attendues de la mise en application du plan Reynaud commencent à peine à se faire sentir.

Aux Etats-Unis, la reprise est fortement accusée, mais les travaux financés par le Gouvernement y sont pour une très large part.

En Allemagne, en Italie, au Japon, les difficultés de financement s'accroissent et le commerce extérieur se réduit.

Néanmoins, en bloc, l'on constate une amélioration des conditions.



* * *

Dans les grandes lignes, l'évolution économique de la Belgique en 1938 a été analogue à celle du Canada et les Etats-Unis.

L'indice de la production industrielle, légèrement en recul depuis octobre 1937, s'est abaissé d'une façon presque ininterrompue jusqu'au mois d'août de 1938. A ce moment, il s'est établi en dessous des niveaux les plus bas que l'on ait connus depuis le début de 1935, exception faite pour la période de grèves de juin 1936. Dès le mois d'août, cet indice s'est relevé. En novembre, il se rapprochait de la moyenne annuelle de 1936 (voir graphique II).

Les industries de base les plus atteintes furent la métallurgie et l'industrie textile.

La métallurgie, dont la production était descendue en dessous de l'indice 70 au mois de mars, après avoir atteint 143 au mois de juin 1937, s'est redressée la première. Elle a regagné par étapes l'indice 106 au mois de novembre et s'établit ainsi à un niveau très satisfaisant. Ce niveau reste en dessous de celui de l'année précédente. Mais, il serait inopportun de comparer cette situation à celle de 1937 qui, à tous égards, fut exceptionnelle.

L'industrie textile, souffrant d'une crise qui lui est propre et qui n'a jamais atteint la prospérité des

autres industries depuis 1935, est entrée dans une phase de production décroissante dès le début de 1937. L'indice de la production qui s'y réfère s'établissait à 128 en novembre 1936 et à 82 en août 1938. A ce moment, il a commencé à se redresser jusqu'à atteindre 104 en novembre.

L'extraction de la houille s'est maintenue à un niveau élevé qui a dépassé en novembre, après une chute s'étendant de janvier au mois d'août, le niveau de la production de 1937. Les résultats afférents à 1938 sont supérieurs à ceux des meilleures années de la période d'après-guerre.

Cette situation peut paraître paradoxale parce que le problème charbonnier s'est posé en Belgique d'une façon particulièrement aiguë au cours de l'année écoulée. Les conditions de production ne sont pas entièrement satisfaisantes. Le maintien d'une extraction importante s'est accompagné d'une augmentation des stocks, d'une diminution de la productivité par unité au travail, légèrement corrigée au cours du dernier trimestre, d'une augmentation du nombre d'ouvriers occupés, d'une diminution de la marge bénéficiaire et d'un relèvement des prix.

Le mouvement des indices analysés plus haut prouve incontestablement un revirement de la tendance en fin d'année.

Toutefois, deux questions laissent planer l'incertitude quant à l'évolution future de la conjoncture en Belgique : celle du chômage, dont le développement est plus ou moins en contradiction avec la production industrielle, et celle de l'écart entre les prix de gros et les prix de détail.

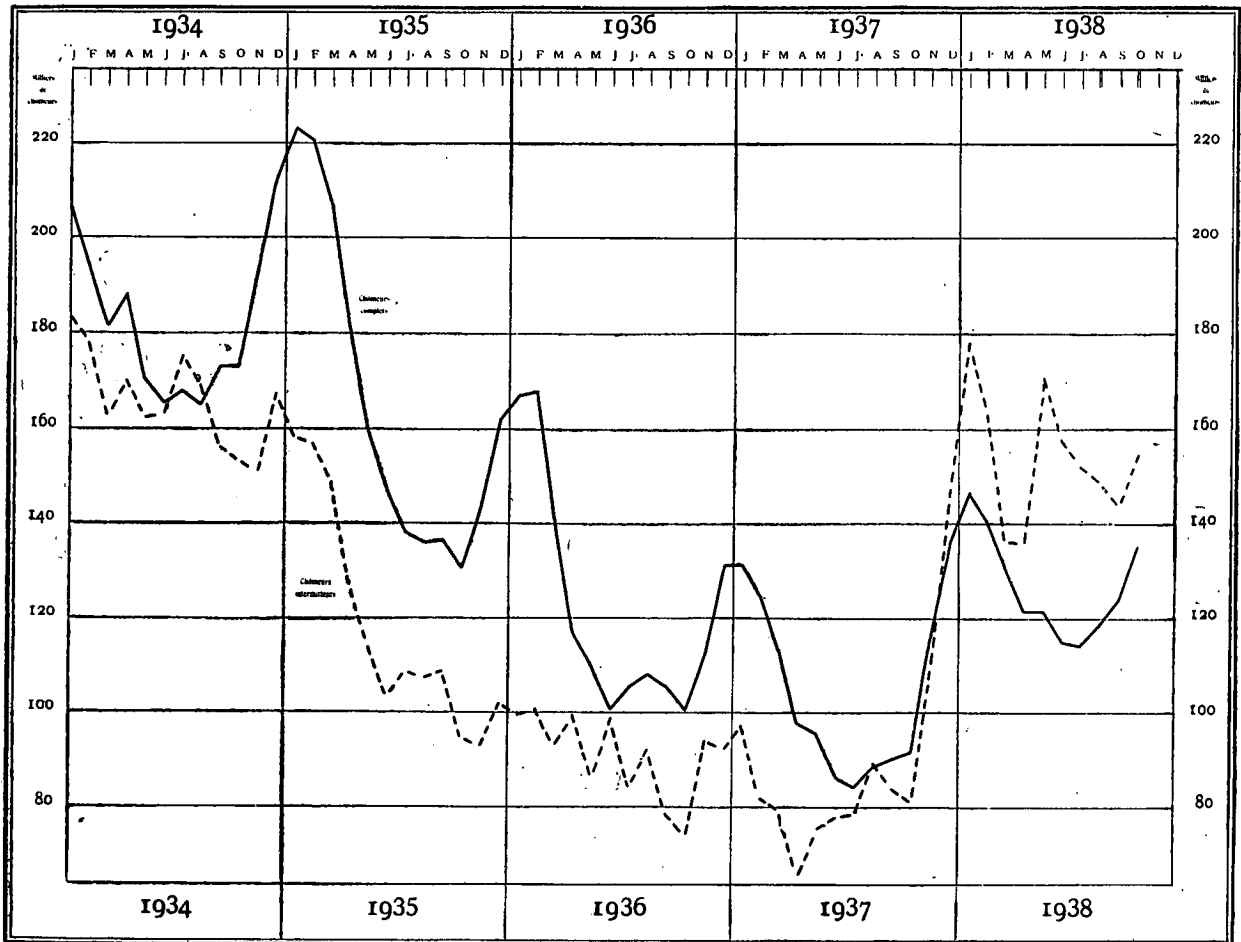
D'abord le mouvement du chômage n'a pas suivi celui de la production. Le fléchissement de l'emploi,

qui était très rapide à la fin de 1937, s'est considérablement ralenti en 1938. Les chômeurs complets ont été le moins nombreux en juillet. Depuis lors, ce groupe s'est étendu de façon appréciable et ce jusqu'à atteindre, en fin d'année, des proportions tellement importantes qu'elles semblent dépasser le gonflement dû à des influences saisonnières même très défavorables.

GRAPHIQUE III.

Nombre de chômeurs indemnisés

Assurés ayant chômé dans le courant du mois



Abstraction faite des pointes exceptionnelles, le chômage n'a pas cessé de s'aggraver par l'augmentation du nombre de chômeurs partiels au cours du premier semestre et par celle du nombre de chômeurs complets pendant le second. C'est surtout pendant les derniers mois de l'année que l'évolution du chômage a été en contradiction avec le mouvement de la production. Contradiction qui n'a pas encore pu être expliquée jusqu'à ce jour, bien qu'il soit assez normal qu'après une crise, le chômage accuse un certain retard sur l'amélioration des affaires. Toutefois, la raison de cette contradiction peut-être apparente ne pourra être déterminée que par l'analyse des chiffres relatifs à la distribution du chômage par industries. Ces chiffres ne sont pas encore publiés.

En second lieu, notre système de prix témoigne d'une tension qui, pour n'être peut-être que transitoire, n'est pas moins délicate pour la bonne marche de nos industries.

Les prix de gros ont marqué dans leur ensemble un recul à peine moins rapide que celui qui avait caractérisé le second semestre de 1937. Par contre, l'indice des prix de détail et celui du coût de la vie, qui normalement auraient dû atteindre leur maximum au début de l'année, n'ont manifesté aucune velléité de baisse. En conséquence, les taux des salaires horaires, dont l'évolution est étroitement liée à celle de l'indice des prix de détail, ont marqué une hausse malgré les conditions défavorables de l'emploi dans le pays.

Que l'on considère les indices exprimés dans les graphiques IV et V. Ils ont été ramenés à la base commune de la moyenne 1935 à 1937, de manière à exclure toute influence des modifications de la structure des prix intervenue avant 1934 et qui n'ont rien à voir avec le problème actuel de la conjoncture des prix. L'on constate la grande rigidité des prix de détail dont la tendance est opposée à celle des prix de gros. Le résultat le plus clair de cette évolution a été de réduire la marge bénéficiaire des entreprises et les possibilités de concurrence sur les marchés internationaux.

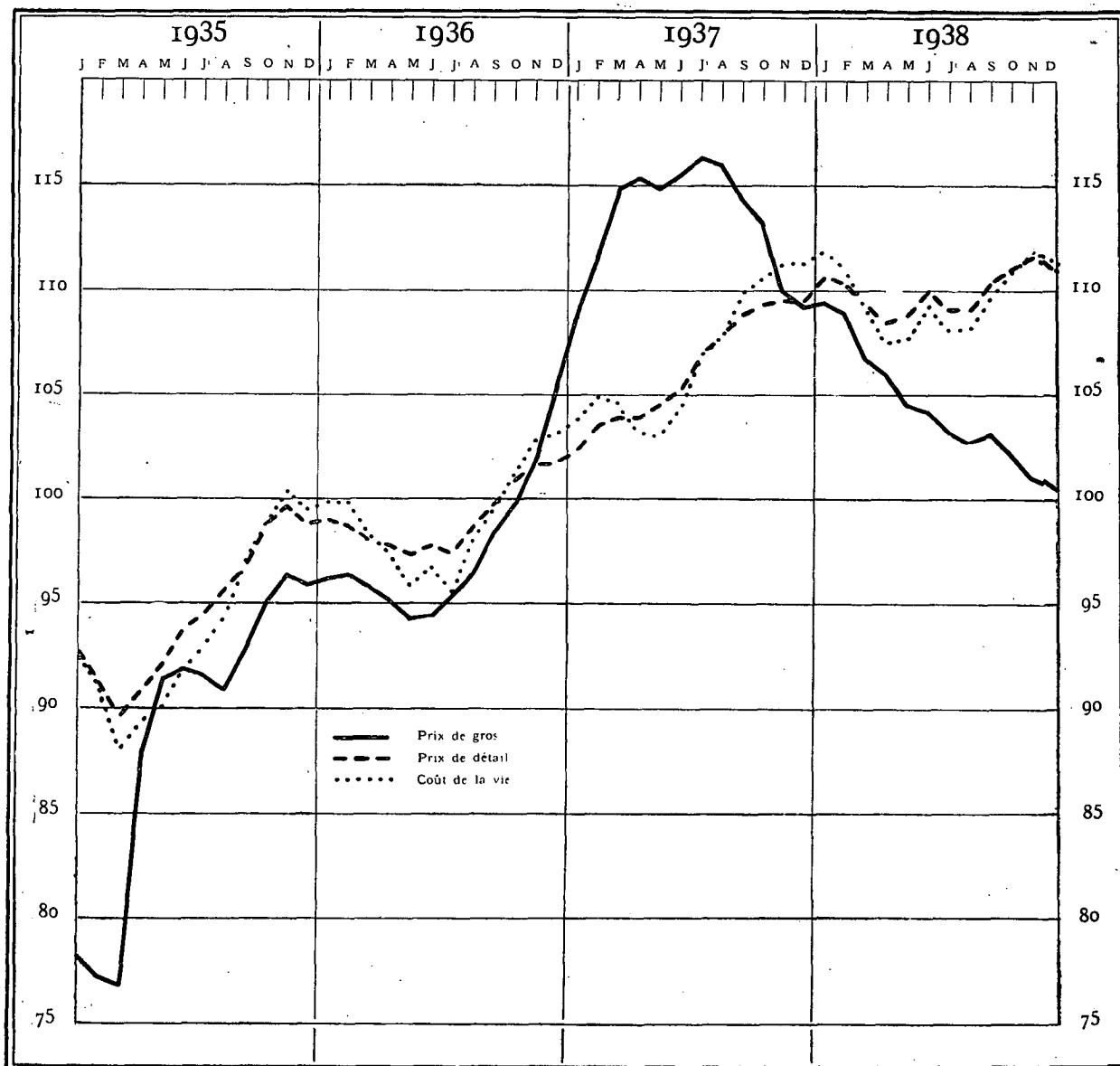
Ce problème a donné lieu à mainte controverse. Il est parfaitement classique que les prix de détail n'atteignent leur maximum qu'avec un retard de six à douze mois sur celui des prix de gros. L'on ne doit donc pas s'étonner de l'évolution des prix jusqu'au mois d'août. Mais, depuis lors, loin de manifester une tendance à la baisse, ces prix ont continué de hausser. Le fait de monter encore en automne 1938 prouve que les prix ne répondent pas à l'évolution habituelle d'un marché où ils oscillent tout à fait librement.

GRAPHIQUE IV.

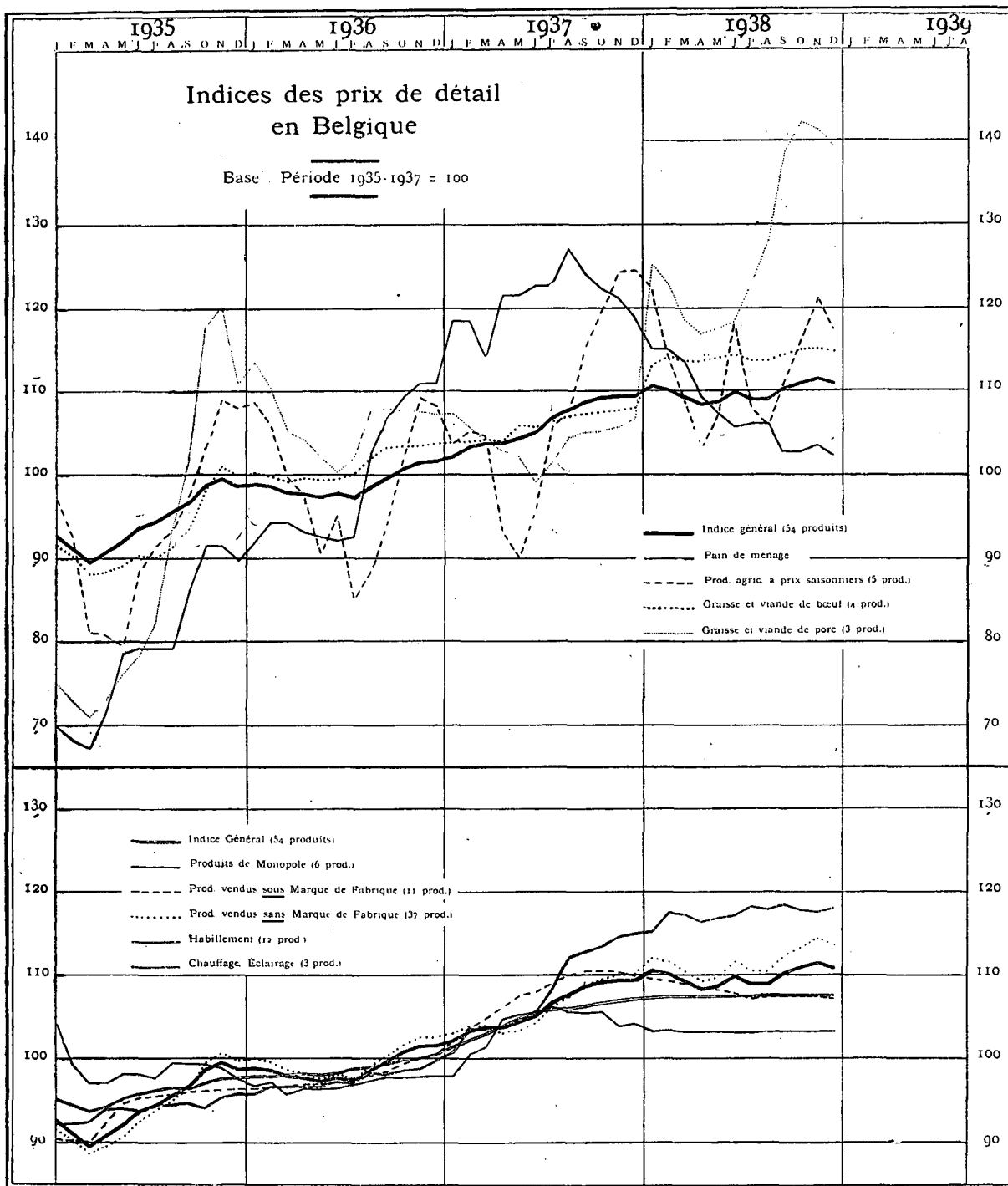
Indices des prix de gros et des prix de détail en Belgique

ET Indices du coût de la vie (Budgets ouvriers III^e cat.)

Base : Période 1935-1937 = 100



GRAPHIQUE V.



Les interventions au point de vue économique sont d'ailleurs partiellement responsables de cette évolution anormale. Ceci ne signifie point que les divergences entre prix de gros et prix de détail soient un problème tout à fait particulier. C'est jusqu'à un certain point un aspect de la conjoncture générale et il est impossible de dire si la baisse enregistrée dans les prix de détail à la fin de l'année n'est pas le début d'un retour vers des conditions plus normales. Cependant, les conséquences qui peuvent résulter d'un tel état de choses, quant à l'équilibre avec les écono-

mies voisines et concurrentes, sont tellement importantes que l'on doit s'efforcer de réduire à néant les effets néfastes de la politique douanière dans ses diverses applications et de la politique des prix poursuivie par des groupements monopolistiques.

A cet égard, certaines conclusions peuvent être formulées après examen du graphique v.

Ont manifesté les variations les plus amples, les indices relatifs aux produits alimentaires (pain, produits agricoles saisonniers, viandes). S'il est vrai que ces variations sont inévitables, il est tout aussi cer-

tain que la politique protectionniste aggrave les écarts à la hausse ou entrave les mouvements à la baisse dictés par l'allure des prix de gros. Les protections accordées au blé, par exemple, ont été portées trop vite à leur taux actuel. Toutefois, bien qu'il s'agisse là d'un nombre de cas assez limité, dont l'influence sur le niveau des prix de détail ne doit pas être surestimé, il est évident que l'on ne peut s'en désintéresser au moment où tous les moyens à mettre en œuvre pour rétablir notre faculté de concurrence doivent être examinés attentivement.

L'on remarquera également que la protection dont jouit le charbon a contribué à la tendance haussière de l'indice du chauffage et de l'éclairage et à son niveau élevé.

L'on constatera en outre la discordance légère, mais très caractéristique, entre les produits vendus sans marque de fabrique et les produits de marque, dont la baisse est lente, comme l'on s'y attend, mais qui aurait sans nul doute pu être plus effective.

INDUSTRIE CHARBONNIÈRE.

L'amélioration générale de la situation depuis septembre a été ressentie immédiatement dans les charbonnages.

Dès le mois d'août, la production s'est établie à la hausse. L'indice qui s'y réfère s'établissait à 109 en août et à 136 au mois de novembre.

Pendant ce dernier mois, les chiffres de l'extraction ont été de 2.530.850 tonnes contre 2.526.020 tonnes en octobre.

L'augmentation du débit au mois d'octobre a été engendrée aussi bien par des facteurs saisonniers que par des circonstances essentiellement transitoires. Il n'est pas douteux que la perspective d'une hausse décidée par l'*Obechar*, et dont l'application a été remise de mois en mois, ait incité les consommateurs et les intermédiaires à accélérer leurs achats.

Pour les onze premiers mois de l'année, la production de houille a été de 22.009.660 tonnes contre 27.099.750 tonnes pour la période correspondante de l'année précédente.

Pendant le même laps de temps, les cokeries ont fourni 4.296.900 tonnes de combustibles contre 5.360.950 tonnes l'année précédente, et les fabriques d'agglomérés 1.566.960 tonnes contre 1.680.810 tonnes.

Depuis le début de l'année, les stocks n'ont cessé de croître. A la fin de 1938, il y avait sur le carreau 2.300.000 tonnes contre 676.000 tonnes à la fin de 1937.

Le 1^{er} décembre, les prix des combustibles ont été augmentés. La majoration a été appliquée non seulement au charbon, mais aussi aux briquettes et aux boulets. Elle est la même pour toutes les catégories

sauf pour les schlamms, dont l'augmentation est de 4 francs au lieu de 5 francs à la tonne.

Le prix des charbons industriels sera maintenu pendant le premier trimestre de 1939, sous la réserve habituelle pour le cas de réduction des heures de travail.

Quant aux charbons domestiques, leurs prix sont restés sans changement jusqu'au 1^{er} janvier. Depuis lors, le relèvement des tarifs de transport, qui est de l'ordre de 3 francs à la tonne environ, a déterminé une majoration correspondante.

La question des salaires a été âprement discutée au cours des derniers mois. Les patrons ont voulu reprendre les deux augmentations extra-conventionnelles de 5 p. c. chacune qui avaient été accordées au cours de l'année dernière. Les ouvriers s'y sont opposés. Une solution provisoire a été préconisée par les patrons lorsqu'en raison de la hausse de l'index, les salaires auraient dû être relevés de 2,5 p. c. à partir du 4 décembre. Les patrons n'ont pas voulu appliquer l'augmentation. Ils ont décidé que les diminutions extra-conventionnelles de 10 p. c., dont ils maintiennent le principe, seraient réduites à 7,5 p. c. Ce point de vue n'a pas été partagé par les délégués ouvriers. Jusqu'à ce jour, la Commission nationale mixte des mines n'a pris aucune décision.

Les exportations de charbon ne sont pas en progrès. Pour les dix premiers mois de 1938, nos ventes de houille crue à l'étranger s'établissent à 3.848.000 tonnes, celles de coke à 979.000 tonnes et celles d'agglomérés à 534.000 tonnes. En fin d'année, on atteindra des montants qui seront probablement égaux à ceux de 1937. Les exportations restent donc satisfaisantes, bien que les difficultés deviennent de plus en plus grandes.

Notre position sur le marché français, un de nos principaux clients, reste satisfaisante malgré le désavantage de change qui avait suscité des craintes chez nos exportateurs. En effet, le recul des achats totaux de la France, comparés à ceux de 1937, s'établit pour les dix premiers mois de 1938 à 24,3 p. c., tandis que les importations de charbon belge en France s'accroissent pendant la même période de 2,6 p. c. Nos ventes en France ont été particulièrement bonnes en comparaison avec l'an dernier pour les mois de juillet, août et octobre. En juillet, les importations totales de la France ont régressé de 23,5 p. c., tandis que nos ventes dans ce pays se sont accrues de 14,7 p. c. En août, ces mêmes chiffres étaient respectivement de 29,3 p. c. et 13,5 p. c. et en octobre de 18,6 p. c. et 15,3 p. c.

Les pourparlers relatifs à la constitution d'un cartel international du charbon continuent. Une des grosses difficultés rencontrées au cours des négociations est le choix de la période de référence. L'Allemagne, qui a notablement augmenté ses exportations au cours des dernières années, désire évidemment

s'arrêter aux périodes les plus récentes; il est normal, par contre, que l'Angleterre, qui a perdu du terrain tout récemment, tienne à ce que les dix dernières années servent de période de base.

INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE.

Le marché métallurgique s'améliore depuis le mois de mars.

La production sidérurgique, qui avait diminué de moitié entre juillet 1937 et mars 1938, s'est relevée progressivement jusqu'au niveau moyen de 1935.

La production d'acier brut a atteint en novembre 1938, 211.260 tonnes contre 198.352 tonnes en octobre. Pour les onze premiers mois de l'année 1938, la production s'établit à 1.976.983 tonnes contre 3.522.293 T. pour la période correspondante de 1937, soit une diminution d'environ 45 p. c.

Pour la même période, la production de fonte a été de 2.232.960 tonnes contre 3.339.739 tonnes en 1937; celle de pièces moulées de 66.620 tonnes contre 83.720 tonnes; celle d'acier fini de 1.558.480 tonnes contre 2.588.230 tonnes et celle de fer fini de 26.760 T. contre 32.890 tonnes.

Le recul vis-à-vis de 1937 est encore appréciable. Rappelons cependant que cette année avait été particulièrement privilégiée. C'est ce qui explique l'importance de la baisse constatée dans la production mensuelle moyenne. La production d'acier brut, qui atteignait en 1937 une moyenne mensuelle de 315.000 tonnes contre 259.000 tonnes en 1936, n'a plus atteint que 185.000 tonnes pendant l'année qui vient de s'écouler. Il y a donc eu une régression de 41 p. c. environ.

Les ordres inscrits par *Cosibel* se sont élevés à 101.000 tonnes en août, à 131.395 tonnes en septembre, à 148.500 tonnes en octobre, à 95.265 tonnes en novembre et à 125.472 tonnes en décembre. La progression de fin d'année est remarquable.

Au point de vue des prix, il n'y a pas eu beaucoup de changements. Les dirigeants de l'Entente se sont refusés à diminuer les cotations. Toutefois, l'on a agité la question d'une modification du taux de conversion du sterling-papier par rapport à l'or, au cours des dernières semaines. Comme on le sait, les prix sont fixés en livres-or. Ce cours est multiplié par un coefficient pour l'obtention du prix en livres-papier. Ce coefficient est actuellement de 1,675. On avait envisagé de le relever à 1,75 au cas où la tendance baissière du sterling s'accentuerait. Toutefois, le taux est resté inchangé sauf pour quelques marchés secondaires, notamment pour les Balkans.

Sur le marché anglais, les prix intérieurs ont été remaniés. Les nouveaux cours sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier et le resteront jusqu'au 30 juin. Il s'agit d'une réduction du prix de l'acier allant de 6 à 8 p. c. suivant les catégories. La baisse la plus importante concerne les plaques épaisses, ce qui doit rendre les constructeurs de navires à même de pratiquer des prix

semblables à ceux de la concurrence. Les rails pour chemins de fer participent à ce mouvement ainsi que les fontes en gueuse.

L'Entente de l'Acier a révisé ses cotations en ce qui concerne les expéditions à destination de l'Angleterre, en vue d'adapter aux prix pratiqués par la *British Association* sur les marchés anglais, les prix des produits métallurgiques exportés en Angleterre par le Continent. Les abaissements sont devenus effectifs depuis le 1^{er} janvier.

Quant aux exportations, il n'y a pas eu d'amélioration très sensible. Les résultats de l'année resteront en dessous de ceux de 1937. Pendant les dix premiers mois de 1938, nous avons exporté 2.696.000 tonnes de métaux et d'ouvrages en métaux contre 4.763.000 T. pour les douze mois de 1937. La valeur de ces exportations s'établit à 4.592 millions contre 7.740 millions. A noter que l'appoint des commandes de l'étranger dans les ordres inscrits par *Cosibel* n'est pas toujours favorable. Il est évident que le climat politique international est une des causes essentielles de cette insuffisance. Il faut cependant y ajouter la réserve délibérée d'une partie de la clientèle qui a escompté une diminution des prix, surtout depuis les décisions prises en Angleterre quant aux cotations intérieures.

En fontes, la situation est inchangée. La tendance est restée lourde pendant toute la période sous revue. Toutefois le cartel franco-belgo-luxembourgeois a maintenu la cotation de 500 francs à la tonne en fontes de moulage. Ces prix sont généralement respectés, bien que les transactions n'aient pas d'ampleur.

Les difficultés éprouvées à l'exportation et les dangers qui peuvent résulter, pour la production des usines belges, de la concurrence étrangère s'installant dans le pays, ont amené l'Union des Tréfileries et des Clouteries Belges d'un côté, et le Comptoir des Boulonneries Belges de l'autre, à demander une réglementation de la production en vertu de l'arrêté royal n° 62 du 13 janvier 1935.

Comme on le sait, l'Union des Tréfileries et Clouteries Belges groupe les sociétés anonymes : *Clouteries et Tréfileries des Flandres*, à Gentbrugge; *Sambre-Escaut*, *La Fontainoise*, les *Clouteries Alex. Baudoux*, les *Usines Dercq*, les *Clouteries et Tréfileries des Flandres*, à Fontaine-l'Évêque; les *Forges de Clabecq*, à Clabecq; *Ougrée-Marihaye*, à Ougrée; les *Usines et Aciéries Allard*, à Mont-sur-Marchienne; *Franco-Belge des Laminoirs et Tréfileries d'Anvers*, à Bruxelles; *Métallurgique de Bissen*, à Bissen, et les sociétés de personnes à responsabilité limitée: *Tréfilerie Léon Bekaert*, à Sweveghem, et *Tréfileries du Brabant*, à Hoeylaert. Cette entente, qui remonte au 1^{er} janvier 1932 et qui a été renouvelée le 31 décembre 1936, a pour but de réglementer la vente des dérivés du fil-machine à l'intérieur et à l'étranger. L'Entente représente la presque totalité de la production belge. Elle est membre du Syndicat général d'Exportation des Produits tréfilés (*Iweco*). Ce syndicat, régi

par une convention qui est similaire à celle de l'Union des Tréfileries (U.T.C.B.) à de nombreux égards, règle la vente sur tous les marchés mondiaux d'exportation, pour tous les pays qui y adhèrent, et groupe la quasi-totalité des pays européens producteurs d'articles de clouterie et de tréfilerie.

En plus des producteurs membres de l'Entente, l'Union a comme sociétaires les fabricants belges de treillis simple torsion, qui vendent exclusivement sur le marché belgo-luxembourgeois; des vendeurs de ressorts sur les marchés d'exportation par l'entremise de l'*Iweco*; des sociétés qui ont confié à l'U.T.C.B. le soin de vendre leurs produits de fer et de lamberts et de semences hors fil. A ces groupes d'associés s'ajoutent des fabricants de ressorts vendant uniquement dans le pays, des fabricants de liens groupés en ententes et une série de producteurs isolés avec qui l'Entente a des accords séparés de prix et de quantités.

Malgré les efforts de l'U.T.C.B. et de l'*Iweco*, les ventes n'ont pu se maintenir au niveau de base de 325.000 tonnes par an. La moyenne des ventes pour les années 1935, 1936 et 1937 ne représente plus que 172.862 tonnes, soit 53,1 p. c. du tonnage de base et 38,4 p. c. de la capacité de production.

Celle-ci a été évaluée à 450.000 tonnes par l'U.T.C.B.; ce tonnage serait le résultat de la mise en activité de tout le matériel dont disposaient les usines à la date du 1^{er} décembre 1938 et fonctionnant au régime maximum de trois pauses par vingt-quatre heures.

Au point de vue des ventes, l'année 1938 semble plus défavorable encore. Sur la base des dix premiers mois, les ventes n'atteignent que 36,1 p. c. du tonnage de 325.000 tonnes et 26 p. c. de la capacité de production. Cette situation est dangereuse parce que les tréfileries et les clouteries constituent une branche d'industrie particulièrement exportatrice et qui a valu autrefois à la Belgique d'occuper la seconde place dans le Syndicat International pour la Vente des Produits Tréfilés, immédiatement après l'Allemagne. Sur les 325.000 tonnes auxquelles on a évalué les ventes de la Belgique d'après les années de référence, 50.000 tonnes seulement sont destinées au marché belgo-luxembourgeois.

L'Union, dans la justification qu'elle adresse au Gouvernement, explique la contraction de l'activité par différents facteurs économiques, notamment par l'évolution de certains pays devenus producteurs alors qu'ils étaient acheteurs autrefois, la concurrence de nations dont les moyens de production se sont extraordinairement développés, et les droits d'entrée prohibitifs.

L'Union demande l'extension aux autres producteurs et distributeurs, des obligations volontairement assumées par elle lors de son assemblée générale du 30 novembre 1938. Les producteurs s'y sont engagés à ne plus apporter d'extension aux usines existantes

jusqu'au 31 décembre 1941 et à limiter, pendant cette même période, leurs livraisons futures à 60 p. c. de la capacité annuelle de production.

Le second groupement, qui a eu recours à l'article 62 de l'arrêté royal du 13 janvier 1935, est le *Comptoir des Boulonneries belges*. Celui-ci s'est également imposé une réglementation, le 2 décembre 1938, dans le but de limiter la production, pour l'adapter aux besoins de la consommation, à un taux permettant le jeu de la concurrence.

Le Comptoir sollicite l'extension de la réglementation à tous les producteurs. Ceux-ci devraient limiter leur production à 50 p. c. de la capacité des installations établies et en ordre de marche le 2 décembre 1938. Cette obligation resterait en vigueur jusqu'au 31 décembre 1940. Elle comporterait également l'interdiction à tout producteur d'étendre ses moyens de production ou de procéder à des installations nouvelles et à l'établissement de toute nouvelle entreprise de boulonnerie.

Le groupement réunit la presque totalité des producteurs du pays, à l'exception d'une fabrique installée à Londerzeel.

Pendant l'année 1937, la production totale des membres du groupement s'est élevée à 69.876.785 kg., soit 31,3 p. c. de la capacité totale de production.

Cette capacité est évaluée à 742.645 kg. par journée de travail de huit heures, soit pour une année de 300 jours ouvrables, à 222,7 millions de kg. En 1938, la dépression a fortement pesé sur la production. Pour les mois de juillet, août, septembre et octobre, la production a été de 16.219 tonnes, soit 21,8 p. c. de la capacité. Cette réduction ne semble pas être accidentelle et peut être prise en considération comme étant caractéristique de l'année 1938 tout entière, parce qu'il n'y a pas de mouvement saisonnier dans cette industrie.

La cause de cette contraction est due en partie à la restriction de la consommation intérieure. A l'exportation, la situation est d'ailleurs tout aussi mauvaise; la concurrence américaine, italienne et française, et les méthodes commerciales très perfectionnées de certains pays mettent nos ventes en danger: l'Angleterre, par exemple, qui accordait jusqu'il y a quelques années la libre entrée à nos produits, a appliqué, le 29 août 1934, des droits d'entrée de 20 à 33 p. c. sur nos exportations de boulons. Cependant, grâce aux accords du Comptoir avec le groupe anglais, l'on espère bientôt une réduction de ces droits. Les Français, qui n'avaient jamais exporté de boulons que dans leurs colonies, se sont mis à vendre ailleurs, à la faveur de la dévaluation. La Hollande a introduit, en 1935, des contingents rigoureux.

Devant cette situation, le coefficient d'utilisation du matériel diminue sans cesse et la charge du suroutillage s'aggrave dans l'établissement du prix de revient.

Dans les *ateliers de construction*, et surtout chez les constructeurs de matériel roulant, l'alimentation en commandes a diminué au cours des derniers mois de l'année. Comme il s'écoule toujours un délai de plusieurs mois entre le moment de l'inscription d'un ordre et sa mise à exécution, l'on prévoit, dans l'ensemble, un recul de l'activité pour les premiers mois de 1939.

La fabrication des *armes de guerre* et des munitions a présenté une activité bien soutenue. Les commandes se renouvellent activement et la main-d'œuvre spécialisée est entièrement occupée. Les exportations d'armes de guerre et de chasse ont atteint, pendant les onze premiers mois de 1938, un montant de 240 millions contre 134 millions pendant la période correspondante de 1937 et 160 millions pour toute l'année 1937.

LES CARRIÈRES, LA CÉRAMIQUE ET LE BATIMENT.

Il est assez difficile de se faire une idée précise en ce qui concerne l'évolution de la construction et des industries qui s'y rapportent. Si l'on se réfère aux statistiques très imparfaites que l'on possède en cette matière, notamment au nombre d'autorisations de bâtir délivrées dans les agglomérations urbaines, l'on constate que les constructions nouvelles ou en chantier sont supérieures, cette année, à ce qu'elles étaient l'année précédente.

L'on ne peut cependant pas en déduire que la construction suit actuellement une tendance plus favorable que l'année dernière. En effet, les chiffres se rapportant aux constructions nouvelles ne tiennent aucunement compte de l'importance de ces constructions et rien ne permet d'affirmer que le nombre de grands immeubles à appartements mis en chantier au cours de l'année dernière ait été aussi élevé qu'en 1937.

D'ailleurs, le chômage des ouvriers occupés dans les industries de la construction a été constamment supérieur à celui de l'an dernier. Le nombre de journées perdues par 1.000 assurés et par semaine était de 2.243 en janvier 1938 contre 1.888 en janvier 1937, de 1.258 en mai contre 1.046, et de 1.319 en septembre contre 1.028.

Cette contradiction pourrait d'ailleurs être expliquée sinon totalement, du moins en partie, par le fait que les travaux publics ont été moins importants.

En outre, si la moyenne mensuelle des inscriptions hypothécaires s'est relevée quelque peu en comparaison avec les chiffres de l'an dernier, ce qui pourrait à la rigueur être en rapport avec une augmentation de l'activité de la construction, il n'en est pas

moins vrai que cette augmentation peut déjà s'expliquer par l'accroissement du coût global des constructions.

Les prix des éléments constitutifs de la construction ont généralement été plus élevés en 1938 qu'ils ne l'étaient un an auparavant. Les prix de gros des matériaux de construction se sont tenus en moyenne au-dessus de ceux de 1937. Ces indices, publiés par le Ministère des Affaires économiques, se réfèrent aux produits des carrières, au bois de construction et au ciment artificiel. Au surplus, l'indice trimestriel des salaires payés dans la construction n'a cessé d'augmenter depuis le début de 1938 et est passé de 112 en janvier à 114 en septembre.

Le manque de données statistiques ne permet donc pas de tirer des conclusions positives quant à l'évolution de ces industries.

Il y a peu de changements à signaler dans la situation des carrières de porphyre des environs de Les-sines. Le froid intense a provoqué un arrêt presque complet dans la production pendant quinze jours, à la fin de l'année. Cependant, certains établissements sont parvenus à assurer une partie au moins des expéditions.

En raison des perspectives peu favorables de ventes pour 1939 et de l'importance assez considérable des stocks, certains établissements chôment partiellement. La grève des Carrières du Mouplon s'est terminée le 18 décembre. Pratiquement, le travail n'a repris que le 2 janvier. Cette grève avait commencé le 14 mars 1938 et intéressait environ deux cents ouvriers. Elle avait pour cause des questions de rémunération se rapportant à deux ouvriers.

Dans les carrières de grès de la région de Huy, l'activité a été bonne, sauf pour les concassés dont les stocks se sont accumulés et dont les prix ont baissé de 13 à 14 francs.

Dans les carrières de calcaire et de petit granit, le ralentissement saisonnier a été assez accusé.

Dans les briqueteries, la demande s'est évidemment réduite sous l'effet des facteurs saisonniers. Aux environs de Boom, la situation a empiré vers la fin de l'année. Les exportations ont considérablement diminué. Les expéditions vers l'Angleterre se sont totalement arrêtées. Ce pays, qui était notre plus grand client, a installé depuis quelque temps des briqueteries modèles fabriquant des produits dont la qualité s'est améliorée au point de pouvoir facilement concurrencer les nôtres.

À l'intérieur, l'écoulement a été rendu difficile et les prix, en baisse, oscillent autour de 45 francs le mille.

Dans la région côtière, la situation est restée stationnaire. Les plans de construction d'un grand nombre de villas sont restés inexécutés, en attendant le retour de la confiance. Bien que l'on ait annoncé

la construction de plusieurs grands établissements d'utilité publique et de plusieurs églises, les perspectives étaient peu encourageantes à la fin de l'année.

VERRERIES.

La situation des verreries n'a pas été mauvaise. L'arrêt des exportations tchécoslovaques en septembre-octobre et les difficultés dont celles-ci ont souffert par après, ont permis à nos entreprises verrières de reprendre pied sur certains marchés extérieurs. Les ordres sont restés satisfaisants à l'exportation et les stocks se sont écoulés facilement.

Dans les gobeletteries, l'année s'est terminée sur une note ferme. La demande reste insuffisante.

Le Groupement des Gobeletteries Belges a décidé d'échelonner quinze jours de chômage sur une période de deux mois allant de décembre à janvier. La production reste peu élevée. Elle a été entravée, même arrêtée pendant quelques jours dans certains établissements par suite des gelées.

Il n'y a pas eu de modification dans les prix, sauf quelques rajustements de détail à la baisse.

Le Groupement des Gobeletteries Belges a introduit une nouvelle requête demandant l'extension à tous les autres producteurs d'une réglementation qu'il a librement assumée.

La gobeletterie fournit l'exemple d'une industrie moyenne, dont un nombre assez restreint d'entreprises d'importance variable se partagent la production, et orientée surtout vers l'exportation. Ses tentatives de cartellisation ont toujours échoué par suite de l'individualisme de ses chefs et d'une surcapitalisation constante. Des tentatives de cartellisation eurent lieu à diverses reprises. La crise mondiale et les difficultés inhérentes à l'économie nationale belge ont imposé aux producteurs l'entente qu'ils n'étaient pas parvenus à réaliser spontanément. Une requête introduite le 8 août 1935 et suivie le 18 mars 1936 par un arrêté royal instituant une réglementation pour une durée limitée à un an, n'a cependant pas résolu les problèmes organiques de cette industrie, pas plus qu'un cartel n'aurait pu les résoudre. Ni l'un ni l'autre n'ont éliminé la capacité surabondante de la production. De plus, la gobeletterie belge se trouve encore au début d'une profonde évolution par suite de l'introduction du machinisme et de l'évolution des besoins et des goûts des acheteurs.

La nouvelle requête repose sur une limitation librement consentie de la production effective des usines au niveau atteint le 1^{er} août 1937, soit 69,64 p. c. de la capacité de production. La capacité totale s'établit à 520,5 creusets pouvant donner 260.250 kg. de verre travaillé par jour ouvrable. Au 1^{er} août 1937, cette capacité, à la suite d'engagements pris anté-

rieurement au sein du Groupement de la Gobeletterie Belge, n'était déjà plus utilisée qu'à concurrence de 362,5 creusets pouvant donner un maximum de 181.250 kg. journallement. La capacité utilisée en 1938 étant encore surabondante et le chômage total ou intermittent des moyens de production ayant passé de 30,36 p. c. en août 1937 à 40,54 p. c. en août 1938, les producteurs belges de gobeletterie soufflée se sont engagés à ne plus procéder à des installations nouvelles de fours à bassin, fours à creusets, creusets, etc., dans les gobeletteries existantes ou dans de nouvelles usines, à ne pas augmenter la production effective au-dessus du niveau atteint le 1^{er} août 1937, à ne procéder actuellement qu'à la remise à feu des moyens de production existants dans une mesure sauvegardant autant que possible les intérêts des affiliés, à ne pas prendre d'intérêts d'aucune façon dans des entreprises nouvelles destinées à produire des articles de gobeletterie régis par le Groupement. Cet engagement est valable jusqu'au 31 décembre 1939.

Jusqu'à ce jour, les pouvoirs compétents n'ont pas encore pris de décision à ce sujet.

Signalons la création d'une entente entre les flaconneries et les bouteilleries en vue de réglementer la vente de leurs produits sur le marché intérieur.

LES INDUSTRIES TEXTILES.

Bien qu'une amélioration soit intervenue dans la production textile depuis le mois de septembre, la situation ne donne pas satisfaction. Dans tous les pays gros fabricants de produits textiles, le recul de la production a été intense. Les difficultés dans lesquelles se débat cette industrie ne sont donc dues que dans une faible mesure à des circonstances particulières à la Belgique.

L'indice de notre production était en moyenne de 113,4 en 1937; il était de 88,6 en avril 1938 et de 101,1 en octobre.

Les indices relatifs à la Grande-Bretagne révèlent des écarts à peine moins élevés : 109,6 en 1937, 116,4 pendant le premier trimestre de 1938 et 106,3 au troisième trimestre.

Aux Etats-Unis, la chute fut encore plus sensible. A un moment donné, l'indice s'est établi à 111, moyenne de 1937 contre 74 en avril 1938. En fin d'année, les conditions se sont également améliorées aux Etats-Unis.

Pendant les derniers temps, il y a eu un léger mouvement de l'opinion. La signature de l'accord anglo-américain notamment a été accueillie avec espoir. Cet accord, basé sur la clause de la nation la plus favorisée, est particulièrement avantageux pour la vente belge de certains produits textiles aux

Etats-Unis. Signalons particulièrement les réductions de 30 à 40 p. c. pour les canevas en lin pour tailleurs, dont la Belgique a fourni en 1936 74,8 p. c. du total des importations américaines; une réduction identique pour les canevas en jute dont la part belge atteignait 39,5 p. c. Les articles tissés en fibres végétales autres que le coton, sujets à une réduction de 30 à 20 p. c. (et dont la part belge a été de 44,8 p. c.), les *garnetted* (déchets de laine), dont les droits sont réduits de 26 à 18 cents la livre (part de la Belgique : 90,1 p. c.); les blousses de laine carbonisée qui subissent une réduction de droits de 30 à 21 cents la livre (part de la Belgique : 81,1 p. c.) et la Mungo-laine, dont les droits n'ont subi qu'une réduction de 10 à 9 cents la livre, mais dont la part belge a été de 100 p. c. en 1936.

Le coton.

La tendance du marché cotonnier de Gand a été calme pendant le dernier trimestre de 1938. Au milieu du mois de décembre, une baisse est survenue, conséquence des bruits relatifs à un changement de la politique cotonnière aux Etats-Unis. Cette baisse a fait place, par après, à un redressement caractérisé.

Dans les filatures, les prix sont descendus. Mais, contrairement à ce qui se passe habituellement en fin d'année, le volume des fournitures a donné plutôt satisfaction. A l'exportation, les commandes restent très discutées.

La clientèle des tissages est restée sur la réserve aussi longtemps que la température a été élémentaire. Au mois de décembre, une amélioration s'est produite. La vente d'articles divers a été abondante, grâce à quoi plusieurs usines de la région de Gand ont pu travailler à un rythme meilleur, malgré le calme habituel de fin d'année.

Les fabriques de couvertures de coton de la région de Termonde ont travaillé activement pour le marché intérieur. Mais, comme les possibilités d'exportation sont fort limitées, la production reste malgré tout trop abondante, ce qui entraîne évidemment une baisse des prix. Les entreprises s'efforcent sans cesse de s'adapter aux besoins du pays. C'est ainsi que des tissages de coton sont sur le point d'abandonner complètement la fabrication des couvertures pour celle de fils « carte fileuse ».

La laine.

La demande de laine semble devenir de plus en plus forte dans le monde car, malgré la production très grande de laine artificielle, la tonte s'écoule facilement.

La stabilité des cotations des matières premières depuis le début de l'année est remarquable si l'on tient compte des difficultés auxquelles les lainiers ont dû faire face.

La situation du négoce n'est pas brillante, surtout pour les petites firmes. Le meilleur et le plus ancien client est toujours l'Allemagne, mais les relations avec ce pays deviennent de plus en plus compliquées.

Dans l'industrie, le courant d'ordres est insuffisant. Les plaintes les plus vives émanent des filateurs de laine peignée.

La concurrence étrangère s'établit même fortement sur le marché intérieur. La concurrence française est généralement très active par suite de la réduction des prix provoquée par la prime de 5 p. c. accordée par le gouvernement français sous forme de réduction d'impôts sur toutes les exportations de fils de laine.

A cet égard, les lainiers ont protesté contre l'installation en Belgique de nouvelles usines françaises qui se livreraient à une concurrence d'autant moins défendable qu'elles seraient installées avec des capitaux étrangers et que les machines proviendraient d'usines françaises abandonnées.

Les chiffres des importations de machines textiles semblent donner quelque vraisemblance à ces allégations. En effet, nos importations totales de métiers continus à filer et à retordre n'ont plus atteint que 11,4 millions pendant les onze premiers mois de 1938 contre 15,1 millions pendant la période correspondante de 1937. Alors que le total a diminué, les importations en provenance de la France sont passées de 2,1 millions à 2,6 millions. Les chiffres relatifs aux métiers à filer autres, aux métiers à tisser et aux mécaniques Jacquart ne permettent pas de conclure dans le même sens.

L'opposition belge se comprend d'ailleurs pour d'autres raisons. En effet, de toutes les branches de l'industrie textile, la filature de laine peignée est en principe la plus favorisée. Elle a le moins à craindre l'installation de nouvelles entreprises, puisqu'elle suppose des usines importantes et un matériel d'un coût très élevé.

Il y a quelques années, lorsque la crise s'est fait sentir, les filatures ont protesté contre la concurrence de plus en plus redoutable des Français. L'on sait d'ailleurs que les filatures françaises sont généralement plus importantes que les nôtres, car elles ont été conçues pour des marchés plus larges et elles ont l'avantage d'avoir un matériel plus récent; elles ont la réputation d'avoir un catalogue plus varié et plus moderne que nous.

Il y a quelques années, les industriels belges et français se sont mis d'accord pour proposer à leurs gouvernements respectifs certaines mesures de réciprocité qui ont eu pour principal effet d'enrayer la concurrence très vive de la filature française. Mais,

depuis la dévaluation du franc français, les industriels du Nord ont repris beaucoup de positions et le fait que l'industrie belge est très peu alimentée intensifie sensiblement les plaintes.

Le lin.

Le marché du lin a enregistré une amélioration. Les mois de novembre et décembre ont connu une atmosphère particulièrement favorable. En qualités ordinaires, la demande a été extrêmement forte. Une amélioration des prix s'est manifestée.

Il y a eu une amélioration notable de la part de la clientèle irlandaise et des tissages français.

L'industrie a été favorisée par les conséquences de l'incorporation du pays des Sudètes dans le Reich qui a fait perdre à la Tchécoslovaquie une partie de sa clientèle, notamment américaine et, ensuite, par la conclusion de l'accord anglo-américain. Néanmoins, l'activité n'est pas très grande et la marge bénéficiaire s'est réduite, surtout par suite de la hausse des matières premières et des prix de la concurrence française. Celle-ci est très active. L'on estime même que pour le mois de novembre, entre autres, les fils français ont satisfait la demande belge dans une proportion de 80 p. c.

Le jute.

Les industries du jute ont tranché sur ce fond atone, par une grande activité, mais malheureusement momentanée. Le centre anglais des tissages de jute Dundee, le centre mondial le plus important après les Indes, a travaillé uniquement à la fabrication de sacs à sable servant pour la protection aérienne. La ville de Londres seule a passé des ordres portant sur 200 millions de sacs. L'exemple de la capitale a été suivi par les autres villes, par les écoles, les églises et les commissions des monuments et des arts. Les fabriques Dundee et des Indes ont travaillé à plein. Il en est résulté que les fabrications belges ont trouvé des débouchés aisés sur le marché mondial.

Dans les filatures de jute, la situation n'a pas été aussi bonne. Bien que la demande se soit accrue, les prix du fil n'ont pas augmenté, de telle façon que la marge bénéficiaire est nulle ou très réduite.

LE BOIS ET L'AMEUBLEMENT.

Les enchères publiques forestières n'ont pas donné satisfaction. Beaucoup de ventes ont été annulées par suite des offres insuffisantes. Lors des ventes des coupes dans les forêts domaniales, qui se sont terminées au début de décembre, les prix se sont orientés nettement à la baisse. L'orme et le frêne ont obtenu

des cotations presque égales à celles de l'année précédente. Par contre, les prix du chêne, du hêtre et du bois blanc n'ont plus atteint que le tiers des prix de 1937.

En bois de mines, le marché a été assez agité. Bien que la production charbonnière soit en progression depuis des années, le volume des bois de mines utilisés dans les charbonnages ne suit pas la même progression. Les raisons en sont surtout l'emploi de plus en plus répandu d'étaçons et de cadres métalliques, la construction de galeries bétonnées, ce qui a très fortement réduit l'emploi de bois de voies, c'est-à-dire des bois allant de 40 à 75 cm. de circonférence. Comme le fait remarquer l'*Echo des Bois* du 15 janvier 1939 (p. 5), les coupes comportant un pourcentage important de gros bois sont de moins en moins recherchées puisque la vente de ces bois devient de plus en plus difficile dans les charbonnages. Le rédacteur du rapport publié à titre documentaire par ce journal suggère une solution qui peut sembler peu orthodoxe en matière de sylviculture, mais qui doit, à son avis, régler la vente future des bois pour le plus grand profit de l'exploitation forestière. Il s'agirait de réduire la révolution des exploitations en fixant le terme à quarante ans ou peut-être même à trente-cinq ans. Ceci accentuerait le reboisement en résineux, mettrait la production nationale mieux en rapport avec les besoins de la consommation et permettrait à la Belgique de renoncer tout naturellement à une partie des bois de mines qu'elle doit importer. Comme on le sait, la consommation annuelle de bois de mines dans les charbonnages s'établit à environ 1.400.000 mètres cubes, dont 840.000 mètres cubes pourraient être produits dans des conditions optimales par les forêts nationales. Cette solution ne mettrait cependant pas encore fin aux difficultés inhérentes au commerce des bois de mines. Ces difficultés proviennent en grande partie d'un manque de coordination entre les milieux intéressés, c'est-à-dire le Service des Eaux et Forêts, les propriétaires forestiers, les exploitants et les consommateurs. Beaucoup reste à faire dans ce domaine.

A cet égard, voici comment se résument les revendications que le commerce des bois de mines a formulées au courant du mois de novembre :

1. Il n'y a aucune coordination entre les époques de vente de coupes forestières et d'achats de bois à l'étranger, et celle choisie pour les achats par les charbonnages; il y aurait lieu de faire cadrer ces deux éléments;

2. Les cahiers des charges des charbonnages belges sont tellement divers que la tâche des fournisseurs est rendue extrêmement difficile et influence d'une manière très onéreuse les prix de revient. Une standardisation donnerait une plus grande facilité à la réduction et des prix de vente plus rationnels;

3. Les conditions de délai, agrégation et paiement nécessitent également une refonte sérieuse.

Les négociants en bois de mines forment le vœu de voir la Direction générale des Mines prendre l'initiative de réunir une Commission mixte en vue d'étudier et de résoudre ces problèmes.

Signalons la fondation d'un Syndicat financier pour le commerce du bois. Ce syndicat est chargé de l'assainissement des conditions de crédit. Il a été fondé sur l'initiative des membres de l'Union nationale professionnelle des Exploitants forestiers. Le Syndicat financier a le caractère d'une association

interprofessionnelle à laquelle les autres associations peuvent adhérer (2).

Dans l'industrie du meuble, la situation reste précaire. Les anciens centres de Malines et d'Ath souffrent de la multiplication des fabriques de meubles dans tous les coins de la Belgique. Le manque d'organisation dans cette industrie est également une des causes principales de sa situation peu reluisante. Aussi les conditions de prix sont-elles loin d'être satisfaisantes.

(2) *Rapport mensuel du Comité international du Bois*, décembre 1938, cahier n° 10, p. 9.

LE BILAN DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

AU 25 DÉCEMBRE 1938.

Le bilan et le compte de profits et pertes de la Banque Nationale de Belgique au 25 décembre 1938, arrêtés par le Conseil de régence en date du 11 janvier 1939 et approuvés par le Collège des censeurs en date du 17 janvier 1939, se présentent comme suit :

ACTIF.	Bilan au 25 décembre 1938.	PASSIF.	
Encaisse-or : lingots et monnaies	fr. 17.128.113.974,68	Billets de banque en circulation	22.017.821.800,—
Devises étrangères et valeurs-or	4.585.912.756,01	Comptes courants :	
Billon et divers	276.406.652,37	Trésor public ..	572.618.235,15
Portefeuille effets sur la Belgique	1.021.476.706,24	Organismes régis	
Portefeuille effets sur l'étranger	10.430.653,36	par une loi spé-	
Avances sur fonds publics belges	194.540.977,83	ciale	902.995.079,69
Créances sur l'Etat :		Banques	906.972.418,88
Bons du Trésor belge (loi du 27 décembre 1930) ..	500.000.000,—	Clearings	115.332.437,05
Titre d'obligations du Trésor belge (loi du 19 juillet 1932).....	222.036.620,92	Particuliers	149.914.220,27
Fonds publics :		2.647.832.391,04	
a) Acquis en vertu de la convention du 27 juillet 1932 (loi du 19 juillet 1932)	549.989.919,50	Total des engagements à vue ..	24.665.654.191,04
b) Acquis en vertu des statuts	602.257.073,24	Capital	200.000.000,—
Immeubles de service, matériel et mobilier	160.000.000,—	Réserves :	
Valeurs amorties et à réaliser	pour mémoire	a) Réserve statutaire	103.726.605,42
Comptes transitoires.....	51.599.949,88	b) Fonds de prévision et comptes d'amortissement	303.247.442,27
fr. 25.302.765.284,03		406.974.047,69	
		Comptes transitoires.....	8.125.566,90
		Bénéfice net à répartir	22.011.478,40
		fr. 25.302.765.284,03	

Comptes d'ordre au 25 décembre 1938.

ENGAGEMENTS A TERME	fr.	237.642.761,25
EFFETS A L'ENCAISSEMENT		92.766.205,98
OFFICE DE COMPENSATION BELGO-LUXEMBOURGEOIS.		
— Comptes de compensation à l'étranger		132.713.239,53
DÉPÔTS DIVERS :		
Nantissement des comptes d'avances	3.687.633.745,—	
Autres dépôts	5.371.352.297,67	9.038.986.042,67
CAUTIONNEMENTS DIVERS		52.918.000,—
TRÉSOR PUBLIC :		
Portefeuille et avoirs divers	35.617.758,77	
Avoirs-or.....	750.000.000,—	
Valeurs diverses dont l'Etat est propriétaire :		
Actions ordinaires Société Nationale des Chemins de fer belges.....	1.000.000.000,—	
Obligations participantes Société Nationale des Chemins de fer belges.....	638.305.187,—	
Annuités souscrites par la Colonie du Congo belge	1.285.939.210,91	
Valeurs diverses	32.648.700,—	2.956.893.097,91
Valeurs diverses dont l'Etat est dépositaire :		
Valeurs déposés par des tiers	3.425.765.780,35	
Service de la dette inscrite	6.283.650.900,—	
Caisse des Dépôts et Consignations	11.639.291.746,33	
Valeurs déposées en cautionnement	527.823.825,90	21.876.532.252,58
Valeurs à délivrer	348.757.922,50	
Titres retirés de la circulation	515.557,50	
Fonds d'Amortissement de la dette publique	5.991.072.478,—	
Fonds de régularisation des rentes	978.007.035,—	
Fonds monétaire :		
Or.....	30.000.000,—	
Fonds publics.....	335.771.366,90	365.771.366,90
Réserve des chèques postaux :		
Or.....	505.928.838,74	33.809.096.307,90
CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE :		
Placements provisoires	1.814.127.929,83	
Nantissements de prêts	110.942.600,—	1.925.070.529,83
VALEURS DE LA CAISSE DE PENSIONS DU PERSONNEL		159.334.647,66

DEBIT.

Compte de profits et pertes au 25 décembre 1938.

CREDIT.

Amortissement sur immeubles de service, matériel et mobilier	fr. 1.993.682,53	Rentrées sur valeurs amorties ou à réaliser	fr. 1.457.054,76
Transfert au compte prévision fiscale	1.000.000,—	Escompte, change et intérêts	49.166.723,48
Récompte au 25 décembre 1938	3.500.995,05	Intérêts sur fonds publics	15.012.043,85
Frais généraux	27.239.523,33	Droit de garde sur dépôts	3.034.510,98
Subvention à la Caisse de pensions du personnel	2.107.000,—	Bénéfices divers	754.084,28
Dotations aux Fonds de prévision et comptes d'amortissement	10.423.526,88	Redevances et bonifications de l'Etat :	
Amortissement imposé par la loi du 19 juillet 1932	1.344.964,10	Ristourne droit de timbre sur la circulation fiduciaire...	15.633.602,04
Redevances à l'Etat :		Bonification de 0,25 % par an sur le reliquat de la dette de l'Etat	625.000,—
a) Produit des opérations d'escompte et de prêts excédant 3 ½ %	731.107,04	Bonification de 0,25 % par an sur le montant des petites coupures émises pour compte du Trésor	753.980,33
b) Droit de timbre sur la circulation fiduciaire	16.084.731,30		
	64.425.530,32		
Bénéfice net à répartir	22.011.478,40		
	fr. 86.437.008,72		fr. 86.437.008,72

La répartition du bénéfice net, soit fr. 22.011.478,40, a été décidée comme suit par le Conseil général, en date du 18 janvier 1939 :

1° aux actionnaires, un premier dividende de 3 % du capital nominal	fr. 6.000.000,—
2° de l'excédent, soit fr. 16.011.478,40 :	
a) 10 % à la réserve	1.601.147,84
b) 6 % au personnel	960.688,70
du surplus, soit fr. 13.449.641,86 :	
a) à l'Etat, trois cinquièmes	8.069.785,11
b) aux actionnaires, un second dividende de fr. 26,89 par action	5.378.848,75
c) le solde à la réserve	1.008,—
	fr. 22.011.478,40

INFORMATIONS MONÉTAIRES, BANCAIRES ET FINANCIÈRES

SOMMAIRE : Belgique : Le marché des changes en décembre 1938. — Le marché de l'argent à court terme au mois de décembre 1938.

Grande-Bretagne : Les réserves-or du Fonds d'égalisation des changes.

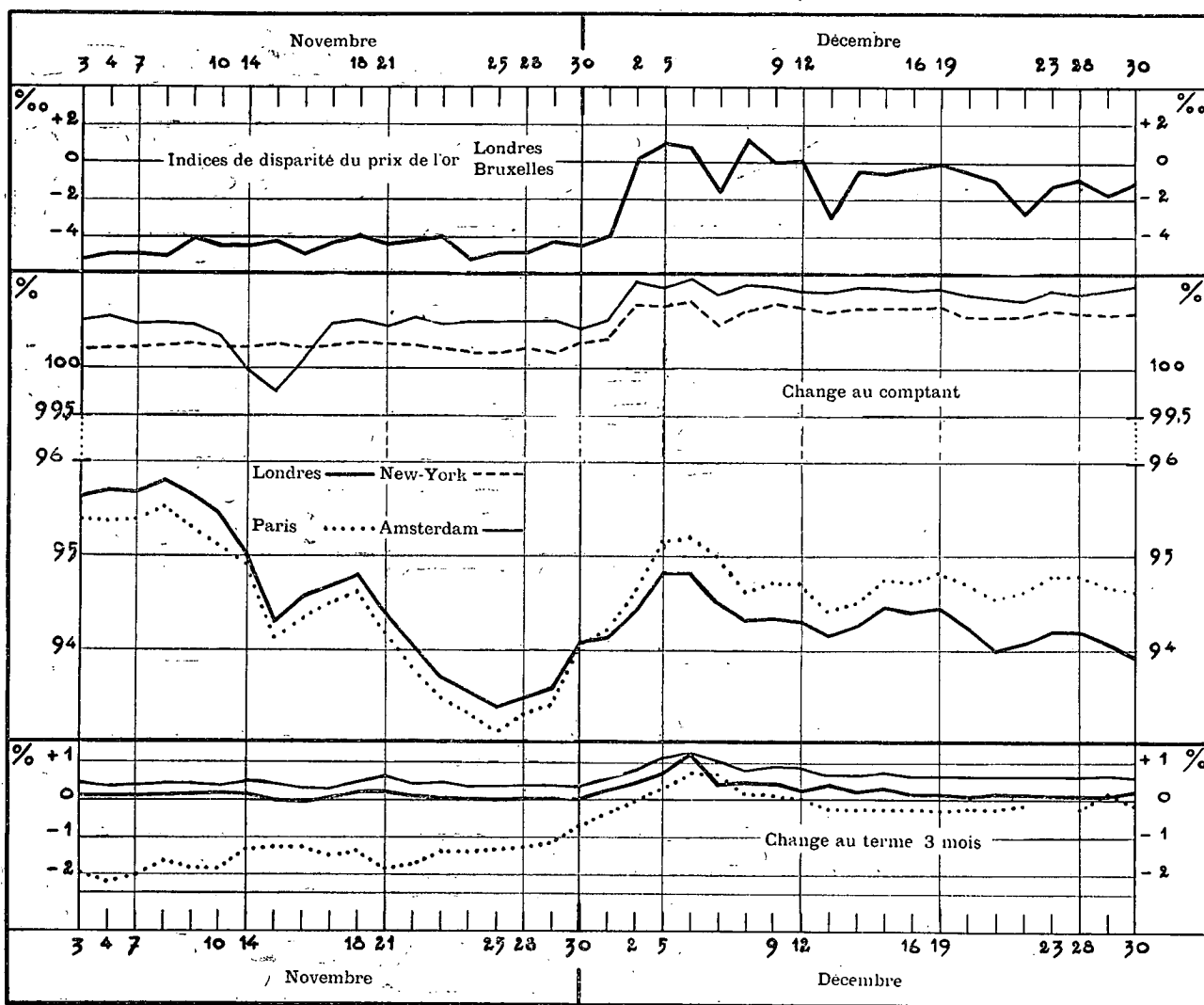
BELGIQUE

LE MARCHÉ DES CHANGES EN DÉCEMBRE 1938.

Au milieu de la première quinzaine du mois, le cours des changes s'est éloigné du point d'importation de l'or et a atteint, certains jours, le point de sortie.

Toutefois, la demande de devises n'a pas été très importante; du 1^{er} au 29 décembre, la diminution de l'encaisse ne s'élève qu'à 90.471.000 francs. Par contre, le poste « Devises étrangères et valeurs-or » s'est accru de 58 millions.

Indices des cours des changes en novembre et décembre 1938 (1).



(1) L'indice journalier de disparité du prix de l'or à Londres et à Bruxelles est calculé suivant la formule ci-dessous :

$$\frac{\text{Prix sterling de 1 kg. d'or fin à Londres} \times \text{cours de la } \pounds \text{ sur la place de Bruxelles}}{\text{fr. 33.193,50}}$$

Les indices des cours des changes au comptant sont calculés sur une base arbitraire.
 Les indices des cours des changes au terme de trois mois sont calculés en pour-cent des cotations des changes au comptant.

Contrastant avec la lourdeur qui avait prévalu jusqu'à la fin du mois de novembre, la tendance de la livre sterling a été, en général, relativement ferme et stable. Le cours s'est élevé, pendant la première décade, de bg. 27,68 à bg. 27,8825; il s'est ensuite replié graduellement jusqu'à bg. 27,61625, cours pratiqué au 30 décembre. Cette évolution des cours a été parallèle à celle du prix de l'or à Londres qui, après être revenu de 148 sh. 11 à 148 sh. 1, est remonté par étapes jusqu'à 149 sh. 7 1/2. Le dollar s'est approché à différentes reprises du point d'exportation, c'est-à-dire de bg. 5,94. Le franc français termine le mois en léger progrès à bg. 15,61625, venant de bg. 15,54 3/4. Le florin a évolué dans le même sens, passant de bg. 321,70 à bg. 322,875. Par contre, le change sur Zurich a reculé, d'un mois à l'autre, de bg. 134,425 à 134 belgas.

Le tableau suivant indique l'évolution de ces devises du 1^{er} au 30 décembre :

	Cours au 1 ^{er} déc.	Cours au 30 déc.	Plus haut	Plus bas
			entre ces deux dates	
Dollar	5,9185	5,935	5,9425	5,93125
Livre sterling ...	27,68	27,61625	27,8825	27,6375
Franc français ..	15,5475	15,61625	15,71	15,58125
Florin	321,70	322,875	323,10	322,35
Franc suisse	134,425	134,—	134,95	133,86

Le reichsmark est passé, dès le début du mois, de bg. 237,15 à bg. 238,10, et s'est maintenu ensuite aisément autour de ce dernier niveau. Les couronnes suédoise, norvégienne et danoise ont épousé les oscillations de la livre sterling. Elles s'inscrivent, à la fin de la période que nous passons en revue, respectivement à bg. 142,20, 138,75 et 123,30, après avoir atteint bg. 143,70, 140,15 et 124,60. La lire italienne cotée, comme on le sait, exclusivement pour les besoins de l'accord de paiements entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et l'Italie, a décrit une courbe passant par bg. 31,1284, 31,2989 et 31,20125. La couronne tchécoslovaque s'est relevée par étapes de bg. 20,25 à bg. 20,40. Le change sur Lisbonne, après s'être avancé de bg. 25,15 à bg. 25,32, est revenu à bg. 25,02, pour gagner ensuite bg. 25,10. Le dollar canadien a oscillé de bg. 5,87 à bg. 5,90. Le change sur Varsovie s'est redressé, entre le 1^{er} et le 30 décembre, de bg. 111,20 à bg. 112,85, après avoir subi un bref recul jusqu'à 111 belgas vers le milieu du mois. Le leu roumain a été inscrit une seule fois à la cote, le 30 décembre, à bg. 4,36, cours qui n'a fait l'objet d'aucune transaction.

A terme, le taux de certains reports s'est légèrement tendu vers la fin du mois. Exprimée en pourcentage pour une année, la prime du florin à trois mois a atteint 2,50 p. c. environ, et celle du dollar, 2,75 p. c. approximativement. Pour une même période, le franc français a été traité au même prix qu'au comptant et la livre sterling a dépassé le cours au comptant d'une prime équivalant à 1,13 p. c. l'an.

LE MARCHÉ DE L'ARGENT A COURT TERME EN DÉCEMBRE 1938.

L'influence de l'échéance de fin d'année s'est fait quelque peu sentir sur le marché de l'argent.

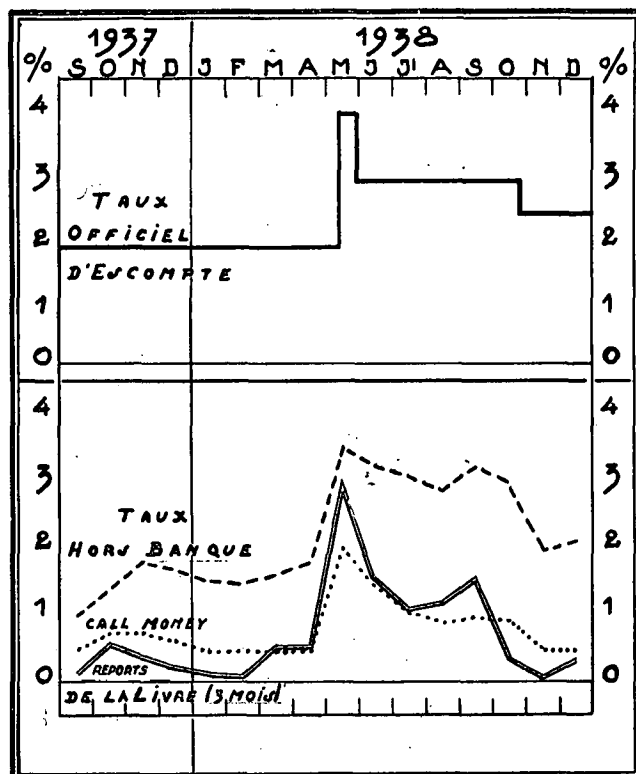
Le taux d'escompte hors banque des acceptations qui s'était abaissé à 1,875 p. c. en novembre est revenu progressivement à 2 1/8-21/4 p. c.; par contre, le *call money* est demeuré inchangé à 0,5 p. c.

Les adjudications hebdomadaires de certificats de trésorerie pour compte de l'Etat ont accusé les mêmes tendances. Du minimum de 1,56 p. c. atteint le 2 décembre, le taux moyen d'adjudication s'est progressivement élevé jusqu'à 1,81 p. c. le 23 décembre, pour revenir à 1,75 p. c. le 30 décembre.

Au 20 décembre, l'Institut de Réescompte et de Garantie a procédé à l'adjudication de certificats de Trésorerie à soixante et à quatre-vingt-dix jours pour un montant de 50 millions. Le total des souscriptions a atteint 150 millions de francs. Les soumissions les plus basses ont été adjugées entre 1,65 et 1,75 p. c. l'an.

Taux officiel d'escompte de la Banque Nationale. —

Moyennes mensuelles du taux hors banque pour les acceptations commerciales, du taux du « *call money* » ainsi que des reports à trois mois sur la livre (1).



(1) Les reports sont exprimés en pour-cent du cours du comptant sur la base de trois mois.

Ainsi qu'en témoignent les tableaux statistiques annexes, la très légère tension dont le marché a fait preuve n'a pas affecté la demande qui reste très élevée relativement aux montants offerts.

En somme, l'échéance de fin d'année a été franchie avec une grande aisance.

Au cours du mois de décembre, le portefeuille-effets sur la Belgique, ainsi que les avances sur fonds publics de la Banque Nationale ont encore accusé une baisse jusqu'au 21 décembre, la situation au 29 décembre témoignant d'une hausse légère en corrélation avec les besoins de fin d'année. La circulation fiduciaire a continué de se réduire de même que l'ensemble des engagements à vue de la Banque Nationale.

Comparant les postes principaux des situations de la Banque Nationale au 29 décembre 1938 et au 29 décembre 1937, on note les différences suivantes, en millions de francs :

ACTIF.	
Encaisse-or	— 483
Devises étrangères et valeurs-or	— 135
Portefeuille-effets sur la Belgique	— 68
Avances sur fonds publics	+ 42

PASSIF.	
Billets de banque en circulation	+ 448
Compte courant du Trésor public	+ 89
Divers	— 1.203
Par solde	— 1.113
Ensemble des engagements à vue	— 666

Ces données indiquent que la diminution d'une année à l'autre des engagements à vue, a porté exclusivement sur les disponibilités en comptes courants auprès de l'Institut d'émission. Il est possible que l'accroissement de la circulation fiduciaire reflète encore les effets de l'expansion fiduciaire qui s'est

produite en septembre dernier, expansion qui ne serait donc pas encore entièrement résorbée. Ainsi que ce fut le cas au cours du dernier trimestre, les progrès de cette résorption doivent, partiellement au moins, et toutes autres choses demeurant égales par ailleurs, se traduire par une augmentation correspondante des disponibilités en comptes courants auprès de la Banque Nationale.

Bons du Trésor de la Colonie (1). Montants en circulation à la fin de chaque mois.

DATES	Congo belge	Ruanda-Urundi	Ensemble
1938 Novembre	425.504.400	142.000.000	567.504.400
Décembre	418.504.400	140.000.000	558.504.400

(1) La dette flottante de la Colonie comporte des bons du Trésor émis par négociation directe ou par adjudication.

Montants en circulation de Certificats de Trésorerie et de bons du Trésor ayant fait l'objet d'adjudications.

DATES	État	I. R. C.	Colonie	Total
1938 7 novembre	500.000.000	—	25.000.000	525.000.000
14 »	500.000.000	—	25.000.000	525.000.000
21 »	500.000.000	—	—	500.000.000
28 »	500.000.000	—	—	500.000.000
5 décembre	500.000.000	—	—	500.000.000
12 »	490.000.000	—	—	490.000.000
19 »	480.000.000	—	—	480.000.000
26 »	470.000.000	50.000.000	—	520.000.000

Adjudications de certificats de Trésorerie au cours des mois de novembre et décembre 1938.

DATE DE L'ADJUDICATION	Pour compte de	Montant offert	Échéances	Montant demandé	Rapport du montant demandé au montant offert	TAUX MOYENS		Taux extrêmes des adjudications
						des soumissions	des adjudications	
1938 4 novembre	État	40.000.000	3 mois	145.000.000	3,63	2,09	2,02	—
10 —	»	40.000.000	»	168.000.000	4,20	1,89	1,875	—
18 —	»	40.000.000	»	185.000.000	4,625	1,85	1,74	—
25 —	»	50.000.000	»	206.000.000	4,12	1,62	1,61	—
2 décembre	»	40.000.000	»	190.000.000	4,75	1,57	1,56	—
9 —	»	40.000.000	»	155.000.000	3,875	1,76	1,73	—
16 —	»	40.000.000	»	131.000.000	3,275	1,77	1,75	—
20 —	I. R. G.	50.000.000	60 à 90 jours	150.000.000	3,—	—	—	1,65 à 1,875
23 —	État	40.000.000	3 mois	176.000.000	4,40	1,86	1,81	—
30 —	»	40.000.000	»	245.000.000	6,125	1,75	1,75	—

GRANDE-BRETAGNE

LES RÉSERVES-OR DU FONDS D'ÉGALISATION DES CHANGES.

La Trésorerie britannique publie semestriellement une situation des avoirs-or du Fonds d'égalisation des changes. Bien qu'elle paraisse avec quelque trois mois de retard, cette situation n'en retient pas moins très vivement l'attention des milieux de la Cité, car elle permet de vérifier l'exactitude des évaluations d'entrées et de sorties d'or faites au moment où se

sont produits des mouvements de capitaux et elles fournissent une base nouvelle pour les évaluations postérieures.

Au 30 septembre dernier, les avoirs en or du Fonds s'élevaient à 21.684.000 onces de fin, soit 20 millions 862.000 onces de moins qu'au 31 mars 1938.

Depuis que les situations du Fonds d'égalisation font l'objet d'une publication, c'est-à-dire depuis le 31 mars 1937, ces réserves — qu'il faut rapprocher de

celles de l'*Issue Department* de la Banque d'Angleterre pour connaître les réserves monétaires totales du pays —, ont évolué comme suit :

DATE	Fonds d'égalisation des changes	Banque d'Angleterre	Total
(en milliers d'onces de fin)			
31 mars 1937	26.674	73.842	100.516
30 septembre 1937	39.854	76.843	116.697
31 mars 1938	42.546	76.843	119.389
30 septembre 1938	21.680	76.843	98.523

Évaluées au prix de £ 7 l'once d'or fin, ces quantités représentent les montants suivants :

DATE	Fonds d'égalisation des changes	Banque d'Angleterre	Total
(en millions de £)			
31 mars 1937	188,9	516,6	703,5
30 septembre 1937	279,3	537,6	816,9
31 mars 1938	297,8	537,6	835,4
30 septembre 1938	151,8	537,6	689,4

Depuis le 30 septembre, de nouvelles sorties d'or ont eu lieu, qui ont réduit assez considérablement encore les réserves métalliques du Fonds d'égalisation. Partant de bases fournies par la dernière situation, diverses évaluations de ces postes ont été faites. *The Economist* établit ces sorties à £ 70 millions au minimum pour la période octobre-décembre, ce qui ramènerait les avoirs-or du Fonds à £ 80 millions à fin décembre. D'autres évaluations — du *Statist*

notamment — supputent également des exportations de métal pour un montant variant entre £ 60 et 70 millions, laissant en fin d'année un solde de £ 90 à 80 millions au maximum. Il s'agit là, soulignons-le, de simples hypothèses.

La décision, annoncée le 6 janvier, d'un transfert de £ 200.001.571 d'or en barres de la Banque d'Angleterre au Fonds d'égalisation a été bien accueillie. Exprimé au cours actuel de la livre sterling, ce transfert représente en réalité près de £ 350 millions, l'or de la Banque d'Angleterre étant toujours comptabilisé à l'ancienne parité de 85 sh. l'once d'or fin, alors que la valeur actuelle dépasse 140 sh.

Le Fonds voit ainsi ses moyens d'action renforcés dans une proportion considérable.

On a fait remarquer qu'il ne s'agissait pas d'une cession d'or de la Banque d'Angleterre au Fonds, mais plutôt d'un retransfert de l'or qui depuis la dévaluation de 1931 était entré en Grande-Bretagne et avait été cédé à la Banque par le Fonds pour se procurer, au moment où l'afflux était incessant, les livres sterling nécessaires pour payer ces importations de métal. L'encaisse de la Banque d'Angleterre, ramenée en janvier 1939 à £ 126 1/2 millions, est à peu près équivalente à celle qui existait en novembre 1931.

Le jour même où était effectuée cette opération, le Trésor, par l'intermédiaire de la Banque d'Angleterre, invitait les banques et le *Bullion Market* à s'abstenir jusqu'à nouvel ordre de transactions sur or à terme et de ne plus consentir des avances sur or. Déjà en juin 1935, l'embargo sur ces opérations avait été imposé. Il avait été levé en mai 1938.

INFORMATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

SOMMAIRE : Belgique : Les prix de gros et de détail en décembre 1938.
Pays-Bas : La situation économique générale.

BELGIQUE

LES PRIX DE GROS ET DE DÉTAIL EN DÉCEMBRE 1938.

L'évolution des marchés des matières premières en décembre marque un ralentissement du mouvement de baisse constaté précédemment. La reprise industrielle aux Etats-Unis et les besoins du réarmement dans beaucoup de pays ont influencé favorablement les marchés des métaux non ferreux et du caoutchouc, qui bénéficient en outre d'une situation statistique satisfaisante. D'autre part, les produits végétaux ali-

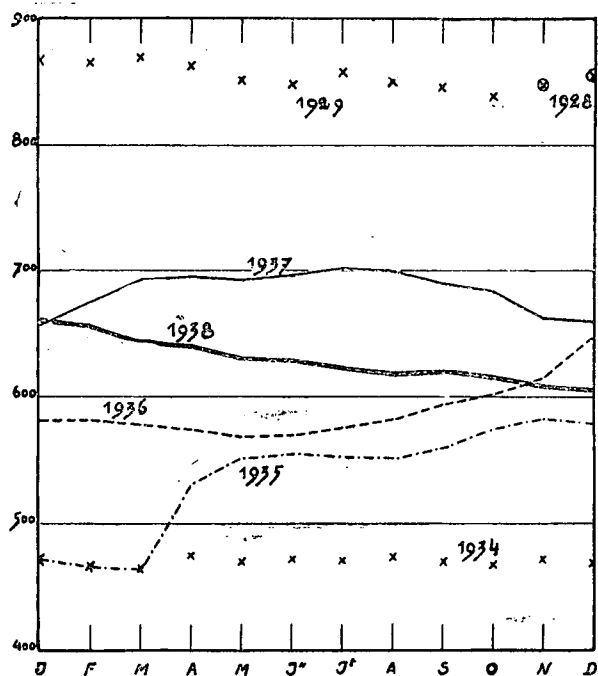
mentaires sont restés très fermes et accusent même une hausse légère.

Indice-or des prix mondiaux.

Base 1928 = 100.

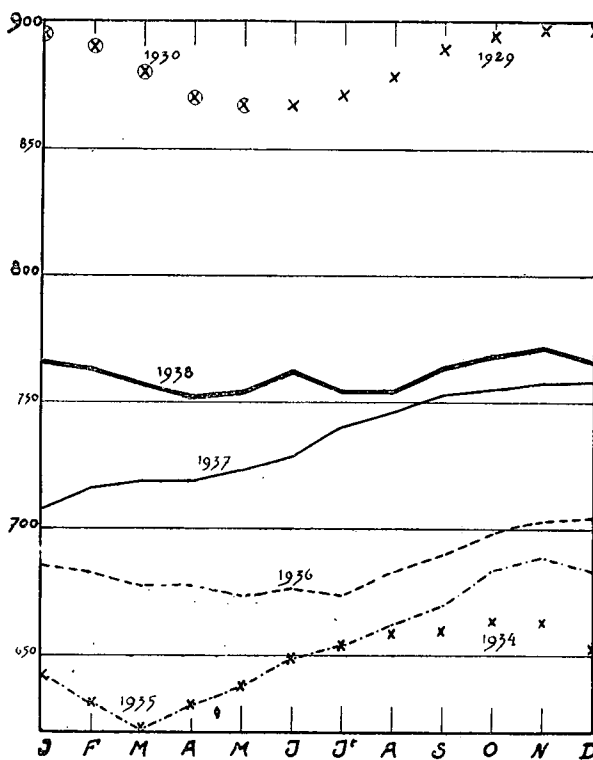
	26 novembre 1938	31 décembre 1938
Produits végétaux et animaux alimentaires.	33,7	34,9
Produits végétaux et animaux industriels..	34,7	34,6
Produits minéraux	49,0	48,0
Ensemble : 22 matières premières	39,4	39,6

Indices des prix de gros.



x : Points maxima et minima atteints par les indices.

Indices des prix de détail.



x : Points maxima et minima atteints par les indices.

En Belgique, l'indice des prix de gros baisse légèrement de trois points, revenant de 610 à 607, marquant ainsi, comme les prix mondiaux, une résistance plus grande à fléchir. Treize groupes de produits sont en baisse et sept en hausse, les mouvements dans l'un et l'autre sens n'étant jamais très accusés. Les baisses principales sont enregistrées sur les goudrons, les matières grasses, le caoutchouc et les produits chimiques, tandis que les hausses portent sur le tabac, le lin, les produits d'alimentation et les combustibles.

L'indice des prix de détail, qui avait haussé en octobre et novembre, marque, au 15 décembre, une diminution de cinq points par rapport au mois précédent, s'inscrivant à 768 contre 772. Sur l'ensemble des

articles observés qui entrent dans la composition de l'indice, 35 p. c. sont en diminution par rapport à novembre, 17 p. c. en augmentation et 48 p. c. n'ont subi aucun changement.

Le recul de l'indice est en partie saisonnier, les œufs notamment baissant généralement de prix à partir de décembre. Cette influence a été renforcée par une diminution du prix du porc et aussi des denrées coloniales qui subissent la tendance des prix de gros mondiaux. Le pain et les pommes de terre également interviennent faiblement dans ce mouvement de baisse. Parmi les hausses qui freinent cette tendance il y a lieu de citer celles du beurre et du charbon.

Indices des prix de gros en Belgique.

CATÉGORIES DE PRODUITS	Nombre de produits	Indices au mois de décembre 1938	AUGMENTATION OU DIMINUTION				AUGMENTATION OU DIMINUTION relative par rapport au maximum atteint en 1937 ou en 1938	
			Par rapport à nov. 1938		Par rapport à déc. 1937		Date du maximum (mois)	Augmentation ou diminution en %
			Absolue	Relative %	Absolue	Relative %		
Alimentation	15	528	+ 14	+ 2,7	- 79	- 13,0	7-1937	- 20,0
Combustibles	4	855	+ 18	+ 2,2	- 51	- 5,6	10-1937	- 5,6
Goudrons et dérivés	3	538	- 22	- 3,9	- 136	- 20,2	10-1937	- 21,6
Produits métallurgiques	14	678	- 7	- 1,0	- 55	- 7,5	8-1937	- 10,9
Pétroles et dérivés	7	905	- 1	- 0,1	- 130	- 12,6	8-1937	- 13,6
Produits céramiques	9	847	- 12	- 1,4	- 38	- 4,3	7-1937	- 5,8
Produits verriers	2	549	-	-	-	-	1937	-
Produits chimiques	12	591	- 11	- 1,8	- 21	- 3,4	4-1938	- 5,6
Engrais chimiques	4	524	+ 4	+ 0,8	+ 44	+ 9,2	12-1938	-
Matières grasses	7	419	- 17	- 3,9	- 87	- 17,2	2-1937	- 31,8
Produits textiles (ensemble)	19	571	+ 4	+ 0,7	- 49	- 7,9	6-1937	- 24,4
Laines	5	572	- 7	- 1,2	- 154	- 21,2	4-1937	- 30,7
Lins	5	857	+ 36	+ 4,4	+ 95	+ 12,5	6-1937	- 11,1
Jutes	2	357	- 4	- 1,1	- 19	- 5,1	5-1937	- 19,0
Cotons	7	488	- 2	- 0,4	- 34	- 11,5	3-1937	- 35,0
Matériaux de construction	13	772	- 1	- 0,1	+ 5	+ 0,7	9-1937	- 1,-
Produits résineux	2	520	-	-	- 32	- 5,8	2-1937	- 35,8
Peaux et cuirs	9	461	- 7	- 1,5	- 62	- 11,9	4-1937	- 32,1
Tabac	1	545	+ 45	+ 9,0	-	-	12-1937	-
Papier	1	644	- 6	- 0,9	- 204	- 31,3	11-1937	- 41,2
Caoutchouc	1	133	- 5	- 3,6	+ 7	+ 5,6	3-1937	- 35,7
INDICE GÉNÉRAL	123	607	- 3	- 0,5	- 52	- 7,9	7-1937	- 13,5

PAYS-BAS

SITUATION ÉCONOMIQUE GÉNÉRALE.

Les Pays-Bas, avec leur densité de population de 244 habitants par kilomètre carré et ne possédant, hormis l'agriculture et la pêche, aucune autre richesse naturelle que des réserves houillères d'ailleurs assez importantes, ont, de toute évidence, des intérêts économiques étroitement liés à ceux d'autres pays. Si, dès lors, le Hollandais n'en a pas moins réussi à se créer un *standing* de vie fort enviable, c'est uniquement à son esprit d'entreprise et à ses compétences en matière commerciale et coloniale qu'il le doit.

Dans un mémoire présenté à M. Colijn, Premier Ministre, par quelques personnalités, il est fait obser-

ver que, dans les circonstances présentes, un niveau de vie aussi élevé n'est plus justifié. Si la population ne se rend pas compte dès à présent de la disproportion entre ce niveau et l'évolution économique, elle sera d'autant plus désagréablement surprise des lourds sacrifices qu'elle devra consentir à l'avenir.

L'allure pessimiste de cet exposé est inspirée en ordre principal par l'accroissement continu du déficit budgétaire de l'Etat, ainsi que par l'augmentation considérable de la dette publique. Le déficit budgétaire, estimé à 61 millions de florins pour l'année 1938, sera vraisemblablement de l'ordre de 198 millions. Depuis l'année 1930, la dette publique s'est accrue du montant énorme de 1.380 millions, alors que les

revenus et la fortune nationale sont en régression considérable. En outre, le poids des impôts a augmenté dans de très fortes proportions. De tout ceci, dit le mémoire, doivent nécessairement résulter une aggravation du chômage et une diminution simultanée de l'activité industrielle et commerciale.

En procédant à l'analyse de l'évolution conjoncturelle des Pays-Bas, il y a lieu de tenir compte de l'étroite dépendance internationale de ce pays, par laquelle il est exposé aux contre-coups de toutes les crises se produisant en dehors de ses frontières.

Il convient de noter que, depuis l'année 1929, des modifications ont été apportées à la structure économique de la Hollande, avec le but principal de diminuer sa dépendance internationale au point de vue commercial et industriel, ce qui n'a pu empêcher que cette dépendance reste toujours le trait dominant de l'évolution conjoncturelle aux Pays-Bas. Le fait que les Pays-Bas possèdent en leur empire colonial asiatique un domaine très vaste auquel ils sont étroitement liés et qui fournit et consomme des produits totalement différents de ceux de la mère patrie, ne modifie nullement cette situation. En tant que pays producteur de matières premières, les Indes néerlandaises dépendent bien plus de la conjoncture mondiale que la Hollande elle-même en sa qualité de pays exportateur de produits agricoles et industriels, de capitaux et de services. Si l'on considère en outre que les Indes néerlandaises exportent principalement vers les Etats-Unis d'Amérique, on conçoit que le rythme conjoncturel aux Indes ne présente pas un synchronisme complet avec celui de la métropole, ce qui, à longue échéance, peut créer un certain décalage entre la conjoncture néerlandaise et la conjoncture mondiale, ainsi qu'on a pu s'en rendre compte au cours des années 1930 et 1931. La crise mondiale, en effet, ne se fit sentir aux Pays-Bas qu'avec un certain retard ;

le redressement, lui aussi, a été retardé et se situe vers le milieu de l'année 1936.

Dans les six premiers mois de l'année 1937, l'essor s'est vigoureusement poursuivi. L'amélioration se manifesta dans toutes les branches de l'économie, entraînant une diminution du chômage. Le revirement fut brusque. A tel point qu'au cours du second semestre de la même année, le mouvement des affaires présentait à tout point de vue, l'aspect inverse de celui qu'il avait durant les six premiers mois.

La phase actuelle de la conjoncture néerlandaise marque une tendance à l'arrêt de ce revirement défavorable survenu au cours de l'automne 1937. Le deuxième trimestre de 1938 avait cependant plutôt accusé une accentuation du recul et tout semblait indiquer qu'il y avait lieu de craindre une aggravation du mal. Elle ne s'est pas produite et même, à les considérer séparément, divers indices accusent à présent une légère amélioration. Il convient cependant de retenir qu'au point de vue saisonnier, le troisième trimestre est le plus favorable, en sorte que les derniers mouvements ne peuvent être envisagés comme un phénomène conjoncturel.

Le problème du chômage permanent est posé aux Pays-Bas et retient très sérieusement l'attention du Gouvernement. Aussi, en vue d'occuper les chômeurs a-t-on fait procéder à des travaux publics de grande envergure : endiguements, drainages, construction de ponts, canaux, aménagements de cours d'eau et de routes, emploi de chômeurs aux fouilles archéologiques, etc.

Le Gouvernement ne croit pas cependant que la seule exécution de grands travaux constituera un remède définitif au chômage. Dans ce domaine, la politique du Gouvernement vise surtout l'exportation qu'il ne cesse de stimuler, l'abaissement des frais de production et la coordination de l'activité industrielle.

TABLEAU I.

Données relatives au marché du travail.

DATES	CHÔMAGE				Bureaux de placement publics	Indices du nombre d'ouvriers assurés occupés Base : 1929 = 100
	Ouvriers syndiqués (1)		Pourcentage des journées perdues (2)	Chômeurs complets inscrits		
	Chômeurs complets et partiels				Chômeurs complets inscrits	MAIN-D'ŒUVRE OCCUPÉE
	Nombre	%	Chômeurs complets inscrits	MAIN-D'ŒUVRE OCCUPÉE		
1927.....	25.000	9,0	7,5	—	98,3	
1928.....	20.300	6,8	5,6	—	100,3	
1929.....	24.300	7,1	5,9	—	100,0	
1930.....	37.800	9,7	7,8	—	98,0	
1931.....	82.800	18,1	14,8	138.231	90,5	
1932.....	153.500	29,5	25,3	271.092	79,4	
1933.....	163.000	31,0	26,9	322.951	77,7	
1934.....	160.400	32,1	28,0	332.772	76,5	
1935.....	173.700	36,3	31,7	384.691	72,6	
1936.....	169.400	36,3	32,7	414.512	71,5	
1937.....	137.700	29,2	26,9	368.909	77,7	
1938 Janvier.....	166.288	34,5	32,1	439.278	72,2	
Avril.....	133.106	27,0	24,8	354.674	79,9	
Juillet.....	122.013	24,6	22,3	302.312	82,6	
Septembre.....	117.738	24,0	22,1	301.730	83,1	

(1) Moyennes hebdomadaires (non compris l'agriculture).

(2) Pourcentage du nombre de journées perdues, par rapport au nombre de jours ouvrables.

En dépit des influences directes et indirectes de ces interventions, l'indice du chômage se maintient à un niveau relativement élevé, ainsi qu'en témoigne le tableau 1.

Sur une population productive — hommes et femmes de quinze à soixante-cinq ans — d'un peu plus de 5 millions, il y a donc en moyenne 6 p. c. de chômeurs contre près de 7 p. c. en 1936.

Pour apprécier ces chiffres, il y a lieu de tenir compte de ce qu'aux Pays-Bas, les personnes occupées à certains travaux dits de *Werkverschaffing* et qui sont au nombre d'un peu moins de 50.000 sont considérées comme chômeurs et figurent comme tels dans les statistiques du chômage, contrairement à la pratique des autres pays.

Sous les réserves exprimées plus loin, les chiffres du tableau ci-dessus reflètent l'évolution de la conjoncture pendant ces dernières années, à savoir l'arrêt, en avril 1936, du mouvement ascendant du chômage qui avait duré des années, une amélioration rapide postérieure à la dépréciation du florin, le nouveau revirement défavorable vers la fin de 1937 et un léger redressement dont le point de départ se situe au début de février de l'année écoulée. En 1938, on a pu constater une diminution ininterrompue du chômage. Depuis juillet, le chômage sévissait même moins intensément que pendant toute la période défavorable des six années précédentes : de 1932 à 1937 inclusivement.

Il semble cependant que cette évolution favorable ne doive pas s'expliquer par une amélioration fondamentale de la situation économique. En effet, le nombre apparent des chômeurs est affecté du fait que, depuis avril 1938, des recrues sont maintenues sous les drapeaux et que d'autre part, nombreux sont ceux qui ont trouvé de l'occupation à l'étranger, principalement en Allemagne. De toute évidence, ce sont là des facteurs susceptibles d'influencer favorablement les statistiques.

L'amélioration qui se manifeste depuis l'année passée est surtout marquée dans l'industrie du bâtiment (de plus en plus stimulée par le Gouvernement au moyen d'ordres et de crédits) qui occupe environ 10.000 ouvriers en moyenne de plus que pendant les mois correspondants de l'année précédente. La grande activité qui règne dans bon nombre de chantiers de constructions navales, provient encore d'anciens ordres; depuis le début de l'année, les ordres nouveaux diminuent avec une lenteur de plus en plus grande. Selon les chiffres ci-dessus, relatifs à l'emploi, une amélioration serait également constatée dans les industries céramiques (y compris les briqueteries) ainsi que dans l'imprimerie et l'industrie du bois, alors que les industries du diamant et les textiles qui, pendant la période estivale occupaient en moyenne environ trois mille ouvriers de moins que pendant la période correspondante de l'année précédente, semblent prendre une tournure moins favorable.

Dans l'industrie alimentaire, aucun changement

important n'est à signaler, ce qui peut être attribué au fait qu'aux Pays-Bas on ne constate à ce jour aucune diminution du pouvoir d'achat, vérité qui semble suffisamment prouvée par le produit des impôts sur les dividendes et tantièmes, qui fait clairement ressortir que les revenus ont pu se maintenir à un niveau relativement élevé. En effet, au cours des neuf premiers mois des années 1938 et 1937, ils ont rapporté respectivement 21,5 et 18,7 millions de florins, contre 11,9 et 10,6 au cours des années 1936, 1935 et 1934. Beaucoup de salaires ont encore haussé et l'augmentation du coût de la vie n'a pas été suffisamment accentuée pour compenser l'influence de l'augmentation des revenus. Si l'on rapproche ces données du contenu du mémoire dont il est question au commencement de cet article, on comprendra aisément les motifs du ton pessimiste qui le caractérise.

En octobre 1937, la courbe ascendante de l'évolution des prix de gros fut brisée. Depuis, le mouvement de baisse se poursuit progressivement. A 70,9 au mois d'octobre 1938, l'indice indique une baisse de 6,1 points par rapport au mois d'octobre 1937, mais il dépasse encore de 12,6 p. c. le niveau de 1936 lors de la dépréciation du florin.

Le rythme de ce mouvement de recul s'est progressivement ralenti.

Les prix de détail n'accusent pas la même évolution que les prix de gros. La stabilité classique de ces indices en période de conjoncture descendante est confirmée par les indices relatifs au mouvement des prix des articles de consommation courante. L'inélasticité des prix est frappante, surtout pour ceux qui ne sont pas assujettis à des fluctuations saisonnières, tels le café, le sel, la margarine.

Cette stabilité des prix de détail ressort également des indices du coût de la vie. L'indice de ce dernier à Amsterdam, calculé sur la base du niveau des prix d'avant-guerre (= 100) donne en octobre 1938, 138,3 contre 138,7 en septembre et 132,0 en septembre 1936. Depuis la dépréciation corrective du florin, l'augmentation générale des prix est de l'ordre de 4,8 p. c.

Alors que pour les six premiers mois de l'année 1938 l'on constate une diminution de l'activité industrielle, certains indices importants marquent un arrêt du recul et même une légère amélioration, quoique dans quelques cas séparés, la diminution se poursuit. Par rapport à l'année dernière, le recul est encore relativement considérable, toutefois.

Il est des données plus favorables cependant. Parmi celles-ci, il convient de citer en premier lieu, selon le *Maandschrift van het Centraal Bureau voor de Statistiek* (1), l'indice relatif à l'excédent d'importations des matières premières pour les industries de biens de production, qui a haussé de 18 p. c. (soit le double de ce que l'on pouvait attendre des influences saisonnières), ce qui a compensé quelque peu le fléchissement constaté les trois trimestres précédents.

(1) Numéro de novembre 1936, p. 1776.

Alors que les chiffres relatifs à la distribution d'énergie électrique subissent en général peu de changement à cette époque, ceux de l'année 1938 accusent un progrès de 3 p. c. La quantité de charbons consommés a également dépassé légèrement l'augmentation saisonnière normale. Ensuite, le fait que l'indice relatif à l'excédent d'importation des matières premières, pour la fabrication des biens de consommation a ralenti son recul (— 8 p. c. contre normalement — 15 p. c.), permet également de conclure à une amélioration dans ce domaine.

Le fait que la hausse saisonnière des indices relatifs à un grand nombre des principaux produits finis ne s'est pas produite, confirme encore le mouvement de régression.

Dans l'industrie navale qui peut être considérée comme le thermomètre de la situation économique du pays, le courant de l'activité au cours du second trimestre de l'année 1938, s'est ralenti. Fin juin, le nombre de navires en construction a nettement diminué pour la première fois depuis le redressement des dernières années. Ceci ne doit nullement nous étonner, étant donné que les indices des frets maritimes ont diminué d'environ un tiers depuis les derniers mois de l'année 1937 et qu'à fin mai 1938, le nombre des navires désarmés s'élevait à huit unités avec un tonnage global de 42.000 T. M., chiffres qui étaient montés respectivement jusqu'à dix unités et 50.000 T. M. vers la fin du mois d'octobre, contre

deux unités et 12.000 T. M. l'année précédente à pareille époque.

Le nombre de navires en construction va diminuant. Tandis qu'à fin juin le nombre de navires en chantier était encore de 115, avec un tonnage brut de ± 281.000 tonnes, le nombre de navires en construction, le 31 octobre, n'était plus que de 93 avec un tonnage de 247.000 T. M. Entre ces deux dates, 16 navires furent mis sur chantier, contre 36 dans les trois mois précédents et 30 dans la même période de l'année 1937.

Cette diminution de l'activité économique offre un contraste frappant avec la diminution du chômage, dont il est question plus haut, et confirme la thèse émise ci-dessus que cette baisse du chômage serait exclusivement due aux travaux effectués pour la défense nationale, et à ce que la main-d'œuvre hollandaise trouve à s'employer à l'étranger.

Comparant entre eux les chiffres de l'activité industrielle pendant les troisièmes trimestres des années 1937 et 1938, on constate une forte régression.

Les indices relatifs à l'excédent d'importation des matières premières et ceux de l'exportation de quelques-uns des principaux produits finis, ont diminué respectivement de 34,7 et de 12 p. c., tandis que la consommation de charbons a diminué de 10 p. c. et la distribution de gaz à l'industrie, de 7 p. c.

Les chiffres ci-dessous sont significatifs pour l'évolution de la production pendant l'année écoulée.

TABLEAU II.

Chiffres relatifs à la production.

PÉRIODES	Houille (× 1.000 t.)	Cokes (× 1.000 t.)	Distribution d'électricité (1.000.000 kwh.)	Distribution de gaz (1.000.000 m3)	ACTIVITÉ DE LA CONSTRUCTION	
					Total (× fl. 1.000)	Construction d'usines (× fl. 1.000)
1934	12.341	2.062	1.857	954	92.963	1.527,6
1935	11.878	2.145	1.899	966	81.115	1.136,2
1936	12.803	2.270	1.993	970	84.448	2.137,7
1937	14.321	2.506	2.206	1.032	130.185 (1)	3.174,9
1938 Janvier	1.158	214	224	91	8.180	52,5
Février	1.041	201	192	82	8.540	116,7
Mars	1.239	222	199	91	9.445	256,1
Avril	1.112	210	182	86	12.115	337,3
Mai	1.086	214	176	86	15.357	125,0
Juin	1.029	210	163	83	15.221	292,9
Juillet	1.136	213	169	85	12.649	154,5
Août	1.126	194	177	83	11.034	537,7
Septembre	1.086	174	191	79	8.606	257,1
Octobre	1.170	180	226	85	5.976	131,7

(1) Y compris fl. 12.268.000 pour le Meerdijk N. O.-Polder (travaux d'assèchement de la Zuiderzee).

A les considérer séparément, et exception faite pour ceux de la construction, ces chiffres semblent indiquer un revirement plutôt favorable.

Comparés cependant à ceux de l'année précédente, on remarque que le niveau est plus bas, exception faite pour la distribution d'énergie électrique. Les chiffres globaux concernant les constructions sont plus élevés que ceux de l'année passée à pareille époque, mais avec une tendance nettement inverse.

Par suite de son caractère non abrité et son importance primordiale, l'agriculture a retenu particulièrement l'attention des pouvoirs publics, surtout depuis la grande crise mondiale.

La baisse des prix de nombreux produits, qui se manifeste ces derniers temps, enlève d'ores et déjà tout espoir de voir lever provisoirement les mesures de crise.

Si le mouvement de baisse se poursuit, certains relèvements d'impôts et le rétablissement de certains subsides deviendront inévitables, d'autant plus que le budget du fonds de crise agricole pour l'année 1939 accuse à l'ordinaire, un montant moins élevé que celui de l'année précédente, à savoir 125 millions contre 131,9 millions de florins. Alors que quantitativement la production agricole était supérieure à la normale et d'excellente qualité, ce qui permet de compter l'année 1938 parmi les années de bonne récolte, l'évolution des prix des produits agricoles a été peu encourageante. L'élevage eut à pâtir du mauvais état de santé du gros bétail, la stomatite aphteuse ayant sévi sérieusement dans tout le pays pendant deux années consécutives.

Les données figurant au budget des « Affaires Economiques » pour l'année 1939 sous la rubrique « Agriculture », montrent clairement que l'on a tenté l'impossible en matière de secours à l'agriculture. Dans ce domaine, ce sont surtout les postes prévus pour l'amélioration de l'enseignement agricole sous ses diverses formes ainsi que du service de documentation agricole, qui retiennent l'attention. Dans

diverses régions, on procède à des travaux de défrichement et de redistribution des terrains, ce qui permet également d'occuper de nombreux chômeurs.

L'évolution générale de la conjoncture se reflète également dans les statistiques du commerce extérieur qui se développa considérablement au cours des années 1935 à 1937, non seulement à la suite de la dépréciation du florin, mais aussi en raison d'une extension effective des relations avec l'étranger. Alors qu'en valeur, les importations montèrent de 936 millions de florins à 1.551 millions de florins, soit de plus de 64 p. c., et les exportations de 675 millions à 1.148 millions de florins, soit d'un peu plus de 70 p. c., en quantités, la hausse fut de 15 p. c. à l'importation et de 28 p. c. à l'exportation. De ce fait, l'excédent d'importation est monté de 72,1 p. c. de moyenne en 1935 à 74,0 p. c. en 1937, en dépit du revirement de la situation économique après le fléchissement des prix de mars-avril sur les marchés internationaux des matières premières, chute qui a entraîné à sa suite les prix de gros néerlandais et exercé une influence déprimante sur le chiffre d'affaires.

TABLEAU III.

Importations et exportations.

PÉRIODES	VALEURS			QUANTITÉS	
	Importations	Exportations	% Importations = 100	Importations	Exportations (1)
	<i>(en millions de florins)</i>			<i>(en milliers de tonnes métriques)</i>	
1935.....	936	675	72,1	20.437	12.449
1936.....	1.017	746	73,4	20.378	13.538
1937.....	1.551	1.148	74,0	23.513	16.023
1938 Janvier.....	119	82	68,9	1.711	1.156
Février.....	118	82	69,5	1.623	1.118
Mars.....	120	90	75,0	1.821	1.282
Avril.....	115	81	70,4	1.715	1.170
Mai.....	110	83	75,5	1.760	1.137
Juin.....	119	81	68,1	2.054	1.172
Juillet.....	120	78	65,0	2.079	1.144
Août.....	116	90	77,6	2.043	1.245
Septembre.....	117	101	86,3	2.086	1.262
Octobre.....	127	98	77,2	2.131	1.370
Novembre.....	119	92	77,3	1.872	1.262

(1) Non compris le charbon de soufre et le mazout pour navires néerlandais.
Source : Recueil de statistique de l'Institut international du Commerce.

C'est un phénomène connu que l'évolution des prix se manifeste avec quelque retard dans les chiffres relatifs à l'importation et à l'exportation. Ceci explique que malgré le revirement favorable qui semble vouloir se manifester au cours de ces derniers mois, les indices des importations et exportations sont encore notablement inférieurs à ceux de la période correspondante de l'année précédente, quoique cependant une légère amélioration se fasse jour.

En examinant les chiffres relatifs aux pays d'origine et de destination, l'on constate, pour toute l'année 1938, une diminution — tant qualitative que quantitative — des exportations vers l'Allemagne, l'Union Economique belgo-luxembourgeoise,

la Grande-Bretagne, la France et les Etats-Unis. La diminution était quasi générale, mais la plus accentuée dans l'exportation vers les Etats-Unis qui ne comportait qu'un peu plus de la moitié de ce qu'elle avait été l'année précédente.

A l'importation, c'est surtout la diminution des produits importés d'Allemagne, de la Grande-Bretagne et de la Belgique qui est marquante. Il y a une légère augmentation pour la France.

Au cours de l'année sous revue, les quantités de blé importées des Etats-Unis ont augmenté au détriment de celles venues d'Argentine.

TABLEAU IV.

Commerce extérieur des Pays-Bas avec les principaux pays.

PAYS	JANVIER/NOVEMBRE 1937				JANVIER/NOVEMBRE 1938			
	Importations		Exportations		Importations		Exportations	
	Poids (tonnes)	Valeurs (fl. 1.000)	Poids (tonnes)	Valeurs (fl. 1.000)	Poids (tonnes)	Valeurs (fl. 1.000)	Poids (tonnes)	Valeurs (fl. 1.000)
Allemagne	7.707.463	301.529	2.097.924	158.534	7.220.915	276.058	2.081.640	141.978
Belgique et Luxemb.	3.460.816	165.626	4.912.667	115.944	3.469.817	148.496	4.428.382	97.297
Grande-Bretagne ...	1.189.361	119.610	1.379.357	227.964	922.599	105.334	1.181.723	217.222
France	554.647	54.194	2.189.293	69.200	627.570	58.643	1.890.237	55.061
États-Unis	946.667	121.262	331.215	54.651	1.467.480	141.747	178.826	33.828
Argentine	1.319.729	96.351	296.591	17.846	728.077	59.744	178.753	10.949
Indes néerlandaises .	371.155	115.689	188.599	85.062	395.415	94.841	190.871	94.495

Source : « Maandstatistiek van den in-, uit- en doorvoer ».

Déjà en 1937, le commerce extérieur était déficitaire avec l'Allemagne, la Belgique et les États-Unis. En 1938, il est devenu déficitaire avec la France également, tandis que le déficit avec les États-Unis doublait pour ainsi dire, à la suite de l'augmentation des importations et d'une régression des exportations. Par contre, l'important excédent d'exportations vers la Grande-Bretagne a constamment augmenté.

Dans son ensemble, l'évolution du commerce extérieur n'incite pas à un optimisme sans mélange. En l'occurrence, le commerce néerlandais partage le sort du commerce mondial dont la progression est arrêtée par suite de l'isolement économique croissant dans divers pays.

Bien que favorisés par leur situation géographique, par le caractère et la tradition de leur population, par l'étroitesse de leur territoire, de même que par la nature spéciale de leur activité économique, les Pays-Bas sont, nous l'avons dit, dépendants du trafic international. L'accentuation des mesures autarciques dans les divers pays oblige la Hollande à s'engager contre son gré dans la voie du protectionnisme. Un premier pas dans cette direction a été le non-renouvellement de la convention d'Oslo en mai 1938.

Par le vote de la *Tariefmachtigingwet* le 22 décembre 1938, qui élargit considérablement la compétence gouvernementale en matière de politique commerciale, les Pays-Bas s'écartent du libre-échange. S'il n'est pas question de suivre une politique agressive au moyen de tarifs de combat, c'est cependant un outil créé pour protéger les débouchés sur le marché national.

D'autre part, on s'efforce de compenser les pertes subies du fait d'une diminution des échanges avec l'étranger.

Le Gouvernement néerlandais paraît également considérer qu'il y a lieu de limiter le marché intérieur. C'est ainsi qu'en vertu de la *Bedrijfsvergunningwet* de 1938, la constitution ou l'extension d'une entreprise peuvent être interdites par une mesure administrative générale, au cas où l'intérêt général de la nation l'exige. Déjà, des dispositions ont été

prises en exécution de cette loi. En outre, pendant l'année en cours, divers cartels nationaux ont été créés par arrêté royal, en vertu de la *Wet op het algemeen verbindend en onverbindend verklaren van ondernemersovereenkomsten*, présentant beaucoup d'analogie avec l'arrêté royal belge du 18 janvier 1935. Ce sont notamment les suivants : la convention du sel, sous la direction de la *Algemeene Zoutcommissie (A.Z.C.)* et portant réglementation de la répartition, de l'écoulement et des prix ainsi que des conditions de livraison et de paiement du sel de ménage ; la *Algemeene Ledercommissie (A.L.C.)* chargée de l'exécution d'une décision obligatoire pour l'industrie du cuir quant aux conditions de vente et de paiement ; la *Algemeene Schoencommissie (A.S.C.)* qui fixe les conditions de paiement dans l'industrie de la chaussure. Dans l'industrie textile, où il existe depuis 1934 et 1935 deux *conditiekartels* et quelques réglementations partielles sur la production, on a rendu obligatoire la *Wollenstoffenconventie* avec, en plus, une réglementation de la reprise des ordres, une limitation des délais des crédits ainsi que des instructions relatives aux rabais à accorder ; la *Nederlandsche Wollenstoffencommissie (Newoco)* est chargée de l'exécution de cette convention ; l'industrie du vêtement est fermée aux étrangers.

Outre ces limitations positives de la liberté économique, il y en a de nature négative, par lesquelles l'extension de certaines branches est rendue absolument impossible. Ainsi, au cours de l'année dernière, il a été décrété, en vertu de la *Vestingswet-Kleinbedrijf 1937*, des interdictions temporaires d'établissement pour les marchands de volaille, les coiffeurs, les fleuristes, les épiciers, ainsi que pour l'industrie automobile et les garagistes. Une réglementation a également été décrétée pour les boulangers et les vendeurs de pain, de même que pour la livraison limitée d'huiles d'alimentation.

Le fait que de nombreuses demandes pour rendre obligatoire la réglementation de l'industrie ont été écartées, suggère cependant que les Pays-Bas ne s'engagent dans cette voie qu'avec beaucoup d'hésitation et une extrême prudence.

INFORMATIONS LÉGALES

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au *Moniteur* au cours du mois précédant celui de la parution du *Bulletin*.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention accompagnée d'une notice explicative est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, ces lois et arrêtés sont groupés sous les rubriques suivantes :

- I. Législation économique et sociale générale.
- II. Législation financière publique et privée.
- III. Législation commerciale intérieure.
- IV. Législation commerciale extérieure.
- V. Législation industrielle.
- VI. Législation du travail.
- VII. Législation internationale.

I. — LEGISLATION ECONOMIQUE ET SOCIALE GENERALE.

Loi du 2 décembre 1938

permettant la création d'un institut d'étude économique et sociale des classes moyennes (*Moniteur*, 4 décembre 1938, p. 7290).

Article premier. Le Roi peut instituer un établissement public doté de la personnalité civile, sous la dénomination « Institut d'étude économique et sociale des classes moyennes ».

Art. 2. L'institut est, sans préjudice des dispositions de la présente loi, régi par un règlement organique arrêté par le Roi.

Art. 3. L'institut a pour objet d'étudier, de manière continuée, l'état économique et social des classes moyennes artisanales, industrielles et commerçantes.

A cet effet, il établit la documentation générale nécessaire et procède à toutes études et recherches spéciales utiles.

Art. 4. L'institut établit chaque année le budget de dépenses et recettes de l'année suivante et le soumet à l'approbation du Ministre qui a l'administration des classes moyennes dans ses attributions.

Les ressources ordinaires de l'institut consistent :

- 1° En une contribution annuelle de l'Etat;
- 2° En cotisations annuelles volontaires pouvant, notamment, émaner d'associations professionnelles et de particuliers.

Les ressources extraordinaires comprennent :

- 1° Les dons et legs;
- 2° Les excédents éventuels des recettes ordinaires.

L'affectation des ressources extraordinaires est déterminée par le Ministre, sur la proposition du conseil d'administration de l'institut.

Art. 5. L'institut est administré par un conseil d'administration composé de dix membres nommés par le Roi.

Deux de ceux-ci sont nommés sur des listes doubles de trois candidats présentées par le conseil supérieur des classes moyennes; deux autres sont nommés sur des listes doubles de trois candidats présentées par

le bureau permanent des chambres des métiers et négoce.

Le conseil d'administration ne peut comprendre plus de deux membres faisant partie des Chambres législatives, des conseils provinciaux ou communaux.

Le Roi désigne le président du conseil d'administration parmi les membres de celui-ci.

La durée du mandat des membres est de quatre ans; les mandats sont renouvelés par moitié tous les deux ans; l'ordre de sortie est, pour la première fois, réglé par tirage au sort.

Art. 6. L'institut est dirigé par un directeur nommé par le Roi et dont le traitement est fixé par le Ministre sur proposition du conseil d'administration.

Les fonctions de directeur sont incompatibles avec celles de membre des Chambres législatives, de conseiller provincial ou communal ou de bourgmestre et avec toute fonction dans une société commerciale ou à forme commerciale.

Le directeur remplit auprès du conseil d'administration les fonctions de rapporteur et est chargé d'exécuter les décisions de celui-ci.

Il dirige les travaux de l'institut.

Art. 7. Le conseil d'administration arrête chaque année les comptes de l'institut. Ces comptes sont transmis au Ministre et soumis, avec les pièces justificatives, au contrôle de la Cour des comptes.

Art. 8. Un délégué du gouvernement, nommé par le Roi, surveille les travaux de l'institut; il assiste avec voix consultative aux délibérations du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration adresse chaque année au Ministre un rapport général sur les travaux de l'institut.

Art. 10. La liquidation de l'institut est prononcée et réglée par le Roi.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée par le *Moniteur*.

II. — LEGISLATION FINANCIERE PUBLIQUE ET PRIVEE.

Arrêté ministériel du 21 novembre 1938

portant coordination des dispositions légales relatives au régime fiscal des bières (Moniteur, 4 décembre 1938, p. 7292).

Arrêté ministériel du 22 novembre 1938

réglementant la perception de l'accise sur les bières (Moniteur, 4 décembre 1938, p. 7293).

Arrêté royal du 5 décembre 1938.

Nouveaux types de monnaie de nickel de 5 francs, 1 franc et 50 centimes et de monnaies d'appoint de 25, 10 et 5 centimes (Moniteur, 14 décembre 1938, p. 7544).

Revu Notre arrêté du 10 novembre 1938, créant les nouveaux types de monnaie de 50 centimes, 1 franc et 5 francs; — Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, — Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. Par modification à l'article 2, litt. B, de Notre arrêté du 10 novembre 1938, le revers des monnaies divisionnaires de 50 centimes, 1 franc et 5 francs portera une série de trois écussons aux armes des neuf provinces, ainsi répartis :

Sur la pièce de 50 centimes, les armoiries des provinces de Hainaut, de la Flandre orientale et de Luxembourg;

Sur la pièce de 1 franc; les armoiries des provinces de la Flandre occidentale, de Namur et de Limbourg;

Sur la pièce de 5 francs, les armoiries des provinces de Brabant, d'Anvers et de Liège.

Art. 2. Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté ministériel du 10 décembre 1938

autorisant la Régie des télégraphes et des téléphones à émettre des bons de caisse à concurrence de 50 millions de francs (Moniteur, 11 décembre 1938, p. 7516).

Loi du 27 décembre 1938

portant augmentation de la taxe sur les jeux et paris, en ce qui concerne les sommes engagées à l'occasion de pronostics sur matches de football (Moniteur, 30 décembre 1938, p. 7724).

Loi du 27 décembre 1938

portant majoration de la redevance prévue sur les appareils récepteurs de radiodiffusion (Moniteur, 31 décembre 1938, p. 7749).

Loi du 30 décembre 1938

contenant le budget des voies et moyens pour l'exercice 1939 (Moniteur, 31 décembre 1938, p. 7751).

Loi du 30 décembre 1938

allouant des crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice 1939 (Moniteur, 31 décembre 1938, p. 7749).

Loi du 30 décembre 1938

complétant celle du 17 juin 1938 relative à la contribution nationale de crise (Moniteur, 31 décembre 1938, p. 7764).

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Article premier. La finale du § 2, dernier alinéa, de l'article 4 de la loi du 17 juin 1938 est complétée comme suit :

« ... de même qu'aux sociétés agréées par cette dernière. »

Art. 2. § 1^{er}. Pour assurer l'application de l'article 8, litt. c, deuxième alinéa, de la loi du 17 juin 1938, la contribution nationale de crise afférente aux rémunérations normalement attribuées ou mises en paiement au cours du premier semestre 1938, sera récupérée forfaitairement en augmentant de moitié ledit impôt à percevoir à la source, suivant les barèmes officiels, sur les rémunérations qui seront normalement attribuées ou mises en paiement pour l'année 1939 et dont le montant imposable annuel correspondant n'atteint pas au moins 20.000 francs.

§ 2. La contribution nationale de crise due sur les rémunérations de 1938 sera régularisée comme en matière de taxe professionnelle, en ce qui concerne :

1° Les redevables dont les revenus professionnels atteignent un montant imposable d'au moins 20.000 francs pour 1938;

2° Les redevables dont les revenus imposables sont inférieurs à 20.000 francs pour 1938, mais atteignent au moins ce chiffre pour 1939;

3° Les époux dont les revenus professionnels cumulés atteignent pour 1938 un montant imposable d'au moins 25.000 francs.

Dans les autres cas, les perceptions et récupérations régulières de la contribution nationale de crise de 1938 sont considérées comme définitives et ne font pas l'objet d'une régularisation; toutefois, il est accordé, sur réclamation, remboursement du trop-perçu aux redevables dont la situation a été régularisée, mais qui ont néanmoins subi la récupération prévue au § 1^{er}, ainsi qu'à ceux qui, au cours du premier semestre 1938, ont été atteints par le chômage, ont bénéficié de revenus professionnels autres que des rémunérations ou n'ont exercé aucune activité professionnelle quelconque.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée par le *Moniteur*.

sersion dans le *Moniteur belge* du 20 août 1938 de l'avis résumant ladite requête et annonçant que tout intéressé pouvait en prendre connaissance et en obtenir copie au Département des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture; — Vu les oppositions significatives dans les délais légaux; — Vu la décision prise par les parties en cause de ne pas soumettre le différend à l'arbitrage; — Vu l'article 5 de l'arrêté royal n° 62 précité, du 13 janvier 1935, par application duquel le différend a été soumis à l'appréciation du Conseil du contentieux économique; — Vu l'avis favorable donné par le Conseil du contentieux économique en date du 8 décembre 1938; — Attendu que la procédure instituée devant le Conseil du contentieux économique a permis d'établir la réalité des faits suivants: — Que la requérante est une association sans but lucratif, revêtue de la personnalité civile; — Qu'elle groupe l'indiscutable majorité des fabricants produisant licitement l'acide carbonique liquide et solide; — Que ses membres ont assumé antérieurement au dépôt de la requête les obligations dont elle postule l'extension; — Que la branche d'activité envisagée ne travaille qu'à environ 20 p. c. de sa capacité de production et souffre d'un suréquipement considérable; — Que par ailleurs, ses débouchés sont limités; — Que l'existence des exploitations dont l'activité est licite se trouve mise en péril par la lutte qu'a provoquée l'installation irrégulière d'un nouveau concurrent et que celle-ci a précisément fait naître les inconvénients que l'arrêté royal du 14 janvier 1938 était destiné à empêcher; — Que l'association « Carbocide » a émis dans les obligations de ses membres celle de ne pas dépasser un prix de vente déterminé pour la distribution de l'acide carbonique liquide et solide dans les villes du royaume, sous réserve de réadaptation de ce prix sous le contrôle du Département des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture, à concurrence des majorations de plus de 10 p. c. qui viendraient à être constatées dans le prix du coke et de la main-d'œuvre; — Attendu que la réglementation dont l'extension est demandée en vue de faciliter une production adaptée aux facultés du marché, paraît le mieux appropriée à la solution du problème vital que la requérante s'est attachée à résoudre; — Attendu dès lors que cette extension est conforme à l'intérêt de la branche d'activité considérée; — Attendu que la réglementation préconisée n'est pas susceptible de nuire aux intérêts des consommateurs; qu'elle tend, en effet, à maintenir des prix stables, inférieurs aux prix pratiqués sur les marchés des pays voisins; — Que, d'ailleurs, l'installation désordonnée de moyens de production venant augmenter la capacité de production dans un marché étroit et déjà suréquipé, entraînerait une élévation du prix de revient des producteurs existants et, par là, celle des prix de vente, ce dont le consommateur aurait finalement à pâtir; — Qu'en outre, l'engagement pris par l'association « Carbocide » concernant les prix, protégé efficacement les consommateurs contre toute hausse injustifiée; — Attendu que l'extension de la réglementation proposée ne peut en aucune manière entraîner la création d'un monopole, étant donné que la limitation de la production annuelle à 60 p. c. de la capacité de production de chacune des installations existant à la date de référence, maintient la possibilité d'une concurrence effective entre producteurs, puisque les besoins actuels du marché n'absorbent qu'environ 20 p. c. de cette capacité de production; — Que l'association requérante groupe onze firmes distinctes, qui ne constituent pas la totalité des producteurs de cette branche d'activité; — Qu'en outre, une garantie suffisante à cet égard est fournie par les dispositions des articles 19 et 20 de l'arrêté royal, n° 62, du 13 janvier 1935; — Attendu que l'interprétation des termes « besoins de cette fabrication principale » de la requête, suivant laquelle le brasseur qui récupère de l'acide carbonique pour les besoins intérieurs de sa brasserie, pourrait en fournir la quantité nécessaire au soutirage de ses bières dans les dépôts et dans les débits, dont les exploitants sont contractuellement obligés envers lui à vendre les bières exclusivement de sa fabrication, exposerait à donner aux brasseurs financièrement les plus puissants, un avantage dont l'usage immodéré pourrait entraîner des inconvénients considérables; — Que le contrôle auquel devrait nécessairement être soumis l'exercice de pareille faculté et sans lequel la réglementation proposée risque d'être éternelle et de manquer son but, suppose certaines mesures d'investigation qui rendent indispensable l'introduction préalable d'une demande justifiée; — Qu'il est donc préférable de s'en tenir à la latitude qu'a le brasseur désirant jouir de cette faculté, de solliciter, dans ce but, le bénéfice de l'article 20 de l'arrêté royal, n° 62, du 13 janvier 1935; — Attendu que cette réglementation n'est pas susceptible de porter obstacle au progrès de l'industrie intéressée, étant donné qu'elle tend uniquement à la réglementation de la production en quantité et non pas en qualité; — Attendu qu'elle n'empêche pas l'institution sur notre sol, d'une branche d'industrie qui n'y existe pas encore; — Attendu que l'extension de la réglementation proposée doit être illimitée à la durée des engagements souscrits par les membres du groupement requérant, soit au 31 décembre 1940; — Attendu que, par ailleurs, il n'y a pas lieu d'envisager la situation des producteurs nouveaux par le motif qu'elle est réglée par l'article 20 de l'arrêté royal, n° 62, du 13 janvier 1935; — Considérant que l'extension demandée est nécessaire et d'intérêt général; — Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture. — Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. Il est interdit, à tout producteur d'acide carbonique, liquide ou solide, d'en produire dans une proportion qui excède 60 p. c. de la capacité de production de ses installations établies à la date du 11 février 1937.

Art. 2. Doivent être considérées comme installations établies, celles comportant un ensemble complet, homogène, entièrement monté et en ordre de marche des appareils et du matériel servant à la production, à l'épuration, à la liquéfaction et, éventuellement, à la solidification de l'acide carbonique, le tout sous réserve des dispositions de l'article suivant.

Art. 3. Ne tombent pas sous l'application du présent arrêté, les producteurs qui récupèrent, purifient, liquéfient et, le cas échéant, solidifient l'acide carbonique en un point de leur fabrication principale, pour autant qu'ils n'agissent ainsi que pour les besoins de cette fabrication principale et que l'acide carbonique, liquide ou solide, ainsi produit, ne soit pas mis comme tel sur le marché.

Art. 4. La capacité de production des installations de chaque producteur sera présumée égale à la capacité de production des compresseurs basse pression de ces installations, calculée pour une durée de travail de sept mille deux cents heures par an, en tenant compte des éléments suivants :

Pression et température du gaz aspiré;

Volume engendré, rendement volumétrique et nombre de tours par minute du compresseur basse pression, tels qu'ils étaient déterminés au 11 février 1937.

Cette capacité de production des installations pourra toujours être contrôlée par un essai pratique, portant sur au moins huit heures de fonctionnement de l'installation en régime normal.

Si cet essai démontre que la capacité de production d'une installation considérée dans son ensemble, est inférieure à la capacité de production de ses compresseurs basse pression, les éléments sur lesquels a été basé le calcul de cette dernière, seront réduits de manière à ce que leur capacité de production théorique ne soit pas plus considérable que la capacité de production effective de l'installation dont ils font partie.

Art. 5. Les compresseurs à basse pression des installations visées à l'article 1^{er} devront être munis dans le délai d'un mois à dater de la publication du présent arrêté, d'un appareil totalisateur du nombre de tours effectués par le compresseur ou par le volant qui commande directement ce dernier.

Si les compresseurs sont susceptibles de travailler dans les deux sens de marche, les totalisateurs devront être dédoublés, de façon à enregistrer le nombre de tours dans chacun des sens de marche.

Les appareils totalisateurs devront être d'un modèle agréé pour cet usage par le Ministre qui a dans ses attributions le service des poids et mesures. Chacun de ces appareils sera vérifié et poinçonné par les fonctionnaires de ce service, désignés à cet effet, et pourra, en outre, être soumis à des visites de surveillance par les agents de l'Etat commis à cet effet.

Tout dérèglement de l'appareil, constaté par le producteur, devra être signalé, dans les vingt-quatre heures, par lettre recommandée, adressée au Ministre compétent ou au fonctionnaire qu'il désignera. Après qu'un agent qualifié aura pu relever les indications de l'appareil, celui-ci sera remplacé ou réparé dans le plus bref délai. Avant d'être mis en fonctionnement, l'appareil réparé ou de remplacement sera soumis aux mêmes conditions que celles prévues à l'alinéa précédent.

Chaque vérification donnera lieu au paiement d'une taxe assimilée aux taxes prévues en matière de poids et mesures par la loi du 1^{er} août 1922, et par les arrêtés d'application de cette loi.

Le taux en est fixé à 100 francs par vérification.

Tout producteur d'acide carbonique liquide ou solide, tombant sous l'application du présent arrêté, est tenu d'avoir un registre coté, paraphé et visé par un délégué de Notre Ministre des Affaires écono-

miques, des Classes moyennes et de l'Agriculture. Le producteur doit consigner dans ce registre, jour par jour et par ordre de date, sans ratures, interlignes et transpositions, le nombre de tours indiqué par chaque appareil totalisateur, ainsi que les périodes de chômage éventuel des installations.

Ce registre devra être produit sans déplacement aux fonctionnaires chargés de l'inspection et du contrôle.

Les producteurs sont tenus d'adresser à Notre Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture, dans les cinq premiers jours de chaque mois, un relevé, en double exemplaire, des chiffres et des indications consignés dans le registre précité.

Art. 6. Le remplacement du matériel hors d'usage ou déclassé par du matériel neuf demeurera autorisé, pour autant que la capacité de production du matériel neuf ne soit pas plus considérable que celle du matériel qu'il remplace.

Art. 7. Toute diminution et, en général, toute modification ou transformation des installations

devront être portées à la connaissance de Notre Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.

Art. 8. La surveillance de l'application du présent arrêté et la constatation des infractions à ses dispositions sont réglées conformément aux dispositions de l'article 21 de l'arrêté royal, n° 62, du 13 janvier 1935.

Art. 9. Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont punies conformément aux dispositions des articles 22, 23, 24 et 25 de l'arrêté royal précité du 13 janvier 1935.

Art. 10. Le présent arrêté entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1939; sa durée est limitée au 31 décembre 1940.

Art. 11. Notre Ministre des Finances, et Notre Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VI. — LEGISLATION DU TRAVAIL.

Arrêté royal du 19 novembre 1938

portant institution d'une Caisse mutuelle nationale d'allocations familiales (Moniteur, 4 décembre 1938, p. 7345).

Arrêté royal du 19 novembre 1938

portant institution d'une Caisse mutuelle auxiliaire pour allocations familiales (Moniteur, 4 décembre 1938, p. 7348).

Arrêté royal du 21 novembre 1938

modifiant l'arrêté royal du 24 décembre 1934, relatif au fonctionnement des commissions provinciales des pensions (Moniteur, 2 décembre 1938, p. 7164).

Arrêté royal du 29 novembre 1938

allouant à certaines catégories de chômeurs un secours spécial pendant la période d'hiver (Moniteur, 2 décembre 1938, p. 7165).

Arrêté ministériel du 3 décembre 1938

portant coordination des différents arrêtés relatifs à la classification des communes en matière de chômage (Moniteur, 31 décembre 1938, p. 7769).

Arrêté royal du 8 décembre 1938

déterminant les modalités générales d'application de la loi du 8 juillet 1936, modifiée par celle du 20 août 1938, concernant les congés annuels payés (Moniteur, 9 décembre 1938, p. 7418).

Vu la loi du 8 juillet 1936, modifiée par celle du 20 août 1938 et notamment les articles 2 et 5, ainsi conçus:

« Art. 2. Les membres du personnel occupés dans et pour les entreprises et établissements visés à l'article précédent, ont droit, après un an de service, à un congé annuel payé d'une durée de six jours au moins.

» Le nombre de jours de congé prévu ci-dessus pourra être augmenté par arrêté royal en fonction des possibilités financières de la caisse nationale auxiliaire dont il est question à l'article 16 et après consultation du Conseil supérieur du travail et de la prévoyance sociale.

» La durée du congé prévu au premier alinéa du présent article doit être doublée en faveur des membres du personnel âgés de moins de dix-huit ans accomplis au jour de l'acquisition du droit au congé.

» Les modalités d'application des congés seront déterminées par arrêté royal.

» Art. 5. L'intéressé recevra, au minimum, pour toute la durée de son congé, sa rémunération habituelle et ce par l'intermédiaire des caisses particulières ou de la caisse nationale auxiliaire des congés payés instituée par la présente loi.

» La rémunération du congé sera constituée au moyen de timbres de vacances qui, à chaque paiement du salaire ou au moins une fois par mois, seront apposés sur la carte de vacances qui devra être établie par le premier employeur au nom de chaque travailleur intéressé.

» En ce qui concerne le personnel payé au pourboire, les versements patronaux afférents aux congés payés seront basés sur le minimum de rémunération établi par les Offices de placement et de chômage pour les travailleurs rémunérés de la sorte.

» La valeur des timbres à apposer comportera 2 p. c. du salaire, qui sera arrondi, à cet effet, à la centaine ou à la demi-centaine de francs.

» Un arrêté royal pourra, pour des industries déterminées ou des groupes d'industries, permettre de déroger au règlement par timbres, moyennant consultation préalable des commissions paritaires compétentes ou, à leur défaut, des associations les plus représentatives de chefs d'entreprises et de travailleurs.

» Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux travailleurs dont le salaire est effectivement payé par mois. Le mode de rémunération du congé de ces travailleurs sera, le cas échéant, déterminé par arrêté royal.

» Les autres modalités d'application du présent article seront déterminées par arrêté royal.

» Un arrêté royal pourra également adapter la cotisation de 2 p. c. définie ci-dessus, dans la stricte mesure nécessaire à la couverture des charges résultant de l'octroi des congés prévus par l'article 2.

Vu les avis émis, en l'espèce, conformément à l'article 7 de la loi en cause, par les principales associations de chefs d'entreprises et de travailleurs intéressés; — Considérant que les modifications apportées à la législation concernant les congés annuels payés par la loi du 20 août 1938, nécessitent la révision de l'arrêté royal du 14 août 1936 et son remplacement par une réglementation nouvelle tenant compte de ces modifications; — Considérant, dès lors, qu'il y a lieu de déterminer les modalités générales d'application de la nouvelle loi concernant les congés annuels payés et ce sans préjudice aux modalités particulières qui pourront encore intervenir dans les cas prévus par les articles 4 et 5 de la loi; — Sur la proposition de Notre Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, — Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. Les membres du personnel occupé dans ou pour les entreprises et établissements assujettis à la loi du 8 juillet 1936, concernant les congés annuels payés, modifiée par celle du 20 août 1938, ont

droit à un congé annuel payé comportant au moins six jours pour douze mois de service.

La durée du congé et le montant des rémunérations y afférentes seront déterminés sur base des services effectués au cours de l'exercice envisagé et ce d'après les modalités précisées ci-après.

Ces modalités ne préjudicieront pas aux dispositions spéciales qui, conformément aux articles 4 et 5 de ladite loi, peuvent être prévues pour des branches de production particulières quant aux points précisés aux mêmes articles.

Art. 2. L'exercice donnant droit à l'octroi de congés prend cours le 1^{er} avril de chaque année et se clôture le 31 mars de l'année suivante.

Rémunération de congé.

Art. 3. Sous réserve des exceptions visées aux articles 10 et 11, la rémunération de congé sera constituée au moyen de timbres de vacances émis par la Caisse nationale auxiliaire des congés payés ou par les caisses particulières créées pour les branches d'activité déterminées, conformément à l'article 4, alinéa 3, de la loi susvisée.

Les timbres et les cartes de vacances de la Caisse nationale auxiliaire des congés payés seront utilisés par tous les employeurs, à l'exception de ceux qui appartiennent à une branche de production ayant une caisse particulière. Ces derniers feront exclusivement usage des cartes ou carnets et des vignettes émis par cette caisse.

Art. 4. Tout travailleur sera titulaire d'une carte ou d'un carnet de vacances établi par le premier employeur qui utilisera ses services au cours de l'exercice envisagé.

Chaque employeur apposera sur la carte ou dans le carnet de vacances des timbres représentant 2 p. c. des salaires gagnés par l'intéressé et ce, soit à chaque paiement de salaire, soit au moins une fois par mois et lors de la rupture de l'engagement si le travailleur quitte l'employeur à un autre moment.

Art. 5. Les 2 p. c. susvisés seront calculés sur base du salaire brut en espèces, majoré éventuellement de l'équivalent de la rémunération en nature allouée au travailleur.

Pour l'application de cette disposition, le logement et la nourriture fournis par l'employeur seront évalués comme suit :

1^{er} repas (déjeuner du matin) : 1 franc

2^e repas (repas principal) : 3 francs.

3^e repas (souper) : 2 francs.

Logement (par jour) : 4 francs.

En ce qui concerne le personnel payé au pourboire, le montant des timbres à apposer comportera au moins 2 p. c. du salaire minimum fixé forfaitairement par les Offices de placement et de chômage pour les travailleurs rémunérés de la sorte.

Art. 6. Pour le calcul du montant des timbres à apposer, les salaires seront arrondis à 50 francs ou un multiple de 50 francs. Les fractions de ce nombre seront négligées si elles sont égales ou inférieures à 25 francs et arrondies à 50 francs si elles dépassent 25 francs.

Toutefois, l'apposition de timbres à concurrence de 2 p. c. d'un salaire de 25 francs est obligatoire pour tout paiement d'un montant égal ou inférieur à ce chiffre.

Art. 7. Afin d'assurer au travailleur sa rémunération habituelle pour les six jours de congé auxquels il peut prétendre après douze mois de service, l'apposition de timbres est, en outre, obligatoire nonobstant l'absence de salaire normal dans les cas suivants :

a) Lorsque le travailleur est placé dans l'impossibilité de poursuivre son activité par suite d'un accident de travail et ce jusqu'au moment de la reprise du travail ou de la consolidation définitive de l'accident.

Dans ce cas, les 2 p. c. seront calculés sur le salaire de base servant au calcul de l'indemnité pour incapacité de travail totale et temporaire;

b) Lorsque le travailleur doit cesser son activité par suite de maladie et ce à concurrence des vingt premiers jours ouvrables de maladie.

Dans ce cas, l'employeur sera en droit de subordonner l'apposition des timbres à la production d'un certificat médical constatant l'incapacité de travail;

c) Lorsque le travailleur devra effectuer des périodes normales de rappel sous les drapeaux, sauf le cas où celui-ci serait d'ordre disciplinaire, et ce à concurrence de quarante-deux jours par an;

d) Lorsque le travailleur se sera absenté en vertu d'une autorisation préalable et régulière de l'employeur ou lorsque son absence, non autorisée préalablement, est motivée par un cas de force majeure ou par une cause indépendante de sa volonté, le mettant dans l'impossibilité de solliciter cette autorisation préalable et ce à concurrence de douze jours d'absence par an.

Dans les cas visés aux litt. b), c) et d), le montant des timbres à apposer sera déterminé par le salaire moyen gagné par le travailleur au cours de la dernière quinzaine de travail.

Art. 8. Les cartes ou carnets de vacances resteront en possession de l'employeur aussi longtemps que le travailleur est à son service.

Ils seront délivrés au travailleur lorsque son engagement prend fin.

Lors de son embauchage, le travailleur remettra la carte ou le carnet à son nouvel employeur.

Dans l'un ou l'autre cas, la remise de ces cartes ou carnets se fera contre récépissé.

Le travailleur a le droit de consulter personnellement une fois par mois sa carte ou son carnet de vacances. Sans préjudice de ce principe, l'époque de cette consultation pourra être précisée par le règlement d'atelier ou, à son défaut, par l'accord écrit ou verbal des parties.

Art. 9. Le montant des timbres apposés sur la carte ou dans le carnet de vacances sera payé au bénéficiaire, par voie postale, par la caisse nationale auxiliaire ou par les caisses particulières qui ont émis ces timbres, et ce dans les conditions et d'après les modalités déterminées par les arrêtés royaux réglant le fonctionnement de ces caisses en exécution des articles 4 et 16 de la loi susvisée.

Il sera procédé à cette liquidation à l'occasion du congé de l'intéressé et, en cas de congé fractionné, à l'occasion de son congé principal.

Toutefois, le travailleur pensionné pourra, au moment où il cesse le travail, réclamer la liquidation immédiate de toutes rémunérations de congé acquises durant l'exercice en cours et de celles acquises durant l'exercice échu, si elles ne lui ont pas encore été versées.

Les dispositions du présent article ne préjudicieront pas aux règles spéciales qui peuvent être prévues en ce qui concerne le fonctionnement des caisses particulières.

Art. 10. Les arrêtés royaux qui, conformément à l'article 5, alinéa 5, de la loi susvisée, permettront pour des branches de production déterminées de déroger au règlement par timbres, détermineront les modalités applicables en ce qui concerne le versement des cotisations patronales et le paiement des rémunérations de congé.

Toutefois, les caisses particulières créées pour les branches de production en cause doivent assurer aux travailleurs des avantages au moins équivalents à ceux prévus par les dispositions des articles précédents.

Art. 11. Les prescriptions des articles 3 à 9 ne sont pas applicables aux travailleurs dont le salaire est effectivement payé au mois.

Le patron qui accorde le congé à ces travailleurs leur payera leur salaire mensuel normal à la date habituelle.

Si, par perte de remises, commissions, pourcentages ou autrement, le repos de l'intéressé a eu pour conséquence une réduction des salaires du mois de congé, ceux-ci devront être complétés de façon à ne pas être inférieurs aux salaires moyens gagnés au cours des douze mois de travail précédant celui du congé.

Toutefois, la rémunération spéciale à octroyer de ce fait ne devra en aucun cas être supérieure, par jour de congé, au salaire quotidien moyen gagné au cours de la période de douze mois précisée ci-dessus.

Lorsque l'engagement du travailleur en cause prend fin, son employeur lui remettra un « bon de congé » égal à 2 p. c. des salaires gagnés chez lui durant les mois de l'exercice en cours.

L'employeur lui remettra de même un bon correspondant à 2 p. c. des salaires gagnés chez lui au cours de l'exercice précédent si le travailleur part avant d'avoir pris les congés y afférents.

Ces bons seront payables au moment du départ en congé de l'intéressé et seront liquidés, soit au travailleur même, soit, de commun accord entre les parties, à l'employeur qui l'occupe à ce moment. Dans le premier cas, cet employeur pourra déduire le montant des bons du salaire du mois pendant lequel le congé est pris.

Durée du congé.

Art. 12. La durée du congé sera déterminée en divisant la rémunération globale afférente au congé par le salaire moyen alloué au travailleur pour une journée normale de travail durant la dernière quinzaine précédant le congé ou, si l'intéressé n'est pas occupé à ce moment, durant la dernière quinzaine de travail effectuée par lui.

Pour le calcul de la durée du congé, cette rémunération globale sera, le cas échéant, majorée fictivement d'une somme représentant 2 p. c. des salaires que le travailleur aurait pu gagner durant les absences pour cause de maladie au delà du maximum de vingt jours ouvrables fixé à l'article 7 et pour cause de cessation collective du travail, qui ont suspendu son activité au cours de l'exercice envisagé

En ce qui concerne les travailleurs payés au pourboire, la rémunération de congé sera divisée par le minimum de salaire fixé pour ces travailleurs par les Offices de placement et de chômage.

Toute fraction venant en sus des unités représentatives des jours de congé donnera droit aux intéressés à un jour de congé supplémentaire.

Dans aucun cas, toutefois, la durée du congé ne devra excéder six jours.

En ce qui concerne les travailleurs dont le salaire est effectivement payé par mois, la durée du congé sera déterminée à raison d'un demi-jour de congé par mois de service effectué chez un ou plusieurs employeurs au cours de l'exercice envisagé et déterminé à l'article 2.

Epoque, date et fractionnement du congé.

Art. 13. Le congé devra être accordé dans les douze mois qui suivent la date de l'acquisition du droit au congé.

Art. 14. La date du congé est fixée annuellement de commun accord entre le patron et le travailleur.

Toutefois, si le patron désire accorder un congé collectif à son personnel, la date du congé sera, à défaut d'accord direct entre les parties, établie par le patron d'accord avec le ou les groupements auxquels est affiliée la majorité de son personnel.

En cas de désaccord sur la date du congé, ce différend d'intérêts sera concilié par le président du conseil de prud'hommes du ressort de l'établissement ou, à son défaut, par le juge de paix.

Art. 15. Le congé ne peut être fixé avant le 1^{er} avril ou après le 31 octobre qu'à la demande des travailleurs intéressés.

Cependant, lorsqu'il s'agit de chefs de famille, le congé sera octroyé de préférence pendant les périodes de vacances scolaires.

Art. 16. Ne peuvent être imputés sur les jours de congé payé :

- 1^o Les jours fériés légaux ;
- 2^o Les interruptions de travail dues à l'une des causes visées à l'article 7, à moins que celle-ci ne surgisse que pendant le congé ;
- 3^o Les jours de repos imposés par les lois et arrêtés réglementant la durée du travail et le repos du dimanche.

Art. 17. Le fractionnement du congé n'est autorisé qu'à la demande du travailleur et à la condition de comprendre un congé principal de trois jours au moins, qui devront toujours être précédés, séparés ou suivis par un jour de repos habituel.

Le fractionnement par demi-journée est interdit à moins que la demi-journée de congé payé ne soit complétée par un demi-jour de repos habituel.

Mesures de contrôle.

Art. 18. Les chefs d'entreprise ont l'obligation de consigner au fur et à mesure dans un registre ou sur les fiches d'immatriculation du personnel :

- 1^o La date d'entrée en service des personnes qu'ils occupent ;
- 2^o Le montant de leur salaire et le montant des timbres apposés ou des versements faits en matière de congés payés ;
- 3^o Les dates auxquelles chacune des personnes employées aura pris son congé et la durée de ce congé ;
- 4^o La date à laquelle l'engagement a pris fin.

Dispositions transitoires.

Art. 19. Exceptionnellement, le premier exercice donnant droit au congé sera limité à la période allant du 31 août 1938 au 31 mars 1939.

Art. 20. Les timbres de vacances devront être apposés sur la carte en cours avec effet rétroactif au 31 août 1938. A cet effet, tout employeur, auquel certaines prestations ont été fournies depuis cette date, aura l'obligation d'apposer sur la carte de vacances que lui présentera le travailleur intéressé ou son mandataire, porteur d'une procuration en due forme, des timbres de vacances à concurrence de 2 p. c. des salaires payés ou dus pour ces prestations.

Cette disposition ne concerne pas les chefs d'entreprise qui, au moyen de timbres ou autrement, font déjà des versements à la caisse particulière créée pour leur industrie.

En ce qui regarde les employeurs obligés précédemment d'apposer des timbres de vacances vendus par l'Administration des postes, la disposition susdite ne vaudra qu'à partir de l'entrée en vigueur du présent arrêté ou à partir de la date à laquelle ils ont cessé d'apposer les dits timbres.

Dispositions pénales.

Art. 21. L'inobservation des prescriptions du présent arrêté sera réprimée conformément aux dispositions des articles 10 à 15 de la loi du 8 juillet 1936, modifiée par la loi du 20 août 1938.

Art. 22. Notre Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté royal du 10 décembre 1938

réglant l'application de l'article 9 de la loi du 16 mai 1938 portant réglementation de la durée du travail dans l'industrie diamantaire (Moniteur, 15 décembre 1938, p. 7554).

Arrêté royal du 15 décembre 1938

modifiant l'arrêté royal du 28 septembre 1936, portant réorganisation de la tutelle sanitaire des adolescents au travail (Moniteur, 24 décembre 1938, p. 7657).

Loi du 24 décembre 1938

obligeant les employeurs à contribuer à l'Office national du Placement et du Chômage (Moniteur, 31 décembre 1938, p. 7767).

Arrêté royal du 27 décembre 1938

prorogeant l'application des dispositions de celui du 29 novembre 1938 allouant à certaines catégories de chômeurs un secours spécial d'hiver (Moniteur, 29 décembre 1938, p. 7710).

Les dispositions de l'arrêté du 29 novembre 1938 resteront d'application pendant chacun des mois de chômage de janvier et de février 1939.

Arrêté royal du 27 décembre 1938.

Etablissements classés comme dangereux, insalubres ou incommodes. Magasins de vente au détail occupant au moins dix personnes aux comptoirs de vente. Adjonction de rubrique (Moniteur, 30 décembre 1938, p. 7735).

Les magasins pour la vente au détail, où dix personnes au moins sont occupées aux comptoirs de vente, sont ajoutés à la classification des établissements réputés dangereux, incommodes ou insalubres, telle qu'elle se trouve indiquée dans la liste annexée à l'arrêté royal du 15 octobre 1933.

Arrêté royal du 27 décembre 1938.

Loi du 14 juin 1921, instituant la journée de huit heures et la semaine de quarante-huit heures. Article 5. Industries où les limites normales sont reconnues inapplicables. Industries des pâtes alimentaires (Moniteur, 30 décembre 1938, p. 7737).

Article premier. La durée du travail effectif du personnel occupé dans l'industrie de la fabrication des pâtes alimentaires pourra excéder comme suit les limites énoncées à l'article 2 de la loi du 14 juin 1921 : maximum de neuf heures par jour durant les mois de novembre, décembre, janvier et février, sous réserve de ne pas dépasser sept heures par jour durant les mois de mai, juin, juillet et août.

Art. 2. En vue de faciliter le contrôle, les chefs d'entreprise qui feront usage de la faculté consentie ci-dessus consigneront, dans un registre spécial, jour par jour et par ouvrier, les heures de travail réellement effectuées. Ce registre sera tenu continuellement à la disposition des fonctionnaires chargés du contrôle.

Art. 3. Il n'est pas porté préjudice aux dispositions de l'article 2, alinéas 2 et 3, et de l'article 10, alinéa 1^{er}, de la loi du 14 juin 1921, relatives à l'établissement du repos de l'après-midi du samedi. En cas d'application de ces dispositions, les maxima journaliers fixés par le présent arrêté seront majorés d'une heure les cinq premiers jours de la semaine.

Arrêté royal du 27 décembre 1938

étendant au personnel technique des salles de spectacles cinématographiques la loi du 14 juin 1921 sur la journée de huit heures. Article 1^{er} (Moniteur, 30 décembre 1938, p. 7736).

Arrêté royal du 27 décembre 1938

déterminant les statuts de la Caisse nationale auxiliaire des congés payés. Loi du 8 juillet 1936, modifiée par celle du 20 août 1938, concernant les congés annuels payés (Moniteur, 31 décembre 1938, p. 7785).

STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin.)

MODIFICATION APPORTÉE AU TABLEAU N° 16 :

Les renseignements relatifs à l'emprunt Dommages de Guerre 1922 ne sont plus publiés. Ils sont remplacés par ceux relatifs au cours et au rendement de l'emprunt à lots 1938 3,5 - 4 %.

STATISTIQUE DÉMOGRAPHIQUE DE LA BELGIQUE.

Source : Ministère de l'Intérieur — Office central de Statistique.

ÉPOQUES	Naissances	Décès	Excédent des naissances sur les décès	MIGRATIONS		Population à fin d'année	Nombre de mariages
				Immigrations	Émigrations		
1933.....	134.754	104.640	30.114	19.325	16.229	8.247.950	65.098
1934.....	131.736	96.851	34.885	15.994	18.486	8.275.552	62.692
1935.....	128.304	102.132	24.172	16.397	16.240	8.299.940	63.160
1936.....	125.511	101.595	23.916	17.655	13.510	8.330.959	64.749
1937.....	125.495	104.163	21.332	22.185	14.199	8.361.220	63.435
1937 10 premiers mois.....	106.188	86.492	19.696				54.791
1938 10 premiers mois.....	109.600	90.334	19.266				52.822
1938 Avril.....	10.961	9.422	1.539				6.858
Mai.....	11.516	9.876	1.640				5.910
Juin.....	10.984	8.823	2.161				5.294
Juillet.....	11.229	8.046	3.183				5.716
Août.....	11.124	8.012	3.112				6.423
Septembre.....	10.520	7.825	2.695				5.971
Octobre.....	10.347	7.854	2.493				5.458

LE MARCHÉ DE L'ARGENT.

I. — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %).

ÉPOQUES	TAUX OFFICIELS DE LA BANQUE NATIONALE			TAUX « HORS BANQUE »	CALL MONEY	TAUX DES REPORTS (à la Caisse Générale de Rep. et de Dépôts)		TAUX DES REPORTS sur valeurs belges cotées à terme à la Bourse de Bruxelles (en % par an)	
	Escompte		Prêts et avances sur fonds publics nationaux			Papier commercial	Marché	Valeurs au comptant	Valeurs à terme
	Acceptat. et warrants (1)	Traites non acceptées et promesses (1)		Papier commercial	Marché				
<i>Moyennes annuelles :</i>									
1937.....	2, —	2,50	3, —	1,157	0,552	5,50	4,63	—	—
1938.....	2,61	3,20	3,70	2,359	0,760	5,82	4,96	4,57	—
<i>Données mensuelles (4) :</i>									
1937 Octobre.....	2, —	2,50	3, —	1,385	0,782	5,50	5, —	6,47	8,75
Novembre.....	2, —	2,50	3, —	1,7825	0,69	5,50	5, —	5,86	4,94
Décembre.....	2, —	2,50	3, —	1,7187	0,65	5,50	5, —	5,19	4,62
1938 Janvier.....	2, —	2,50	3, —	1,57	0,50	5,50	4,50	4,63	4,10
Février.....	2, —	2,50	3, —	1,5182	0,50	5,50	4,50	3,82	3,99
Mars.....	2, —	2,50	3, —	1,625	0,50	5,50	4,50	3,73	4,13
Avril.....	2, —	2,50	3, —	1,50	0,50	5,50	4,50	4,26	3,75
Mai.....	3,35 (2)	3,85 (2)	4,35 (2)	—	—	6, —	6, —	6,23	10,97
Juin.....	3, —	3,50	4, —	3,25	1,453	6, —	5,50	5,66	4,71
Juillet.....	3, —	3,50	4, —	3,12	1,102	6, —	5, —	4,72	4,49
Août.....	3, —	3,50	4, —	2,889	0,885	6, —	5, —	5,03	4,88
Septembre.....	3, —	3,50	4, —	3,255	1,038	6, —	5, —	7,60	—
Octobre.....	2,92 (3)	3,50	4, —	3, —	0,865	6, —	5, —	4,38	3,36
Novembre.....	2,50	3,50	4, —	2,008	0,518	6, —	5, —	4,40	4,02
Décembre.....	2,50	3,50	4, —	2,213	0,50	6, —	5, —	3,66	4, —
<i>Données hebdomadaires :</i>									
1938 Décembre 5.....	2,50	3,50	4, —	2,125	0,50	6, —	5, —	—	—
12.....	2,50	3,50	4, —	2,25	0,50	6, —	5, —	—	—
19.....	2,50	3,50	4, —	2,375	0,50	6, —	5, —	—	—
27.....	2,50	3,50	4, —	2,25	0,50	6, —	5, —	—	—

(1) Jusqu'au 26 octobre 1938 inclus, les traites non acceptées domiciliées dans une banque étaient escomptées au taux des effets acceptés. Depuis, elles sont escomptées au taux des effets non acceptés. Depuis le 2 janvier 1939, tous les effets représentatifs de ventes à tempérament sont escomptés au taux maximum.

(2) Du 1^{er} au 9 mai, respectivement 2,25-3 %.

Du 10 au 29 mai, 4,50-5 %.

A partir du 30 mai, 3,50-4 %.

(3) Du 1^{er} au 26 octobre : 3 %; depuis le 27 octobre : 2,5 %.

(4) Taux des reports à la Caisse Générale de Reports et de Dépôts : taux à fin de mois; autres renseignements : moyennes mensuelles.

**II. — TAUX, EN %, DES ADJUDICATIONS DES CERTIFICATS DE TRESORERIE ET BONS
A COURT TERME.**

3

ÉPOQUES	ÉTAT (Certificats à 3 mois)		COLONIE (1) (3 mois)		INSTITUT DE RÉESCOMPTE ET DE GARANTIE			
					2 mois		3 mois	
	de	à	de	à	de	à	de	à
<i>Données annuelles (taux extrêmes) :</i>								
1937.....	0,45	1,905	0,485	1,—	0,40	1,375	0,485	1,75
1938.....	1,316	2,81	3,—	3,25	1,375	1,75	1,625	1,70
<i>Données mensuelles (taux extrêmes) :</i>								
1937 Octobre.....	0,855	1,17	—	—	—	—	—	—
Novembre.....	1,271	1,573	—	—	1,125	1,375	1,10	1,75
Décembre.....	1,557	1,905	—	—	—	—	—	—
1938 Janvier.....	1,406	1,774	—	—	1,375	1,625	1,625	—
Février.....	1,316	1,347	—	—	—	—	—	—
Mars.....	1,353	1,407	—	—	—	—	—	—
Avril.....	1,437	1,645	—	—	—	—	—	—
Mai.....	1,872	—	—	—	—	—	—	—
Juin.....	2,51	2,74	—	—	—	—	—	—
Juillet.....	2,25	2,75	—	—	—	—	—	—
Août.....	2,75	2,81	3,—	3,25	—	—	—	—
Septembre.....	2,69	2,75	—	—	—	—	—	—
Octobre.....	2,18	2,6875	—	—	—	—	—	—
Novembre.....	1,61	2,02	—	—	—	—	—	—
Décembre.....	1,56	1,81	—	—	1,65	1,75	1,70	1,75
<i>Adjudications récentes :</i>								
1938 4 novembre.....	2,02	—	—	—	—	—	—	—
10 novembre.....	1,875	—	—	—	—	—	—	—
18 novembre.....	1,74	—	—	—	—	—	—	—
25 novembre.....	1,61	—	—	—	—	—	—	—
2 décembre.....	1,56	—	—	—	—	—	—	—
9 décembre.....	1,73	—	—	—	—	—	—	—
16 décembre.....	1,75	—	—	—	—	—	—	—
20 décembre.....	—	—	—	—	1,65	1,75	1,70	1,75
23 décembre.....	1,81	—	—	—	—	—	—	—
30 décembre.....	1,75	—	—	—	—	—	—	—

(1) La dette flottante de la Colonie comporte des bons du Trésor émis par négociation directe ou par adjudication.

III. — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE.

Taux, en %, nets d'impôts.

4

ÉPOQUES	BANQUES. — Comptes de dépôts :						CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE (dépôts sur livrets)			SOCIÉTÉ NATIONALE DE CRÉDIT A L'INDUSTRIE	
	vue	quinzaine	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusque 20.000 fr.	20.000 à 100.000 fr.	au delà de 100.000 fr.	1 an	2 ans et plus
<i>Moyennes annuelles :</i>											
1937.....	0,50	1,046	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,75	1,25	2,29	2,29
1938.....	0,50	1,10	1,16	1,40	1,60	2,12	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
<i>Données mens. (1) :</i>											
1937 Octobre.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Novembre.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Décembre.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
1938 Janvier.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Février.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Mars.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Avril.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Mai.....	0,50	1,25	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Juin.....	0,50	1,30	1,18	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Juillet.....	0,50	1,20	1,18	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Août.....	0,50	1,20	1,18	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Septembre.....	0,50	1,20	1,15	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Octobre.....	0,50	1,20	1,15	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Novembre.....	0,50	1,20	1,15	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Décembre.....	0,50	1,20	1,15	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—

(1) DONNÉES MENSUELLES : Comptes de quinzaine : taux de la Caisse Générale de Reports et de Dépôts, deuxième quinzaine du mois; comptes à vue, à 15 jours de préavis et à 1, 3 et 6 mois : moyennes des taux des principaux établissements de crédit.

LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX.

9

I. — COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX A LONDRES.

DATES	OR		ARGENT		Rapport or argent
	En sh. et p. par once (1) d'or fin	En francs (3) par kg. d'or fin	En deniers par once (1) au titre stand. (222/240)	En francs par kg. (2) de fin	
1936 2 janvier	141/4	33.190,87	22 3/8	473,38	70,11
1937 4 janvier	141/8	33.114,01	21 1/4	447,49	74,—
1937 3 novembre	140/7	33.141,86	19 7/8	422,11	78,51
1 ^{er} décembre	140/0 1/2	33.047,94	19 11/16	418,56	78,96
1938 3 janvier	139/5	33.043,32	19 1/4	411,03	80,39
1 ^{er} février	139/7	33.214,65	20 3/16	432,77	76,75
1 ^{er} mars	139/9 1/2	33.213,66	20 1/16	429,44	77,34
1 ^{er} avril	140/0 1/2	33.098,59	19	404,56	81,81
2 mai	139/6 1/2	33.206,13	18 11/16	400,63	82,88
1 ^{er} juin	140/7 1/2	33.069,74	18 15/16	401,21	82,42
1 ^{er} juillet	140/9	33.093,48	18 15/16	401,14	82,50
2 août	141/8	33.052,80	19 9/16	411,19	80,38
1 ^{er} septembre	143/0 1/2	33.099,11	19 1/4	401,20	82,48
3 octobre	144/8 1/2	33.058,78	19 1/2	401,33	82,37
2 novembre	146/1 (4)	33.047,07	19 1/2	397,41	83,16
1 ^{er} décembre	148/6 1/2 (4)	33.065,92	20 1/16	402,34	82,18
1939 3 janvier	150/0 1/2 (4)	33.146,57	21 1/8	424,44	78,84

(1) L'once troy = 31,103481 grammes.
 (2) Conversion effectuée au cours de la livre sterling à Bruxelles à la date de la cotation. — A partir de novembre 1938, au cours du belga à Londres à 11 heures.
 (3) Conversion effectuée au cours de la livre sterling à Bruxelles, à la date de la cotation. — A partir de novembre 1938, cette conversion est effectuée sur la base du prix du « fixing » à Londres, à 11 heures, et du cours du belga à Londres, à la même heure.
 (4) Cours du « fixing » à Londres, à 11 heures.

10

II. — COURS DES CHANGES AU COMPTANT A LA BOURSE DE BRUXELLES.

ÉPOQUES	LONDRES	PARIS	NEW-YORK (câble)	AMSTERDAM	ZURICH	BERLIN	STOCKHOLM	OSLO	COPENHAGUE	PRAGUE	MILAN	VARSOVIE	BUCAREST	LISBONNE	MONTREAL
	1 £ = 48,6111 belgas		1 \$ = 5,896 belgas	100 fl. = 401,5083 b.		100 Rm. = 237,946 b.	100 Cr. = 267,6893 b.	100 Cr. = 267,6893 b.	100 Cr. = 267,6893 b.	100 Kc. = 20,719 b.	100 lit. = 31,0492 b.	100 Zi. = 112,056 b.	100 lei = 5,9748 b.		
<i>Moyennes ann. :</i>															
1937 Moyen. ann.	29,2951	23,9985	5,9252	326,2083	135,9224	238,3191	151,0473	147,1945	130,8009	20,7233	31,1857	112,3291	4,3699	26,6989	5,9267
1938 Moyen. ann.	28,9306	17,0488	5,9180	325,6103	135,3787	237,7908	149,1259	145,3616	129,1842	20,5575	31,1373	111,6648	4,3684	26,2703	5,8877
<i>Moyennes mens. :</i>															
1937 Octobre	29,393	19,879	5,9313	327,958	136,521	238,323	151,554	147,679	131,227	20,787	31,2245	112,251	4,37	26,688	5,9344
Novembre	29,3815	19,964	5,8796	326,175	136,1245	237,499	151,493	147,6455	131,20	20,6995	31,0078	111,616	4,37	26,693	5,8842
Décembre	29,4203	19,9007	5,8876	327,4172	136,1739	237,2913	151,6493	147,8326	131,3498	20,7139	30,9664	111,662	4,37	26,7157	5,8800
1938 Janvier	29,5316	19,7193	5,9062	329,0876	136,5838	238,0085	152,2419	148,4069	131,8726	20,7521	31,0770	112,1512	4,3657	26,8088	5,9056
Février	29,5612	19,3246	5,8915	329,6712	136,8655	238,2092	152,3592	148,5650	131,9950	20,7241	31,0138	112,0275	4,3655	26,8490	5,8952
Mars	29,5340	18,4980	5,9232	329,2157	136,5539	238,4217	152,1637	148,3976	131,8709	20,7728	31,1667	111,9815	4,37	26,8098	5,9140
Avril	29,5520	18,4129	5,9341	329,6682	136,4195	238,4697	152,2987	148,4576	131,9050	20,7021	31,2179	111,9974	4,37	26,8121	5,9043
Mai	29,5021	16,7583	5,9372	328,8424	135,7050	238,5798	151,1560	148,2714	131,7179	20,6824	31,2523	111,9702	4,37	26,8171	5,8990
Juin	29,2364	16,4109	5,8980	326,3626	134,9869	237,4726	150,7521	146,9048	130,5274	20,5324	31,0299	111,2321	4,37	26,5433	5,8351
Juillet	29,1407	16,3588	5,9091	325,3568	135,2189	237,4837	150,2413	146,4063	130,1107	20,4768	31,0841	111,0500	4,37	26,4616	5,8734
Août	28,9260	16,2011	5,9252	323,6216	135,6368	237,6318	149,1450	145,2773	129,2248	20,4930	31,1786	111,3523	4,37	26,2414	5,9074
Septembre	28,4399	15,9302	5,9281	319,8391	134,0416	237,3489	146,7152	142,9068	127,0364	20,5018	31,1790	111,3469	4,37	25,8405	5,9000
Octobre	28,1938	15,7669	5,9139	321,6655	134,3598	236,9579	145,2869	141,6583	125,9000	20,4129	31,1187	111,3464	4,37	25,6102	5,8629
Novembre	27,8214	15,5754	5,9137	321,3200	133,9218	236,9026	143,3321	139,7882	124,2224	20,2911	31,1049	111,4013	4,37	25,2403	5,8701
Décembre	27,7277	15,6298	5,9360	322,6733	134,2512	238,0024	142,8190	139,2986	123,8179	20,3490	31,2250	112,1190	4,36	25,1800	5,8858
<i>Données journal. :</i>															
1938 Décembre	1 27,68	15,5475	5,9185	321,70	134,425	237,15	142,625	139,075	123,575	20,25	31,1284	111,20	—	25,15	5,87
2	27,7625	15,615	5,9405	323,—	134,95	238,10	143,05	139,55	123,925	20,34	31,1284	112,—	—	25,19	5,90
5	27,8825	15,7025	5,94	322,825	134,675	238,10	143,70	140,15	124,60	20,34	31,2989	112,—	—	25,32	5,90
6	27,87875	15,71	5,9425	323,10	134,50	238,15	143,675	140,15	124,50	20,34	31,25	112,—	—	25,32	5,90
7	27,79	15,67625	5,93125	322,55	134,20	237,80	143,175	139,575	124,10	20,34	31,2695	112,—	—	25,27	5,89
8	27,73625	15,615	5,9370	322,90	134,59	237,90	142,925	139,30	123,90	20,34	31,2695	112,15	—	25,25	5,895
9	27,74	15,63	5,94075	322,825	134,50	238,—	142,90	139,375	123,95	20,34	31,2695	111,80	—	25,25	5,8975
12	27,73	15,6275	5,9387	322,675	134,125	238,20	142,85	139,175	123,775	20,32	31,2695	111,—	—	25,25	5,895
13	27,68625	15,58125	5,93575	322,75	134,30	238,20	142,625	139,10	123,60	20,32	31,25	111,45	—	25,20	5,885
14	27,715	15,595	5,93825	322,825	134,35	238,075	142,75	139,20	123,675	20,35	31,2256	112,—	—	25,15	5,8875
15	27,775	15,635	5,9387	322,80	134,30	238,25	143,075	139,50	124,10	20,35	31,2256	112,—	—	25,18	5,88375
16	27,75875	15,6325	5,93875	322,70	134,30	238,20	142,925	139,47	123,925	20,35	31,2256	112,05	—	25,25	5,8825
19	27,77	15,6475	5,93925	322,80	134,30	238,20	143,—	139,525	124,—	20,40	31,2256	112,40	—	25,22	5,8875
20	27,71375	15,6275	5,9330	322,575	134,125	238,—	142,70	139,30	123,725	20,35	31,25	112,40	—	25,08	5,885
21	27,6375	15,6025	5,93275	322,44	133,90	238,—	142,20	138,825	123,40	20,35	31,2159	112,50	—	25,08	5,88
22	27,6625	15,61625	5,9330	322,35	133,925	237,875	142,45	138,90	123,60	20,35	31,2159	112,70	—	25,02	5,8775
23	27,70	15,6425	5,9375	322,70	134,05	237,85	142,65	139,15	123,65	20,38	31,2012	112,90	—	25,10	5,8725
27	27,6875	15,64	5,93625	322,60	134,—	237,90	142,625	139,10	123,625	20,38	31,20125	112,80	—	25,14	5,88
28	27,6975	15,6425	5,9350	322,55	133,86	238,05	142,65	139,15	123,75	20,38	31,20125	112,—	—	25,13	5,875
29	27,6625	15,62375	5,93425	322,70	133,90	238,—	142,45	138,95	123,60	20,36	31,20125	112,30	—	25,11	5,8725
30	27,61625	15,61625	5,9350	322,875	134,—	238,05	142,20	138,75	123,30	20,40	31,20125	112,85	4,36	25,10	5,88625

(1) Lire italienne : cours pour exécution de l'art. 3 de l'A. R. du 11 décembre 1935.
 (2) Sans affaires.

III. — CHANGE A TERME.

ÉPOQUES	REPORTS (+) OU DÉPORTS (—) EXPRIMÉS :														
	1°) EN BELGAS POUR :														
	1 £		100 fr. fr.		1 \$		100 fl. P.-B.		100 fr. s.		2°) EN % DU COURS DU COMPTANT				
	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	£	fr. fr.	\$	fl.P.B.	fr. s.

a) Change à un mois.

1938 Moyennes ann.	+0,0789	+0,0896	-0,0877	-0,0781	+0,0199	+0,0200	+1,1268	+1,1744	+0,5154	+0,6751	+0,29	-0,49	+0,34	+0,35	+0,44
Moyennes mensuelles :															
1938 Janvier	+0,0047	+0,0084	-0,3703	-0,3704	+0,0040	+0,0061	+0,1944	+0,3441	+0,2000	+0,4727	+0,02	-1,88	+0,09	+0,08	+0,25
Février	+0,0021	+0,0033	-0,2530	-0,2382	+0,0021	+0,0032	+0,1769	+0,2429	+0,1000	+0,2958	+0,01	-1,27	+0,04	+0,06	+0,14
Mars	+0,0531	+0,0600	-0,1652	-0,1413	+0,0121	+0,0146	+0,7912	+1,0115	+0,2963	+0,4963	+0,19	-0,80	+0,23	+0,27	+0,29
Avril	+0,0431	+0,0542	-0,1517	-0,1539	+0,0095	+0,0150	+0,6000	+0,9300	+0,2261	+0,4522	+0,16	-0,83	+0,21	+0,23	+0,25
Mai	+0,3986	+0,4593	+0,2379	+0,1700	+0,0954	+0,0757	+5,0615	+3,5111	+1,3538	+0,5667	+1,45	+1,22	+1,44	+1,30	+0,71
Juin	+0,1467	+0,1719	+0,0558	+0,0759	+0,0337	+0,0332	+2,2111	+2,4647	+0,9750	+1,3035	+0,54	+0,40	+0,57	+0,73	+0,84
Juillet	+0,0821	+0,0905	-0,0071	+0,0170	+0,0190	+0,0215	+0,9818	+1,2528	+0,5565	+0,9364	+0,30	+0,03	+0,34	+0,34	+0,55
Août	+0,0600	+0,0656	-0,1037	-0,0727	+0,0147	+0,0171	+0,8235	+0,9625	+0,6870	+1,0857	+0,22	-0,50	+0,27	+0,27	+0,65
Septembre	+0,1156	+0,1090	-0,0767	-0,0606	+0,0256	+0,0229	+1,3000	+1,4273	+0,8947	+1,1600	+0,39	-0,43	+0,41	+0,43	+0,77
Octobre	+0,0180	+0,0232	-0,1453	-0,1131	+0,0067	+0,0105	+0,4286	+0,7100	+0,2545	+0,3818	+0,07	-0,82	+0,15	+0,18	+0,24
Novembre	+0,0012	+0,0023	-0,0762	-0,0600	+0,0048	+0,0061	+0,3136	+0,4000	+0,1250	+0,2750	+0,006	-0,44	+0,09	+0,11	+0,15
Décembre	+0,0211	+0,0271	+0,0027	+0,0105	+0,0117	+0,0142	+0,6389	+0,8357	—	—	+0,09	+0,04	+0,22	+0,23	—

Taux journaliers :

1938 Décembre 1...	+0,005	+0,015	-0,02	—	+0,005	—	+0,30	—	—	—	+0,04	-0,13	+0,08	+0,09	—
2...	+0,030	—	pair	—	+0,008	—	+0,60	—	—	—	+0,11	—	+0,13	+0,19	—
3...	+0,030	+0,035	+0,01	—	+0,006	—	+0,60	—	—	—	+0,12	+0,06	+0,10	+0,19	—
5...	+0,045	+0,055	+0,02	—	+0,012	—	+0,80	—	—	—	+0,18	+0,13	+0,20	+0,25	—
6...	+0,070	+0,090	+0,04	—	+0,020	—	+1,—	—	—	—	+0,29	+0,25	+0,34	+0,31	—
7...	+0,030	+0,040	—	+0,05	+0,016	+0,020	—	+1,20	—	—	+0,13	+0,32	+0,30	+0,37	—
8...	+0,030	—	—	+0,02	+0,014	—	+0,80	—	—	—	+0,11	+0,13	+0,24	+0,29	—
9...	+0,0275	+0,0325	+0,02	—	—	+0,015	—	+1,—	—	—	+0,11	+0,13	+0,25	+0,31	—
10...	+0,030	+0,040	—	+0,03	—	+0,015	—	+1,—	—	—	+0,13	+0,19	+0,25	+0,31	—
12...	—	+0,030	—	+0,01	—	+0,014	—	+0,90	—	—	+0,11	+0,06	+0,24	+0,28	—
13...	+0,025	—	—	—	+0,012	—	+0,80	—	—	—	+0,09	—	+0,20	+0,25	—
14...	+0,020	+0,030	—	pair	+0,011	+0,014	+0,70	+1,—	—	—	+0,09	—	+0,21	+0,26	—
15...	+0,025	+0,030	-0,01	—	—	+0,018	+0,80	—	—	—	+0,10	-0,06	+0,30	+0,25	—
16...	+0,010	+0,015	-0,005	+0,005	—	+0,013	+0,50	+0,70	—	—	+0,05	—	+0,22	+0,19	—
17...	+0,010	+0,020	-0,005	—	—	+0,013	+0,50	+0,70	—	—	+0,05	-0,03	+0,22	+0,19	—
19...	+0,010	+0,020	-0,005	pair	—	+0,013	+0,50	+0,70	—	—	+0,05	-0,02	+0,22	+0,19	—
20...	+0,005	+0,010	-0,005	pair	—	+0,013	—	+0,70	—	—	+0,03	-0,02	+0,22	+0,22	—
21...	+0,010	+0,015	-0,005	—	—	+0,014	+0,50	+0,70	—	—	+0,05	-0,03	+0,24	+0,19	—
22...	—	+0,0125	—	—	—	+0,013	+0,50	+0,70	—	—	+0,05	—	+0,22	+0,19	—
23...	—	+0,005	—	—	—	+0,012	—	+0,60	—	—	+0,02	—	+0,20	+0,19	—
27...	+0,005	—	—	pair	—	+0,012	+0,70	—	—	—	+0,02	—	+0,20	+0,22	—
28...	—	pair	—	pair	+0,012	—	+0,70	—	—	—	—	—	+0,20	+0,22	—
29...	pair	—	+0,005	pair	+0,012	—	+0,70	—	—	—	—	+0,02	+0,20	+0,22	—
30...	+0,010	—	pair	—	+0,012	—	+0,60	—	—	—	+0,04	—	+0,20	+0,19	—
31...	+0,015	+0,020	pair	—	+0,012	—	+0,60	—	—	—	+0,06	—	+0,20	+0,19	—

b) Change à trois mois.

Moyennes annuelles :															
1937	+0,0036	+0,0084	-0,6187	-0,5950	+0,0118	+0,0131	+0,5987	+0,6951	+0,0645	+0,2669	+0,02	-2,53	+0,21	+0,20	+0,12
1938	+0,2544	+0,2607	-0,2306	-0,2169	+0,0599	+0,0624	+3,4801	+3,6135	+1,2580	+1,4783	+0,89	-1,31	+1,03	+1,09	+1,01
Moyennes mensuelles :															
1937 Septembre	+0,0460	+0,0530	-0,7690	-0,7570	+0,0210	+0,0200	+1,7040	+1,0240	+0,0850	+0,5000	+0,17	-3,64	+0,35	+0,32	+0,21
Octobre	+0,1676	+0,1844	-0,6074	-0,5942	+0,0402	+0,0448	+2,3000	+2,3930	+0,6167	—	+0,60	-3,02	+0,72	+0,72	+0,45
Novembre	+0,1081	+0,1171	-0,3694	-0,3331	+0,0280	+0,0334	+1,6800	+1,9588	+0,7045	+1,1286	+0,38	-1,76	+0,52	+0,56	+0,67
Décembre	+0,0741	+0,0728	-0,4140	-0,3913	+0,0241	+0,0249	+1,4000	+1,4825	+0,5692	+0,9423	+0,25	-2,01	+0,42	+0,44	+0,55
1938 Janvier	+0,0342	+0,0423	-0,7650	-0,7244	+0,0148	+0,0171	+0,8000	+1,0941	+0,4818	+0,8727	+0,13	-3,78	+0,27	+0,29	+0,50
Février	+0,0218	+0,0255	-0,7195	-0,6812	+0,0118	+0,0132	+0,9033	+1,0294	+0,3125	+0,5087	+0,08	-3,62	+0,21	+0,29	+0,30
Mars	+0,1508	+0,1623	-0,4295	-0,4056	+0,0374	+0,0392	+2,3895	+2,8769	+0,7407	+1,1111	+0,53	-2,26	+0,65	+0,80	+0,68
Avril	+0,1500	+0,1779	-0,3544	-0,3300	+0,0361	+0,0426	+2,4867	+2,8133	+0,6522	+0,9652	+0,55	-1,86	+0,66	+0,80	+0,59
Mai	+0,9309	+0,8553	+0,3900	+0,2844	+1,1751	+0,1872	+9,9539	+8,2000	+2,9385	+1,7000	+3,03	+2,01	+2,88	+2,76	+1,71
Juin	+0,4462	+0,4736	+0,1209	+0,1590	+0,0945	+0,1011	+5,7917	+6,4093	+2,2118	+2,8095	+1,57	+0,85	+1,66	+1,87	+1,86
Juillet	+0,3177	+0,3277	-0,0271	-0,0055	+0,0691	+0,0735	+4,0770	+4,3684	+1,4174	+1,8000	+1,11	-0,10	+1,21	+1,29	+1,19
Août	+0,3382	+0,3700	-0,2065	-0,1532	+0,0776	+0,0831	+4,4250	+4,5588	+1,9040	+2,3200	+1,22	-1,11	+1,36	+1,39	+1,56
Septembre	+0,4395	+0,4459	-0,1556	-0,1620	+0,0988	+0,0969	+5,4308	+5,6333	+1,8737	+2,2364	+1,56	-1,—	+1,65	+1,73	+1,53
Octobre	+0,0960	+0,1085	-0,3725	-0,3662	+0,0312	+0,0411	+1,8909	+2,4842	+0,8056	+1,0625	+0,36	-2,34	+0,61	+0,68	+0,70
Novembre	+0,0291	+0,0330	-9,2408	-0,2237	+0,0233	+0,0254	+1,2538	+1,3833	+0,5000	+0,8750	+0,11	-1,49	+0,41	+0,41	+0,51
Décembre	+0,0983	+0,1064	-0,0074	+0,0055	+0,0474	+0,0480	+2,3588	+2,5105	—	—	+0,37	-0,006	+0,80	+0,75	—

Taux journaliers :

1938 Décembre 1...	—	+0,08	-0,05	—	+0,030	+0,034	+1,60	+2,—	—	—	+0,29	-0,32	+0,54	+0,56	—
2...	+0,13	+0,14	pair	—	+0,038	—	+2,40	+2,60	—	—	+0,49	—	+0,64	+0,77	—
3...	+0,14	+0,15	+0,03	+0,04	—	+0,058	+2,60	+2,80	—	—	+0,62	+0,22	+0,96	+0,84	—
5...	+0,20	+0,22	+0,05	—	+0,064	+0,070	+3,40	+4,—	—	—	+0,75	+0,32	+1,13	+1,15	—
6...	+0,34	+0,36	+0,12	—	+0,090	+0,094	+4,20	—	—	—	+1,26	+0,76	+1,55	+1,30	—
7...	+0,12	+0,13	—	+0,11	—	+0,060	—	+3,40	—	—	+0,45	+0,70	+1,01	+1,05	—
8...	+0,14	—	+0,03	—	+0,054	—	+2,60	—	—	—	+0,50	+0,19	+0,91	+0,81	—
9...	+0,12	+0,14	+0,02	—	—	+0,056	+2,60	+3,20	—	—	+0,47	+0,13	+0,94	+0,90	—
10...	+0,12	+0,14	—	+0,035	+0,050	+0,056	—	+3,20	—	—	+0,47	+0,22	+0,89	+0,89	—
12...	—	+0,08	—	+0,01	—	+0,052	—	+2,80	—	—	+0,29	+0,06	+0,88	+0,87	—
13...	+0,11	+0,13	-0,03	—	+0,050	—	+2,20	—	—	—	+0,43	-0,19	+0,84	+0,68	—
14...	+0,07	—	—	-0,03	+0,042	—	+2,20	—	—	—	+0,25	-0,19	+0,71	+0,68	—
15...	+0,09	+0,10	-0,03	—	+0,044	—	+2,40	—	—	—	+0,34	-0,19	+0,74	+0,74	—
16...	+0,045	+0,055	-0,04	-0,02	—	+0,038	—	+2,10	—	—	+0,18	-0,19	+0,64	+0,65	—

LE MARCHÉ DES CAPITAUX.

I — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS (*).

DÉSIGNATION DES TITRES	Cotation pour	COURS AU		
		3 novembre 1938	1 ^{er} décem. 1938	3 janvier 1939
A. — Dettes intérieures.				
I. — DETTE DIRECTE DE L'ÉTAT BELGE (Intérêts à bonifier).				
Dettes 2 1/2 %	100,—	58,50	59,60	59,50
Dettes 3 % 2 ^e série	100,—	70,—	69,25	69,—
Dettes 3 1/2 % 1937	100,—	77,50	78,50	78,50
Dettes Unifiées 4 % 1 ^{re} série	100,—	89,—	89,25	88,80
Dettes Unifiées 4 % 2 ^e série	100,—	89,—	89,50	88,80
Bons du Trésor 2 1/2 % 1937, à 5 ans	100,—	98,50	98,50	98,50
Emprunt à lots 1932, 4 %	525,—	538,—	527,—	510,—
Emprunt à lots 1933, 4 %	1.050,—	1.088,—	1.065,—	1.018,—
Emprunt à lots (cert. prov.) 1938 (2)	500,—		486,—	467,—
II. — DETTE INDIRECTE ET DETTE GARANTIE PAR L'ÉTAT (Intérêts à bonifier).				
Domages de guerre à lots 1921, 4 %	250,—	240,50	234,50	229,50
Domages de guerre à lots 1922, 4 %	262,50	259,50	249,—	246,50
Domages de guerre à lots 1923, 4 %	525,—	529,—	515,—	507,—
Société Nationale des Chemins de fer belges (tranche suisse) action privilégiée 6 %	500,—	548,—	547,—	540,—
Société Nationale des Chemins de fer belges (tranche hollandaise) action privilégiée 6 %	500,—	547,—	548,—	543,—
Société Nationale des Chemins de fer belges (tranche belge) action privilégiée 4 %	500,—	437,—	438,—	436,—
(*) Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, 3 %, coupon janvier-juillet	100,—	69,65	70,—	69,25
Société Intercommunale de la Rive Gauche de l'Escaut, 4 1/4 %	100,—	91,65	94,75	93,95
Société Nationale des Distributions d'Eau, 4 %	100,—	88,25	89,25	89,25
III. — DETTE DIRECTE DE LA COLONIE.				
Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888	100,—	166,50	162,—	159,—
<i>Intérêts à bonifier :</i>				
Dettes coloniales 1887, 2 1/2 %	100,—	63,70	64,—	64,50
Dettes coloniales 1904, 3 %	100,—	72,20	71,—	72,65
Dettes coloniales 1906, 4 %	100,—	88,—	83,80	84,25
Dettes coloniales 1936, 4 %	100,—	85,—	84,35	84,—
(*) Dettes coloniales 1937, 3 1/2 %	100,—	74,25	74,—	73,30
IV. — DETTE GARANTIE PAR LA COLONIE (Intérêts à bonifier).				
Congo Supérieur aux Grands Lacs (avec faculté d'échange), 6 % (1)	500,—	815,—	C.m.A. 745	720,—
Congo Supérieur aux Grands Lacs (sans faculté d'échange), 4 %	500,—	421,—	429,—	429,—
(*) Transports fluviaux (Unatra) participantes, 4 %	500,—	560,—	552,—	ex.-c. 560
(*) Vicinaux du Congo (obligations à 5 ans), 4 %	500,—	499,—	500,—	500,—
(*) Kivu (Chemin de fer), cap., 4 %	1.000,—	835,—	845,—	845,—
(*) Vicinaux du Congo, priv., 4 %	500,—	423,—	430,—	420,—
V. — PROVINCES ET COMMUNES.				
<i>Intérêts à bonifier :</i>				
(*) Crédit Communal 1871 à 1879, 4 1/2 %	100,—	C.m.A.100	C.m.A.102,75	103,25
(*) " 1886 à 1911, 3 %	100,—	75,95	75,—	75,50
(*) " 1912 à 1918, 4 %	100,—	84,60	82,95	82,95
" 1927 à 1929, 4 %	100,—	85,75	84,25	83,25
" 1931 (janvier-juillet), 4 %	100,—	85,50	83,90	83,95
" 1932, 4 %	100,—	85,25	83,60	83,05
" 1937, 4 %	100,—	87,—	85,10	83,95
" bons de caisse remboursables à 103 % 1934, 4 %	100,—	98,50	98,25	97,20
<i>Intérêts compris dans le cours :</i>				
Province d'Anvers 1891, 3 %	100,—	77,—	77,50	77,—
Flandre Orientale 1936, 4 %	100,—	87,85	86,70	84,50
Ville d'Anvers 1919, 4 %	100,—	86,90	87,05	83,05
" 1930, 4 % (janvier-juillet)	100,—	86,40	87,45	82,85
" 1933, 4 %, remboursable à 103 %	100,—	98,—	98,95	97,05
" 1936, 4 % (coupon 31 décembre)	100,—	87,60	87,45	82,50
" 1937, 4 %	100,—	85,90	85,30	83,30
Bruxelles 1930, 4 %	100,—	85,55	85,05	84,65
" 1936, 4 %, remboursable à 103 %	100,—	97,05	96,50	93,85
Gand 1929, 4 %	100,—	86,05	86,05	83,25
" 1936, 4 %	100,—	86,95	87,75	84,50
Liège 1917, 4 1/2 %	100,—	97,—	95,60	91,65
" 1919, 4 %	100,—	84,05	84,25	84,85
" 1929, 4 %	100,—	85,05	85,50	84,—
" 1937, 4 %	100,—	86,25	C.m.A.85,75	84,95
<i>Valeurs à lots, intérêts compris dans le cours :</i>				
Anvers 1887, 2 1/2 %, remboursable à 110	100,—	AR. 82,25	81,—	82,25
Anvers 1903, 2 %, remboursable à 110	100,—	69,50	66,25	64,25
Bruxelles 1902, 2 1/2 %, remboursable à 110	100,—	78,25	74,—	73,50
Bruxelles 1905, 2 %, remboursable à 110	100,—	66,50	64,—	AR. 65,—
(*) Canal et Installations Maritimes de Bruxelles 1897, 2 %	100,—	68,50	66,75	68,25
Gand 1896, 2 %	100,—	69,75	66,—	64,—
Liège 1897, 2 %	100,—	67,75	66,25	63,—
B. — Dettes extérieures de l'Etat.				
I. — EMPRUNTS LIBELLÉS EN \$.				
Dettes belges 6 % 1955	100 \$	104	104 7/8	105
" 6 1/2 % 1949	100 \$	106 1/2	107 1/8	108 1/2
" 7 % 1955	100 \$	113 1/2	116	115
II. — EMPRUNTS LIBELLÉS EN £.				
Dettes belges 3 % 1914	100 £	100 3/4	100,—	101,—
Emprunt 4 % 1936	100 £	88 3/4	92,—	92 1/2
Emprunt 4 % 1937	100 £	89 3/4	93,—	94 1/2
III. — EMPRUNTS LIBELLÉS EN FRANCS FRANÇAIS.				
Emprunt extérieur 5 1/2 % 1932 (francs français-or)	1.000 f.fr.	2.630,—	2.639,—	2.636,—
Emprunt extérieur 5 1/2 % 1934 (francs français-or)	1.000 f.fr.	2.625,—	2.658,—	2.639,—
Emprunt extérieur 5 % conversion 1934	1.000 f.fr.	826,—	855,—	930,50
IV. — EMPRUNTS LIBELLÉS EN FLORINS PAYS-BAS.				
Emprunt 3 1/2 % 1937	100 fl PB	93 7/8	94 7/16	94 3/8

(*) En général, les coupons des emprunts sont nets d'impôts; ceux passibles d'un impôt de 2 p. c. sont marqués d'un astérisque.

(1) Intérêt garanti à concurrence de 4 p. c.

(2) Taux actuel, 3 1/2 p. c.; à partir de la onzième année, l'intérêt sera porté à 4 p. c.

II. — INDICE MENSUEL DE LA BOURSE DE BRUXELLES.

15

TITRES A REVENU FIXE (30)						TITRES A REVENU VARIABLE (120)											
Indice global	Dette belge directe et indirecte	Emprunts provinces et communes	Obligations 4 % impôt 16,50 %	Obligations 6 % net d'impôts	Indice global	Assurances, banques et sociétés à portefeuille	Entreprises immobilières, hypothécaires et hôtelières	Tranways, chem. de fer économiq. et vicinaux	Tranways et électricité (Trusts)	Gaz et électricité	Métallurgie	Charbonnages	Zinc, plomb, mines	Glaceries et verreries	Textiles et soieries	Coloniales	Divers

Indices par rapport aux cours du mois précédent.

1938 1 ^{er} décembre...	100	99	100	101	99	98	99	98	99	98	99	99	95	98	100	98	95	101
1939 3 janvier.....	99	99	99	99	100	96	97	98	97	98	94	98	96	95	98	94	97	97

Indices par rapport aux cours du 3 janvier 1928.

1937 3 novembre ...	127	129	143	144	108	41	33	28	29	25	58	83	138	29	72	31	31	37
1 ^{er} décembre...	127	129	142	143	106	40	32	27	29	24	56	76	130	28	66	31	31	36
1938 3 janvier	127	129	141	145	106	40	32	28	30	24	57	75	133	27	67	30	31	35
1 ^{er} février	127	129	143	144	107	39	32	26	30	22	54	74	131	26	62	29	31	33
2 mars	127	128	142	143	107	38	30	27	30	22	55	66	121	26	63	28	30	33
1 ^{er} avril	123	124	135	142	104	34	27	26	29	21	52	61	102	21	53	25	27	29
2 mai	124	122	138	142	105	38	29	28	30	22	55	71	118	25	59	27	29	33
1 ^{er} juin	121	120	131	141	104	36	28	27	29	22	53	70	114	22	58	25	28	31
1 ^{er} juillet	121	119	131	142	104	38	28	27	30	23	54	74	118	24	57	25	30	32
1 ^{er} août	120	117	128	142	104	38	28	27	29	23	55	75	119	24	57	24	31	31
1 ^{er} septembre	119	116	127	143	103	37	27	25	28	22	55	70	116	22	56	23	30	29
3 octobre	118	114	126	141	102	38	30	26	29	24	58	79	118	22	56	24	30	30
3 novembre	120	117	129	141	105	38	28	25	27	23	57	78	129	23	60	24	30	29
1 ^{er} décembre	120	116	129	143	104	37	28	25	27	22	56	77	123	23	60	23	28	29
1939 3 janvier	119	114	128	141	104	36	27	25	26	22	55	72	120	22	56	23	27	28

III. — RENDEMENT DE QUELQUES FONDS D'ETAT BELGES ET CONGOLAIS

16

DATES	Rente belge, 3 p. c., 2 ^e série, net d'impôts		Dette belge 1937, 3,50 p. c., net d'impôts		Dette unifiée, 4 p. c., net d'impôts		Emprunt à lots 1938 (1) 3,50 p. c., net d'impôts			Congo 1906, 4 p. c., net d'impôts		Congo 1936, 4 p. c., net d'impôts	
	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement		Cours	Rendement	Cours	Rendement
								eu égard au cours seul.	tenant compte des lots				
1936 2 janvier	78,75	3,81	—	—	93,55	4,28	—	—	—	91,50	4,37	—	—
1937 4 janvier	84,50	3,55	—	—	100,35	3,99	—	—	—	98,65	4,05	99,95	4,—
1937 3 novembre	87,25	3,44	93,70	3,74	98,10	4,08	—	—	—	95,50	4,19	95,—	4,21
1 ^{er} décembre	86,—	3,49	93,—	3,76	97,75	4,09	—	—	—	96,80	4,13	96,15	4,16
1938 3 janvier	84,—	3,57	88,85	3,94	97,40	4,11	—	—	—	95,65	4,18	95,15	4,20
1 ^{er} février	84,75	3,54	88,40	3,96	97,05	4,12	—	—	—	96,—	4,17	95,35	4,19
2 mars	83,—	3,61	88,—	3,98	97,20	4,12	—	—	—	96,—	4,17	96,75	4,13
1 ^{er} avril	79,75	3,76	82,—	4,27	94,30	4,24	—	—	—	91,—	4,40	89,50	4,47
2 mai	78,—	3,85	81,20	4,31	92,45	4,33	—	—	—	91,—	4,40	90,—	4,44
1 ^{er} juin	73,—	4,11	80,—	4,37	90,20	4,43	—	—	—	84,75	4,72	84,55	4,73
1 ^{er} juillet	72,75	4,12	80,05	4,37	90,05	4,44	—	—	—	88,50	4,52	87,—	4,60
1 ^{er} août	71,—	4,23	79,25	4,42	88,15	4,54	—	—	—	85,—	4,71	84,—	4,76
1 ^{er} septembre	71,15	4,22	78,25	4,47	87,25	4,58	—	—	—	82,25	4,86	83,25	4,80
3 octobre	69,25	4,33	76,50	4,58	86,75	4,61	—	—	—	85,50	4,68	85,50	4,68
3 novembre	70,—	4,29	77,50	4,52	89,—	4,49	—	—	—	86,—	4,65	85,—	4,71
1 ^{er} décembre	69,25	4,33	78,50	4,46	89,37	4,48	486,—	3,60	4,88	83,80	4,77	84,35	4,74
1939 3 janvier	69,—	4,35	78,50	4,46	88,80	4,50	467,—	3,75	5,11	84,25	4,75	84,—	4,76

(1) Cette rubrique remplace celle relative à l'emprunt des Dommages de Guerre 1922, 4 p. c.

**IV. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
ET CONGOLAISES.**

a) Tableau rétrospectif
(milliers de francs).

17

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (Sociétés anonymes) (Sociétés en commandite par actions) (Sociétés de personnes à responsab. limitée)			
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augment. nominale	Montant libéré sur valeur nominale
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale				
1936.....	511	559.766	454.441	574	332.930	319.052	363	2.627.536	2.571.837	2.442.444
1937.....	452	350.879	284.968	937	327.861	316.285	473	5.056.092	3.797.925	3.655.773
1937 11 premiers mois.....	417	321.973	261.202	726	263.118	256.306	424	4.760.297	3.275.725	3.149.397
1938 11 premiers mois.....	333	220.547	188.294	993	265.715	258.919	272	1.287.024	1.143.580	1.075.680
1937 Septembre.....	29	36.535	32.922	60	18.207	18.117	41	170.195	193.361	172.821
Octobre.....	38	49.125	35.742	69	35.541	34.084	27	449.005	99.773	97.478
Novembre.....	25	10.300	7.198	74	25.444	23.703	35	900.934	283.013	230.693
Décembre.....	35	28.906	23.766	211	64.743	59.979	49	295.795	522.200	506.376
1938 Janvier.....	30	28.450	25.142	99	22.268	22.193	27	172.602	05.469	93.445
Février.....	27	26.560	25.050	82	22.634	22.393	21	110.192	58.569	58.443
Mars.....	37	15.300	14.176	118	25.060	23.758	35	70.209	86.511	78.655
Avril.....	38	27.191	20.951	108	34.459	33.717	45	134.302	376.866	365.920
Mai.....	29	15.370	11.896	83	20.931	20.235	33	95.898	61.115	59.701
Juin.....	40	23.393	18.524	62	17.145	15.744	21	65.853	79.746	51.196
Juillet.....	37	30.797	25.654	81	19.098	18.208	26	107.423	134.319	131.158
Août.....	14	2.790	2.593	70	31.587	31.208	14	109.775	80.174	74.849
Septembre.....	28	16.110	15.398	90	19.517	19.232	15	262.210	75.466	72.586
Octobre.....	30	11.606	10.246	96	22.893	22.673	16	39.090	27.983	27.586
Novembre.....	23	22.980	18.664	104	30.123	29.558	10	119.380	67.362	62.141

PÉRIODES	ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS		Ensemble des émissions Montant nominal	PRIMES D'ÉMISSION (1)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		ÉMISSIONS destinées au remboursem. d'anciens emprunts (4)	Emissions nettes (5)
	Nombre	Montant nominal			Apports en nature (2)	Incorporation de réserves au capital (3)		
1936.....	30	236.205	3.700.738	64.687	1.235.069	1.594.020	—	687.740
1937.....	47	2.021.550	6.498.215	400.495	721.690	2.331.933	2.370.828	1.254.620
1937 11 premiers mois.....	44	2.017.550	5.878.366	395.745	643.917	1.881.691	2.370.828	1.183.764
1938 11 premiers mois.....	21	392.190	2.022.032	6.375	480.009	782.726	162.500	506.223
1937 Septembre.....	8	247.200	495.303	—	34.206	141.712	145.000	150.142
Octobre.....	1	5.000	189.439	—	52.640	40.355	—	79.309
Novembre.....	—	—	318.757	33.750	58.206	111.911	—	125.227
Décembre.....	3	4.000	619.849	4.750	77.773	450.242	—	70.856
1938 Janvier.....	3	74.950	221.137	—	48.067	74.550	74.500	18.613
Février.....	4	24.025	131.788	—	54.040	23.637	—	52.234
Mars.....	3	50.400	177.271	4.000	30.034	42.757	—	98.198
Avril.....	1	12.500	451.016	2.000	74.598	318.097	—	42.393
Mai.....	2	20.000	117.416	375	34.593	30.586	—	47.028
Juin.....	3	118.600	238.884	—	43.992	16.200	68.000	75.872
Juillet.....	1	6.000	190.214	—	28.582	118.314	—	34.124
Août.....	—	—	114.551	—	31.360	72.495	—	4.795
Septembre.....	2	34.500	145.593	—	60.555	19.125	10.000	52.036
Octobre.....	1	49.215	111.697	—	26.655	22.590	—	60.475
Novembre.....	1	2.000	122.465	—	47.533	44.375	—	20.455

- (1) Non comprises dans les montants libérés.
(2) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.
(3) Comprises dans les augmentations de capital.
(4) Comprises dans les augmentations de capital et les émissions d'obligations.
(5) Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations autres qu'en espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

IV. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES.

b) Détail des émissions

(milliers de francs).

NOVEMBRE 1938.

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS (1)						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)				ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS (2)			Primes d'émission (non com- prises dans les mont- ants libérés)	LIBÉRAT. AUTRES QU'EN NUMÉRAIRE		DISSOLUT. DE SOCIÉTÉS (1) (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)				RÉDUCTIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandites par actions) (sociétés de personnes à resp. limitée)	
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	dont em- prunts de con- version		Appor- tis en nature (com- pris dans les consti- tutions et augmentations de capital)	Incor- porations de réser- ves au capital (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale											Nombre	Montant	Nombre	Montant		
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		—	—	—	—	—	—	—	—
1. Banques privées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Assurances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Opérations financières	4	4.360	4.320	1	760	760	2	7.300	1.300	1.060	1	2.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Importations, exportations	1	100	100	1	500	500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Commerce de métaux	—	—	—	2	764	764	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Commerce d'habillement et d'ameublement	1	150	150	10	2.579	2.579	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Commerce de produits alimentaires	—	—	—	10	3.593	3.453	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8. Commerces divers	8	3.620	3.596	35	6.212	5.842	3	320	530	410	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9. Sucreries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10. Meuneries	—	—	—	—	—	—	1	60	1.440	1.440	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11. Brasseries	1	1.700	1.700	1	1.000	1.000	1	100	900	450	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12. Distilleries d'alcool	—	—	—	2	430	430	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13. Autres industries alimentaires	1	100	44	4	1.023	1.023	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14. Carrières	—	—	—	—	—	—	1	71.500	10.000	10.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
15. Charbonnages	—	—	—	—	—	—	1	—	20.000	20.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
16. Mines et industries extractives	—	—	—	—	—	—	2	6.000	3.500	800	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
17. Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
18. Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
19. Constructions électriques	1	250	250	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
20. Hôtels, théâtres, cinémas	1	200	200	2	350	350	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
21. Imprimerie, publicité	1	550	550	1	234	234	2	5.100	1.921	1.650	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
22. Textiles (lin, coton, laine, soie)	—	—	—	1	450	450	1	400	300	60	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
23. Matériaux artificiels et céramiques	—	—	—	3	1.588	1.588	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
24. Métallurgie et construction mécanique	2	1.750	1.457	9	2.410	2.410	1	1.000	1.271	1.271	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
25. Construction (bâtiment et travaux publ.)	—	—	—	6	1.184	1.129	1	1.000	500	500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
26. Papeteries (industries)	—	—	—	—	—	—	1	24.000	24.000	24.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
27. Plantations et sociétés coloniales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
28. Produits chimiques	—	—	—	3	714	714	1	100	200	200	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
29. Industries du bois	1	10.000	6.180	2	1.550	1.550	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
30. Tanneries et corroiries	—	—	—	2	2.500	2.500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
31. Automobiles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
32. Verreries et cristalleries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
33. Glaceries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
34. Industries diverses	1	200	117	6	1.972	1.972	1	2.500	1.500	300	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
35. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
36. Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
37. Navigation et aviation	—	—	—	1	50	50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
38. Télégraphes, téléphones	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
39. Tramways électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
40. Autobus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
41. Transports non dénommés	—	—	—	2	260	260	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
42. Divers non dénommés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAUX...	23	22.980	18.664	104	30.123	29.558	19	119.380	67.362	62.141	1	2.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(1) Coopératives et Unions du Crédit : 11 sociétés constituées au capital minimum de 178.000 fr.; 5 sociétés dissoutes au capital minimum de 230.507 fr.

(2) Non compris les émissions au fur et à mesure des besoins de : 1^o — 75 millions de bons de caisse par Brufina; 2^o — 50 millions d'obligations par le Crédit Foncier de Belgique.

IV. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES.

c) Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé
(milliers de francs).

NOVEMBRE 1938.

17

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (soc. de pers. à respons. limitée)			ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS		PRIMES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES		DISSOLUTIONS		RÉDUCTIONS DE CAPITAL Montant
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Montant nominal	dont emprunts de conversion		Apports en nature (1)	Incorporations de réserves au capital (2)	Liquidations	Fusions	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale									Montant	Montant	
							Montant										

1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité.

Belgique	23	22.980	18.664	104	30.123	29.558	19	119.380	67.362	62.141	1	2.000	—	—	47.533	44.375	103.761	—	78.598
Belgique et étranger ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Congo	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL...	23	22.980	18.664	104	30.123	29.558	19	119.380	67.362	62.141	1	2.000	—	—	47.533	44.375	103.761	—	78.598

2. — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé.

1 million et moins ..	18	3.580	3.377	99	21.923	21.498	11	14.120	5.080	3.730	—	—	—	—	18.525	—	5.161	—	4.217
de 1 à 5 millions ...	4	9.400	9.107	5	8.200	8.060	5	9.760	8.282	4.411	1	2.000	—	—	13.229	375	3.600	—	2.881
de 5 à 10 millions ...	1	10.000	6.180	—	—	—	1	71.500	10.000	10.000	—	—	—	—	15.779	—	—	—	—
de 10 à 20 millions ..	—	—	—	—	—	—	1	—	20.000	20.000	—	—	—	—	—	20.000	—	—	—
de 20 à 50 millions ..	—	—	—	—	—	—	1	24.000	24.000	24.000	—	—	—	—	—	24.000	—	—	—
de 50 à 100 millions ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	95.000	—	71.500
plus de 100 millions ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL...	23	22.980	18.664	104	30.123	29.558	19	119.380	67.362	62.141	1	2.000	—	—	47.533	44.375	103.761	—	78.598

(1) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.
(2) Compris dans les augmentations de capital.

18
19

V. — RECOURS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES D'UTILITE PUBLIQUE A L'EMPRUNT.

VI. — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES (1).

PÉRIODES	RECOURS DES POUVOIRS PUBLICS A L'EMPRUNT (2)		OPÉRATIONS BANCAIRES DU CRÉDIT COMMUNAL				PÉRIODES	Montants d'après les droits d'inscription perçus
			Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis pour le paiement de :					
			Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires			
			en Belgique	à l'étranger	Prélèvements sur compte	Remboursem. nets		
	(milliers de fr.)	(millions)	(milliers de fr.)					(milliers fr.)
1936	2.301.500	£ 8,6 Kr. suéd. 20 flor. P.-B. 48 £ 5	389.835	179.622	213.976	244.513	1936 Moyen. mens.	190.488
1937	6.955.000	—	451.491	205.369	200.606	206.350	1937 Moyen. mens.	211.092
1937 Septembre ..	935.000	—	35.594	4.761	13.506	14.247	1937 Septembre ..	192.470
Octobre ...	—	—	50.259	7.082	12.247	23.894	Octobre ...	228.218
Novembre ...	—	—	59.908	11.358	10.327	29.894	Novembre ...	211.192
Décembre ...	—	£ 5	47.930	62.582	11.663	23.006	Décembre ...	242.077
1938 Janvier ...	—	—	51.979	7.298	23.480	25.500	1938 Janvier ...	206.074
Février ...	609.875	—	39.491	12.062	20.361	19.974	Février ...	216.760
Mars ...	—	—	61.551	21.313	22.293	9.749	Mars ...	248.938
Avril ...	—	—	73.431	15.877	21.639	5.296	Avril ...	290.964
Mai ...	—	—	65.249	11.448	16.789	6.973	Mai ...	283.647
Juin ...	—	(3)	62.110	19.630	23.093	6.092	Juin ...	246.895
Juillet ...	250.000	—	65.551	17.636	18.628	15.840	Juillet ...	236.207
Août ...	—	—	67.847	19.274	20.145	25.848	Août ...	207.602
Septembre ...	—	—	63.467	26.997	22.348	18.015	Septembre ...	231.556
Octobre ...	1.000.000	—	36.289	17.849	13.619	36.747	Octobre ...	210.985
Novembre ...	(4) 675.000	—	52.109	11.470	11.426	38.898	Novembre ...	190.178

(1) Y compris les renouvellements au bout de quinze ans, qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

(2) Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc.

(3) Le Gouvernement belge a conclu, en juin 1938, un emprunt de 35 millions de florins P.-B. en Bons du Trésor à 3 mois renouvelables trois fois à son gré.

(4) Emprunt à lots Crédit Communal — 600 millions — 4 p. c., émis à 96.

Emprunt Caisse Nationale de Crédit aux Classes moyennes — 75 millions — 3,25 p. c., émis au pair.

LES FINANCES PUBLIQUES.

I. — RENDEMENT DES IMPOTS (d'après le « Moniteur belge »).

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercices (non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs).

25

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
1936.....	3.028	2.857	3.183	9.068	—
1937.....	2.998	3.027	3.653	9.679	—
1937 Septembre.....	189	249	325	763	7.211
Octobre.....	231	253	324	808	8.019
Novembre.....	250	250	289	789	8.809
Décembre.....	276	280	314	870	9.679
1938 Janvier.....	431	221	267	919	919
Février.....	187	213	273	673	1.592
Mars.....	214	282	322	818	2.410
Avril.....	270	266	304	830	3.240
Mai.....	262	243	279	784	4.024
Juin.....	187	262	271	721	4.745
Juillet.....	221	264	266	751	5.496
Août.....	236	261	253	750	6.246
Septembre.....	253	255	285	793	7.039
Octobre.....	391	266	279	936	7.975
Novembre.....	337	255	251	843	8.817

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 30 novembre 1938 pour les exercices 1937 et 1938 (non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs).

	Exercice 1937 (2)		Exercice 1938		Novembre 1938	
	Recettes effectuées	Évaluations budgétaires	Recettes effectuées	Évaluations budgétaires	Recettes effectuées pour	
					l'exercice 1937 (2)	l'exercice 1938
I. Contributions directes.....	2.824	3.116	2.369	1.964	—	337
II. Douanes et accises.....	3.017	2.815	2.757	2.820	—	255
dont douanes.....	1.587	1.531	1.407	1.504	—	121
accises.....	1.204	(1) 1.273	1.158	(1) 1.303	—	115
III. Enregistrement.....	3.651	3.246	3.049	3.636	—	251
dont enregistrement et transcription.....	546	485	438	472	—	33
successions.....	254	206	218	183	—	19
timbre et taxes assimilées.....	2.816	2.515	2.356	2.956	—	196
Total...	9.492	9.177	8.175	8.420	—	843
Différence par rapport aux évaluat. budgétaires..	+ 315		— 245			

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile; la remise des déclarations par le contribuable et l'établissement des rôles par l'administration prennent, en effet, un certain temps. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à partir de la clôture de l'exercice.

(1) Accises et taxes spéciales de consommation.

(2) Exercice clos depuis le 31 mai 1938.

	4 ^e trimestre 1937	1 ^{er} trimestre 1938	2 ^e trimestre 1938	3 ^e trimestre 1938
Opérations en deniers (millions de francs).				
RECETTES.				
Dotations ordinaires pour l'amortissement de la dette consolidée	754	908	49	175
Excédents non employés de la dotation du 6 ½ % américain à affecter à la constitution d'une réserve productive (article 16 de la loi du 24 juillet 1927)	—	3	—	—
Intérêts et coupons encaissés	1	2	—	3
Produit net de la réserve du 6 ½ % américain	2	2	3	4
Retenues pour caisse de pensions, à régulariser	—	—	—	—
Cession de titres du portefeuille	—	3	—	19
Cession de titres acquis en vertu de l'article 24 de l'arrêté royal du 11 mai 1935	581	653	317	104
Intérêts sur titres acquis en vertu de l'arrêté royal du 11 mai 1935	1	22	3	11
Intérêts et amortissement du portefeuille des anciennes caisses de pensions (article 1 ^{er} des arrêtés royaux n ^{os} 221 et 222 du 27 décembre 1935)	7	25	4	13
Recettes du trimestre ...	1.345	1.619	376	389
DÉPENSES.				
Coût des titres de la dette consolidée rachetés ou remboursés pour l'amortissement	774	116	758	174
Remboursement au Trésor d'une partie de la dotation afférente aux emprunts américains convertis.	0,7	—	—	—
Frais relatifs à l'amortissement de la dette consolidée	0,9	2	0,1	0,3
Frais généraux	0,1	0,1	0,1	0,1
Coût des titres acquis en vertu de l'article 24 de l'arrêté royal du 11 mai 1935	681	673	361	173
Coût des titres acquis en vertu de l'article 11, 2 ^e alinéa, de la loi du 23 juillet 1926	3	—	—	39
Versement au Trésor du produit net de la réserve du 6 ½ % américain pour 1937	—	—	10	—
Versement au Trésor des intérêts et de l'amortissement du portefeuille des anciennes caisses de pensions	—	—	46	29
Prorata de coupons sur titres acquis par le Fonds de régularisation du marché des rentes	12	—	—	—
Régularisation des retenues pour caisses de pensions	—	—	—	—
Dépenses du trimestre ...	1.472	791	1.175	416
Solde favorable à fin de trimestre ...	506	1.333	535	507
Opérations en titres (millions de francs).				
AMORTISSEMENT DE LA DETTE CONSOLIDÉE.				
Capital nominal des titres rachetés ou remboursés pour l'amortissement pendant le trimestre ..	685	116	591	169
CONVERSION DE LA DETTE FLOTTANTE.				
Montant des Bons du Trésor convertis en actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer belges jusqu'à la fin du trimestre	4.175	4.175	4.175	4.175
ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.				
Capital nominal des titres : a) émis contre espèces	824	824	824	824
b) échangés contre Bons du Trésor non estampillés	4.175	4.175	4.175	4.175
Solde disponible à la fin du trimestre	4.999	4.999	4.999	4.999
Total de la première émission (article 2 de la loi du 24 décembre 1927)	5.000	5.000	5.000	5.000
Non émis	5.000	5.000	5.000	5.000
Capital nominal des titres remis au Fonds d'amortissement (art. 11 de la loi du 23 juillet 1926).	10.000	10.000	10.000	10.000
PORTEFEUILLE DE TITRES A LA FIN DU TRIMESTRE.				
Valeurs acquises en vertu de l'article 11, 2 ^e alinéa, de la loi du 23 juillet 1926	99	94	94	115
PORTEFEUILLE DE LA RÉSERVE DU 6 ½ % AMÉRICAIN A LA FIN DU TRIMESTRE.				
Valeurs acquises en exécution de l'article 16 de la loi du 24 juillet 1927	269	269	269	269
PORTEFEUILLE DU FONDS DE RÉGULARISATION DU MARCHÉ DES BENTES A LA FIN DU TRIMESTRE.				
Valeurs acquises en exécution de l'article 24 de l'arrêté royal du 11 mai 1935	941	972	1.001	1.012
PORTEFEUILLE DES ANCIENNES CAISSES DE PENSIONS A LA FIN DU TRIMESTRE.				
Valeurs déposées au Fonds d'amortissement en exécution de l'article 1 ^{er} des arrêtés royaux n ^{os} 221 et 222 du 27 décembre 1935	1.051	1.047	1.046	1.041
DÉPÔTS PAR DES FONDATIONS EN VUE DE LA DÉLIVRANCE D'INSCRIPTIONS NOMINATIVES 4 %, 3 ^e SÉRIE.				
Valeurs déposées au Fonds d'amortissement en vertu de l'arrêté royal n ^o 267 du 28 mars 1936.	334	335	335	335

II. — SITUATION TRIMESTRIELLE DU FONDS D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE
(suite).

26

	Au 31 décembre 1937	Au 31 mars 1938	Au 30 juin 1938	Au 30 septemb. 1938
Bilan (milliers de francs).				
ACTIF.				
Banques, chèques postaux et caisse	194.189	547.499	223.003	199.743
Placements temporaires en devises étrangères	3.745	3.788	3.719	3.648
Provisions d'amortissement constituées chez les banquiers étrangers	59.231	145.163	51.349	53.201
Remboursement de titres amortissables par tirages, à ventiler	—	402.166	20.007	14.305
Dotations échues, restant à encaisser	14.082	22	1.614	891
Ordonnances en portefeuille	23	—	—	—
Taxes et frais avancés à récupérer	68	22	9	332
Placements de la réserve de l'emprunt 6 ½ % américain	234.583	234.623	234.904	234.912
Portefeuille-titres (au prix de revient)	505.921	1.333.283	534.605	507.032
	87.211	84.563	84.555	104.717
Total actif...	593.132	1.417.846	619.160	611.749
PASSIF.				
Soldes des dotations à affecter à l'amortissement :				
a) en francs belges	92.811	798.450	183.968	182.952
b) en devises	59.231	145.163	51.349	53.201
Réserve de l'emprunt 6 ½ % américain	235.770	241.226	234.347	238.842
Fonds de régularisation du marché des rentes	52.470	54.474	13.264	14.606
Produit du portefeuille des anciennes caisses de pensions	46.083	71.546	29.437	13.117
Solde disponible :				
Partie non utilisée du produit net de l'émission d'actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer belges	54.083	54.083	54.083	54.083
Contributions volontaires	4.104	4.104	4.104	4.104
Excédent des revenus sur les charges	58.187	58.187	58.187	58.187
	48.580	48.801	48.609	50.844
	106.767	106.988	106.796	109.031
Total passif...	593.132	1.417.846	619.160	611.749

Compte de pertes et profits
(milliers de francs).

DOIT.				
Frais d'administration	74	93	111	102
Frais relatifs à l'amortissement	925	1.623	127	311
Excédent des revenus sur les charges pour le trimestre	999	1.716	238	413
	—	221	—	2.234
Total...	999	1.937	238	2.647
AVOIR.				
Intérêts et coupons encaissés	624	1.937	46	2.647
Excédent des charges sur les revenus pour le trimestre	375	—	192	—
Total...	999	1.937	238	2.647
Solde favorable à fin de trimestre...	48.579	48.801	48.609	50.843

LES REVENUS ET L'ÉPARGNE.

I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES.

a) Mois de novembre 1938.

30

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (2)	Coupons d'obligations bruts (1)
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			

(milliers de francs)

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique.

1a Banques privées	1	1	—	1.000	382	91	—	—	—	—
1b Banques d'intérêt public	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Assurances	3	2	1	1.511	2.143	732	77	314	—	—
3. Opérations financières	29	21	8	456.656	428.394	13.431	4.196	11.746	88.357	3.718
4. Exportations, importations	4	3	1	27.200	7.881	2.981	29	2.800	—	—
5. Commerce de fer et métaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Comm. d'habil. et d'ameubl.	6	4	2	2.225	500	16	138	—	21.175	1.050
7. Comm. de prod. alimentaires	11	7	4	8.218	1.744	630	307	365	—	—
8. Commerces divers	40	32	8	67.804	9.372	13.126	660	10.084	875	42
9. Sucreries	1	1	—	1.800	3.313	10	—	—	—	—
10. Meuneries	—	—	—	—	—	—	—	—	190	11
11. Brasseries	7	7	—	72.280	52.658	10.442	—	7.343	2.100	126
12. Distilleries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13. Autres industr. alimentaires	4	3	1	1.565	250	167	39	—	—	—
14. Carrières	3	2	1	15.500	1.073	11	133	—	—	—
15. Charbonnages	4	4	—	152.250	213.276	36.237	—	30.427	98.265	4.844
16. Mines et autres industr. extr.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
17. Gaz	2	2	—	26.400	14.751	4.359	—	3.386	—	—
18. Electricité	6	6	—	604.452	54.479	85.146	—	67.002	25.480	1.148
19. Constructions électriques	2	2	—	1.625	1.331	660	—	450	1.740	101
20. Hôtels, théâtres, cinémas	10	8	2	59.299	5.691	3.705	68	2.506	—	—
21. Imprimerie, publicité	6	4	2	7.450	703	425	29	244	—	—
22. Textiles	18	14	4	340.797	68.172	28.198	1.294	18.255	8.775	575
23. Mat. art. et prod. céramiques	4	3	1	5.770	17.695	1.660	27	1.107	1.907	105
24. Métallurg. et constr. mécan.	35	32	3	1.092.639	970.042	223.293	35	140.161	59.380	2.810
25. Constructions (bât. ettr. pub.)	2	2	—	12.800	2.581	1.852	—	1.275	—	—
26. Papeteries	1	—	1	2.100	3.339	—	59	—	—	—
28. Produits chimiques	6	5	1	423.687	45.376	50.326	24	41.273	—	—
29. Industries du bois	1	—	1	500	347	—	477	—	6.250	281
30. Tanneries et corroiries	2	2	—	4.750	38	178	—	63	—	—
31. Automobiles	1	1	—	5.000	682	—	—	—	—	—
32. Verreries et cristalleries	3	2	1	17.375	21.796	920	374	422	338	20
33. Glaceries	1	1	—	50.000	26.066	6.869	—	8.000	—	—
34. Industries diverses	17	11	6	42.925	7.852	1.125	292	452	5.320	266
35. Chemins de fer	1	1	—	—	3.996	3.500	—	3.200	2.110	63
36. Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
37. Navigation et aviation	6	4	2	1.831	1.697	1.070	48	709	24.229	1.211
38. Télégraphe et téléphone	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
39. Tramways électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	3.759	141
40. Autobus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
41. Transports non dénommés	3	3	—	650	111	162	—	165	—	—
42. Divers non dénommés	5	2	3	6.710	564	374	11	359	—	—
TOTAL...	245	192	53	3.514.769	1.956.889	491.696	8.317	352.108	350.250	16.521

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge.

1. Banques priv. et soc. financ.	3	2	1	78.000	105.606	10.019	1.435	9.900	—	—
2. Sociétés commerciales	4	4	—	164.500	11.223	17.887	—	11.072	—	—
3. Sociétés industrielles	2	2	—	290.000	25.517	77.181	—	65.112	24.500	1.055
4. Sociétés agricoles	4	3	1	98.250	36.583	39.139	943	14.808	—	—
5. Services publics	1	1	—	66.500	40.040	6.775	—	7.038	—	—
TOTAL...	14	12	2	697.250	218.969	151.001	2.378	107.930	24.500	1.055

C. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger.

1. Sociétés d'électricité	1	1	—	10.000	18.462	160	—	160	36	2
2. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	5.995	270
3. Tramways	1	—	1	22.000	2.364	—	390	—	1.209	48
4. Plantations et sociétés colon.	1	—	1	22.500	24.264	—	1.854	—	—	—
5. Sociétés diverses	3	2	1	40.612	3.100	2.945	822	2.365	—	—
TOTAL...	6	3	3	95.112	338	3.105	3.066	2.525	7.240	320
Total général...	265	207	58	4.307.131	2.175.520	645.802	13.761	462.563	381.990	17.896

(1) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de novembre: (milliers de francs)

Coupons d'emprunts intérieurs de l'État	33.960
Coupons d'emprunts de la Colonie	—
Coupons d'emprunts des provinces et des communes	11.773
Coupons d'emprunts d'organismes divers	35.017

TOTAL... 80.750

Coupons d'emprunts extérieurs de l'État	39.750
Coupons d'emprunts extérieurs de la ville d'Anvers	—

(2) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES (suite).

b) Tableau rétrospectif.

30

PÉRIODES	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividende brut distribué	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligat. bruts
	recensées	en bénéf.	en perte			bénéfice	perte			
(milliers de francs)										
1936.....	7.478	5.478	2.000	44.979.711	17.204.061	4.216.978	1.169.540	2.869.383	10.504.183	565.925
1937.....	7.611	5.887	1.724	45.890.185	17.761.760	5.289.888	469.276	3.787.107	9.223.488	476.458
1937 11 premiers mois.....	6.676	5.216	1.460	40.774.243	16.247.483	4.737.086	423.493	3.403.422	8.626.484	445.886
1938 11 premiers mois.....	6.738	5.200	1.538	43.306.557	16.554.145	5.695.177	339.593	3.953.083	7.496.220	352.437
1937 Septembre.....	249	196	53	1.019.515	271.730	130.857	8.180	78.302	492.304	25.593
Octobre.....	545	446	99	4.689.059	1.243.373	494.663	47.336	348.026	1.013.402	46.091
Novembre.....	277	230	47	3.733.015	2.004.919	584.120	6.792	463.727	401.720	19.273
Décembre.....	293	232	61	3.462.210	1.318.773	409.521	17.031	289.738	597.004	30.572
1938 Janvier.....	122	108	14	1.019.857	304.013	175.450	2.143	87.038	1.150.958	60.927
Février.....	175	141	34	575.811	137.340	44.678	8.260	26.536	419.736	19.550
Mars.....	1.332	1.042	290	4.853.781	2.372.517	657.439	35.159	504.800	499.368	24.852
Avril.....	1.685	1.300	385	8.238.525	2.342.647	986.362	56.700	652.481	1.023.060	45.322
Mai.....	1.179	914	265	8.774.632	4.707.102	1.126.265	53.121	844.914	383.850	18.078
Juin.....	615	457	158	3.108.611	724.821	349.444	31.433	238.992	664.370	33.293
Juillet.....	418	330	88	5.924.694	1.889.757	986.934	45.700	646.614	979.321	43.497
Août.....	170	125	45	1.168.178	343.321	99.087	12.180	68.757	494.033	22.256
Septembre.....	238	172	66	887.013	338.430	99.188	12.968	65.034	458.104	21.984
Octobre.....	539	404	135	4.448.324	1.218.677	524.528	68.168	355.354	1.007.432	43.252
Novembre.....	265	207	58	4.307.131	2.175.520	645.802	13.761	462.563	381.990	17.896

(1) En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

II. — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE.

a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne (1)

(milliers de francs).

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période (2)	Nombre de livrets à fin d'année
1936.....	3.034.068	2.469.677	564.390	11.455.993	5.694.797
1937.....	3.501.365	2.800.663	700.702	12.489.170	5.844.595
1937 Octobre.....	286.243	251.613	34.630	12.065.465	
Novembre.....	258.529	210.600	47.929	12.113.394	
Décembre.....	294.514	251.214	43.300	12.489.170	
1938 Janvier.....	398.603	201.090	197.513	12.686.683	
Février.....	295.300	221.764	73.536	12.760.219	
Mars.....	246.737	328.490	— 81.753	12.678.466	
Avril.....	270.721	277.883	— 7.162	12.671.304	
Mai.....	255.455	428.875	— 173.420	12.497.884	
Juin.....	245.881	258.729	— 12.848	12.485.036	
Juillet.....	283.123	237.882	45.241	12.530.277	
Août.....	252.373	237.395	14.978	12.545.255	
Septembre.....	154.945 (3)	537.295 (3)	— 382.350 (3)	12.170.033 (3)	
Octobre.....	384.817 (3)	324.188 (3)	60.629 (3)	12.230.662 (3)	
Novembre.....	284.146 (3)	190.455 (3)	93.691 (3)	12.324.353 (3)	
Décembre.....	247.840 (3)	253.192 (3)	— 6.352 (3)	12.319.001 (3)	

(1) Ces chiffres donnent les mouvements de l'épargne pure.

(2) Les soldes des années 1936 et 1937 et celui de décembre 1937 comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

(3) Chiffres approximatifs.

b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite

(milliers de francs).

PÉRIODES	TRAVAILLEURS MANUELS et versements libres en dehors du cadre des lois d'assurances obligatoires (lois des 15 décembre 1937 et 16 mars 1865)	EMPLOYÉS (lois des 10 mars 1925 et 18 juin 1930)	OUVRIERS MINEURS (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937)	Total
1936.....	259.283	40.430	11.880	311.593
1937.....	298.675	44.386	14.241	357.302
1938 Janvier.....	28.914	3.839		
Février.....	26.359	3.845		
Mars.....	27.875	4.610	4.472	99.914
Avril.....	27.831	4.093		
Mai.....	27.031	3.898	4.501	95.639
Juin.....	24.399	3.886		
Juillet.....	25.405	4.673		
Août.....	25.338	4.234	4.564	
Septembre.....				
Octobre.....				
Novembre.....			4.534	
Décembre.....				

31

III. — INDICE TRIMESTRIEL DES SALAIRES. (Base : moyenne des salaires en 1933 = 100.)

PÉRIODES	INDICE GÉNÉRAL	INDICES PAR INDUSTRIES																				INDICES des salaires horaires moyens par catégorie d'industrie				
		Cokeries	Carières, cimenteries, marbreries	Métallurgie				Industries céramiques, briqueteries	Industries verrières	Industries chimiques	Industries alimentaires	Industries textiles			Construction et travaux publics	Bois et ameublement	Peaux et cuirs	Tabacs	Papier		Art et précision	Transports		Gaz et électricité	Industries de	
				Sidérurgie	Métaux non ferreux	Fonderies, constructions mécan. et métalliques	Ensemble					Lin, coton, chanvre et jute	Laine, tapis, bonneterie, confection	Ensemble					Fabriques	Imprimerie et transformation		Travail des ports, camionneurs	Chemins de fer (1)		Ensemble (1)	biens de production

a) Indice des salaires horaires moyens.

1936	Juillet	101	107	97	109	107	97	103	98	99	102	98	101	98	99	98	96	102	106	—	99	101	113	102	104	101	103	99
	Août	102	108	99	110	109	98	104	98	100	103	99	102	98	100	98	103	111	100	101	100	113	102	105	101	104	100	100
	Octobre	102	106	98	111	106	97	103	100	100	103	99	101	97	99	100	96	105	109	—	100	100	114	102	105	101	103	100
	Décembre	103	108	97	114	109	97	105	100	100	104	101	103	97	100	101	96	106	109	—	100	97	117	101	104	102	105	100
1937	Mars	105	111	102	116	112	103	109	101	104	107	103	104	160	102	103	99	109	108	107	102	101	121	97	101	102	103	
	Juin	109	114	104	125	114	104	113	108	105	109	105	105	100	102	108	101	112	104	—	104	105	122	105	108	106	111	104
	Septembre	112	118	108	129	119	110	118	112	106	112	106	107	107	107	108	102	113	108	122	106	109	122	107	110	107	114	107
	Décembre	114	121	108	129	121	112	119	115	108	114	108	109	108	109	111	105	115	109	115	106	114	130	113	116	110	117	109
1938	Mars	116	123	112	130	121	115	121	110	112	115	108	111	110	111	112	106	116	113	115	108	117	127	110	113	111	118	111
	Juin	116	123	111	132	121	113	121	109	112	116	109	112	110	111	112	108	115	112	—	109	115	125	109	112	111	118	111
	Septembre	117	123	108	132	121	113	121	109	111	117	109	111	109	110	114	109	115	113	—	110	115	125	115	115	111	119	110

b) Indice des salaires des ouvriers qualifiés ou spécialisés.

1936	Juillet	102	105	99	107	105	101	104	95	99	101	97	104	95	99	98	102	100	103	—	100	94	117	—	—	99	102	99
	Août	103	105	101	109	109	101	105	94	100	103	97	106	96	101	98	103	101	108	—	100	96	117	—	—	99	103	100
	Octobre	103	105	101	111	104	101	105	96	99	103	99	105	95	100	100	101	102	109	—	101	95	119	—	—	99	102	100
	Décembre	105	105	100	113	108	102	107	96	101	103	101	108	96	102	101	101	102	110	—	101	97	120	—	—	101	104	101
1937	Mars	107	108	104	117	111	107	111	99	106	106	101	109	95	102	103	106	106	110	108	103	97	120	—	—	102	108	103
	Juin	111	112	105	127	113	109	116	102	107	109	103	110	96	103	106	106	110	109	—	104	98	122	—	—	106	110	105
	Septembre	114	115	111	136	117	115	123	104	109	111	106	112	101	107	108	107	112	113	124	106	102	126	—	—	107	115	107
	Décembre	116	117	113	133	120	117	123	106	106	114	106	115	102	109	110	111	114	115	127	105	110	128	—	—	111	117	109
1938	Mars	117	116	114	132	120	120	124	107	112	114	106	116	104	110	111	111	116	115	127	106	112	125	—	—	112	118	111
	Juin	118	114	114	136	120	117	124	106	110	116	107	116	105	111	113	112	114	115	—	107	110	127	—	—	112	117	111
	Septembre	118	114	116	145	120	115	127	106	111	116	107	113	104	108	114	115	115	116	—	108	110	128	—	—	112	119	111

c) Indice des salaires des ouvriers non qualifiés ni spécialisés.

		INDICES PAR INDUSTRIES																				VARIATIONS selon régimes (2)							
		Cokeries	Carières, cimenteries, marbreries	Métallurgie				Industries céramiques, briqueteries	Industries verrières	Industries chimiques	Industries alimentaires	Industries textiles			Construction et travaux publics	Bois et ameublement	Peaux et cuirs	Tabacs	Papier		Art et précision	Transports		Gaz et électricité	I	II	III		
				Sidérurgie	Métaux non ferreux	Fonderies, constructions mécan. et métalliques	Ensemble					Lin, coton, chanvre et jute	Laine, tapis, bonneterie, confection	Ensemble					Fabriques	Imprimerie et transformation		Travail des ports, camionneurs	Chemins de fer (1)		Ensemble (1)	I	II	III	
1936	Juillet	104	105	94	112	108	103	107	103	109	107	97	101	99	100	99	97	100	104	—	101	113	117	—	—	102	101	101	100
	Août	105	105	96	114	109	102	107	103	111	108	99	103	103	103	101	100	100	107	—	103	114	118	—	—	103	103	102	101
	Octobre	106	105	96	117	108	104	109	103	111	108	100	102	102	102	100	101	108	—	—	105	113	120	—	—	104	103	101	100
	Décembre	107	105	96	120	111	105	111	102	113	109	103	105	103	104	103	100	108	110	—	104	115	120	—	—	105	103	103	101
1937	Mars	110	108	99	123	114	109	115	105	119	113	104	106	105	105	106	103	110	109	106	105	121	126	—	—	107	108	104	102
	Juin	114	112	101	141	116	109	122	114	119	116	106	106	106	106	109	103	112	108	—	108	122	123	—	—	102	111	106	103
	Septembre	117	115	106	147	121	114	127	116	117	119	108	108	109	108	112	107	115	113	122	110	127	125	—	—	103	114	110	104
	Décembre	118	117	108	140	123	117	126	112	113	122	109	111	111	111	114	107	116	115	115	110	134	128	—	—	115	116	112	106
1938	Mars	119	116	110	142	123	120	128	116	118	122	109	113	111	112	115	109	118	115	115	114	136	123	—	—	116	117	114	107
	Juin	119	114	107	145	122	118	128	118	116	123	109	112	112	112	116	109	116	115	—	114	133	124	—	—	114	118	113	108
	Septembre	121	114	107	151	122	120	132	119	119	124	108	114	111	112	118	110	117	116	—	116	134	124	—	—	115	119	113	113

(1) Nous ne possédons pas d'éléments pour le calcul des indices des salaires des ouvriers qualifiés et non qualifiés des chemins de fer. Seul le salaire moyen nous est connu.
 (2) Régime I : variations suivant indices des prix de détail ou barèmes des prix de vente.
 Régime II : commissions paritaires ou autres organismes de conciliation.
 Régime III : décisions patronales individuelles ou offre et demande.

LE MOUVEMENT DES AFFAIRES.

I. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION.

35

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					Vitesse de circulation de la monnaie dans les banques (3)	CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES			
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES			COMPTANT			TERME
	Nombre de chambres à fin de période	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)		Nombre de séances	Nombre de particip. à fin de période	Montant liquidé (millions de francs) (1)	Montant liquidé (millions de francs) (1)
1936 Moyenne mensuelle	38 (2)	326	27.031	157	20.261	4,76	21	287 (2)	943	103
1937 Moyenne mensuelle	38 (2)	343	31.057	167	22.648	5,45	20	320 (2)	1.152	174
1937 Octobre	38	348	35.317	169	26.358	—	21	319	1.015	210
Novembre	38	331	26.649	162	18.914	—	19	320	608	90
Décembre	38	357	32.457	175	23.605	5,81	22	320	615	99
1938 Janvier	38	336	32.895	167	24.711	—	21	320	582	83
Février	38	313	26.436	155	19.325	—	20	320	567	104
Mars	38	344	33.582	171	24.972	5,56	22	320	746	91
Avril	38	327	30.386	160	22.507	—	19	320	558	79
Mai	38	354	42.960	180	33.535	—	20	320	723	139
Juin	38	336	32.489	166	25.315	7,17	21	320	396	79
Juillet	38	330	28.850	161	21.596	—	19	320	375	67
Août	38	326	31.781	161	24.620	—	22	300	363	68
Septembre	38	320	34.021	157	24.430	7,36	22	300	386	86
Octobre	38	334	36.304	162	28.471	—	21	305	647	94
Novembre	38	320	26.223	157	19.469	—	19	305	409	54
Décembre	38	344	30.484	169	22.346	—	21	305	405	47

(1) Dans ce montant, les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois.

(2) Au 31 décembre.

(3) Rapport des capitaux compensés par trimestre au solde, à la fin du trimestre, des dépôts en comptes à vue et à moins de 30 jours.

II. — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

(millions de francs).

36

PÉRIODES	Nombre de comptes à fin de période	Avoir global (moyenne journalière)	CRÉDIT		DÉBIT		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation (2)
			Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1936 Moyenne mensuelle	(1) 388.796	3.312	4.428	10.804	4.373	10.805	30.409	88,0	4,58
1937 Moyenne mensuelle	(1) 412.126	3.666	4.925	12.393	4.900	12.409	34.627	89,0	4,72
1937 Octobre	409.879	3.708	5.315	12.880	5.060	12.914	36.168	88,2	4,66
Novembre	412.326	3.769	4.553	11.993	4.571	12.007	33.124	88,4	4,58
Décembre	412.126	3.873	5.485	13.781	5.303	13.803	38.372	89,2	4,74
1938 Janvier	414.432	3.855	5.706	13.923	5.628	13.946	39.202	89,0	5,08
Février	416.568	3.780	4.367	11.709	4.589	11.723	32.388	89,1	4,50
Mars	418.318	3.563	4.912	12.320	4.863	12.338	34.433	88,3	4,47
Avril	419.240	3.686	4.900	12.280	4.947	12.293	34.420	88,3	4,68
Mai	421.161	3.526	5.066	12.600	5.284	12.630	35.580	88,5	5,08
Juin	421.680	3.396	4.467	11.284	4.415	11.292	31.459	88,2	4,63
Juillet	423.292	3.516	5.130	12.009	4.809	12.014	33.962	87,9	4,78
Août	424.609	3.548	4.652	11.866	4.715	11.874	33.107	90,2	4,50
Septembre	426.460	3.484	5.492	13.044	5.813	13.055	37.404	93,8	5,21
Octobre	428.217	3.504	5.990	14.215	5.829	14.208	40.242	87,9	5,50
Novembre	430.560	3.621	4.511	11.763	4.471	11.783	32.528	88,3	4,68
Décembre	433.553	3.654	5.297	12.921	4.833	12.941	35.993	88,5	4,50

(1) Au 31 décembre.

(2) Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

III. — DEMANDES EN AUTORISATION D'ETABLISSEMENTS CLASSES.

Source : *Revue du Travail*.

37

ÉPOQUES	Royaume	Brabant	Anvers	Limbourg	Flandre orientale	Flandre occidentale	Hainaut	Namur	Luxembourg	Liège
1936	4.701	1.109	798	99	571	608	603	245	63	605
1937	4.272	1.135	722	92	786	480	413	151	42	451
1937 Août	307	91	43	9	50	34	41	6	2	31
Septembre	315	82	61	4	37	30	32	8	3	58
Octobre	346	82	50	12	57	62	28	12	—	43
Novembre	327	110	62	8	39	46	22	9	1	30
Décembre	298	71	37	11	39	31	51	15	6	37
1938 Janvier	291	90	52	10	36	36	26	—	—	41
Février	326	84	44	4	21	41	43	16	4	69
Mars	314	91	67	9	40	32	26	5	4	40
Avril	347	67	77	4	66	35	39	10	—	49
Mai	367	100	66	9	48	42	43	29	3	47
Juin	393	78	62	17	47	44	34	22	5	74
Juillet	329	82	69	14	21	51	56	6	3	37
Août	336	85	65	7	16	34	70	10	2	47
Septembre	277	80	52	3	17	25	30	14	1	46
Octobre	276	81	42	13	31	21	35	7	2	44

**IV. — RAPPORT DES EFFETS IMPAYES AUX EFFETS PRESENTES A L'ENCAISSEMENT
PAR LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE.**

38

PÉRIODES	NOMBRE DES			MONTANT DES		
	Effets présentés	Effets impayés	%	Effets présentés	Effets impayés	%
				<i>(milliers de francs)</i>		
1936.....	925.823	58.291	6,30	4.551.786	76.819	1,69
1937.....	1.117.161	69.857	6,25	4.644.274	99.390	2,14
1937 Septembre.....	89.373	5.493	6,15	347.466	7.948	2,29
Octobre.....	99.715	6.018	6,04	379.256	9.416	2,48
Novembre.....	100.177	5.965	5,95	387.347	9.283	2,40
Décembre.....	101.963	6.880	6,75	457.713	10.008	2,19
1938 Janvier.....	93.231	6.752	7,24	375.270	9.611	2,56
Février.....	87.593	5.934	6,77	346.734	8.356	2,41
Mars.....	98.388	6.275	6,38	491.348	8.775	1,79
Avril.....	121.741	7.534	6,19	516.979	10.513	2,03
Mai.....	138.333	8.763	6,33	667.163	14.287	2,14
Juin.....	155.249	9.657	6,22	1.005.813	16.768	1,67
Juillet.....	141.215	9.353	6,62	978.256	15.194	1,55
Août.....	121.944	7.950	6,52	807.139	11.972	1,48
Septembre.....	121.865	11.417	9,37	554.951	19.701	3,55
Octobre.....	152.369	10.462	6,87	877.433	17.178	1,96
Novembre.....	128.356	7.950	6,19	849.872	13.569	1,60

**V. — DECLARATIONS DE FAILLITE,
HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS PREVENTIFS, MISES SOUS GESTION CONTROLÉE,
PUBLIÉES AU « MONITEUR DU COMMERCE BELGE ».**

a) Tableau rétrospectif.

39

PÉRIODES (13 semaines)	Faillites			Concordats homologués			Gestions contrôlées		
	1936	1937	1938	1936	1937	1938	1936	1937	1938
Première période.....	151	165	180	29	39	29	29	11	—
Deuxième période.....	155	138	145	34	23	35	37	—	—
Troisième période.....	136	111	118	15	17	23	14	—	—
Quatrième période.....	179	146	179	28	29	—	16	—	—
Total...	621	560	622	106	108	131	96	11	—

b) Détail par catégories d'industries.

DECEMBRE 1938.

GROUPES	NOMBRE DE									
	DECLARATIONS DE FAILLITE					CONCORDATS HOMOLOGUÉS				
	Personnes physiques	Sociétés de personnes	Sociétés anonymes	Sociétés de personnes à responsab. limitée	Total	Personnes physiques	Sociétés de personnes	Sociétés anonymes	Sociétés de personnes à responsab. limitée	Total
A. Opérations commerciales.....	39	1	2	2	44	12	1	—	—	13
B. Opérations bancaires et finan- cières.....	1	—	—	—	1	—	—	—	—	—
C. Industries.....	9	1	5	1	16	2	—	2	—	4
D. Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total...	49	2	7	3	61	14	1	2	—	17

LES PRIX.

I. — INDICES DES PRIX DE GROS.

a) Indice officiel en Belgique. — Indice général et par groupe de produits.

Base : Avril 1914 = 100.

Source : Ministère des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.

45

PÉRIODES	Indice général	Produits destinés à l'alimentation	Combustibles	Goudron et dérivés	Produits des industries métallurg.	Pétroles et dérivés	Produits des industries céramiq.	Produits des industries verrières	Produits chimiques	Engrais chimiques	Matières grasses
Nombre de produits	125	16	4	3	15	7	9	2	12	4	7
1936 Moyenne mensuelle	588	530	637	597	536	893	805	440	538	439	523
1937 Moyenne mensuelle	684	632	839	648	759	1.000	871	549	599	448	570
1937 Septembre	690	656	883	677	774	1.048	887	549	597	451	561
Octobre	683	635	906	686	758	1.048	890	549	605	473	556
Novembre	663	616	906	679	738	1.048	885	549	612	478	524
Décembre	659	607	906	674	733	1.035	885	549	612	480	506
1938 Janvier	660	600	906	671	732	1.036	887	549	615	482	505
Février	657	591	906	654	737	1.025	883	549	625	490	487
Mars	644	556	906	645	719	1.025	881	549	625	495	484
Avril	640	574	879	624	712	1.029	855	549	626	495	478
Mai	631	580	882	629	674	1.029	863	549	622	505	466
Juin	629	592	884	623	674	964	862	549	623	510	452
Juillet	623	553	860	581	684	926	861	549	623	490	463
Août	623	546	862	581	671	926	859	549	621	485	464
Septembre	622	544	858	581	682	922	858	549	620	509	460
Octobre	617	529	837	571	689	910	859	549	609	519	442
Novembre	610	514	837	560	685	906	859	549	602	520	436

PÉRIODES	PRODUITS DES INDUSTRIES TEXTILES					Matériaux de construction	Produits résineux	Produits des industries des peaux et cuirs	Tabac	Produits des industries du papier	Caoutchouc brut
	Indice général	Laines	Lins	Jutes	Cotons						
Nombre de produits	19	5	5	2	7	13	2	9	1	1	1
1936 Moyenne mensuelle	646	684	786	364	635	665	597	520	519	599	136
1937 Moyenne mensuelle	704	781	877	407	657	768	692	599	492	902	164
1937 Septembre	674	774	877	411	583	782	664	594	500	1.080	159
Octobre	654	730	877	425	555	779	634	594	500	1.080	133
Novembre	618	670	817	408	538	770	577	528	500	1.096	121
Décembre	620	726	762	376	532	767	552	523	545	938	126
1938 Janvier	617	663	816	375	551	767	598	524	545	927	126
Février	629	631	894	374	567	772	561	505	523	927	128
Mars	616	623	885	361	549	782	549	482	523	835	115
Avril	606	628	850	352	543	780	538	470	523	732	109
Mai	579	605	793	346	519	774	527	471	523	732	101
Juin	578	603	795	354	515	776	527	461	523	710	111
Juillet	587	596	810	372	525	775	519	465	545	710	130
Août	585	598	838	375	505	774	515	466	455	655	138
Septembre	591	593	898	371	497	774	505	465	455	655	136
Octobre	583	583	852	386	493	771	530	478	500	650	141
Novembre	567	579	821	361	490	773	520	468	500	650	138

b) Indices des prix de gros à l'étranger.

PÉRIODES	ANGLETERRE (Board of Trade) Base : 1930	FRANCE (Statistique Générale de la France) Base : juillet 1914	PAYS-BAS (Centraal Bureau voor de Statistiek) Base : 1913	SUISSE (Office fédéral de l'industrie des arts et métiers et du travail) Base : juillet 1914	SUÈDE (Kommerskollegium) Base : 1913	ALLEMAGNE (Statistisches Reichsamt) Base : 1913	ÉTATS-UNIS (Bureau of Labor) Base : 1926
1936 Moyenne mens.	94	405	79	96	120	104	81
1937 Moyenne mens.	109	563	97	111	137	106	86
1937 Septembre	111	618	97	110	140	106	87
Octobre	111	611	97	111	139	106	85
Novembre	108	590	97	110	137	105	83
Décembre	108	601	96	110	136	105	82
1938 Janvier	108	612	97	110	135	106	81
Février	106	614	95	109	134	106	80
Mars	104	619	93	108	132	106	80
Avril	103	619	92	108	131	106	79
Mai	102	643	92	107	130	105	78
Juin	101	653	92	107	130	106	78
Juillet	101	652	90	106	130	106	79
Août	99	644	90	105	128	106	78
Septembre	98	646	91	106	127	106	78
Octobre	99	654	91	106	128	106	78
Novembre	98	657		106	127	106	

II. — INDICES DES PRIX DE DETAIL ET DU COUT DE LA VIE.

a) Indices des prix de détail en Belgique.

Base : Avril 1914 = 100.

Source : Ministère des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.

DATES	Le Royaume	Anvers	Bruxelles	Gand	Liège
1936 Moyenne mensuelle	685	716	732	664	675
1937 Moyenne mensuelle	735	778	791	733	732
1937 15 octobre	756	798	817	754	761
15 novembre	758	799	821	755	759
15 décembre	758	799	824	757	760
1938 15 janvier	766	807	832	769	773
15 février	763	805	832	760	770
15 mars	757	794	825	753	761
15 avril	751	790	819	749	753
15 mai	753	791	821	753	756
15 juin	761	808	833	763	772
15 juillet	755	794	820	756	758
15 août	755	794	819	755	760
15 septembre	764	804	828	766	769
15 octobre	769	810	839	771	776
15 novembre	772	813	838	772	776
15 décembre	768	807	835	766	773

b) Indices du coût de la vie en Belgique.

Budgets ouvriers, 3^e catégorie : ménages disposant d'un revenu de 30 à moins de 40 francs, par unité de consommation et par quinzaine.

Base : 1921 = 100.

Source : Ministère des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.

PÉRIODES	Indice général	Nourriture	Habitations, mobilier	Chauffage, éclairage	Vêtements	Besoins hygiéniques, sociaux et moraux
1936 Moyenne mensuelle	185	159	400	162	223	174
1937 Moyenne mensuelle	199	175	404	186	239	181
1937 Octobre	206	183	405	197	245	182
Novembre	208	185	405	197	244	182
Décembre	208	185	405	196	246	182
1938 Janvier	209	187	405	195	246	182
Février	207	184	405	196	245	183
Mars	204	179	405	196	246	183
Avril	201	174	405	191	246	183
Mai	201	174	405	191	247	183
Juin	204	179	405	192	246	183
Juillet	202	175	405	193	247	183
Août	202	176	405	194	247	183
Septembre	205	180	405	195	246	183
Octobre	207	183	405	196	246	183
Novembre	209	186	405	196	247	183
Décembre	208	184	405	198	247	183

c) Indices du coût de la vie et des prix de détail, à l'étranger.

ÉPOQUES	ANGLETERRE	FRANCE		PAYS-BAS	SUISSE	SUÈDE	ALLEMAGNE	ÉTATS-UNIS
	(Ministry of Labour)	(Statistique Générale de la France)		(Centraal Bureau voor de Statistiek)	(Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail)		(Statistisches Reichsamt)	(National Industrial Conference Board)
	Coût de la vie	Prix de détail (ind. pond. de 34 articles. Moyenne pour 300 villes)	Coût de la vie (budgets-types uniformisés)	Coût de la vie	Coût de la vie (34 villes)	Coût de la vie (49 villes)	Coût de la vie	Coût de la vie
	Base : juillet 1914 = 100	Base : juillet 1914 = 100	Base : 1930 = 100	Base : période 1911/13 = 100	Base : juin 1914 = 100	Base : juillet 1914 = 100	Base : 1913/14 = 100	Base : 1923 = 100
1936 Moyenne	147	454	85,7	131,9	130	158	124,5	84,8
1937 Moyenne	154	572	102,4	137,3	137	162	125,1	88,5
1937 Septembre	155	—	—	138,8	137	—	125,1	89,4
Octobre	158	—	—	139,7	138	165	124,8	89,5
Novembre	160	621	110,0	139,7	138	—	124,9	89,0
Décembre	159	—	—	139,4	138	—	124,8	88,6
1938 Janvier	157	—	—	139,1	138	165	124,9	87,5
Février	156	641	113,2	138,7	137	—	125,2	86,7
Mars	154	—	—	137,9	137	—	125,5	86,7
Avril	156	—	—	138,2	136	165	125,6	86,8
Mai	155	646	115,3	139,1	136	—	125,9	86,5
Juin	159	—	—	140,4	137	—	126,0	86,7
Juillet	156	—	—	138,7	137	166	126,8	86,5
Août	156	657	116,9	138,4	136	—	126,5	85,9
Septembre	155	—	—	138,7	137	—	125,2	85,9
Octobre	156	—	—	138,3	137	167	124,9	85,8
Novembre	—	—	—	—	137	—	125,0	—

III. — PRIX DE GROS DE QUELQUES PRODUITS INDUSTRIELS.

47

PÉRIODES	Prix intérieurs (en francs par tonne métrique).										Prix à l'exportation (en £-or par tonne anglaise).					
	CHARBONS					SIDÉRURGIE					SIDÉRURGIE					
	pour foyer domestique brals. anthr. 20/30	Industriel menu, demi-gras, mi-lavé	Fines à coke	Briquettes du pays	Coke ordinaire	Fonte moulage	Billettes	Largets	Barres marchandes	Poutrelles	Rails	Billettes	Largets	Barres marchandes	Poutrelles	Rails
1936 Moyenne mensuelle	243,50	131,—	121,—	136,—	131,—	393,25	571,25	611,75	677,—	677,—	1.129,25	2-8-1	2-9-1	3-5-0	3-2-10	5-10-0
1937 Moyenne mensuelle	275,75	170,75	160,75	172,50	204,—	755,75	869,25	991,25	1.014,50	1.014,50	1.314,50	4-11-2	4-12-2	5-7-0	4-19-7	5-15-10
1937 Octobre	287,—	177,—	167,—	182,—	215,—	825,—	960,—	1.095,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—	5-7-6	5-8-6	6-0-0	5-7-6	5-15-0
Novembre	287,—	177,—	167,—	182,—	215,—	825,—	960,—	1.095,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—	5-7-6	5-8-6	6-0-0	5-7-6	5-15-0
Décembre	287,—	177,—	167,—	182,—	215,—	795,—	960,—	1.095,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—	5-7-6	5-8-6	6-0-0	5-7-6	5-15-0
1938 Janvier	287,—	177,—	167,—	182,—	215,—	795,—	960,—	1.095,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—			5-0-0	4-17-6	5-15-0
Février	287,—	177,—	167,—	182,—	215,—	795,—	960,—	1.095,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—			5-0-0	4-17-6	5-15-0
Mars	287,—	177,—	167,—	182,—	215,—	795,—	960,—	1.095,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—			5-0-0	4-17-6	5-15-0
Avril	287,—	177,—	167,—	182,—	215,—	795,—	860,—	950,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—			5-5-0	4-17-6	5-15-0
Mai	287,—	177,—	167,—	182,—	215,—	795,—	860,—	950,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—			5-5-0	4-17-6	5-15-0
Juin	287,—	177,—	167,—	182,—	215,—	795,—	860,—	950,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—			5-5-0	4-17-6	5-15-0
Juillet	287,—	177,—	167,—	182,—	215,—	795,—	860,—	950,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—			5-5-0	4-17-6	5-15-0
Août	287,—	177,—	167,—	182,—	215,—	795,—	860,—	950,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—			5-5-0	4-17-6	5-15-0
Septembre	287,—	177,—	167,—	182,—	215,—	795,—	860,—	950,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—			5-5-0	4-17-6	5-15-0
Octobre	287,—	177,—	167,—	182,—	215,—	795,—	860,—	950,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—			5-5-0	4-17-6	5-15-0
Novembre	287,—	177,—	167,—	182,—	215,—	795,—	860,—	950,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—			5-5-0	4-17-6	5-15-0
Décembre	287,—	177,—	167,—	182,—	215,—	795,—	860,—	950,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—			5-5-0	4-17-6	5-15-0

IV. — PRIX DES PRODUITS AGRICOLES.

a) Prix moyens des grains et autres denrées agricoles vendus sur les marchés régulateurs de Belgique (« Moniteur belge »).

48

PÉRIODES	FROMENT	SEIGLE	AVOINE	ORGE D'HIVER	POMMES DE TERRE		COSSETTES SÈCHES DE CHICORÉE	PAILLE DE FROMENT	LIN BRUT	BEURRE DE FERME NON SALÉ	LAIN EN SUINT	ŒUFS FRAIS
	(dernière récolte)	(dernière récolte)	(dernière récolte)	(dernière récolte)	Gelder-sche-muizen	Industrie	(dernière récolte)			(vendu par kilo)		en fr. par pièce
en francs par 100 kilos										en francs par kilo		
1936 Moyenne mensuelle	109,—	83,11	89,69	87,41	45,72	45,19	77,60	18,80	97,17	18,75	18,59	0,57
1937 Moyenne mensuelle	135,62	123,44	114,66	117,21	40,38	39,05	117,02	25,63	97,47	22,66	23,72	0,56
1937 Septembre	129,72	124,17	111,48	113,45	42,51	40,04	138,60	24,87	104,10	24,46	23,—	0,69
Octobre	134,92	122,59	113,65	118,09	40,51	37,92	103,16	27,82	102,58	24,87	20,56	0,81
Novembre	132,39	116,85	112,24	116,34	34,89	35,16	98,37	26,75	99,03	25,54	18,37	0,83
Décembre	128,94	113,32	110,80	113,84	34,95	34,69	95,30	27,79	93,40	26,13	19,20	0,81
1938 Janvier	134,21	117,28	114,73	116,92	38,16	36,41	97,62	28,56	96,07	24,93	18,31	0,69
Février	131,74	115,84	113,95	115,90	38,33	36,52	92,93	28,10	104,25	25,76	17,87	0,58
Mars	128,92	113,47	111,03	112,48	37,83	36,42	92,40	27,60	100,12	23,41	18,35	0,42
Avril	128,91	110,02	110,61	109,29	42,15	38,90	93,62	25,43	101,64	21,87	18,81	0,42
Mai	128,22	107,31	110,26	107,63	66,66	56,97	92,37	24,42	101,87	20,47	19,06	0,49
Juin	125,77	101,85	109,77	103,42	71,19	85,88	90,80	24,23	105,50	19,91	14,76	0,54
Juillet	123,77	82,—	108,46	81,79	41,25	62,55	91,62	25,40	108,25	19,57	15,50	0,59
Août	113,98	76,25	94,09	78,76	30,75	38,18	85,57	21,91	116,19	20,90	15,35	0,68
Septembre	112,67	67,60	78,93	76,12	24,88	31,71	75,87	19,49	108,30	22,84	15,06	0,74
Octobre	111,41	64,43	77,40	75,13	25,62	31,53	81,62	18,89	102,43	24,89	15,12	0,84
Novembre	109,98	62,54	75,83	73,31	25,29	30,84	68,20	19,09	104,83	25,28	14,81	0,84

b) Prix moyens des grains aux Bourses aux Grains de Courtrai, Bruxelles, Charleroi, Namur et Liège. Source : Ministère des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.

PÉRIODES	FROMENT (bonne qualité commerciale)	SEIGLE	AVOINE	ORGE	EPEAUTRE
	en francs par 100 kilos				
1937 Moyenne mensuelle	133,43	119,99	113,22	116,45	96,49
1937 Septembre	127,—	120,30	108,—	112,—	89,06
Octobre	132,30	118,—	111,—	118,—	95,58
Novembre	129,—	110,80	110,—	115,—	99,33
Décembre	126,70	109,30	110,—	112,—	101,—
1938 Janvier	132,30	114,10	114,20	114,60	104,—
Février	128,10	113,20	110,80	112,80	100,91
Mars	126,50	110,—	108,20	109,80	99,—
Avril	126,80	106,30	108,50	106,—	97,66
Mai	125,60	103,50	108,60	103,10	—
Juin	122,90	103,50	107,10	103,10	—
Juillet	120,—	81,—	105,60	81,66	—
Août	114,65	73,08	93,07	77,13	85,—
Septembre	116,94	64,98	75,65	74,80	81,71
Octobre	114,16	62,15	73,08	74,06	80,66
Novembre	112,10	60,29	72,33	71,73	81,85

LA PRODUCTION.

I. — PRODUCTIONS CHARBONNIÈRE ET MÉTALLURGIQUE.

Source : Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale.

55

PÉRIODES	MINES DE HOUILLE										
	NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS (milliers)		PRODUCTION PAR BASSIN (milliers de tonnes)							Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de mois (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Namur	Liège	Campine	TOTAL		
1936 Moyenne mens.	82,6	120,5	391	341	603	29	436	523	2.323	23,2	1.969
1937 Moyenne mens.	86,5	124,9	421	364	652	34	450	552	2.473	24,6	605
1937 Septembre	87,3	125,6	439	373	677	35	462	546	2.532	25,6	504
Octobre	89,3	128,5	438	392	694	35	478	557	2.593	25,8	522
Novembre	92,2	131,5	422	369	667	34	452	538	2.481	24,0	595
Décembre	92,6	131,6	439	371	689	34	472	576	2.582	24,8	676
1938 Janvier	92,3	130,7	443	377	679	34	458	574	2.566	25,0	894
Février	92,8	131,5	414	359	657	31	447	555	2.463	23,7	1.149
Mars	92,2	131,1	456	381	725	36	497	606	2.701	26,3	1.572
Avril	91,7	130,9	420	378	672	34	461	535	2.501	24,6	1.755
Mai	91,0	130,2	412	361	668	33	458	531	2.463	24,3	1.943
Juin	91,1	130,3	359	340	669	33	459	515	2.405	23,8	2.207
Juillet	91,0	130,1	368	309	686	28	456	497	2.233	21,7	2.293
Août	89,3	127,4	380	315	615	32	383	510	2.234	22,4	2.380
Septembre	87,8	125,9	371	346	669	34	464	502	2.386	24,4	2.351
Octobre	91,1	130,4	427	367	670	34	470	558	2.526	24,8	2.204
Novembre	94,3	134,1	407	364	678	33	480	568	2.531	24,0	2.234

PÉRIODES	COQUES		AGGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité (à la fin de la pér.)	PRODUCTION MÉTALLURGIQUE (milliers de tonnes)				
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Aciers bruts	Pièces d'acier moulées	Aciers finis	Fers finis
1936 Moyenne mensuelle	423	3.743	129	802	44 (1)	267	259	5,8	204	3,4
1937 Moyenne mensuelle	489	3.974	155	893	47 (1)	320	315	7,7	231	3,0
1937 Septembre	511	4.024	163	897	49	340	344	8,7	240	2,5
Octobre	533	4.010	176	927	49	350	346	8,4	235	2,9
Novembre	506	4.031	163	952	50	315	308	7,7	204	2,5
Décembre	507	4.029	157	924	47	283	258	8,4	183	2,8
1938 Janvier	489	4.015	154	900	42	260	222	6,9	136	2,7
Février	424	3.983	148	903	40	207	174	6,7	114	2,4
Mars	429	3.990	164	884	34	193	168	7,1	110	2,0
Avril	373	3.813	155	891	33	174	154	6,2	116	2,6
Mai	367	3.671	144	874	33	177	158	4,4	124	2,2
Juin	362	3.699	140	872	33	192	174	5,9	138	2,6
Juillet	372	3.676	125	893	35	198	179	5,2	150	2,1
Août	363	3.696	125	839	35	196	176	5,6	149	2,2
Septembre	356	3.625	139	848	35	197	180	6,6	156	2,8
Octobre	384	3.685	136	862	36	216	201	6,3	179	2,9
Novembre	380	3.685	136	839	36	222	213	5,7	188	2,3

(1) Au 31 décembre.

II. — PRODUCTIONS DIVERSES.

56

PÉRIODES	COTON Production semestrielle de filés (tonnes)	LAINE		BRASSERIES Quantités de farines déclarées (tonnes)	DISTILLERIES Production d'alcool (hectolitres)	MARGARINE ET GRAISSES PRÉPARÉES		
		Conditionnem. de Verviers de Dison et de l'Est (laine condition- née ou simple- ment pesée) (tonnes)	Stocks de peignés dans les peignages à façon (fin de mois) (tonnes)			Production	Déclarations en consom- mation	Déclarations à l'exportation
1936 Moyenne mensuelle	30.200 (1) 36.100 (2)	2.741	3.140	16.400	33.506	4.371	4.358	8
1937 Moyenne mensuelle	36.300 (1) 36.200 (2)	2.511	2.952	16.829	32.904	4.558	4.516	17
1937 Septembre	36.200 (2)	2.444	3.276	16.706	35.411	5.373	5.357	16
Octobre		2.517	2.933	15.824	34.873	4.957	4.924	39
Novembre		1.976	2.899	15.858	23.176	3.886	3.774	26
Décembre		2.562	2.988	16.083	35.850	5.934	5.950	10
1938 Janvier	29.100 (1)	1.999	3.207	13.746	39.296	5.037	4.865	15
Février		1.761	3.474	14.226	34.903	4.904	4.991	7
Mars		2.312	3.802	18.205	39.717	5.095	4.925	26
Avril		2.177	4.068	16.693	39.336	4.736	4.712	14
Mai		2.297	4.881	16.666	36.482	3.962	4.133	17
Juin		2.090	3.762	17.134	36.765	5.363	5.054	17
Juillet		2.165	3.689	18.423	39.302	4.686	4.638	7
Août		2.027	3.753	18.171	37.539	4.282	4.228	23
Septembre		2.316	3.525	14.489	40.379	5.558	5.910	23
Octobre		2.836	3.626	16.771	30.674	5.311	5.263	30
Novembre		2.674	3.879	15.869	42.032	5.779	5.597	12

PÉRIODES	SUCRE				PÊCHE		ALLUMETTES		
	Production		Stocks (sucres bruts et raffinés) (fin de mois) (tonnes)	Déclarations en consom- mation	Vente à la minque d'Ostende		Fabrication	Consomma- tion	Exportation (avec décharge de l'accise)
	Sucres bruts	Sucres raffinés			Quantités (tonnes)	Valeurs (milliers de francs)			
1936 Moyenne mensuelle	18.829	16.681	126.346	17.017	2.013	6.958	4.603	1.823	2.740
1937 Moyenne mensuelle	18.675	15.938	111.567	17.210	2.286	7.164	4.703	1.830	2.739
1937 Septembre	—	18.066	32.410	18.182	3.059	8.143	3.878	2.124	2.565
Octobre	69.806	20.976	77.669	16.152	3.200	8.135	4.854	2.329	2.572
Novembre	139.492	22.565	193.389	19.286	2.842	8.539	4.067	1.368	2.456
Décembre	13.915	12.305	197.799	17.020	2.342	8.057	4.260	1.584	2.238
1938 Janvier	72	14.889	188.673	14.351	2.104	8.007	3.558	1.279	2.274
Février	388	15.958	175.551	13.971	1.832	7.747	3.621	1.599	2.242
Mars	152	19.034	151.744	28.342	2.879	9.089	4.123	2.574	2.504
Avril	—	19.057	139.858	12.754	2.135	7.664	3.872	1.193	2.112
Mai	—	17.651	128.630	13.685	1.863	5.763	3.369	1.284	1.943
Juin	—	16.350	113.019	16.553	1.790	6.357	3.951	1.516	2.251
Juillet	—	18.142	93.620	20.422	2.021	5.973	3.242	1.396	1.886
Août	9	17.797	69.211	16.773	3.061	8.246	3.423	1.915	2.422
Septembre	17	17.211	49.212	19.191	4.071	7.705	4.121	2.096	2.482
Octobre	50.708	22.248	68.435	21.263	3.031	8.128	5.302	2.810	3.489
Novembre	120.898	27.371	161.138	18.841	2.812	7.208	4.893	1.522	2.302

(1) Production du semestre du 1er février au 31 juillet.
(2) Production du semestre du 1er août au 31 janvier.

III. — ACTIVITE DE LA CONSTRUCTION.

57

PÉRIODES	AUTORISATIONS DE BATIR DÉLIVRÉES DANS LES AGGLOMÉRATIONS URBAINES (53 agglomérations — 114 communes)		
	Constructions	Reconstructions et transformations	Total
1936 L'année	9.859	18.332	28.191
1937 L'année	8.196	18.002	26.198
1937 Septembre	651	1.479	2.130
Octobre	606	1.494	2.100
Novembre	556	1.270	1.826
Décembre	474	1.114	1.588
1938 Janvier	532	981	1.513
Février	709	1.377	2.086
Mars	1.005	1.702	2.707
Avril	916	1.815	2.731
Mai	884	1.637	2.521
Juin	943	1.507	2.450
Juillet	666	1.468	2.134
Août	816	1.379	2.195
Septembre	575	1.438	2.013
Octobre	566	1.024	1.590
Novembre	523 (1)	1.072 (1)	1.595 (1)

(1) Chiffres incomplets (112 communes).

IV. — PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE.

(Centrales de 100 kw. et plus.)

Source : Ministère des Travaux publics et de la Résorption du Chômage.

58

PÉRIODES	Total des centrales	PRODUCTION (milliers de kw.h.)				
		Union des exploitations électriques de Belgique	Association des centrales électriques industrielles	Sociétés non affiliées	Régies communales	Total
1936 Moyenne mensuelle	348 (1)	176.179	191.097	25.623	19.044	411.943
1937 Moyenne mensuelle	343 (1)	198.932	213.803	28.234	21.424	462.393
1937 Septembre	343	198.324	218.363	28.409	20.560	465.656
Octobre	343	213.321	226.123	29.789	23.714	492.947
Novembre	343	211.076	220.074	28.880	24.718	484.748
Décembre	343	225.855	217.256	28.537	27.388	499.035
1938 Janvier	340	216.795	211.491	27.332	25.507	481.126
Février	340	194.896	189.491	25.099	22.029	431.515
Mars	339	200.896	203.186	26.629	22.136	452.848
Avril	339	185.112	183.336	25.792	18.401	412.671
Mai	338	180.463	199.019	25.366	17.797	422.644
Juin	338	173.402	182.729	25.741	16.266	398.138
Juillet	338	170.957	186.980	25.199	14.900	398.036
Août	338	184.379	186.630	24.640	17.509	413.157
Septembre	338	194.731	196.347	25.724	18.251	435.053
Octobre	338	204.253	213.638	27.740	22.782	468.413
Novembre	338	207.337	214.280	28.526	24.364	474.507

(1) A fin d'année.

V. — DISTRIBUTION DU GAZ (1)

(milliers de mètres cubes).

Source : Ministère des Travaux publics et de la Résorption du Chômage.

59

PÉRIODES	RÉGIES COMMUNALES		SOCIÉTÉS DE DISTRIBUTION		SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES productrices de gaz alimentant directement des établissements consommateurs	TOTAL
	produisant elles-mêmes partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz produit)	achetant le gaz qu'elles distribuent (gaz acheté)	produisant elles-mêmes partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz produit)	achetant partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz acheté)		
1936 Moyenne mensuelle	5.390	459	1.270	36.350	12.836	56.305
1937 Moyenne mensuelle	5.894	468	1.238	40.170	16.317	64.086
1937 Septembre	5.959	537	1.301	41.848	16.345	65.980
Octobre	6.215	416	1.187	41.082	17.207	66.107
Novembre	5.898	352	1.143	39.525	16.569	63.486
Décembre	6.568	380	1.184	42.059	16.625	66.816
1938 Janvier	6.178	372	1.135	41.353	15.249	64.287
Février	5.300	326	1.026	37.326	13.073	57.051
Mars	5.626	373	1.104	39.060	13.665	59.828
Avril	4.910	387	992	36.657	10.115	53.060
Mai	5.822	441	1.115	37.658	9.220	54.256
Juin	5.973	503	1.360	40.729	7.419	55.985
Juillet	6.248	670	1.417	41.521	7.756	57.611
Août	6.294	801	1.492	41.447	7.900	57.934
Septembre	6.173	536	1.322	41.301	5.966	55.298
Octobre	6.222	402	1.179	39.702	9.277	58.782
Novembre	5.815	358	1.103	38.283	9.378	54.937

(1) Cette statistique se rapporte à la distribution du gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille. Elle ne comprend donc pas le gaz de l'espèce produit dans les cokeries minières, métallurgiques et chimiques et dans les autres industries et utilisé pour les besoins propres des producteurs.

LA CONSOMMATION.

NOTE. — Pour les consommations de sucre, margarines et graisses préparées et allumettes,
voir tableau n° 56.

I. — INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION.

Base : moyenne mensuelle de 1927 = 100 (1).

65

PÉRIODES	GRANDS MAGASINS						Magasins à succursales		COOPÉRATIVES ET MAGASINS PATRONAUX					
	Vêtements		Ameublement		Articles de ménage et divers (1)		Alimentation		Boulangerie		Alimentation		Vêtements	
	1936	1937	1936	1937	1936	1937	1936	1937	1936	1937	1936	1937	1936	1937
Décembre	96	86	128	138	169	182	145	162	84	87	149	167	138	164
	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938
Janvier	72	85	106	129	98	123	129	132	75	74	131	148	144	158
Février	73	72	115	117	107	101	119	123	74	73	124	140	128	127
Mars	95	109	125	129	130	125	131	136	82	81	140	150	160	166
Avril	106	100	130	130	112	123	134	140	83	73	137	153	164	184
Mai	96	99	124	136	112	124	130	136	80	71	131	146	160	167
Juin	88	88	106	114	120	128	136	137	84	72	138	148	142	142
Juillet	88	77	129	120	143	138	150	141	85	72	149	147	129	130
Août	61	55	93	96	116	124	135	137	80	67	137	142	116	114
Septembre	88	76	125	114	125	137	137	150	83	69	143	175	163	164
Octobre	108	99	132	116	124	126	135	140	85	68	147	146	211	220
Novembre	85	76	118	101	147	121	142	(2) 145	80	66	136	140	158	155

(1) Pour les indices des grands magasins (articles de ménage et divers), la base est la moyenne mensuelle de 1934.
(2) Indice provisoire.

II. — CONSOMMATION DE TABAC.

(Fabrication et importation.)

66

PÉRIODES	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabac à fumer, priser et mâcher
	(millions de pièces)			(tonnes)
1936	197	580	5.116	13.351
1937	192	584	5.258	12.945
1934 3 ^e trimestre	42	107	1.320	3.257
4 ^e id.	49	109	1.151	3.191
1935 1 ^{er} id.	41	106	1.085	3.025
2 ^e id.	52	137	1.376	3.324
3 ^e id.	45	132	1.303	3.264
4 ^e id.	54	136	1.190	3.324
1936 1 ^{er} id.	48	134	1.177	3.194
2 ^e id.	40	126	1.356	3.287
3 ^e id.	51	176	1.405	3.469
4 ^e id.	58	143	1.177	3.401
1937 1 ^{er} id.	46	132	1.205	2.968
2 ^e id.	43	140	1.395	3.283
3 ^e id.	46	153	1.406	3.420
4 ^e id.	57	159	1.252	3.274
1938 1 ^{er} id.	47	152	1.263	3.223
2 ^e id.	48	200	1.444	3.246
3 ^e id.	42	133	1.312	3.299

III. — ABATAGES DANS LES 13 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS.

67

PÉRIODES	Gros bétail (Boeufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux chèvres
1936 Moyenne mensuelle	16.665	659	13.042	26.980	6.126
1937 Moyenne mensuelle	16.561	656	12.727	29.991	6.957
1937 Septembre	19.045	685	12.727	34.321	7.492
Octobre	16.184	747	10.167	32.373	12.269
Novembre	16.755	772	10.657	33.560	14.498
Décembre	17.312	778	11.991	29.490	14.966
1938 Janvier	15.837	786	9.219	24.448	8.686
Février	15.358	838	9.895	23.641	6.852
Mars	17.110	705	13.708	26.310	4.372
Avril	15.682	703	11.765	21.786	3.736
Mai	15.419	642	11.544	23.194	2.743
Juin	17.121	652	13.566	24.630	2.579
Juillet	15.070	683	11.065	22.379	2.443
Août	18.004	761	13.252	23.308	2.882
Septembre	16.057	788	9.578	18.897	3.953
Octobre	18.822	1.002	9.333	23.356	10.229
Novembre	17.740	856	9.665	23.217	13.537

LES TRANSPORTS.

I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.

a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs).

70

PÉRIODES	RECETTES				DÉPENSES	EXCÉDENT	COEFFICIENT D'EXPLOITATION
	Voyageurs	Marchandises	Recettes extraordinaires	Total			
1936 Moyenne mens. .	62,9	123,0	4,7	190,6	192,0	— 1,4	100,76
1937 Moyenne mens. .	69,8	149,4	4,9	224,1	221,0	3,1	98,63
1937 Septembre	85,7	160,2	5,0	250,9	227,1	23,8	90,50
Octobre	70,7	171,6	4,6	246,9	234,6	12,3	95,02
Novembre	55,9	160,2	4,6	220,7	239,1	— 18,4	108,35
Décembre	61,4	147,9	4,2	213,5	240,9	— 27,4	112,80
1938 Janvier	64,9	136,0	7,0	207,9	236,5	— 28,6	113,74
Février	56,0	131,7	4,7	192,4	231,9	— 39,5	120,53
Mars	59,1	143,2	5,2	207,5	235,2	— 27,7	113,37
Avril	68,8	133,9	4,8	207,5	231,7	— 24,2	111,65
Mai	66,9	131,4	4,4	202,7	224,3	— 21,6	110,67
Juin	73,9	129,5	4,8	208,2	216,8	— 8,6	104,12
Juillet	92,9	123,0	5,2	221,1	226,8	— 5,7	102,56
Août	99,9	126,9	4,4	231,2	221,8	9,4	95,94
Septembre	79,9	143,3	4,8	227,9	220,7	7,2	96,84
Octobre	67,3	151,6	4,7	223,6	220,1	3,5	98,43
Novembre (1)...	55,2	148,8	3,9	207,9	220,1	— 12,2	105,87

(1) Chiffres provisoires.

PÉRIODES	b) Nombre de wagons fournis à l'industrie (1).				c) Statistique du trafic. 1° Trafic général.						
	A	B	C	A + C	VOYAGEURS		GROSSES MARCHANDISES				
					Nombre (milliers)	Voyageurs- Km. (millions)	Tonnes transport. (milliers)	Tonnes-km. (millions)			
								Service interne belge	Service internat.	Transit	Total
1936 Moyenne mens..	409.084	126.372	88.794	497.878	15.800	470	5.413	190	178	76	444
1937 Moyenne mens..	438.774	132.576	108.493	547.267	16.867	512	6.090	205	204	110	519
1937 Septembre	450.808	131.504	120.022	570.830	16.855	547	6.251	215	211	111	537
Octobre	490.872	133.319	118.090	608.962	16.499	501	6.930	225	227	113	566
Novembre	462.517	125.013	109.276	571.793	16.977	489	6.580	222	204	118	544
Décembre	419.461	127.714	110.126	529.587	16.833	489	5.985	190	212	139	541
1938 Janvier	376.736	120.771	95.007	471.743	16.581	493	5.205	179	178	95	452
Février	365.028	112.640	89.805	454.833	15.237	444	4.907	171	161	89	421
Mars	414.596	112.301	96.687	511.283	16.160	478	5.547	202	163	88	453
Avril	386.834	110.383	86.591	473.425	15.606	491	5.092	187	135	83	405
Mai	376.308	108.856	85.904	462.212	16.384	510	5.047	189	130	77	396
Juin	371.410	101.804	84.379	455.789	15.929	534	5.000	178	136	78	392
Juillet	358.683	97.474	81.402	440.085	15.939	584	4.782	171	129	75	375
Août	377.312	101.951	87.807	465.119	16.818	653	4.911	175	139	73	386
Septembre	399.858	118.692	96.075	495.933	16.173	530	5.440	196	165	86	447
Octobre	433.670	135.446	97.584	531.260	16.004	485	5.907	204	171	93	468
Novembre	424.833	122.017	94.742	519.575							

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations belges, y compris ceux pour le transport de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance des réseaux étrangers et destinés soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

(1) Wagons chemins de fer et particuliers.

I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES (suite).

c) Statistique du trafic (suite).

2° Transport des principales grosses marchandises.

A. — Ensemble du trafic.

70

PÉRIODES	(milliers de tonnes)										
	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Minerais	Produits métallurg.	Matér. de construct., verres et glaces	Produits des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmac.	Graisses et huiles industriel. pétrole brais et goudrons	Divers
1936 Moyenne mens.	5.413	386	2.254	440	525	496	688	57	173	64	330
1937 Moyenne mens.	6.090	379	2.434	572	653	556	777	65	202	82	370
1935 Mars	4.544	276	1.840	399	467	369	586	44	205	61	297
Juin	4.726	201	1.988	398	533	465	672	37	118	56	258
Septembre	5.251	258	2.117	416	492	493	845	131	143	59	297
Décembre	5.055	326	2.236	449	504	378	625	47	162	61	307
1936 Mars	5.563	298	2.276	453	536	541	734	50	215	68	392
Juin	3.767	227	1.486	328	355	366	556	29	128	53	239
Septembre	5.492	281	2.152	435	542	534	822	104	192	63	367
Décembre	5.942	385	2.679	511	609	443	629	67	188	72	359
1937 Mars	6.147	341	2.472	536	672	592	726	64	255	98	391
Juin	6.316	243	2.515	567	826	594	898	53	175	61	384
Septembre	6.251	289	2.434	584	664	630	869	100	198	71	412
Décembre	5.985	330	2.370	674	608	456	747	49	275	106	370
1938 Mars	5.547	301	2.110	424	428	555	996	51	228	81	373
Juin	5.000	207	1.954	388	422	509	983	39	125	56	317
Septembre	5.440	284	2.232	378	429	496	864	81	268	63	345

B. — Service interne belge.

PÉRIODES	(milliers de tonnes)										
	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Minerais	Produits métallurg.	Matér. de construct., verres et glaces	Produits des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmac.	Graisses et huiles industriel. pétrole brais et goudrons	Divers
1936 Moyenne mens.	3.254	263	1.580	12	153	318	548	13	91	27	249
1937 Moyenne mens.	3.527	253	1.692	11	186	350	610	13	94	30	288
1937 Août	3.425	151	1.622	10	190	373	623	37	76	28	315
Septembre	3.623	173	1.695	7	198	395	679	25	86	30	335
Octobre	4.165	640	1.697	10	190	388	794	9	82	34	321
Novembre	4.018	783	1.628	11	172	349	674	7	81	32	281
Décembre	3.236	192	1.629	8	156	270	555	6	119	31	271
1938 Janvier	2.987	151	1.607	7	131	269	453	8	88	30	242
Février	2.886	127	1.486	7	117	265	502	9	104	25	244
Mars	3.467	161	1.468	7	124	394	847	9	135	30	292
Avril	3.294	135	1.475	11	120	366	835	8	78	28	238
Mai	3.300	117	1.496	9	138	367	838	8	66	25	236
Juin	3.171	111	1.360	11	149	347	848	7	64	27	246
Juillet	3.013	125	1.327	9	116	317	779	6	74	23	237
Août	3.071	143	1.373	13	130	317	694	38	89	23	251
Septembre	3.384	183	1.566	12	134	322	737	26	98	26	280
Octobre	3.700	532	1.734	11	136	295	640	9	83	25	235

II. — MOUVEMENT PORTUAIRE.

PÉRIODES	a) Port d'Anvers.											
	Sources : Administration du Port d'Anvers et « Bulletin du Commerce avec les pays étrangers ».											
	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE					
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES		
Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de stères)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de stères)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	
			chargés	sur lest								
1936 Moyenne mens..	952	1.920	1.035	800	152	1.064	3.924	1.307	399	3.729	1.238	308
1937 Moyenne mens..	1.032	2.093	1.193	864	167	1.177	4.129	1.422	469	3.994	1.378	422
1937 Octobre	1.127	2.225	1.409	966	177	1.295	4.408	1.515	559	4.255	1.467	581
Novembre	1.065	2.074	1.374	860	173	1.150	4.128	1.461	429	3.724	1.314	430
Décembre	1.093	2.230	1.402	930	186	1.090	4.097	1.443	438	4.062	1.447	583
1938 Janvier	1.011	2.049	1.143	884	132	1.074	3.754	1.268	381	3.556	1.237	435
Février	899	1.789	1.017	746	134	914	3.379	1.127	428	3.342	1.129	430
Mars	1.022	2.038	988	881	134	966	3.852	1.291	362	3.816	1.301	358
Avril	909	1.910	848	822	124	851	3.503	1.208	365	3.491	1.164	352
Mai	976	2.061	876	819	130	920	3.791	1.305	432	3.606	1.239	377
Juin	925	1.868	1.034	794	138	878	3.748	1.234	400	3.702	1.224	368
Juillet	980	2.042	934	842	117	868	3.802	1.244	306	3.597	1.194	298
Août	1.009	2.115	1.068	883	132	889	3.747	1.214	373	3.610	1.225	402
Septembre	1.025	2.142	1.012	855	139	993	3.921	1.252	368	3.589	1.135	405
Octobre	1.012	2.042	926	915	132	1.042	3.916	1.220	376	3.757	1.198	318
Novembre	987	1.987	1.000	838	143	1.166	3.780	1.234	399	3.463	1.148	314
Décembre	1.007	2.097		870	153							

PÉRIODES	a) Port d'Anvers (suite).				b) Port de Gand.							
	Source : Administration du Port d'Anvers.				Source : Administration du Port de Gand.							
	NAVIRES DÉARMÉS (à fin de mois)				NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	Nombre de navires		Tonnage (milliers de tonnes de jauge)		ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)	
total	belges	total	belge	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Entrées	Sorties	
1936 Moyenne mens..	(1) 1	(1) —	(1) 6	(1) —	172	181	191	172	181	94	140	144
1937 Moyenne mens..	(1) 5	(1) —	(1) 19	(1) —	185	189	243	186	190	94	212	186
1937 Octobre	—	—	—	—	195	183	224	190	176	104	276	162
Novembre	—	—	—	—	214	197	273	218	198	118	217	176
Décembre	5	—	19	—	237	229	284	235	224	151	193	176
1938 Janvier	7	—	20	—	189	188	206	185	184	132	192	166
Février	8	—	24	—	167	136	200	175	152	133	170	166
Mars	12	2	37	5	184	180	176	185	173	90	175	132
Avril	15	4	41	7	137	138	188	140	143	65	166	141
Mai	15	4	41	7	126	128	119	125	132	63	178	94
Juin	20	1	48	1	134	167	216	128	163	69	158	142
Juillet	27	7	63	13	137	171	198	132	159	53	180	117
Août	27	6	69	13	117	141	168	127	151	83	179	133
Septembre	22	5	57	11	157	201	196	146	180	75	172	99
Octobre	18	4	44	7	147	160	174	151	175	101	163	116
Novembre	16	3	38	3	163	172		161	156			
Décembre	15	3	37	3								

(1) A fin d'année.

PÉRIODES	c) Ports de Bruges et Zeebrugge.						d) Port du Grand-Bruxelles.						
	Sources : Compagnie des Installations maritimes de Bruges et « Bulletin du Commerce avec les pays étrangers ».						Source : Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles.						
	NAVIGATION MARITIME			NAVIGATION FLUVIALE			NAVIGATION MARITIME					NAVIGATION FLUVIALE	
	Navires entrés	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)		MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)		ENTRÉES			SORTIES		MARCHANDISES entrées et sorties (milliers de tonnes métriques)	
Entrées			Sorties	Entrées	Sorties	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métriques)		
1937 Moyenne mensuelle	172	189	59	34	21	4	72	37	32	73	38	39	579
1938 Moyenne mensuelle	131	163					52	28	22	52	28	29	492
1937 Septembre	191	192	45	43	21	3	71	35	29	77	39	42	633
Octobre	169	196	77	28	25	4	81	46	43	79	45	44	610
Novembre	130	163	60	29	18	5	67	31	24	69	32	36	515
Décembre	133	151	53	23	31	2	58	31	20	60	31	35	537
1938 Janvier	138	161	20	34	16	4	56	32	14	58	34	46	492
Février	115	137	38	21	12	2	43	19	6	40	17	23	500
Mars	125	164	40	21	16	2	55	26	15	55	25	28	566
Avril	105	129	29	26	12	2	40	19	7	44	20	26	473
Mai	117	141	45	24	10	3	50	31	37	46	29	17	515
Juin	121	154	35	21	10	1	53	23	21	56	25	25	479
Juillet	142	177	43	20	13	2	59	38	39	58	36	29	544
Août	155	222	49	25	11	3	46	22	18	46	22	19	519
Septembre	133	165	41	26	10	3	44	23	23	45	24	21	492
Octobre	127	160	33	31	10	2	58	30	19	52	25	29	492
Novembre	130	145					66	36	26	67	36	42	450
Décembre	166	208					58	38	35	60	39	43	387

PÉRIODES	e) Port d'Ostende.															
	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION INTÉRIEURE						PAQUEBOTS DE L'ÉTAT			
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES		SORTIES	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métrig.)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métrig.)	Nombre de navires	Tonnage	March. (milliers de tonnes métrig.)	Nombre de navires	Tonnage	March. (milliers de tonnes métrig.)	Nombre de navires	Nombre de voyag. (milliers)	Nombre de navires	Nombre de voyag. (milliers)
1937 Moyenne mens.	71	39	10	71	39	21	107	20	8	109	3	—	100	32	101	33
1938 Moyenne mens.	69	41		69	41		88	16		86	3		95	27	95	27
1937 Septembre	87	60	5	86	56	28	116	22	8	126	2	—	110	27	127	62
Octobre	69	38	32	70	43	23	91	17	9	96	4	—	64	9	63	13
Novembre	60	35	10	59	32	21	87	15	7	88	2	—	61	5	61	7
Décembre	64	29	15	58	30	22	87	15	8	91	2	—	65	14	65	8
1938 Janvier	56	28	19	59	24	17	80	13	6	77	2	—	62	9	62	14
Février	50	21	2	53	27	18	89	16	6	84	2	—	56	6	57	7
Mars	54	21	14	53	21	22	100	16	8	97	4	—	64	7	63	8
Avril	60	31	8	58	30	19	88	16	7	88	5	—	77	28	76	25
Mai	55	25	8	56	26	14	86	17	9	87	2	1	75	17	77	16
Juin	89	67	7	87	64	18	103	17	7	99	3	—	129	42	129	33
Juillet	99	73	15	98	73	21	91	18	8	85	3	—	183	90	181	63
Août	102	72	7	104	74	26	107	22	8	99	2	—	182	78	183	96
Septembre	85	62	2	84	61	21	92	17	9	89	3	—	127	27	127	47
Octobre	55	31	13	56	31	22	80	14	7	80	2	—	63	7	62	8
Novembre	54	31		56	32		83	16		85	2		62	5	62	6
Décembre	71	33		68	33		63	11		66	2		64	11	64	7

LE COMMERCE EXTERIEUR DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ETRANGERS.

I. — RESUME D'APRES LES CINQ CATEGORIES DE LA NOMENCLATURE COMMUNE ADOPTÉE PAR LA CONVENTION DE BRUXELLES DU 31 DECEMBRE 1913.

75

PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)					VALEURS (millions de francs)						PRIX MOYEN PAR TONNE (francs)	Excédent (+) ou déficit (-) DE LA BALANCE COMMERCIALE (millions de francs)	RAPPORT DES EXPORTATIONS AUX IMPORTATIONS EN P. C.
	Anim. vivants	Objets d'alimen- tation et boissons	Matières brutes ou simple- ment préparées	Produits fabriqués	Totaux	Anim. vivants	Objets d'alimen- tation et boissons	Matières brutes ou simple- ment préparées	Produits fabriqués	Or et argent non ouvrés et monnaies	Totaux			
IMPORTATIONS.														
1936 L'année	15,1	4.086	27.998	747	32.846	46,3	4.585	11.621	5.047	408,2	21.708	661		
1937 L'année	12,0	4.078	34.134	840	39.065	36,0	5.347	15.677	6.197	405,5	27.662	708		
1937 11 prem. mois	11,0	3.687	31.209	769	35.677	32,5	4.792	14.390	5.688	368,0	25.271	708		
1938 11 prem. mois	8,3	3.440	24.876	608	28.932	26,1	4.279	11.451	4.970	454,2	21.180	732		
1937 Septembre ..	0,7	363	2.973	67	3.403	2,1	490	1.212	525	33,2	2.262	665		
Octobre	0,8	454	3.103	78	3.636	2,5	586	1.270	513	36,8	2.408	662		
Novembre...	1,2	414	2.804	73	3.292	3,8	554	1.196	517	32,8	2.305	700		
Décembre ..	1,0	391	2.925	71	3.388	3,5	554	1.288	509	37,5	2.392	706		
1938 Janvier	1,0	311	2.481	57	2.849	3,0	392	1.153	460	32,9	2.041	716		
Février	0,9	266	2.296	58	2.621	2,8	341	1.075	466	41,3	1.926	735		
Mars	1,0	314	2.372	61	2.747	2,7	439	1.121	559	43,8	2.165	788		
Avril	0,8	241	2.182	56	2.480	2,5	348	1.038	477	34,7	1.900	766		
Mai	0,9	273	2.170	58	2.502	2,6	355	1.021	500	46,2	1.925	769		
Juin	0,7	327	2.214	54	2.595	2,0	417	994	446	46,9	1.906	734		
Juillet	0,7	289	2.219	54	2.582	2,1	370	943	417	54,3	1.786	697		
Août	0,9	321	2.202	56	2.579	3,2	395	1.127	389	46,4	1.961	760		
Septembre ..	0,7	344	2.267	47	2.659	2,2	401	1.001	409	32,6	1.845	694		
Octobre.....	0,3	372	2.226	57	2.655	1,7	414	999	423	18,6	1.855	699		
Novembre...	0,3	382	2.249	52	2.683	1,4	408	1.004	425	56,7	1.895	706		
EXPORTATIONS.														
1936 L'année	6,5	625	16.402	4.833	21.866	67,1	1.083	8.885	9.490	219,7	19.745	903	- 1.962	91,0
1937 L'année	6,3	731	18.512	5.761	25.011	67,4	1.365	11.426	12.535	295,6	25.689	1.027	- 1.973	92,9
1937 11 prem. mois	6,1	670	16.899	5.350	22.925	65,4	1.239	10.485	11.509	278,7	23.577	1.028	- 1.693	93,3
1938 11 prem. mois	5,2	513	15.878	3.806	20.203	63,0	997	8.871	9.546	207,7	19.684	974	- 1.496	92,9
1937 Septembre ..	0,5	50	1.773	457	2.281	6,3	98	1.053	1.075	25,0	2.258	990	-	4
Octobre	0,7	54	1.766	470	2.280	8,8	105	1.092	1.162	19,4	2.387	1.047	-	20
Novembre...	0,2	49	1.513	432	1.994	2,0	100	851	1.010	11,4	1.974	990	-	330
Décembre ..	0,2	61	1.613	412	2.086	2,0	126	941	1.026	16,8	2.112	1.013	-	279
1938 Janvier	0,4	54	1.311	366	1.732	4,7	115	778	901	16,9	1.815	1.048	-	226
Février	0,6	54	1.413	315	1.783	6,8	109	797	889	18,7	1.822	1.022	-	104
Mars	0,5	71	1.529	362	1.963	6,3	132	836	917	23,6	1.915	976	-	251
Avril	0,5	50	1.364	334	1.749	6,1	96	754	849	17,5	1.723	985	-	178
Mai	0,4	37	1.394	335	1.768	5,0	76	791	830	21,3	1.723	975	-	202
Juin	0,5	39	1.375	334	1.749	6,2	75	717	831	19,1	1.648	942	-	258
Juillet	0,5	35	1.352	331	1.719	5,5	73	704	825	15,5	1.623	944	-	164
Août	0,5	29	1.429	321	1.780	6,3	61	858	788	11,0	1.725	969	-	238
Septembre ..	0,4	36	1.499	343	1.879	5,6	72	829	849	20,0	1.776	945	-	68
Octobre.....	0,4	52	1.665	360	2.078	4,3	91	905	941	18,2	1.959	943	+	103
Novembre...	0,5	56	1.546	404	2.007	6,1	97	892	923	28,0	1.946	969	+	50

II. — RESUME D'APRES LE DEGRE D'ACHEVEMENT DES PRODUITS
(classification adoptée par le Conseil de la Société des Nations du 17 septembre 1935).

76

PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)				VALEURS (millions de francs)			
	Articles bruts	Articles ayant subi une transformation		Totaux (1)	Articles bruts	Articles ayant subi une transformation		Totaux (1)
		simple	plus avancée			simple	plus avancée	
IMPORTATIONS.								
1936 L'année	24.694	7.511	641	32.846	11.032	5.456	4.815	21.708
1937 L'année	29.755	8.557	752	39.065	13.754	7.641	5.860	27.662
1937 10 premiers mois.....	24.570	7.195	618	32.384	11.319	6.439	4.860	22.953
1938 10 premiers mois.....	20.452	5.254	543	26.249	9.349	5.239	4.373	19.285
1937 Août	2.701	741	60	3.503	1.032	637	468	2.178
Septembre	2.668	674	61	3.403	1.129	608	494	2.262
Octobre	2.824	740	72	3.636	1.255	625	487	2.408
Novembre	2.522	700	69	3.292	1.189	599	488	2.305
Décembre	2.663	661	65	3.388	1.247	603	512	2.392
1938 Janvier	2.249	547	53	2.849	1.049	514	445	2.041
Février	2.056	511	54	2.621	944	501	480	1.926
Mars	2.114	575	58	2.747	978	608	539	2.165
Avril	1.925	504	51	2.480	877	521	460	1.900
Mai	1.952	500	50	2.501	891	522	476	1.924
Juin	2.024	521	50	2.595	913	521	433	1.906
Juillet	1.988	526	48	2.562	844	550	399	1.786
Août	2.005	521	53	2.580	1.063	436	349	1.939
Septembre.....	2.100	516	43	2.658	890	535	388	1.845
Octobre.....	2.039	533	83	2.655	900	531	404	1.855
EXPORTATIONS.								
1936 L'année	9.822	10.580	1.463	21.866	4.153	8.283	7.193	19.745
1937 L'année	11.462	11.716	1.833	25.011	5.021	11.846	8.666	25.689
1937 10 premiers mois.....	9.535	9.871	1.525	20.931	4.225	9.890	7.343	21.603
1938 10 premiers mois.....	9.161	7.652	1.381	18.196	3.601	7.586	6.443	17.739
1937 Août	994	976	135	2.104	375	979	690	2.056
Septembre	1.070	1.065	146	2.281	413	1.031	799	2.258
Octobre	1.103	1.019	169	2.280	440	1.047	893	2.387
Novembre	940	884	169	1.994	372	957	639	1.974
Décembre	987	961	139	2.086	424	998	685	2.112
1938 Janvier	769	840	122	1.732	370	829	609	1.815
Février	833	826	125	1.783	335	831	641	1.822
Mars	954	857	150	1.963	403	830	664	1.915
Avril	916	686	147	1.749	359	689	665	1.723
Mai	932	709	126	1.767	352	745	610	1.723
Juin	906	671	172	1.743	346	657	633	1.648
Juillet	846	742	131	1.719	317	686	614	1.623
Août	939	717	123	1.779	344	682	701	1.734
Septembre.....	963	775	142	1.875	362	780	624	1.777
Octobre.....	1.103	829	143	2.077	413	857	682	1.960

(1) Y compris les articles non classables ou soumis à des conditions spéciales.

LE CHOMAGE.

I. — RENSEIGNEMENTS MENSUELS.

Source: Office national du Placement et du Chômage.

80

MOIS	Assurés ayant chômé au cours du mois								Journées perdues			
	Chiffres absolus				Moyennes par 100 assurés				par 1.000 assurés et par semaine		en % des journées de travail possible	
	en chômage complet		en chômage intermittent		en chômage complet		en chômage intermittent		1936	1937	1936	1937
Novembre	112.881	115.564	94.332	110.176	12,1	12,7	10,1	12,1	848	872	14,1	14,5
Décembre.....	131.565	136.298	92.619	147.510	14,4	14,9	10,2	16,1	1.005	1.114	16,7	18,6
	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938
Janvier	131.645	146.678	97.737	178.068	14,5	15,9	10,7	19,4	993	1.213	16,6	20,2
Février	124.669	141.499	82.125	164.444	13,7	15,3	9,0	17,8	907	1.195	15,1	19,9
Mars	113.296	131.007	79.711	136.510	12,4	14,2	8,7	14,8	804	1.038	13,4	17,3
Avril	97.979	121.734	66.163	138.141	10,8	13,1	7,3	14,7	708	992	11,8	16,5
Mai	95.888	121.763	75.673	171.217	10,6	13,1	8,3	18,4	704	1.014	11,7	16,9
Juin	86.344	115.382	78.052	158.064	9,5	12,3	8,6	16,8	663	956	11,0	15,9
Juillet	84.348	114.555	78.831	152.286	9,3	12,1	8,7	16,1	654	936	10,9	15,6
Août	88.825	118.750	89.606	149.096	9,8	12,5	9,8	15,7	687	899	11,5	15,0
Septembre.....	90.574	124.010	84.282	144.074	9,9	13,0	9,3	15,1	687	950	11,5	15,8
Octobre.....	91.093	135.847	81.604	154.827	10,1	14,1	8,9	16,1	686	958	11,4	15,9

II. — CHOMAGE PAR PROVINCE.
 Source : *Office national du Placement et du Chômage.*
 a) *Moyenne journalière des chômeurs contrôlés.*

MOIS STATISTIQUES	Semaine		Nombre de jours ouvrables	ROYAUME		ANVERS		BRABANT		FLANDRE OCCIDENTALE		FLANDRE ORIENTALE		HAINAUT		LIÈGE		LIMBOURG		LUXEMBOURG		NAMUR	
	du	au		Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total
	1938 Juillet.....	—		—	23	140.313	152.462	32.459	33.346	16.217	17.264	22.300	24.417	32.504	37.764	21.167	21.996	10.535	12.454	2.251	2.259	514	514
Août.....	—	—	29	139.390	149.779	31.952	32.766	15.935	16.955	21.932	23.573	33.564	38.434	21.406	22.077	9.673	10.973	2.178	2.185	581	518	2.169	2.235
Septembre....	—	—	24	144.662	154.340	33.374	34.222	16.312	17.273	22.916	24.496	33.791	37.972	22.788	23.460	10.095	11.479	2.355	2.367	659	659	2.342	2.412
Octobre.....	—	—	29	154.664	163.771	39.072	39.985	17.927	18.938	23.878	25.372	34.135	37.681	23.003	23.700	10.864	12.231	2.316	2.323	861	862	2.608	2.679
Novembre.....	—	—	23	173.863	185.454	41.946	43.000	20.386	21.543	27.537	29.358	38.787	43.719	25.862	26.741	12.162	13.876	3.033	3.044	1.016	1.016	3.084	3.157
Décembre (1).	—	—	24	228.044	240.860	48.293	49.356	26.388	27.375	38.322	40.259	49.548	55.242	36.222	37.249	17.503	19.304	5.260	5.271	1.602	1.477	4.999	5.075
1938 Octobre.....	3	8	6	159.636	170.117	39.207	40.260	18.135	19.223	25.428	27.372	36.033	40.104	23.535	24.316	11.316	12.790	2.338	2.344	869	869	2.775	2.839
10 15	6	15	6	153.270	162.365	39.259	40.194	17.726	18.744	23.727	25.166	33.846	37.331	22.650	23.404	10.402	11.809	2.218	2.226	845	849	2.597	2.665
17 22	6	22	6	151.095	159.527	38.847	39.715	17.704	18.694	23.147	24.481	33.064	36.216	22.539	23.205	10.402	11.745	2.203	2.209	783	784	2.406	2.478
24 29	6	29	6	150.343	158.642	38.811	39.655	17.684	18.652	22.794	24.066	33.145	36.445	22.210	22.830	10.250	11.463	2.170	2.173	850	851	2.429	2.507
31 5	5	5	5	159.841	169.065	39.271	40.124	18.473	19.461	24.378	25.857	34.677	38.436	24.302	24.955	12.166	13.571	2.720	2.732	976	977	2.878	2.952
Novembre.....	7	12	5	164.704	176.775	40.649	41.729	19.475	20.679	25.082	26.754	36.829	42.225	24.304	25.146	12.054	13.852	2.660	2.669	910	910	2.741	2.811
14 19	6	19	6	166.494	177.377	42.398	43.467	19.551	20.661	26.192	28.003	37.125	41.507	23.350	24.176	11.360	12.961	2.815	2.827	929	929	2.774	2.846
21 26	6	26	6	178.713	189.811	41.831	42.866	20.957	22.131	28.835	30.601	39.887	44.327	26.651	27.544	12.613	14.321	3.368	3.360	1.138	1.138	3.433	3.503
28 3	6	3	6	184.014	196.407	42.691	43.726	21.410	22.557	29.822	31.641	40.979	46.568	28.882	29.832	12.603	14.367	3.227	3.238	1.067	1.068	3.333	3.410
Décembre.....	5	10	6	187.589	200.557	42.776	43.886	21.974	23.177	30.518	32.298	41.871	47.381	28.867	29.871	13.374	15.148	3.641	3.654	1.111	1.111	3.457	3.531
12 17	6	17	6	186.244	197.580	42.852	43.877	21.986	23.159	30.877	32.609	41.747	46.436	27.294	28.268	13.144	14.805	3.651	3.659	1.143	1.143	3.550	3.624
19 24	6	24	6	268.380	281.628	52.908	53.937	30.724	31.960	47.389	49.460	56.996	62.869	44.506	45.566	21.137	23.029	6.671	6.684	1.785	1.785	6.264	6.340
26 31	6	31	6	269.964	284.174	54.657	55.725	30.870	32.103	44.504	46.670	57.580	64.283	44.221	45.294	22.360	24.236	7.076	7.087	1.971	1.971	6.725	6.805

b) *Journées de chômage constatées, dimanches non compris*
 (milliers de journées).

MOIS STATISTIQUES	Semaine		Nombre de jours ouvrables	ROYAUME		ANVERS		BRABANT		FLANDRE OCCIDENTALE		FLANDRE ORIENTALE		HAINAUT		LIÈGE		LIMBOURG		LUXEMBOURG		NAMUR	
	du	au		Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total
	1938 Juillet.....	—		—	23	3.191	3.466	731	751	370	394	509	557	739	856	485	504	240	284	53	52	10	12
Août.....	—	—	29	4.000	4.294	904	928	457	487	633	678	964	1.100	620	639	280	317	63	63	16	17	63	65
Septembre....	—	—	24	3.432	3.658	780	800	388	410	541	577	822	920	534	549	239	271	56	57	16	16	56	58
Octobre.....	—	—	29	4.420	4.676	1.110	1.136	519	547	683	724	974	1.074	656	676	314	353	65	65	24	24	75	77
Novembre (1).	—	—	23	3.959	4.219	946	970	466	492	630	670	882	992	592	612	278	317	69	69	24	24	72	62
Décembre (1).	—	—	24	5.438	5.738	1.148	1.173	630	659	915	961	1.176	1.306	867	892	419	481	126	127	37	37	119	121
1938 Octobre.....	3	8	6	946	1.005	232	237	108	114	152	162	210	234	140	145	68	77	14	14	5	5	17	17
10 15	6	15	6	908	961	230	235	105	111	141	149	201	222	135	139	62	71	13	13	5	5	16	16
17 22	6	22	6	897	946	228	233	105	111	138	145	196	215	135	139	62	70	13	13	5	5	15	15
24 29	6	29	6	891	939	229	234	105	111	135	142	195	214	133	136	61	69	13	13	5	5	15	15
31 5	5	5	5	793	839	192	196	93	98	121	129	172	190	121	124	61	68	14	14	5	5	14	15
Novembre.....	7	12	5	815	874	199	205	97	102	124	133	182	208	121	125	60	69	13	13	5	5	14	14
14 19	6	19	6	989	1.053	250	256	116	123	156	167	220	246	139	144	68	77	17	17	6	6	17	6
21 26	6	26	6	1.061	1.126	246	252	125	132	172	182	236	262	159	165	75	85	20	20	7	7	21	21
28 3	6	3	6	1.094	1.166	251	257	128	135	178	188	244	276	173	178	75	86	19	19	6	6	20	21
Décembre.....	5	10	6	1.114	1.186	252	259	131	138	182	193	246	277	173	179	80	90	22	22	7	7	21	21
12 17	6	17	6	1.109	1.175	254	260	131	138	184	194	248	274	163	169	79	89	22	22	7	7	21	22
19 24	6	24	6	1.604	1.682	317	323	184	191	283	295	339	373	266	273	127	158	40	40	11	11	37	37
26 31	6	31	6	1.611	1.695	325	331	184	192	266	279	343	382	265	271	133	144	42	43	12	12	40	41

(1) Chiffres provisoires.

STATISTIQUES BANCAIRES.

I. — BELGIQUE ET CONGO BELGE.

a) Banque Nationale de Belgique.

Principaux postes des situations hebdomadaires
(millions de francs).

1° Jusque décembre 1937.

85

PÉRIODES	Encaisse-or	Portefeuille effets et valeurs sur la Belgique et valeurs-or sur l'étranger	Avances sur fonds publics belges	Bons, annuités et titres d'obligations	Billets en circulation	Comptes courants		Total des engagements à vue	Rapport p. c. de l'encaisse-or aux engagements à vue	Taux d'escompte des traites acceptées	Taux des prêts sur fonds publics
						Particuliers	Trésor				
Moyenne annuelle : 1937.....	17.904	6.664	191	767	22.067	3.351	515	25.933	69,04	2,—	3,—
Moyennes mensuelles : 1937											
Octobre	17.275	6.284	190	761	21.865	2.904	131	24.900	69,38	2,—	3,—
Novembre	18.750	6.310	194	761	21.557	2.665	199	24.421	68,50	2,—	3,—
Décembre	17.274	6.402	187	761	21.464	3.286	202	25.042	68,98	2,—	3,—

2° Depuis janvier 1938.

PÉRIODES	Encaisse-or	Devises étrangères et valeurs-or	Portefeuille		Avances sur fonds publics belges	Créances sur l'État	Billets en circulation	Comptes courants		Total des engagements à vue	Rapport p. c. de l'encaisse-or aux engagements à vue	Taux d'escompte des traites acceptées	Taux des prêts sur fonds publics.
			effets sur la Belgique	effets sur l'étranger				Divers	Trésor public				
Moyenne annuelle : 1938.....	15.945	4.717	1.486	16	286	742	21.812	2.118	227	24.157	66,01	2,61	3,70
Moyennes mensuelles : 1938													
Janvier	17.766	4.897	1.038	14	159	748	21.578	3.878	143	25.599	69,40	2,—	3,—
Février	17.539	5.247	980	14	167	748	21.665	3.9 5	76	25.676	68,31	2,—	3,—
Mars	16.542	5.347	992	15	189	748	21.954	2.6 7	173	24.814	66,66	2,—	3,—
Avril	15.658	5.660	964	16	175	748	22.077	1.9 2	139	24.188	64,74	2,—	3,—
Mai	14.159	4.188	1.998	24	592	748	21.068	1.4 4	140	22.082	62,42	3,35	4,35
Juin	13.853	3.722	2.320	25	428	748	20.660	1.2 8	123	22.071	62,77	3,—	4,—
Juillet	14.582	4.061	1.836	16	286	745	20.914	1.493	63	22.470	64,89	3,—	4,—
Août	15.164	4.537	1.245	15	249	735	21.159	1.655	67	22.881	66,27	3,—	4,—
Septembre	15.564	4.877	1.412	14	414	735	22.681	1.202	76	23.959	64,06	3,—	4,—
Octobre	16.393	5.057	2.335	13	276	735	23.334	1.962	456	25.752	63,66	2,92	4,—
Novembre	17.065	4.512	1.632	11	242	735	22.547	2.016	605	25.168	67,80	2,50	4,—
Décembre	17.207	4.580	1.103	11	227	735	22.076	2.137	641	24.854	69,23	2,50	4,—
Données hebdomadaires 1938													
1 décembre ...	17.461	4.550	1.188	11	281	735	22.369	2.101	739	25.209	69,27	2,50	4,—
8 id.	17.191	4.569	1.132	11	259	735	22.137	2.050	692	24.879	69,10	2,50	4,—
15 id.	17.110	4.569	1.065	10	203	735	21.981	2.102	614	24.697	69,30	2,50	4,—
21 id.	17.125	4.602	1.059	10	188	735	21.905	2.233	588	24.726	69,26	2,50	4,—
29 id.	17.139	4.608	1.071	11	203	735	21.989	2.199	571	24.759	69,23	2,50	4,—

b) Banque du Congo belge.

Principaux postes des situations mensuelles
(millions de francs).

PÉRIODES	ENCAISSE			Encaisses diverses et avoirs en banque	Effets sur la Colonie, la Belgique et l'étranger	Débiteurs	Circulation (billets et monnaies métalliques)	CRÉDITEURS		Proportion de l'encaisse à la circulation %
	Lingots et monnaies d'or	Devises-or	Totale					à vue	à terme	
1936 Moyenne	85,8	46,8	132,6	293,0	145,0	157,3	265,8	420,3	67,7	49,91
1937 Moyenne	98,3	67,4	165,7	344,1	174,4	168,3	342,6	559,5	58,6	48,39
1937 31 août	85,8	87,0	172,8	285,1	151,1	160,7	352,3	462,8	66,6	49,05
30 septembre	85,8	87,0	172,8	461,2	198,3	165,2	351,0	689,2	65,1	49,23
31 octobre	135,9	37,0	172,9	529,9	198,8	158,9	352,9	753,8	70,4	48,99
30 novembre	135,9	37,0	172,9	553,3	252,4	144,8	355,2	825,4	76,6	48,67
31 décembre	135,9	47,0	182,9	306,9	224,8	189,9	387,1	560,5	73,9	47,25
1938 31 janvier	135,9	47,0	182,9	250,5	224,3	178,9	400,3	475,9	84,2	45,68
28 février	135,9	47,0	182,9	285,1	217,4	174,9	392,1	499,7	84,8	46,64
31 mars	135,9	47,0	182,9	286,0	187,7	173,1	376,0	501,8	83,6	48,64
30 avril	135,9	47,0	182,9	283,9	178,6	170,4	363,9	510,9	69,8	50,25
31 mai	165,9	17,0	182,9	281,8	165,7	165,7	369,2	494,5	60,9	49,54
30 juin	165,9	—	165,9	285,7	179,1	167,7	378,2	492,8	56,3	43,87
31 juillet	165,9	—	165,9	360,4	173,7	163,1	380,1	565,0	61,6	43,64
31 août	165,9	—	165,9	254,8	240,0	158,3	374,4	519,0	61,2	44,32
30 septembre	165,9	—	165,9	190,0	292,0	155,6	369,0	497,6	61,0	44,96
31 octobre	165,9	—	165,9	134,2	319,9	150,2	363,1	481,0	50,9	45,68

c) Situations trimestrielles des banques belges (1).
 1° Situations globales publiées par la Commission bancaire
 (millions de francs).

RUBRIQUES	1935	1936	1937			
	31 décembre	31 décembre	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre
ACTIF.						
DISPONIBLE ET RÉALISABLE :						
Capital non versé	251	231	231	229	229	224
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux	4.455	3.756	2.924	2.962	2.048	2.975
Banquiers débiteurs	3.135	4.473	4.156	4.440	5.077	4.005
Effets à recevoir	4.456	4.462	4.444	4.698	4.558	4.446
Comptes courants débiteurs	8.133	7.903	8.291	8.429	8.385	7.990
Fonds publics belges	3.122	4.459	4.710	4.680	4.399	3.800
Fonds publics étrangers	120	152	207	278	119	86
Actions de banques	337	333	322	324	327	259
Autres actions	487	494	485	475	483	478
Obligations	3	30	19	9	22	18
Participations syndicales et valeurs à réaliser	27	34	78	107	160	88
Valeurs de la réserve légale	109	122	123	139	139	140
Divers	1.505	2.009	2.218	2.186	2.516	2.012
<i>Total disponible et réalisable...</i>	26.146	28.458	28.208	28.956	28.462	27.121
IMMOBILISÉ :						
Frais de constitution et premier établissement	5	3	3	3	3	4
Immeuble, matériel et mobilier	521	579	576	575	583	597
<i>Total immobilisé...</i>	526	582	579	578	586	601
Total général actif...	26.666	29.040	28.787	29.534	29.048	27.722
PASSIF.						
EXIGIBLE :						
Banquiers créditeurs	2.528	2.959	2.596	2.637	2.566	2.340
Dépôts et comptes courants :						
a) à vue et à moins de 30 jours	16.067	17.312	17.004	17.881	17.292	16.343
b) à plus de 30 jours	3.036	3.300	3.586	3.377	3.302	3.288
Bons de caisse et obligations	60	56	58	64	64	61
Divers	1.463	1.834	2.185	2.188	2.444	2.274
<i>Total exigible...</i>	23.163	25.461	25.429	26.147	25.668	24.306
NON EXIGIBLE :						
Capital social	2.827	2.795	2.798	2.810	2.804	2.845
Réserve légale	128	131	126	146	139	140
Réserves indisponibles	4	1	1	2	1	—
Réserves disponibles	352	374	388	391	398	392
Provisions	192	39	45	38	38	37
Souscription augmentation de capital	—	—	—	—	—	2
<i>Total non exigible...</i>	3.503	3.340	3.358	3.387	3.380	3.416
Total général passif...	26.666	28.801	28.787	29.534	29.048	27.722

(1) Vitesse de circulation de la monnaie dans les banques, voir tableau n° 35.

2° Situations globales des banques belges
publiées par les soins de la Banque Nationale de Belgique
(millions de francs).

85

RUBRIQUES	31 mars 1938	30 juin 1938	30 septembre 1938
ACTIF.			
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42)	—	—	—
B. Disponible et réalisable :			
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux	1.703	1.182	1.493
Prêts au jour le jour	759	477	314
Banquiers	3.879	3.591	3.040
Maison-mère, succursales et filiales	718	503	294
Autres valeurs à recevoir à court terme	1.782	1.566	1.509
Portefeuille-effets	4.280	3.054	2.190
Reports et avances sur titres	1.604	1.398	1.347
Débiteurs par acceptations	894	995	895
Débiteurs divers	5.552	5.501	5.447
Portefeuille-titres	5.719	5.516	5.174
a) Valeurs de la réserve légale	141	142	141
b) Fonds publics belges	4.519	4.280	4.025
c) Fonds publics étrangers	60	54	58
d) Actions de banques	309	335	334
e) Autres titres	690	704	616
Divers	452	285	286
Capital non versé	51	50	50
<i>Total disponible et réalisable...</i>	27.393	24.097	22.040
C. Immobilisé :			
Frais de constitution et de premier établissement	5	4	4
Immeubles	340	335	335
Participation dans les filiales immobilières	171	171	171
Créances sur les filiales immobilières	120	119	117
Matériel et mobilier	12	14	15
<i>Total de l'immobilisé...</i>	648	643	642
Total général actif	28.041	24.740	22.682
PASSIF.			
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42)	—	—	—
B. Exigible :			
Créanciers privilégiés ou garantis	130	194	297
Emprunts au jour le jour	127	61	26
Banquiers	1.779	1.230	1.215
Maison-mère, succursales et filiales	440	177	230
Acceptations	894	995	895
Autres valeurs à payer à court terme	561	388	459
Créditeurs pour effets à l'encaissement	908	930	878
Dépôts et comptes courants	18.990	16.700	14.610
a) à vue et à un mois au plus	16.699	14.769	12.868
b) à plus d'un mois	2.291	1.931	1.742
Obligations et bons de caisse	55	63	61
Montants à libérer sur titres et participations	232	249	261
Divers	657	443	441
<i>Total de l'exigible...</i>	24.773	21.430	19.373
C. Non exigible :			
Capital	2.648	2.687	2.686
Fonds indisponible par prime d'émission	64	64	64
Réserve légale (article 13, arrêté royal 185)	145	145	145
Réserve disponible	333	373	371
Provisions	78	41	42
<i>Total du non exigible...</i>	3.268	3.310	3.309
Total général passif	28.041	24.740	22.682

II. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES.

a) Taux d'escompte des principales banques d'émission.

	Depuis le	%		Depuis le	%
Allemagne	22 septembre 1932	4,—	Indes	30 novembre 1935	3,—
Belgique	27 octobre 1938	2,50	Italie	18 mai 1936	4,50
Bulgarie	15 août 1935	6,—	Japon	11 mars 1938	3,46
Danemark	19 novembre 1936	4,—	Lettonie (1)	1 novembre 1936	5,50
Dantzig	2 janvier 1937	4,—	Lithuanie	1 juillet 1938	5,—
Estonie	1 octobre 1935	4,50	Norvège	5 janvier 1938	3,50
États Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	27 août 1937	1,—	Pologne	18 décembre 1937	4,50
Finlande	3 décembre 1934	4,—	Portugal	11 août 1937	4,—
France	4 janvier 1939	2,—	Roumanie	5 mai 1938	3,50
Grande-Bretagne	30 juin 1932	2,—	Suède	1 décembre 1933	2,50
Grèce	4 janvier 1937	6,—	Suisse	26 novembre 1936	1,50
Hollande	3 décembre 1936	2,—	Tchécoslovaquie	1 janvier 1936	3,—
Hongrie	29 août 1935	4,—	Yougoslavie	1 février 1935	5,—

(1) Taux pour effets de maisons de commerce. Pour institutions de crédit : 5 p. c.

b) Banque de France.

Situations hebdomadaires
(en millions de francs).

DATES	Encaisse-or (Monnaies et lingots)	Disponibilités à vue à l'étranger	Portefeuille commercial et effets publics		Avances sur titres	Avances provisoires sans intérêt à l'État (Conventions du 18 juin 1936 et des 30 juin 1937, 22 mars et 14 avril 1938)	Avances provisoires sans intérêts à l'État (remboursable conformé- ment à l'article 8 de la convention du 12-11-38)	Billets au porteur en circulation	Comptes courants crédeurs	Rapport de l'encaisse-or à l'ensemble des engagem. à vue %	
			Effets de commerce escomptés								Effets négociables achetés
			sur la France	sur l'étranger							
1936 Moyenne ann..	60.130	53,1	11.602	80,0	1.518	3.468	11.087	84.223	10.423	53,40	
1937 Moyenne ann..	56.612	15,1	9.374	16,4	1.393	3.856	24.931	88.288	17.726	53,40	
1937 7 octobre ...	55.805	17,6	11.141	17,9	1.150	3.983	26.918	90.991	19.185	50,65	
4 novembre ...	55.805	17,5	9.778	20,6	1.324	4.004	26.918	91.891	16.945	51,27	
9 décembre ...	58.932	17,9	9.093	18,1	1.284	3.762	26.918	91.143	18.980	53,51	
1938 6 janvier ...	58.933	19,8	8.767	18,7	1.241	3.909	31.909	93.474	21.622	51,20	
10 février ...	55.806	21,0	11.540	20,2	1.193	3.860	31.904	92.574	22.757	48,39	
10 mars ...	55.807	17,5	11.072	20,6	1.206	3.787	33.704	93.631	23.227	47,76	
7 avril ...	55.807	20,0	10.903	21,3	1.194	3.754	39.554	98.144	23.574	45,85	
5 mai ...	55.807	20,1	10.657	20,2	1.187	3.878	40.134	98.960	23.615	45,53	
9 juin ...	55.808	19,5	7.594	16,3	1.057	3.514	40.134	100.235	18.930	46,83	
7 juillet ...	55.808	25,2	5.930	16,7	1.030	3.664	40.134	101.504	15.676	47,63	
4 août ...	55.808	23,9	6.334	17,3	1.194	3.675	40.134	101.351	16.818	47,23	
8 septembre ...	55.808	24,5	9.166	17,3	1.358	3.717	40.134	102.900	18.714	45,89	
6 octobre ...	55.808	10,0	18.416	24,6	1.967	3.988	50.134	118.290	23.707	39,30	
10 novembre ...	55.808	12,2	12.941	26,5	1.997	4.005	48.134	108.771	26.987	41,11	
17 novembre ...	87.264 (1)	13,5	12.070	25,8	2.253	3.971	—	107.349	37.785	60,13	
8 décembre ...	87.265	19,1	10.783	22,7	2.500	3.708	—	108.779	33.911	61,16	

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 4 janvier 1939.
précédent : 2 1/2 %, depuis le 25 novembre 1938.

(1) Encaisse réévaluée sur la base d'un poids de 27,5 mgr. d'or à 0,900 de fin par franc.

c) Bank of England.
Situations hebdomadaires
(en milliers de £).

86

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation	Dépôts				Rapport de l'encaisse du Bank. Departm. au solde de ses dépôts %
	Or (Issue Departm.)	Monnaies d'or et d'argent (Banking Departm.)	Valeurs garanties par l'État	Escomptes et avances	Autres valeurs	Ensemble		Organismes publics	Banques	Autres dépôts	Total	
1936 Moyen. ann.	227.707	850	88.799	9.809	17.070	115.678	431.441	16.723	96.212	38.465	151.400	35,4
1937 Moyen. ann.	321.351	1.071	98.357	6.855	21.164	126.376	479.590	19.514	97.155	37.243	153.912	29,6
1937 6 octobre..	326.407	1.697	106.533	10.837	20.897	138.267	491.834	17.954	102.131	36.805	156.890	23,1
10 novemb..	326.407	1.529	103.908	8.413	20.743	133.064	485.573	30.679	90.909	36.094	157.682	26,8
8 décemb..	326.407	1.172	87.243	9.641	20.955	117.839	492.831	11.742	106.310	36.658	154.710	35,3
1938 5 janvier ..	326.407	703	108.338	15.088	21.137	144.563	492.576	14.442	129.235	37.387	181.064	30,1
9 février ..	326.407	581	93.273	9.559	18.957	121.789	476.071	16.077	102.907	35.549	154.533	32,9
9 mars ...	326.407	825	105.221	6.525	21.473	133.219	479.260	12.572	114.280	36.091	162.943	29,4
6 avril ...	326.407	843	111.886	10.120	20.150	142.156	489.694	12.833	112.447	36.760	162.040	23,1
4 mai ...	326.408	794	117.766	8.189	19.265	145.220	490.533	10.742	117.453	35.971	164.166	22,3
8 juin ...	326.410	856	111.421	7.937	20.167	139.525	490.721	11.732	111.110	35.425	158.267	23,0
6 juillet ...	326.412	990	111.891	10.711	20.402	143.004	488.231	12.546	115.663	35.989	164.198	23,8
10 août ...	326.412	1.137	109.716	9.238	21.544	140.498	489.993	19.315	106.079	34.513	159.907	23,4
7 septemb..	326.414	1.421	101.336	5.354	22.073	128.763	480.115	32.151	91.259	34.852	158.262	30,1
5 octobre ..	326.414	1.344	121.871	10.205	22.477	154.553	505.784	12.055	109.703	37.141	158.899	13,8
9 novemb..	326.414	1.292	101.571	11.103	20.979	133.653	482.690	15.937	109.498	35.504	160.939	27,9
7 décemb..	326.416	1.198	66.136	17.871	21.503	105.510	487.752	18.628	102.045	35.944	157.517	44,3

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 30 juin 1932.
précédent : 2 1/2 %, depuis le 12 mai 1932.

d) Nederlandsche Bank.
Situations hebdomadaires
(en millions de florins).

DATES	Encaisse métallique	Portefeuille-effets		Avances sur nantissements			Billets en circulation	Comptes courants créditeurs (particuliers et Trésor)	Rapport de l'encaisse métallique aux engagements à vue %
		sur la Hollande	sur l'étranger	de titres	de marchand. et warrants	Total			
1936 Moyenne annuelle.....	671	28,4	1,8	165	4,3	169	769	121	75,39
1937 Moyenne annuelle.....	1.158	17,2	3,2	183	2,8	186	828	555	83,71
1937 4 octobre	1.293	10,7	5,1	196	1,4	197	863	664	84,72
8 novembre	1.412	9,6	5,1	189	1,7	191	882	751	86,45
6 décembre	1.382	26,2	5,1	188	2,1	190	878	745	85,19
1938 10 janvier	1.402	2,8	5,1	199	2,5	202	875	754	86,08
7 février	1.433	9,0	5,2	235	2,0	237	869	832	84,23
7 mars	1.470	8,7	5,2	284	1,4	285	884	903	82,27
4 avril	1.479	9,1	5,4	297	1,0	298	934	876	81,70
9 mai	1.500	9,2	5,4	331	0,7	332	931	934	80,46
7 juin	1.500	8,6	5,4	329	1,1	330	932	933	80,47
4 juillet	1.501	7,8	5,4	329	2,0	331	951	915	80,48
8 août	1.501	9,3	4,9	296	0,9	297	921	910	82,00
5 septembre.....	1.500	9,3	4,9	294	1,2	296	952	876	82,06
10 octobre	1.495	18,5	4,0	289	1,3	290	1.069	757	81,85
7 novembre	1.502	15,7	4,0	307	1,3	308	1.016	835	81,15
5 décembre	1.486	10,9	3,6	306	1,6	307	1.010	819	81,28

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 3 décembre 1936.
précédent : 2,5 %, depuis le 20 octobre 1936.

e) **Banque Nationale Suisse.**
Situations hebdomadaires
(en millions de francs suisses).

DATES	Encaisse-or	Disponibilités à l'étranger	Portefeuille-effets sur la Suisse	Avances sur nantisements	Correspondants	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1936 Moyenne annuelle	1.708	18	94,0	64,5	13,6	1.298	624	89,78
1937 Moyenne annuelle	2.638	182	12,0	32,5	12,3	1.382	1.480	98,56
1937 7 octobre	2.531	474	9,1	27,8	14,7	1.414	1.614	99,27
6 novembre	2.708	484	10,2	27,5	19,4	1.419	1.810	98,88
7 décembre	2.663	490	10,5	32,8	22,5	1.432	1.777	98,27
1938 7 janvier	2.699	492	8,9	25,2	27,3	1.465	1.785	98,18
7 février	2.881	493	7,7	23,2	28,0	1.425	2.007	98,30
7 mars	2.890	491	7,6	22,4	27,7	1.455	1.981	98,39
7 avril	2.884	486	8,9	22,7	23,2	1.508	1.915	98,44
7 mai	2.873	440	6,4	21,5	8,3	1.505	1.904	97,17
7 juin	2.836	382	23,0	21,5	24,4	1.502	1.848	96,08
7 juillet	2.802	390	5,1	21,7	6,2	1.511	1.778	97,04
6 août	2.794	388	4,9	20,1	3,8	1.512	1.761	97,21
7 septembre	2.847	374	11,0	20,4	4,5	1.546	1.775	96,98
7 octobre	2.851	311	110,4	26,8	4,6	1.803	1.565	93,86
7 novembre	2.873	302	96,0	24,8	3,7	1.696	1.668	94,38
7 décembre	2.890	284	95,8	27,5	4,1	1.670	1.697	94,26

Taux d'escompte { actuel : 1 ½ %, depuis le 26 novembre 1936.
précédent : 2 %, depuis le 9 septembre 1936.

f) **Reichsbank.**
Situations hebdomadaires
(en millions de RM.).

DATES	Encaisse-or	Devises admises dans la couverture des billets	Monnaies divisionnaires	Valeurs servant de couverture additionn.	Portefeuille-effets	Avances sur nantissem.	Bons du Trésor escomptés	Billets en circulation	Divers engagements à vue	Rapport de l'or et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1936 Moyenne annuelle	69,9	5,4	182	257	4.295	48,8	22,1	4.232	708	1,52
1937 Moyenne annuelle	68,8	5,8	192	133	4.893	43,3	14,7	4.778	739	1,35
1937 7 octobre	70,1	5,9	133	105	5.285	35,7	0,1	5.035	745	1,31
6 novembre	70,1	5,9	137	105	5.249	39,9	0,4	5.025	672	1,34
7 décembre	70,5	5,6	138	105	5.361	42,8	0,1	5.075	703	1,32
1938 7 janvier	70,7	5,8	169	107	5.299	47,8	28,6	5.118	723	1,31
7 février	70,8	5,5	185	111	5.167	59,8	4,9	4.957	744	1,34
7 mars	70,8	5,4	152	108	5.369	43,3	2,2	5.086	811	1,29
7 avril	70,8	5,3	181	114	5.504	47,6	16,1	5.476	1.245	1,13
7 mai	70,8	5,4	189	121	5.623	42,5	0,1	5.860	953	1,12
7 juin	70,8	5,6	153	545	5.766	54,3	0,9	6.145	1.110	1,05
7 juillet	70,8	5,8	169	547	5.832	43,1	6,9	6.196	970	1,07
6 août	70,8	5,6	142	549	6.063	38,7	2,6	6.429	958	1,03
7 septembre	70,8	5,4	133	550	6.378	28,5	0,2	6.690	948	1,00
7 octobre	70,8	5,7	92	550	7.337	19,6	0,8	7.541	887	0,91
7 novembre	70,8	5,8	121	548	7.020	32,9	0,5	7.423	918	0,92
7 décembre	70,8	5,6	134	548	7.252	47,1	0,1	7.629	1.003	0,88

Taux d'escompte { actuel : 4 %, depuis le 22 septembre 1932.
précédent : 5 %, depuis le 28 avril 1932.

g) Federal Reserve Banks.
Situations hebdomadaires
(en millions de \$).

86

DATES	RÉSERVES		EFFETS		Fonds publics nationaux	Billets (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor, etc.)	Rapport des réserves aux engagements à vue %
	Certificats-or sur le Trésor	Autres réserves	escomptés	achetés sur le marché libre				
1936 Moyenne annuelle.....	8.126	293	6,2	3,7	2.430	3.919	6.737	79,0
1937 Moyenne annuelle.....	8.939	297	13,9	3,4	2.504	4.221	7.326	80,0
1937 8 septembre.....	8.840	271	23,6	3,1	2.526	4.295	7.154	79,6
6 octobre.....	9.138	301	23,1	2,8	2.526	4.284	7.501	80,1
3 novembre.....	9.134	308	24,3	2,8	2.526	4.284	7.481	80,3
8 décembre.....	9.132	311	17,4	2,8	2.564	4.295	7.524	79,9
1938 5 janvier.....	9.129	363	11,1	0,5	2.564	4.258	7.602	80,0
9 février.....	9.126	438	11,2	0,5	2.564	4.125	7.795	80,2
9 mars.....	9.188	472	8,4	0,5	2.564	4.134	7.881	80,4
6 avril.....	9.231	445	11,3	0,5	2.564	4.158	7.875	80,4
4 mai.....	10.650	435	8,2	0,5	2.564	4.148	9.236	82,5
8 juin.....	10.647	398	8,6	0,5	2.564	4.136	9.251	82,5
6 juillet.....	10.645	374	8,0	0,5	2.564	4.175	9.207	82,3
10 août.....	10.642	394	6,9	0,5	2.564	4.136	9.249	82,4
7 septembre.....	10.640	356	7,1	0,5	2.564	4.212	9.147	82,3
5 octobre.....	10.976	367	7,3	0,5	2.564	4.263	9.437	82,8
9 novembre.....	11.327	352	7,8	0,5	2.564	4.356	9.654	83,4
7 décembre.....	11.672	346	6,0	0,5	2.564	4.422	9.950	83,6

Taux d'escompte de la Federal Reserve Bank of New-York { actuel : 1 %, depuis le 27 août 1937.
précédent : 1,50 %, depuis le 2 février 1934.

h) Sveriges Riksbank.

Situations à fin de mois
(en millions de Kr.).

ÉPOQUES (fin d'année ou de mois)	Encaisse métallique (1)	Or déposé à l'étranger et non compris dans l'encaisse métallique	Comptes courants à l'étranger	TITRES D'ÉTAT		EFFETS PAYABLES		Avances et avances en comptes courants	Billets en circulation	COMPTES COURANTS				RAPPORT EN %		
				en Suède	à l'étranger	Suèdois	Étrangers			de l'État	de banques commerciales	autres comptes	de banques étrangères	Droit d'émission total (2)	de l'encaissement-métallique aux billets en circulation	de l'encaisse métallique au droit d'émission
1935.....	408	—	207	28,5	68,4	11,9	365	30,1	786	180	181	21,5	11,0	1.111	51,89	36,70
1936.....	459	69,8	259	29,7	70,4	12,2	391	25,3	893	278	294	15,4	3,0	1.269	51,45	36,21
1937 Octobre.....	469	68,4	346	2,0	44,6	13,4	704	24,3	931	118	730	8,5	67,8	1.287	50,32	36,41
Novembre.....	469	68,3	347	3,1	46,4	13,7	595	26,7	893	365	544	8,0	59,2	1.289	52,56	36,42
Décembre.....	471	68,1	256	6,1	39,6	12,8	749	25,4	980	311	434	6,4	61,4	1.291	48,02	36,45
1938 Janvier.....	472	67,9	279	12,1	41,9	12,2	710	23,0	906	277	537	6,3	58,4	1.294	52,11	36,48
Février.....	473	84,3	267	17,1	47,1	11,7	654	21,4	921	300	476	5,8	46,6	1.296	51,37	36,50
Mars.....	494	80,8	290	21,1	50,6	12,6	573	21,4	965	269	434	7,6	47,8	1.338	51,19	36,92
Avril.....	521	54,4	299	31,1	38,0	12,6	564	20,1	948	293	437	6,2	49,4	1.393	55,01	37,44
Mai.....	524	76,0	347	36,1	39,1	13,0	489	20,7	931	403	380	5,7	47,4	1.398	56,28	37,48
Juin.....	525	90,0	307	41,1	41,4	12,5	524	22,2	972	392	373	6,2	58,7	1.400	54,03	37,50
Juillet.....	526	89,8	289	56,0	41,9	12,1	530	23,1	950	269	510	2,9	57,2	1.402	55,39	37,52
Août.....	528	89,6	301	66,0	41,2	11,8	511	22,7	971	260	512	2,7	56,4	1.406	54,34	37,55
Septembre.....	573	110,7	548	72,0	32,8	12,2	411	25,9	1.083	248	678	2,9	69,3	1.496	52,89	38,30
Octobre.....	591	115,9	473	82,0	31,8	13,2	385	28,0	1.028	237	673	4,1	71,1	1.531	57,49	38,58
Novembre.....	591	115,8	491	87,0	32,1	14,1	351	32,7	982	484	452	3,2	89,5	1.533	60,18	38,55
Décembre.....	591	115,8	414	102,0	34,0	13,2	386	36,8	1.061	418	428	3,4	83,7	1.533	55,76	38,58

Taux d'escompte { actuel : 2 1/2 % depuis le 1^{er} décembre 1933.
précédent : 3 % depuis le 1^{er} juin 1933.

(1) L'encaisse métallique comprend l'or de la banque déposé en Suède, augmenté de la partie de l'or déposé à l'étranger, correspondant à 15 p. c. du total de l'encaisse métallique.

(2) Le contingent d'émission est fixé au double de l'encaisse métallique plus, depuis le 30 juin 1933, 350 millions de Kr

i) Banque du Japon.
Situations hebdomadaires
(en millions de Yen).

DATES	ENCAISSE ET LINGOTS			Fonds spécial pour change étranger	Effets escomptés	Avances à l'État	Avances	Avances sur effets étrangers	Obligations du Trésor	Billets émis	DÉPÔTS DU GOUVERNEMENT			Autres dépôts	Tous autres engagements	Total des engagements	Rapport de l'encaisse et des lingots à l'ensemble des engagements
	Monnaies d'or et lingots	Autres	Ensemble								Compte courant	Divers	Total				
1937 6-novembre ..	801	60	861	—	632	2,9	27,2	149	642	1.677	295	121	416	65	117	2.275	37,8
4 décembre ...	801	56	857	—	487	2,9	27,1	136	693	1.776	76	122	193	67	106	2.147	39,9
1938 8 janvier	801	25	826	—	454	2,9	27,1	26	1.150	1.859	233	101	334	105	130	2.428	34,0
5 février	801	24	825	—	470	2,9	27,2	30	1.170	1.849	326	113	439	82	121	2.491	33,1
5 mars	801	32	833	—	469	2,9	30,8	30	1.157	1.791	404	130	534	66	104	2.495	33,4
9 avril	801	35	836	—	452	2,9	30,7	30	1.043	1.762	269	110	379	107	114	2.362	35,4
7 mai	801	37	838	—	444	2,9	30,6	30	1.051	1.784	250	108	358	103	115	2.360	35,5
4 juin	801	49	850	—	441	2,9	30,8	30	1.127	1.837	201	119	320	127	136	2.420	35,1
9 juillet	801	47	848	—	434	2,9	30,4	23	1.090	1.871	131	139	270	113	136	2.390	35,5
6 août	501	46	547	300	486	2,9	32,1	23	1.141	1.965	179	157	336	70	147	2.518	21,7
10 septembre..	501	46	547	300	468	2,9	30,4	15	1.366	1.843	452	178	630	122	139	2.734	20,0
8 octobre	501	44	545	300	482	2,9	30,5	15	1.441	1.940	411	201	612	143	140	2.835	19,2
5 novembre ...	501	47	548	300	477	2,9	30,5	25	1.571	2.042	430	200	630	89	215	2.976	18,4
10 décembre ...	501	49	550	300	418	2,9	30,6	15	1.495	2.105	187	216	403	202	120	2.830	19,4

Taux d'escompte { actuel : 3,46 %, depuis le 11 mars 1938.
précédent : 3,285 %, depuis le 7 avril 1936.

III. — BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE.

SITUATION en milliers de francs suisses-or [unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)].

87

	Au 30 novembre 1938	%	Au 31 décembre 1938	%
ACTIF.				
I. Or en lingots	33.989	5,7	42.120	7,1
II. Encaisse :				
A la banque et en compte courant dans d'autres banques	23.185	3,9	17.845	3,0
III. Fonds à vue placés à intérêts	19.782	3,3	16.571	2,8
IV. Portefeuille réescomptable :				
1° Effets de commerce et acceptations de banque	158.522	26,6	148.998	25,0
2° Bons du Trésor	60.942	10,2	72.089	12,1
	219.464		221.087	
V. Fonds à terme placés à intérêts :				
1° A 3 mois au maximum	50.110		34.066	5,7
2° De 3 à 6 mois d'échéance	—		1.526	0,2
	50.110	8,4	35.592	
VI. Effets et placements divers :				
1° A 3 mois d'échéance au maximum				
a) Bons du Trésor	35.389	5,9	30.993	5,2
b) Placements divers	53.967	9,0	58.777	9,9
2° De 3 à 6 mois d'échéance				
a) Bons du Trésor	26.757	4,5	33.365	5,6
b) Placements divers	53.352	8,9	61.174	10,3
3° A plus de 6 mois d'échéance :				
a) Bons du Trésor	45.827	7,7	45.417	7,6
b) Placements divers	31.075	5,2	32.053	5,4
	246.367		261.779	
VII. Autres actifs :				
1° Garantie reçue de Banques centrales sur effets cédés	794	0,1	810	0,1
2° Autres postes	3.750	0,6	103	0,0
	4.544		913	
TOTAL ACTIF...	597.421	100,0	595.907	100,0

PASSIF.

I. Capital:				
Capital autorisé et émis : 200.000 actions de 2.500 francs suisses-or chacune	500.000		500.000	
Actions libérées de 25 %		125.000	125.000	20,9
II. Réserves :				
1° Fonds de réserve légale	4.688		4.688	
2° Fonds de réserve de dividendes	6.528		6.528	
3° Fonds de réserve générale	13.055		13.055	
	24.271	4,1	24.271	4,1
III. Engagements à long terme :				
1° Compte de Trusts des annuités	152.850	25,6	153.158	25,7
2° Dépôt du gouvernement allemand	76.425	12,8	76.579	12,9
3° Dépôt du gouvernement français (Sarre)	798	0,1	802	0,1
4° Fonds de garantie du gouvernement français	24.336	4,1	24.475	4,1
	254.409		255.012	
IV. Dépôts à court terme et à vue (diverses monnaies) :				
1° Banques centrales pour leur compte :				
a) De 3 à 6 mois d'échéance	3.613	0,6	2.839	0,5
b) A 3 mois au maximum	111.794	18,7	114.667	19,3
c) A vue	15.939	2,6	14.928	2,5
	131.346		132.434	
2° Banques centrales pour le compte d'autres déposants :				
A vue	1.766	0,3	1.491	0,2
3° Autres déposants :				
a) A 3 mois au maximum	33	0,0	32	0,0
b) A vue	5.821	1,0	5.607	0,9
	5.854		5.639	
V. Dépôts à vue (or)	9.380	1,6	9.462	1,6
VI. Postes divers :				
1° Garantie donnée sur effets de commerce cédés	1.423	0,2	1.444	0,2
2° Autres postes	43.972	7,4	41.154	6,9
	45.395		42.598	
TOTAL PASSIF...	597.421	100,0	595.907	100,0

NOTE. — L'or détenu en garde sous dossier pour le compte de banques centrales et les fonds détenus pour le service des emprunts internationaux dont la Banque des Règlements internationaux est le mandataire-trustee ou l'agent fiscal ne sont pas inclus dans ces situations.

TABLE DES MATIÈRES DES STATISTIQUES COURANTES.

	Tabl.		Tabl.
STATISTIQUE DÉMOGRAPHIQUE DE LA BELGIQUE	1	II. — Indices des prix de détail et du coût de la vie	46
LE MARCHÉ DE L'ARGENT.		a) prix de détail en Belgique;	
I. — Taux d'escompte et de prêts	2	b) coût de la vie en Belgique;	
II. — Taux des certificats de Trésorerie et des bons à court terme	3	c) coût de la vie ou prix de détail à l'étranger.	
III. — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Épargne.....	4	III. — Prix de gros de produits industriels...	47
LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX.		IV. — Prix des produits agricoles	48
I. — Cours des métaux précieux à Londres..	9	LA PRODUCTION.	
II. — Cours des changes au comptant à la Bourse de Bruxelles.....	10	I. — Charbonnière et métallurgique.....	55
III. — Change à terme	11	II. — Productions diverses	56
a) change à 1 mois;		III. — La construction	57
b) change à 3 mois.		IV. — L'électricité	58
LE MARCHÉ DES CAPITAUX.		V. — Le gaz	59
I. — Cours comparés de quelques fonds publics	14	LA CONSOMMATION.	
II. — Indice de la Bourse de Bruxelles.....	15	I. — Indices des ventes à la consommation.	65
III. — Rendement de fonds d'État belges et congolais	16	II. — Le tabac.....	66
IV. — Émissions de capitaux en Belgique et au Congo belge	17	III. — Les abatages	67
a) tableau rétrospectif;		LES TRANSPORTS.	
b) détail des émissions;		I. — Société nationale des Chemins de fer belges	70
c) groupement par importance du capital.		a) recettes et dépenses d'exploitation;	
V. — Recours des pouvoirs publics à l'emprunt	18	b) wagons fournis à l'industrie;	
VI. — Inscriptions hypothécaires	19	c) trafic :	
LES FINANCES PUBLIQUES.		1° trafic général;	
I. — Rendement des impôts	25	2° grosses marchandises :	
II. — Situation du Fonds d'Amortissement de la Dette Publique	26	A) ensemble du trafic;	
LES REVENUS ET L'ÉPARGNE.		B) service interne belge.	
I. — Rendement des sociétés anonymes belges	30	II. — Les ports	71
a) détail par industries;		a) Anvers;	
b) tableau rétrospectif.		b) Gand;	
II. — Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	31	c) Bruges et Zeebrugge;	
a) dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne;		d) Grand-Bruxelles;	
b) versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite.		e) Ostende.	
III. — Indice trimestriel des salaires	32	LE COMMERCE EXTÉRIEUR.	
LE MOUVEMENT DES AFFAIRES.		I. — Classification adoptée par la Convention de Bruxelles.....	75
I. — Chambres de compensation	35	II. — Classification d'après le degré d'achèvement des produits	76
II. — Chèques postaux.....	36	LE CHOMAGE.	
III. — Demandes en autorisation d'établissements classés.....	37	I. — Tableau général	80
IV. — Effets impayés	38	II. — Tableau par provinces	81
V. — Faillites et homologations de concordats.	39	STATISTIQUES BANCAIRES.	
a) tableau rétrospectif;		I. — Belgique et Congo belge.....	85
b) détail par industries.		a) Banque Nationale de Belgique;	
LES PRIX.		b) Banque du Congo belge;	
I. — Indices des prix de gros	45	c) Situations trimestrielles des banques belges :	
a) en Belgique;		1° publiées par la Commission bancaire;	
b) à l'étranger.		2° publiées par la Banque Nationale.	
		II. — Banques d'émission étrangères.....	86
		a) Taux d'escompte;	
		b) Situations Banque de France;	
		c) » Bank of England;	
		d) » Nederlandsche Bank;	
		e) » Banque Nat. Suisse;	
		f) » Reichsbank;	
		g) » Federal Reserve Banks;	
		h) » Sveriges Riksbank;	
		i) » Banque du Japon.	
		III. — Banques des Règlements Internationaux.	87

Prix de l'abonnement annuel : Belgique, 100 francs.
Etranger, 120 francs.

Prix du numéro ordinaire : Belgique, 7,50 francs.
Etranger, 9 francs.

Prix du numéro spécial consacré à l'examen de la situation économique du pays
pendant l'année antérieure : Belgique, 20 francs.
Etranger, 25 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de
Belgique.

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition
française ou flamande.

Anciens Etabl. d'Imprimerie
TH. DEWARICHET
J., M., G. et L. Dewarichet
... Frères et Sœurs ...
(société en nom collectif)
16, rue du Bois-Sauvage, 16
— BRUXELLES —

16675